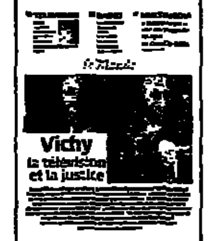
هكذا من الاصل



Le Monde

TÉLÉVISION-RADIO MULTIMÉDIA
■ Vichy sur petit écran
■ L'encyclopédie en CD-ROM

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16382 – 7,50 F — DIMANCHE 28 - LUNDI 29 SEPTEMBRE 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le GIA menace la France

Le Groupe islamique armé (GIA) revendique les dernières tueries en Algérie et menace la France de nouveaux attentats. p. 5

Les services secrets d'Elf et de l'Etat

Le général Patrice de Loustal, récent retraité du service « Action » de la DGSE, remplace le colonel Jean-Pierre Daniel à la tête du service de sécurité d'Elf Aquitaine. p. 9

Jacques Chirac à Moscou

Le président de la République, qui devait regagner Paris dimanche, propose *un « partenariat privilégié »* entre l'Europe et la Russie. p. 2

L'immobilier à deux vitesses

L'environnement est devenu favorable à l'immobilier d'habitation. Le chômage interdit une reprise généralisée pour les acheteurs les plus modestes. p. 15

« Intervilles » en justice



La possible tricherie d'Olivier Chiabodo pour favoriser la victoire du Puy-du-Fou met au jour l'enjeu économique pour les communes participantes. p. 10

La mort de Roger Wybot

Le fondateur de la DST, le service de contre-espionnage français, est mort vendredi à Paris. p. 19

Indonésie : catastrophe aérienne

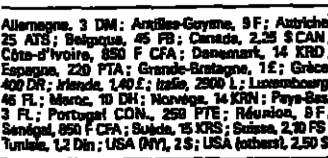
L'enquête déterminera si le brouillard polluant qui s'étend sur l'Asie du Sud-Est est à l'origine de l'accident. p. 5 et notre éditorial page 11

L'ultimate de Rover

Le lancement du 4×4 en série limitée bouscule joyeusement l'image de Land Rover. p. 22

Au « Grand Jury »

Jean-Louis Debré sera l'invité du *« Grand Jury RTL - Le Monde »* dimanche 28 septembre à 18 h 30.



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 928 - 7,50 F

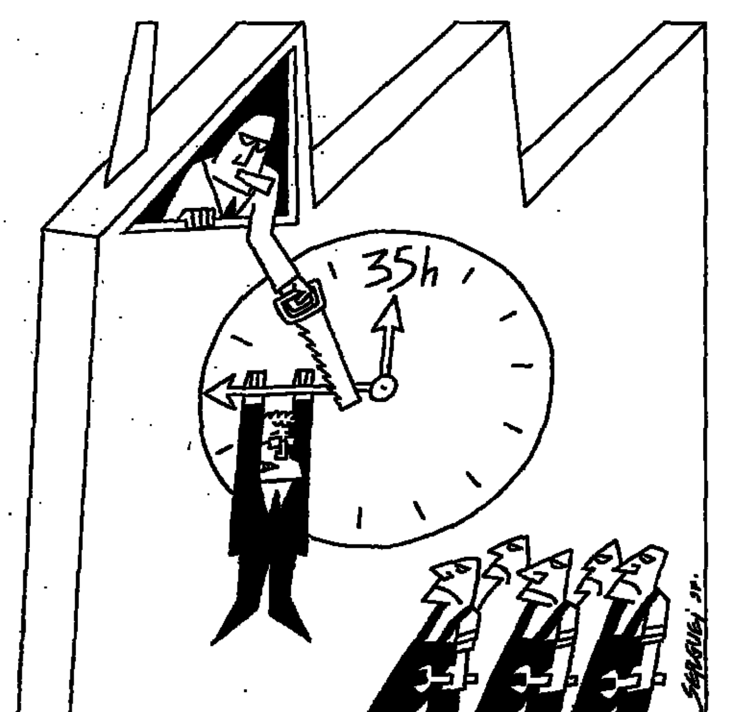


Mme Aubry et M. Strauss-Kahn s'opposent sur les modalités du passage aux 35 heures

Hostile à cette perspective, le patronat menace de boycotter la conférence du 10 octobre

UNE DIVERGENCE sérieuse oppose la ministre de l'emploi au ministre de l'économie sur les modalités de réduction de la durée du travail. Attachée au respect des engagements de la campagne législative, Martine Aubry souhaite que la conférence sur l'emploi, les salaires et le temps de travail qui réunira les partenaires sociaux, le 10 octobre, à Paris, donne l'occasion au premier ministre de réaffirmer la volonté du gouvernement de présenter une loi-cadre permettant de parvenir aux trente-cinq heures de travail hebdomadaires à la fin de la législature. Au nom du pragmatisme, Dominique Strauss-Kahn estime, au contraire, que toutes les solutions, y compris l'absence de texte législatif dans l'immédiat, sont envisageables.

Le premier secrétaire délégué du Parti socialiste, François Hollande, avait lui-même évoqué, le 21 septembre, au « Grand Jury RTL-*Le Monde* », la possibilité de ne présenter une loi qu'après l'engagement de négociations entre le patronat et les syndicats. Pourtant,



que ce soit dans le programme du PS ou dans le texte de son accord avec le PC, aussi bien que dans la déclaration de politique générale au lendemain des législatives, la gauche puis Lionel Jospin ont toujours affirmé leur intention de passer aux trente-cinq heures avant 2002. Le premier ministre devra trancher ce différend entre ses ministres avant le 10 octobre. Le chef du gouvernement pourrait aussi être conduit à répondre au CNPF, qui menace de boycotter cette conférence si le gouvernement lui impose un texte législatif. Mme Aubry a dénoncé *« le chantage »* exercé par le patronat, dont les porte-parole affirment qu'aucune divergence n'existe en son sein.

Les pouvoirs publics ont adressé aux partenaires sociaux, vendredi 26 septembre, un *« diagnostic »* économique pour préparer la conférence. Ce document indique que, si aucune réforme n'intervient, la France gardera un chômage massif à l'horizon 2000.

Lire page 6

Rentrée universitaire 1997-1998 : ce qui va changer

POUR LA DEUXIÈME année consécutive, la décrue des effectifs s'amorce à l'Université, essentiellement en premier cycle, où l'on dénombre 8 000 étudiants de moins. Sur un total de 2 148 000 inscrits dans l'enseignement supérieur, 1 547 000 étudiants ont ainsi entamé une rentrée qui s'échelonne jusqu'à la fin du mois d'octobre. Elle est marquée par la mise en œuvre des principales dispositions de la réforme des études négociée entre l'ancien ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, et les syndicats.

Bien qu'ayant indiqué son intention de ne pas remettre celle-ci en cause, son successeur, Claude Allègre, doit encore lever les incertitudes sur son application. Considérée comme une *« priorité du gouvernement »*, la réforme des aides sociales a été pourtant reportée.

Lire page 8

A la centrale de Clairvaux, signer une pétition mérite une punition

OÙ COMMENCE et où finit la liberté d'expression dans les prisons françaises ? Pour avoir signé et fait signer à ses codétenus une pétition pour la reconnaissance du droit à l'intimité des prisonniers, Abdelhamid Hakkar, détenu particulièrement surveillé de la centrale de Clairvaux (Aube), s'est vu infliger une sanction de dix jours avec sursis de quartier disciplinaire. La punition serait sans doute passée inaperçue si elle ne visait une pétition nationale lancée par l'Observatoire international des prisons (OIP) et diffusée par sa revue *Dedans/Dehors*, par ailleurs autorisée à circuler en prison.

Le 14 septembre, alors qu'Abdelhamid Hakkar, Algérien âgé de quarante et un ans, purge une première sanction de huit jours ferme de quartier disciplinaire pour injure au personnel, des surveillants de Clairvaux découvrent dans ses effets personnels des exemplaires de la pétition de l'OIP signée par lui-même et plusieurs autres détenus. Aussitôt, une nouvelle procédure disciplinaire est diligentée. Réunie le 18 septembre, la commission de discipline de l'établissement lui notifie qu'*« il a été découvert une pétition signée de plusieurs détenus que vous avez personnellement sollicités. Au travers de celle-ci, vous revendiquez le droit à l'intimité affective et sexuelle, et la suppression des fouilles intégrales, y compris pour des raisons d'ordre et de sécurité »*.

En retour, le détenu a affirmé que *« la direction avait connaissance du problème de cette pétition de l'OIP »*, tout en estimant que ce texte *« ne porte pas atteinte à la sécurité de l'établissement et du personnel ». « J'ai voulu, à ma façon, me joindre à la campagne de sensibilisation menée par l'OIP, afin d'attirer l'attention de la chancellerie sur cette question*, poursuit-il. *Je n'ai à aucun moment forcé la main des détenus pour la signer, ni caché les imprimés.* » Malgré ses explications, la commission de discipline, présidée par un membre de la direction, a estimé que les faits relevaient d'une action collective de nature à perturber l'ordre de l'établissement et a condamné M. Hakkar à dix jours de cellule disciplinaire avec sursis.

Pour l'OIP, cette sanction représente une *« atteinte manifeste à la liberté d'opinion et d'expression »*. L'avocate d'Abdelhamid Hakkar, Me Chantal Méral, y voit surtout le dernier avatar du conflit permanent qui oppose son client à l'institution judiciaire. Condamné le 11 décembre 1989 à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre d'un policier lors d'une tentative de hold-up en 1984, il dénonce depuis lors la procédure anormalement longue dont il a fait l'objet – six ans et demi et douze juges d'instruction – et réclame la révision de son procès, où il fut jugé en l'absence d'avocat. Il a d'ailleurs fait condamner la France, le 19 mars, à 62 000 francs de dommages et intérêts par le comité des ministres du Conseil de l'Europe pour préjudice moral et frais de justice. Placé le plus souvent à l'isolement, il cause le plus grand souci à l'administration centrale, qui l'a fait transférer d'établissement en établissement pas moins de treize fois en un an.

« Il semble y avoir effectivement un problème avec cette sanction », reconnaît la chancellerie, qui se réserve éventuellement la possibilité de faire annuler la procédure. Pour sa part, Abdelhamid Hakkar, plus que jamais déterminé à faire valoir ses droits, devrait faire un recours devant la direction régionale de l'administration pénitentiaire.

Cécile Prieur

Portishead, le son de Bristol

GEOFF BARROW et Beth Gibbons, le duo pensant du groupe anglais Portishead, reviennent sur le devant des scènes avec un nouvel album, trois ans après le succès international de leur premier opus, *Dummy*. Emblématique de ce qu'on appelle désormais « le son de Bristol », Portishead, au même titre que Massive Attack et Tricky, est devenu la référence d'une quantité de disciples inspirés par son dosage inédit de textes cruels, de *groove* et de mélodies cinégéniques inspirés du hip-hop et des *sound systems*, fréquentés par une importante communauté caribéenne. Dans un Royaume-Uni en pleine effervescence, les DJ d'hier sont devenus musiciens, et les chanteurs de véritables auteurs.

Lire page 24

De Vitrolles à Toulon, le FN ne s'assagit pas

IL N'EST PAS de semaine où les élus du Front national de Vitrolles (Bouches-du-Rhône) ne convoquent la presse à son de trompes. Adeptes de la politique-spectacle, ils transforment la moindre de leurs propositions en révolution culturelle. Leur recette pour attirer l'attention est simple : créer des scandales à rebondissements. Ainsi furent préannoncées, le 23 septembre, et officialisées le lendemain des propositions de rebaptiser certaines rues qui ne seront présentées au conseil municipal que le 3 octobre.

Les occasions de discuter et de faire commenter une décision à proprement parler triviale sont ainsi multipliées. Une autre, celle de transformer le nom de la ville en Vitrolles « en Provence », risque fort d'échouer devant le Conseil d'Etat, fort pointilleux en cette matière. Pour rehausser l'éclat de leurs propositions, les amis de Bruno Mégret y ajoutent une pincée de provocation : rue Jean-Pierre-Stirbois (du nom d'un responsable du FN décédé accidentellement en 1988) contre avenue François-Mitterrand. Ils commentent leur action en usant des mots blessants qui sont la pratique habituelle de leur parti et en assurent la publicité.

Avant cette rentrée tonitruante, calquée sur une habitude chère à Jean-Marie Le Pen, la provocation automnale, le FN vitrollais avait engagé le fer contre la police nationale fin août ; le tout suit une vague spectaculaire de licenciements sur la validité desquels divers tribunaux se prononceront plus tard.

Cette gestion « trépidante » de la vie locale permet au FN d'anticiper à bon compte tous les thèmes de sa campagne des élections régionales. Sécurité, avec la mise en cause de la police nationale ; racisme anti-jeunes cachant une xénophobie ordinaire en soutenant un tireur, prétendument *« victime de l'insécurité »* qui serait le fait de *« jeunes asociaux »* ; identité locale... ou idéologique avec les changements toponymiques.

Le tout est censé illustrer les mérites du volontarisme politique : tout serait possible à qui a le cran de défendre un programme musclé. Mais cette gestion maximaliste de la chose publique interdit tout accord avec d'autres forces.

Michel Samson

Lire la suite page 11 et nos informations sur le Front national page 7

Petits bateaux sur l'Atlantique



THOMAS COVILLE

DU PORT de Brest, cinquante-deux navigateurs solitaires devaient prendre, samedi 27 septembre, le départ de la Mini-Transat, une course à travers l'Atlantique sur des petits bateaux de 6,50 mètres. Thomas Coville, un Breton de vingt-neuf ans habitué des régates et des courses au large, tente l'aventure pour la première fois afin de ne plus être un éternel équipier.

Lire page 20

DIPLOMATIE Jacques Chirac devait regagner Paris dimanche 28 septembre, au terme d'une visite d'Etat de quatre jours en Russie qui l'a conduit à Moscou et à Saint-Pétersbourg. ● APRÈS UNE PLAIDOIRIE en faveur du développement des relations économiques entre la France et la Russie, le président de la République a prononcé, vendredi, un discours devant l'Institut des relations internationales où il a proposé un « partenariat privilégié » entre l'Union européenne et la Russie. Le matin, Paris et Moscou avaient signé un accord prévoyant la participation de la France à la construction d'un avion russe d'entraînement militaire. ● ALORS QUE Boris Eltsine décrivait à Jacques Chirac une Europe-puissance sans les Etats-Unis, son ministre des affaires étrangères signait à New York des accords de désarmement nucléaire avec le secrétaire d'Etat américain.

M. Chirac propose un « partenariat privilégié » entre l'Europe et la Russie

Au deuxième jour de sa visite officielle, le chef de l'Etat français a affirmé que la coopération avec Moscou était indispensable à la sécurité du continent. Boris Eltsine a réitéré, quant à lui, son opposition catégorique à l'élargissement de l'OTAN

MOSCOU
de notre envoyé spécial

Idéalement, Jacques Chirac voudrait voir, à l'aube du XXI[e] siècle, une Union européenne (UE) dotée de tous les attributs d'une vraie Europe-puissance, développant une étroite association avec la Russie. Le président de la République juge, même qu'il revient à Paris, qui entretient une vieille relation d'amitié avec Moscou, d'être l'un des principaux maîtres d'œuvre de ce *« partenariat privilégié »* entre l'UE et la Fédération de Russie.

Exposant ce point de vue, vendredi 26 septembre, au deuxième jour de sa visite d'Etat en Russie, devant l'Institut des relations internationales, M. Chirac a sans doute gagné la sympathie de son auditoire. Les Russes, du temps de l'URSS comme aujourd'hui, accueillent toujours avec bienveillance tout discours leur donnant l'impression – même à tort – d'un possible découplage, militaro-diplomatique, entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis. C'est l'un des objectifs traditionnels de leur diplomatie. S'adressant à la presse, aux côtés de son hôte, à l'issue de deux heures d'entretien, le président Boris Eltsine l'a rappelé sans détour. Il a réitéré son opposition catégorique à l'élargissement de l'OTAN – à tout élargissement – et jugé que la présence militaire américaine en Europe n'avait plus d'objet. *« Les Européens, et eux seuls, doivent avec la Russie assurer la défense et la sécurité en Europe, sans aucune ingérence extérieure »*, a-t-il dit.



DISSIDENCE FRANÇAISE

Même si leur réflexe est d'abord de discuter de la sécurité en Europe avec les Etats-Unis, les Russes n'aiment rien plus qu'entendre la voix de la petite dissidence française dans le camp occidental. M. Chirac leur donne satisfaction quand il déclare, devant l'Institut : *« Je vous le dis avec force, l'Union européenne a vocation à être, dans tous les domaines, et de loin, votre premier partenaire. A l'aube du XXI[e] siècle, c'est une véritable association qui doit progressivement s'établir entre la Russie et l'Union. »* Il ajoute : *« L'ouverture entre l'Est et l'Ouest de l'Europe est irréversible. Toute ligne de partage doit désormais être exclue. Il n'y aura pas de sécurité européenne sans que la Russie y soit pleinement associée, lui apporte un consentement profond et une participation active. »*

C'est partant de cette dernière conviction que M. Chirac avait proposé, il y a un an, que l'élargissement de l'Alliance atlantique – limité dans un premier temps à la Hongrie, à la Pologne et à la République tchèque – ait comme préalable la conclusion d'un accord entre l'OTAN et la Russie. Ce fut fait à Paris, le 27 mai, avec la création du Conseil conjoint OTAN-Russie, qui a tenu, ce même vendredi, sa première réunion ministérielle à New York.

Comme pour célébrer l'événement, M. Chirac a confirmé le *« déciblage »* des armes nucléaires françaises. *« Je vous annonce aujourd'hui qu'avec le démantèlement des missiles sol-sol du plateau d'Albion, aucun des moyens nucléaires de la force française de dissuasion n'est désormais ciblé »*, a-t-il dit à l'Institut (*Le Monde* du 25 septembre). Entamé à la mi-septembre 1996, le démantèlement du plateau d'Albion sera achevé début 1999. Conçus pour assurer une frappe nucléaire instantanée, en moins d'une minute, ses missiles devaient être préciblés ou préprogrammés, a expliqué le président de la République. Ils l'ont bien été à certaines périodes de tension, a-t-il poursuivi, sans préciser que ce fut contre l'URSS, ce qui allait sans doute de soi. Censés répondre à des besoins de frappe moins immédiate, les engins embarqués à bord des sous-marins de la force nucléaire et les missiles aéroportés des avions Mirage 2000-N ne sont pas, eux, préciblés.

Devant la presse, M. Chirac a modulé la phrase qu'il avait eue à l'Institut, et qui pouvait laisser penser que la France allait en quelque sorte au devant des vœux russes d'un découplage entre Européens de l'Ouest et Américains. Tout occupé, à chacune de ses allocutions, à saluer la vigueur de l'amitié franco-russe, M. Chirac n'a pas rappelé à Moscou que la France était, elle, toujours favorable au maintien d'une présence militaire américaine en Europe et, officiellement au moins, favorable aussi à l'élargissement de l'OTAN au-delà des trois pays déjà acceptés... Il a simplement précisé que si Paris entendait effectivement que les Européens prennent en charge une part croissante de leur sécurité et de leur défense, c'était par le biais du développement d'un pilier au sein de l'OTAN.

Les entretiens de politique étrangère ont débouché sur un communiqué abordant notamment trois sujets : la sécurité en Europe et l'importance que les deux pays attachent au renforcement de l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe, l'OSCE, seul forum rassemblant tous les Etats du continent ; la reprise d'un processus de paix au Proche-Orient fondé sur le principe *« de l'échange des territoires contre la paix »* ; enfin, la Bosnie où le texte mentionne que la crise actuelle entre Bosno-Serbes *« ne pourra trouver de solution pacifique et démocratique qu'à travers l'organisation prochaine d'élections au sein de cette entité »* – ce qui laisserait entendre que M. Eltsine, à supposer que la question lui ait été posée, n'approuve pas une éventuelle opération contre Radovan Karadzic, le chef de file des extrémistes serbes, recherché par le Tribunal pénal international.

Alain Frachon

M. Eltsine s'engage en faveur des otages

M. Chirac entendait bien, à l'occasion de sa visite à Moscou, soulever le problème des cinq Français enlevés au Daghestan, et qui pourraient être retenus en otage en Tchétchénie (ainsi qu'un Allemand et deux Britanniques). Mais Boris Eltsine a, lui-même, pris l'initiative d'aborder la question des quatre membres de l'organisation Equilibre et de celui de Médecins sans frontières, a déclaré à la presse Jacques Chirac. M. Eltsine, a-t-il poursuivi, a convoqué, vendredi 26 septembre, son vice-premier ministre chargé des questions intérieures et lui a demandé de tout mettre en œuvre pour obtenir leur libération. *« Je suis sûr qu'il fera le maximum »*, a dit M. Chirac, tout en soulignant que la discrétion était souvent la meilleure ligne de conduite dans ce genre d'affaire.

M. Jospin sera aussi coopératif que M. Juppé, assure M. Chirac

MOSCOU
de notre envoyé spécial

En période de cohabitation, le voyage officiel à l'étranger prend aussi une dimension de politique intérieure : il permet au chef de l'Etat d'occuper la scène médiatique sur un espace qu'il revendique toujours, celui de la conduite de la diplomatie. Mais si la visite d'Etat de Jacques Chirac à Moscou a répondu à cet objectif-là, elle fut aussi l'occasion pour le président de montrer qu'il collaborait en bonne entente avec les trois membres du gouvernement de sa délégation, Claude Allègre (éducation nationale), Pierre Moscovici (affaires européennes) et Jacques Dondoux (commerce extérieur). Le président Boris Eltsine et le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, avaient eux aussi à l'esprit les problèmes nés de la cohabitation. Ils demandèrent à M. Chirac s'ils pouvaient compter sur Lionel Jospin, comme ils avaient pu compter dans le passé sur Alain Juppé, pour assurer, en tant que coprésident de la Grande Commission franco-russe, le développement des relations bilatérales, notamment économiques. M. Chirac, a-t-on indiqué de bonne source, les rassura en ces termes : *« Je puis vous garantir que vous aurez avec l'actuel premier ministre français des relations aussi confiantes qu'avec son prédécesseur. »* M. Jospin est attendu fin octobre à Moscou.

Interrogé avant son départ pour Moscou par la télévision russe ORT sur les privatisations, en France comme en Russie, le président de la République ne s'était pas privé de critiquer le gouvernement. Les processus de privatisation ont été *« ralentis »* en France (par le nouveau gouvernement), avait-il dit, *« mais je crois que c'est une erreur ; l'Etat n'a pas vocation à gérer des affaires qui travaillent sur le marché. L'expérience prouve que lorsqu'il le fait, cela coûte toujours très cher à la nation. C'est vrai en Russie, c'est vrai en France »*.

A. Fr.

Washington et Moscou adaptent leurs accords de désarmement

EN MARGE de l'Assemblée générale de l'ONU et du Conseil OTAN-Russie, les ministres des affaires étrangères russe et américain, Evgueni Primakov et Madeleine Albright, ont signé, vendredi 26 septembre, à New York, une série d'accords de désarmement, dont une adaptation du traité ABM de 1972 qui limite les systèmes antimissile des deux pays, et une extension de la durée du traité Start II de 1993 sur la réduction des armes nucléaires stratégiques. Selon M[me] Albright, cette signature *« devrait ouvrir la voie à la ratification par la Douma* [le Parlement russe] *du traité Start II et à d'importantes réductions des arsenaux »* nucléaires des deux pays. Après quoi, Washington et Moscou pourraient entamer les négociations Start III pour réduire de 80 % leurs arsenaux de la guerre froide.

Le protocole additionnel à l'accord Start II prolonge le délai pour appliquer le traité jusqu'au 31 décembre 2007, au lieu du 31 décembre 2003, afin de donner aux Russes un sursis supplémentaire pour démanteler leurs ogives et étaler ainsi dans le temps le coût de cette opération. En 2007, le nombre des ogives nucléaires devrait être compris entre 3 000 et 3 500 pour chaque pays. Start III le ferait tomber entre 2 000 et 2 500. Les présidents Clinton et Eltsine avaient conclu un accord de principe sur ce point, en mars, lors du sommet américano-russe d'Helsinki.

La deuxième série de textes concerne le traité ABM de 1972 et, outre les ministres américains et russes, il a été signé par les représentants de l'Ukraine, de la Biélorussie et du Kazakhstan. Il s'est agi de préciser la différence – en termes de caractéristiques techniques – entre les missiles dits *« de théâtre »* (appelés parfois tactiques) et les missiles balistiques. Ainsi, seuls ces derniers sont concernés par le traité ABM. De même, le document règle enfin la question de la succession du traité ABM : il identifie les Etats issus de l'ex-URSS et acceptant de s'associer à son application. – (*AFP*.)

Le président russe promet de brider le capitalisme sauvage

MOSCOU
de notre correspondante

Depuis trois ans, Boris Eltsine n'avait pas foulé le sol du Parlement russe et les députés s'étaient même lassés de le réclamer. Mais à l'approche des débats sur le budget 1998 et le nouveau code fiscal, le président est descendu de son piédestal, il est venu devant le Conseil de la Fédération (la Chambre haute et « raisonnable », par opposition à la Douma dominée par les communistes) tenir le seul langage que des élus russes puissent entendre actuellement : celui du nécessaire renforcement du rôle de l'Etat et de la lutte contre la corruption.

Boris Eltsine a promis de remettre à leur place les « barons » des affaires dont l'emprise sur le pays, depuis qu'ils ont assuré sa réélection en 1996, semble sans limite. Mais tout en énumérant des objectifs censés rendre le capitalisme russe moins sauvage, opaque et oligarchique, le président a omis de parler de ses propres liens ou de ceux de son entourage avec *« les banques et les gros entrepreneurs privés »*, dont il a dénoncé *« les tentatives de pression »* sur l'Etat. Celles-ci n'ont pas plus de chances d'aboutir, a promis M. Eltsine, que les *« tentatives de fonctionnaires de tout rang d'imposer leurs propres règles du jeu »*. C'est *« le gouvernement »*, a-t-il précisé, qui *« définit des règles claires et équitables de comportement économique »*.

Pour l'opinion, comme pour tout étranger engagé dans le monde des affaires en Russie, de tels propos, devenus habituels, relèvent du vœu pieux. La seule nouveauté est qu'ils soient fermement réaffirmés depuis la promotion au gouvernement, au printemps, des jeunes réformateurs Anatoli Tchoubaïs et Boris Nemtsov. Le dernier discours annuel à la nation de Boris Eltsine, déjà axé sur le rôle de l'Etat et de la justice, portait leur marque.

Les réformateurs prônent le développement d'une classe moyenne

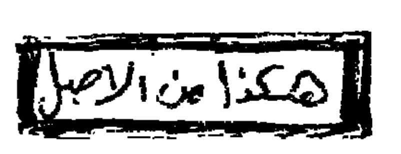
Depuis lors, la relance des privatisations, avec son cortège de scandales, a mis au jour les féroces luttes entre « barons » – liés, les uns aux jeunes réformateurs, les autres au « vieux » premier ministre, Viktor Tchernomyrdine. En distribuant également le blâme entre *« banquiers et gros entrepreneurs »* d'un côté, et *« fonctionnaires de tout rang »* de l'autre, Boris Eltsine a cherché une nouvelle fois à calmer le jeu sans prendre parti. Quitte à taire les liens existants entre banquiers et fonctionnaires, c'est-à-dire en faisant silence sur le principal problème de la Russie.

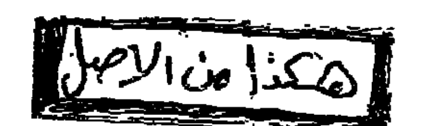
Le président a ainsi promis devant les députés, comme déjà au mois de mars, de supprimer le système des *« banques autorisées »* (à faire fructifier l'argent du budget) : *« Tous les comptes du budget fédéral*, a-t-il dit, *seront transférés, en 1998, des banques vers le Trésor. »* Mais il a ajouté qu'à la première irrégularité, une banque autorisée verra *« son droit à travailler avec de l'argent du gouvernement »* vendu aux enchères aux autres banques... Ce qui veut dire que ce système, qui a notamment fait la fortune de la première banque commerciale russe, Onexim, a encore de beaux jours devant lui. Même si la concurrence promise pourrait aider à diffuser l'argent plus largement dans le pays. C'est en ce sens, sans doute, que M. Nemtsov et M. Tchoubaïs, que l'on dit passés d'un libéralisme naïf à un « libéral-étatisme », prônent désormais un *« capitalisme populaire »*, avec développement d'une classe moyenne par recours autoritaire à la concurrence, réductrice des inégalités.

Avant d'en arriver là, les jeunes réformateurs pourraient chercher à s'appuyer, non plus tant sur une des banques (Onexim) contre les autres, mais sur les innombrables hommes d'affaires qui tentent de travailler dans les quelques espaces – de plus en plus réduits – laissés libres par les empires des grands « barons ». Ces groupes financiers et industriels, vivant des exportations de matières premières et des montages financiers que permettent leur complicité avec le pouvoir, grossissent aux dépens de petites et moyennes entreprises dont le développement pourrait alléger la crise sociale du pays. Autre solution pour desserrer l'étau des « barons » : ouvrir la privatisation à la concurrence étrangère, comme M. Nemtsov promet de le faire pour *« tous les secteurs non-monopolistes »*, dont celui, crucial, du pétrole.

Un des prochains tests sera la privatisation de la dernière société pétrolière d'Etat, Rosneft, qui vient d'être repoussée de quelques mois. Les pronostics sont qu'Onexim ne pourra plus l'avaler comme prévu, ce qui aurait fini de ruiner la crédibilité des jeunes réformateurs. Du moins en Russie même, où on leur reproche souvent les louanges qu'ils reçoivent de l'Occident. Jacques Chirac n'a pas failli à la règle, vendredi, en se disant *« impressionné par leur compétence et leur détermination »*. Il en faut en effet pour tenir bon face aux grandes baronnies du pays, telles la mairie de Moscou ou Gazprom, qui ne manquent pas, elles non plus, de compétences pour se prémunir contre tout contrôle étatique ni de détermination pour multiplier leurs profits.

Sophie Shihab





Un référendum en Suisse remet en question la politique de lutte contre la toxicomanie

Les autorités fédérales appellent à voter « non » à un durcissement de la loi

Les électeurs suisses sont appelés, dimanche 28 septembre, à se prononcer sur un texte modifiant la Constitution en matière de lutte contre la toxicomanie. Les partisans de l'initiative populaire « Jeunesse sans drogue », à l'origine de ce référendum, dénoncent le « *laxisme* » de la Confédération.

DÉPOSÉE en juillet 1993 et signée depuis par 144 000 personnes, l'*initiative populaire* « Jeunesse sans drogue » a largement dépassé les 100 000 signatures requises pour obtenir l'organisation d'un vote, dimanche 28 septembre, sur une révision constitutionnelle. Le texte soumis aux électeurs suisses propose d'introduire dans la Constitution un nouvel article en cinq points, stipulant notamment qu'« *en matière de toxicomanie, la Confédération mène une politique stricte, visant directement à l'abstinence* », qu'elle « *encourage et soutient des mesures propres à assurer le sevrage physique, la désintoxication durable et la réinsertion sociale des toxicomanes* » et que « *la distribution de stupéfiants est interdite* ».

Impulsée en Suisse alémanique *par un groupe de thérapeutes zurichois* et par l'Association pour la connaissance psychologique de l'homme, réputée pour être sectaire, l'initiative a trouvé ses plus ardents défenseurs en Suisse romande, en Valais, puis dans le canton de Vaud. Défendue par un seul parti de gouvernement, l'Union démocratique du centre, et par plusieurs sections cantonales romandes des partis de droite, elle compte parmi les membres les plus actifs de son comité de soutien deux conseillers nationaux du Parti libéral, Jean-François Leuba et Suzette Sandoz.

Au printemps, le Conseil fédéral et le Parlement avaient rejeté l'initiative « Jeunesse sans drogue » sans lui opposer de contre-projet, en même temps qu'une autre initiative, *radicalement inverse*, « Pour une politique raisonnable en matière de drogue », déposée en 1994 et *prônant* la dépénalisation de la consommation et de la culture des drogues. Parmi les opposants à « Jeunesse sans drogue » figurent, entre autres, le Parti socialiste, le Parti radical-démocratique, le Parti démocrate-chrétien, la Conférence des évêques, la Fédération des Eglises protestantes et la Fédération des médecins suisses.

« RETOUR EN ARRIÈRE »

Depuis quelques mois, les « pour » et les « contre » se livrent une bataille acharnée, par médias interposés. Deux ouvrages contradictoires ont même été publiés en vue d'influer sur la consultation de dimanche : *La Suisse stupéfiée, contre la narco-politique* (éditions L'Age d'homme) et *Apprendre à gérer, la politique suisse en matière de drogue* (Georg éditions). Les arguments en présence ne diffèrent pas de ceux que souleva, au milieu des années 80, la mise en place de la politique dite de « *réduction des risques* » sanitaires et sociaux liés à l'usage des drogues par voie intraveineuse (infections par les virus des hépatites B et C et du sida, *marginalisation, délinquance*).

Basée sur la délivrance de produits de substitution à l'héroïne, dont la méthadone, et la mise à disposition à une large échelle de seringues stériles, cette approche constitue l'un des « *quatre piliers* » de la politique fédérale de lutte contre la toxicomanie – prévention, thérapie, aide à la survie, répression.

Les partisans de « Jeunesse sans drogue » dénoncent, en substance, le « *laxisme* » de la Confédération et prônent une stratégie thérapeutique excluant tout recours prolongé à des médicaments de substitution, qui ne font, selon eux, qu'« *entretenir la dépendance* ». Ils concentrent surtout leurs critiques sur les programmes de distribution médicalisée d'héroïne, initiés en mai 1992 par le Conseil fédéral et mis en place progressivement à partir de novembre 1993. 1 146 toxicomanes à travers le pays en bénéficient actuellement. « *On ne donne pas du Schnaps à un ivrogne !* », explique inlassablement Geneviève Aubry, coprésidente du comité pour une « Jeunesse sans drogue ».

Les autorités fédérales s'inquiètent de l'éventualité d'un vote positif, qui impliquerait « *un retour de vingt ans en arrière* ». La ministre helvétique de l'intérieur, Ruth Dreifuss, s'emploie à justifier la politique lancée par son prédécesseur, Flavio Cotti, et rappelle que les expérimentations de traitements à l'héroïne ne sont « *qu'un tout petit aspect* » de la politique fédérale. Le coût estimé des actions de répression du trafic s'élève à environ 500 millions de francs suisses (plus de 2 milliards de francs français), alors que 12 millions sont consacrés à la distribution contrôlée d'héroïne.

Lorsqu'ils présentent leur bilan – près de la moitié des héroïnomanes traités à la méthadone sur un total d'environ 30 000 toxicomanes, une baisse significative du nombre de surdoses et des contaminations par le virus du sida –, les responsables de la santé publique insistent sur la comparaison avec les ravages de l'alcoolisme (3 000 décès annuels et un coût pour la collectivité évalué à 3 milliards de francs suisses) et du tabagisme (*10 000 morts par an et plus* de 1 milliard de francs suisses).

Outre qu'elle stopperait net les expériences de distribution d'héroïne et qu'elle remettrait en cause les traitements de longue durée à la méthadone, l'approbation des électeurs, dimanche, signifierait aussi la fermeture des lieux de soins destinés aux personnes les plus atteintes, où l'on n'impose pas l'arrêt de la consommation de drogues. « *Nous aurions dans nos cabinets beaucoup plus de gens à la dérive, ne sachant plus où aller* », prédit ainsi le docteur Jean-Pierre Corboz, généraliste à Bussigny-sur-Lausanne (canton de Vaud).

Enfin, si le « *oui* » l'emporte, la politique de lutte contre la toxicomanie sera inscrite dans la Constitution. Les opposants à « Jeunesse sans drogue » voient là un risque d'« *uniformisation* » des pratiques médicales, alors que la loi fédérale du 3 octobre 1951 sur les stupéfiants se contente de fixer un cadre général et que les vingt-six cantons, chargés de son exécution, disposent d'une grande liberté d'action.

Laurence Folléa (avec Jean-Claude Buhrer à Berne)

Un projet de réduction des indemnités chômage

Le chômage et les moyens de financer son coût figurent aussi à l'ordre du jour de la consultation populaire de dimanche 28 septembre. Les électeurs sont appelés à se prononcer sur un projet gouvernemental visant à supprimer une contribution de l'Etat à l'assurance-chômage et à réduire de 1 % à 3 % les allocations aux chômeurs, dans le cadre d'un programme d'économies destiné à assainir une dette publique qui est passée, en sept ans, de 38 à 85 milliards de francs suisses (350 milliards de francs français). L'explosion du nombre des chômeurs (18 000 en 1990, 200 000 en 1997) a entraîné un déficit croissant de l'assurance-chômage. Les restrictions envisagées permettraient des économies de l'ordre de 370 millions de francs suisses (1,5 milliard de francs français). Les opposants, la gauche et les syndicats craignent que ce réaménagement ne prélude à un démantèlement des prestations sociales.

Thomas Zeltner, directeur de l'Office fédéral de la santé publique

« La prescription d'héroïne est seulement une approche médicale »

« L'initiative "Jeunesse sans drogue" représente-t-elle, selon vous, un large courant d'opinion en Suisse ?

– Cette initiative constitue une réaction et un contre-projet à la politique menée par la Confédération depuis 1991. Nos essais de prescription d'héroïne ont bénéficié, dès le début, en 1994, d'un grand soutien de l'opinion, mais ils ont toujours eu leurs opposants.

– Votre bilan ne prête-t-il pas à controverse ?

– Nos statistiques ne sont pas contestées. Il y a des éléments extrêmement positifs dans l'évolution de la toxicomanie en Suisse. Le nombre de toxicomanes « durs », consommant de l'héroïne ou de la cocaïne, est stable depuis cinq à six ans. Et celui des jeunes qui entrent dans la toxicomanie à l'héroïne est en diminution. Les décès par surdoses baissent depuis quelques années, et si beaucoup de toxicomanes infectés dans les années 80 meurent encore du sida, la prévalence des contaminations a fortement diminué, passant d'environ 20 % il y a dix ans à 4 % aujourd'hui.

» Nous partons du principe que chaque toxicomane en traitement est dans une meilleure condition pour en sortir et coûte moins cher à la collectivité que celui qui n'est pas suivi. Actuellement, 70 % à 80 % des toxicomanes réguliers sont connus du système de soins.

– Le "oui" a-t-il, à votre avis, une chance de l'emporter ?

– Espérons que non. Les seules données que nous avons datent de mai (41 % pour le "oui", 49 % pour le "non", selon un sondage). L'intitulé est bien choisi. Qui ne voudrait pas d'une *"jeunesse sans drogue"* ? Au départ, de nombreux sportifs ont signé en faveur du "oui" sans vraiment savoir de quoi il s'agissait. Depuis, la majorité d'entre eux ont pris leurs distances. Hormis les partis de droite et certains milieux chrétiens, la majorité des partis est contre, ainsi que la police, les Eglises catholique et protestante, et bien sûr les médecins.

– Les cantons de Suisse romande semblent plus favorables à l'initiative que ceux de Suisse alémanique. Pourquoi cette divergence ?

– Historiquement, la Suisse romande a toujours eu une attitude un peu différente vis-à-vis du problème des drogues que la Suisse alémanique, qui a connu les *"scènes ouvertes"* – le Platzspitz, puis le Letten, à Zurich – qui entre-temps ont fermé. Les gens qui sont proches du problème sont plus souvent ouverts à des approches innovantes. Les habitants de la campagne, ou des gens âgés qui n'ont pas de contacts avec des parents de toxicomanes, sont généralement plus fermés.

– Vos détracteurs soutiennent que les programmes d'expérimentation d'héroïne vont être élargis, au risque de conduire à une véritable légalisation des drogues...

– C'est faux. Lorsque nous avons décidé d'expérimenter la prescription d'héroïne, c'était une stratégie parmi d'autres, destinée à quelque 1 000 toxicomanes de longue durée qui avaient échoué dans tous les programmes, et dont le taux de mortalité et d'infection par les virus du sida et des hépatites était très élevé. Le groupe des toxicomanes ainsi traités pourrait éventuellement être élargi à 2 000 personnes, mais sûrement pas davantage. Nous avons toujours été très clairs : il ne s'agit pas d'une légalisation de l'héroïne, mais seulement d'une approche médicale. Certains abusent malheureusement de ces essais pour tenter de promouvoir la légalisation de certaines drogues. »

Propos recueillis par Laurence Folléa

Le gouvernement espagnol a adopté un projet de budget d'austérité

La forte croissance prévue pour 1998 a cependant permis d'atténuer la rigueur nécessaire à l'entrée dans l'euro

MADRID
correspondance

Le gouvernement conservateur de José Maria Aznar a adopté, vendredi 26 septembre en conseil des ministres, un projet de budget pour 1998 austère, *mais moins rigoureux* que celui de l'an dernier. La croissance de 3,2 % cette année devrait connaître une nouvelle envolée pour s'établir, en 1998, selon les prévisions du gouvernement, à 3,4 % ; le déficit public serait, lui, ramené à 2,4 % du produit intérieur brut, après avoir atteint 4,4 % à la fin de 1996, pour se situer, cette année, au seuil des 3 % fatidiques. « *Le projet de budget 1998 n'est pas seulement le budget pour l'euro*, a déclaré Rodrigo Rato, ministre du gouvernement et ministre de l'économie. *C'est aussi celui de la reprise économique.* »

Le ministre a souligné que la croissance espagnole était actuellement l'une des plus fortes de l'Union européenne, affirmant que la participation de son pays à l'euro était assurée. Pour tous les analystes, *il ne fait aucun doute que* l'Espagne, qualifiée de bon élève de l'Union européenne, sera dans le peloton de tête de la course à la monnaie unique avec un déficit réduit à celui du critère de la convergence européenne, une inflation proche des 2 % et des taux d'intérêt qui n'ont cessé de chuter pour atteindre aujourd'hui un peu plus de 5 %. Les experts du Fonds monétaire international (FMI) tablent sur les mêmes chiffres que l'exécutif espagnol.

Ainsi, lorsque le chef du gouvernement, José Maria Aznar, présentait son pays aux décideurs de Wall Street, en avril, lors d'une visite officielle aux Etats-Unis, comme « *une valeur sûre et en hausse* », il était dans le vrai. L'année 1997 avait commencé avec la consigne *de se serrer la ceinture, et elle devrait* s'achever sous le signe de l'embellie. Le chômage – 20,8 % de *la population active, taux record* de l'Union européenne – ne diminue cependant que très faiblement. L'objectif est toujours de créer des emplois ; le gouvernement en promet 300 000, et veut faire passer le taux de chômage à 19,5 % en 1998. Selon la dernière enquête sur la population active, effectuée par le ministre de l'économie, quelque 245 000 emplois auraient été créés lors du premier semestre 1997.

MANQUE DE « SOLIDARITÉ »

Le projet de loi de finances, qui va être transmis au Parlement, prévoit une augmentation importante des revenus de l'Etat de 5,7 %, avec une progression des recettes fiscales *conjuguée* à la reprise de la consommation privée. L'augmentation des taxes sur le carburant, le tabac, l'alcool, les assurances, etc., est incluse dans une loi qui accompagne le projet de budget et qui fixe aussi de nouveaux impôts et prélèvements sur les *professions* libérales. A ceux qui critiquent ces augmentations, le gouvernement rétorque que les impôts sur les ménages seront baissés. Trois millions de foyers espagnols devraient bénéficier d'abattements sur l'impôt sur le revenu selon le nombre d'enfants à charge.

Quant aux dépenses publiques, *elles devraient progresser en 1998* au rythme de la croissance escomptée de 3,4 %. Après l'extrême austérité du budget 1997, présenté comme le plus rigoureux de l'histoire de la démocratie espagnole, avec de larges coupes dans les dépenses sociales, les budgets de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la défense seront augmentés. Celui de l'éducation devrait être en hausse de 6 % et celui de la santé de 8 %. Quant à la défense, elle constituait, hier, l'autre plat de résistance du conseil des ministres, qui a approuvé le projet de loi sur la suppression du service militaire en 2003 et la constitution, cette année-là, d'une armée entièrement professionnelle, qui devrait être modernisée. 12 500 emplois de soldats « *de métier* » vont être créés l'an prochain.

Enfin, signe que le gouvernement espagnol relâche un peu les cordons de la bourse, les salaires de deux millions de fonctionnaires, gelés l'an dernier, seront augmentés de 2,1 % – l'inflation prévue pour 1998. C'est bien moins que ce qu'espéraient les fonctionnaires, qui avaient fait grève et multiplié les manifestations sur toute la péninsule ces derniers mois. D'où les critiques des syndicats, pour qui ce projet de budget « *n'est pas celui de la solidarité* », alors que l'économie espagnole a renoué avec la croissance.

Pour le gouvernement, il s'agit *surtout d'obtenir le soutien des* nationalistes, notamment celui des Catalans (seize députés), le Parti populaire de José Maria Aznar n'ayant pas la majorité absolue au Parlement (156 sièges sur un total de 350). Même si les relations *entre les nationalistes catalans et* l'équipe de M. Aznar ne sont pas à leur zénith, on imagine mal le président catalan, Jordi Pujol, refuser l'« euro budget ». – *(Intérim.)*

Londres pourrait décider d'entrer dans l'euro peu après 1999

Les marchés ont réagi positivement à cette révélation du « Financial Times »

Le gouvernement de Tony Blair paraît évoluer sur le dossier de l'euro. Les marchés saluent l'idée d'un Royaume-Uni rapidement intégré à l'Union économique et monétaire, probablement avant les élections législatives de 2001. Cette hypothèse a été renforcée par des informations parues dans la presse britannique.

LE GOUVERNEMENT britannique a qualifié, vendredi 26 septembre, de *« spéculation »* – sans pour autant la démentir – une information parue dans le *Financial Times*, le jour même, selon laquelle Londres envisageait d'intégrer l'Union économique et monétaire (UEM) rapidement après son lancement, prévu pour le 1er janvier 1999.



VERS L'EURO

Le quotidien des affaires citait, sans le nommer, un ministre affirmant qu'il est temps pour Londres de *« manifester son désir »* de participer à l'euro, et qu'il fallait *« encore travailler à la formulation d'une telle déclaration d'intention »*. Le quotidien ajoutait que des membres influents du gouvernement britannique envisagent l'entrée de la livre sterling dans l'UEM dès que la possibilité s'en présentera, peut-être même avant les prochaines élections législatives, prévues en 2001.

« Il n'est plus ridicule d'envisager que nous puissions gagner un référendum », observait le même ministre, interrogé par le *Financial Times* – allusion au fait que Tony Blair a promis à ses concitoyens une consultation populaire avant l'entrée dans la monnaie unique. Toujours selon le *Financial Times*, un communiqué précisant les conditions d'entrée de la livre pourrait être publié après la reprise des travaux parlementaires, le 27 octobre. Les marchés britanniques ont réagi très positivement à l'article du *Financial Times*. La livre sterling, surévaluée ces derniers mois, a reculé et les cours des obligations et actions se sont envolés à la City *(lire aussi page 18)*.

REVIREMENT

« Nous avons toujours dit que si l'euro est lancé et que c'est un succès, alors à plus long terme, il sera difficile à la Grande-Bretagne de rester à l'écart », disait la semaine dernière le secrétaire au Foreign Office Robin Cook, dans la dernière déclaration publique d'un ministre sur le sujet.

Selon un sondage, publié samedi 27 septembre par le quotidien conservateur *Daily Telegraph*, une majorité de Britanniques (57 %) serait opposée à l'entrée de la Grande-Bretagne dans l'UEM. Mais *« le climat change »*, selon le ministre cité par le *Financial Times*.

Si la Grande-Bretagne choisit de rester en dehors de l'UEM pour un temps indéfini, elle ne pourra siéger au conseil de la future Banque centrale européenne (BCE), dont l'importance devrait être fondamentale lorsque la monnaie unique sera mise en circulation. Isolé, le gouvernement travailliste n'aurait plus guère son mot à dire dans la gestion de la politique monétaire et l'influence du Royaume-Uni serait limitée sur d'autres sujets européens d'importance vitale.

Pour les membres de l'Union européenne, l'adhésion de Londres à l'UEM serait plus que bienvenue. La Grande-Bretagne doit assurer la présidence du Conseil européen au premier semestre 1998, période au cours de laquelle doivent être désignés les pays membres du « premier train » de la monnaie unique. – *(AFP, Reuter.)*

La réforme fiscale allemande est définitivement enterrée

L'abandon du projet suscite une vive polémique dans les milieux économiques, qui dénoncent le mauvais coup porté à la compétitivité du pays et à l'emploi

BONN
de notre correspondant

Il n'y aura pas de réforme fiscale en Allemagne avant les élections de 1998. C'est la conséquence de l'échec définitif des discussions entre la majorité (CDU/CSU/FDP) et l'opposition sociale-démocrate (SPD), qui ont tenté en vain, dans la nuit de jeudi à vendredi 26 septembre, de rapprocher leurs points de vue. Les débats avaient lieu depuis plusieurs semaines au sein de la commission de conciliation entre le Bundestag, la chambre des députés allemande, et le Bundesrat, la seconde chambre, dominée par l'opposition, qui représente les Länder. Cet été déjà, opposition et majorité n'avaient pu s'entendre pour adopter ce projet présenté comme la « réforme du siècle » par le gouvernement (*Le Monde* du 5 août).

La réforme de la fiscalité avait pour objectif de rendre à l'Allemagne, qui compte 4,5 millions de chômeurs, sa compétitivité en favorisant les investissements et en baissant le coût du travail. A l'origine, le taux marginal de l'impôt sur le revenu devait passer de 53 % à 39 %, l'impôt sur les bénéfices des entreprises devant être réduit à 40 %. Ces baisses devaient être partiellement compensées par la suppression des nombreuses niches fiscales qui permettent aux hauts revenus et aux entreprises de réduire considérablement leur impôt.

RAISONS TACTIQUES

Durant les débats, l'opposition sociale-démocrate (SPD) a accusé le gouvernement de vouloir favoriser les plus riches. Elle l'a aussi attaqué sur son manque de rigueur budgétaire, lui reprochant de ne pas avoir de solutions pour financer les 30 milliards de marks d'allègement prévus par cette réforme. Soucieux de montrer aux électeurs qu'il n'était pas paralysé, le ministre des finances, Theo Waigel (CSU), a proposé au mois de septembre de faire une réforme progressive. En vain.

Pour des raisons tactiques, l'aile gauche du SPD, présidé par Oskar Lafontaine, avait tout intérêt a faire échouer la réforme pour dénoncer la paralysie du gouvernement. Les élections municipales de Hambourg du dimanche 22 septembre ont montré que le SPD ne gagnait rien à adopter, comme il l'a fait, des thèses centristes pour séduire les électeurs. De son côté, Helmut Kohl, revigoré par le résultat satisfaisant pour son parti à Hambourg, semble penser désormais qu'il faut attaquer de front le SPD s'il veut espérer gagner les élections de 1998, plutôt que de chercher à tout prix le compromis.

L'abandon définitif de la réforme fiscale suscite une forte polémique. Les milieux économiques dénoncent le mauvais coup porté à la compétitivité du pays et à l'emploi. Selon la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, cet échec montre que l'Allemagne a beaucoup de mal à engager des réformes de fond. L'éditorialiste se réjouit en revanche que l'on ne soit pas parvenu à une *« réforme-alibi qui ne méritait plus ce nom et qui n'aurait eu aucun effet sur l'emploi »*.

Arnaud Leparmentier

Un extrémiste serbe condamné à la prison à vie en Allemagne

DÜSSELDORF. Un extrémiste serbe de Bosnie, Nikola Jorgic, a été condamné à la prison à vie, vendredi 26 septembre à Düsseldorf. Le tribunal a reconnu Jorgic, agé de 50 ans, coupable de onze actes de génocide envers des Musulmans ainsi que de meurtres dans 30 cas, de kidnapping et de blessures graves, prononçant la première condamnation pour génocide de l'histoire de la République fédérale allemande. Le tribunal a ainsi suivi le réquisitoire du parquet, qui estimait que Jorgic s'était rendu coupable des *« actes les plus graves que connaisse le code pénal »*. Jorgic a vécu en Allemagne de 1969 à 1992. Il avait été arrêté en décembre 1995 à l'aéroport de Düsseldorf. – *(AFP.)*

La Banque mondiale décerne un satisfecit à la Bulgarie

SOFIA. La Banque mondiale a décerné, vendredi 26 septembre, un satisfécit à la Bulgarie pour son programme de réformes économiques et sa politique d'austérité renforcée, sans équivalent dans les pays de la région. Les résultats du programme sont *« beaucoup plus impressionnants qu'on ne s'y attendait »*, a affirmé le représentant de la Banque mondiale à Sofia. L'inflation, qui avait atteint 243 % en février dernier, a été réduite à 3 % par mois. Le taux d'intérêt de base est passé de 216 % en mars 1997 à 6 % en septembre. En vertu des mesures prises depuis juillet, la devise bulgare (le lev) est rattachée au mark allemand, la Banque centrale n'a plus le droit de financer le déficit budgétaire et un sévère contrôle est imposé sur les dépenses. – *(AFP.)*

Un pédophile belge déclaré « irresponsable »

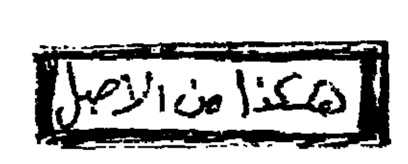
BRUXELLES. Patrick Derochette, accusé du viol et du meurtre, le 5 août 1992 à Bruxelles, de la petite Loubna Benaïssa, a été déclaré « irresponsable » par les trois psychiatres chargés de l'examiner. Dans leur rapport, remis vendredi 26 septembre, les experts préconisent de *« faire bénéficier l'intéressé de la loi de défense sociale »*, c'est-à-dire de procéder à son internement et d'abandonner les poursuites judiciaires. Le parquet de Neufchâteau, chargé de l'enquête, devra se prononcer sur son cas à l'issue de l'instruction. L'affaire Derochette, qui intervenait après l'affaire Dutroux, avait provoqué une vague de solidarité de la population avec la famille Benaïssa. – *(Corresp.)*

Boris Eltsine signe une loi controversée sur les religions

MOSCOU. Le président russe Boris Eltsine a signé, vendredi 26 septembre, une loi controversée sur les religions, considérée comme discriminatoire notamment par les catholiques et les protestants. Le Kremlin a fait part de la signature de la loi par un communiqué. La loi avait déjà été adoptée par les deux chambres du Parlement. Le texte, légèrement assoupli par rapport à une première version à laquelle le président russe avait mis son veto, proclame la liberté de culte pour toutes les religions en Russie, mais interdit le prosélytisme pour les religions considérées comme nouvellement implantées. Le Vatican a réagi vendredi en s'affirmant dans un communiqué *« désolé d'apprendre l'approbation de la loi »*. Aux Etats-Unis, la Maison Blanche a également *« regretté »* la promulgation de la loi. *(AFP, Reuter.)*

DÉPÊCHE

■ **EUROPE : le général belge** Léo Van den Bosch, 55 ans, a été nommé, vendredi 26 septembre, à la tête de l'eurocorps, ce corps d'armée formé d'unités françaises, allemandes, belges, espagnoles et luxembourgeoises. Commandé par un général allemand, puis par un général français depuis sa création en 1992, l'eurocorps vient, pour la première fois, d'être confié à un général belge. La Belgique lui fournit une division mécanisée.



234 personnes ont péri dans l'accident de l'Airbus en Indonésie

Les incendies continuent à ravager la région

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Le lien a aussitôt été envisagé avec le brouillard polluant qui s'étend sur la région depuis quelques semaines. Toutefois, rien ne confirmait, samedi matin 27 septembre, qu'une visibilité très réduite ait été à l'origine de l'accident d'avion au cours duquel les 222 passagers et les 12 membres de l'équipage d'un Airbus A-300B4 ont péri, vendredi 26 septembre, à proximité de Medan, dans le nord de l'île indonésienne de Sumatra. Toutefois, selon l'agence de presse Antara, le pilote de l'avion s'était plaint d'un manque de visibilité auprès des aiguilleurs aériens avant de perdre le contact avec la tour de contrôle.

L'appareil, en provenance de Djakarta, s'est écrasé et a explosé en début d'après-midi dans un ravin situé à une trentaine de kilomètres de l'aéroport de Polonia, dont les installations répondent aux normes internationales. « *Les conditions atmosphériques autorisaient un atterrissage, mais à un moment où un brouillard de fumée s'étalait dans les environs de Medan* », a déclaré Haryanto Danutirto, ministre indonésien des transports. L'Airbus de la compagnie nationale Garuda aurait disparu du champ des radars de contrôle trente minutes avant l'heure prévue de son atterrissage. La tour de contrôle aurait perdu le contact avec l'appareil huit minutes après que les pilotes eurent réclamé leur direction en vue de l'approche finale.

Selon des témoignages, accueillis avec les réserves d'usage, une explosion aurait été perceptible avant l'accident. Livré à Garuda en 1982, cet Airbus A-300B4 est un type d'appareil dont la sécurité est jugée très bonne. Le ministre a également évoqué des témoignages selon lesquels l'appareil volait très bas et aurait heurté la cime d'arbres avant de s'écraser. L'enquête pourrait donc s'orienter aussi sur la possibilité d'une erreur de pilotage.

Il s'agit de la quatrième catastrophe aérienne indonésienne depuis le début de l'année. En avril, un ATP de la compagnie d'Etat Merpati Nusantari s'était écrasé à proximité de Sumatra (cinq morts). En juin, un Garuda DC-10 avait manqué son décollage à Fukuoka (Japon), faisant trois morts et cent blessés. En juillet, un Fokker s'était écrasé à Java (27 tués).

Pendant ce temps, les efforts pour tenter d'enrayer les incendies qui ravagent les forêts continuent de se déployer avec l'aide d'experts français, japonais et canadiens. Un millier de sapeurs malais ont été envoyés à Sumatra, l'un des principaux foyers, portant à plus de 8 000 hommes les forces qui luttent contre les feux. Trente et une des quarante-trois sociétés malaises impliquées dans le défrichage des forêts en Indonésie ont mis 1 million de dollars à la disposition des autorités. Djakarta a, de son côté, annoncé des sanctions contre quatorze compagnies de planteurs accusées d'avoir lancé des feux.

« DÉSASTRE PLANÉTAIRE »

La Banque mondiale a également proposé une aide pour lutter contre un fléau qualifié de « *désastre planétaire* » par le Fonds mondial pour la nature de Genève. Selon des experts français, il faudra peut-être plusieurs centaines d'années pour restaurer les conditions idéales de développement de la faune après des incendies d'une telle ampleur. L'estimation des superficies en feu en Indonésie vont de 80 000 à 300 000 hectares. A Yala, dans le sud péninsulaire de la Thaïlande, le taux de pollution était, vendredi, de 288 microgrammes par mètre cube, alors que le seuil de tolérance est fixé à 120 microgrammes. Ce taux s'élevait à 258 à Kuala-Lumpur tandis qu'à Kuching, capitale de l'Etat malais de Sarawak, il était encore supérieur à 500 après avoir franchi la barre des 800 quelques jours auparavant. Les autorités ont maintenu l'état d'urgence en vigueur dans cet Etat depuis le 19 septembre.

Indépendamment de l'accident de vendredi, les liaisons aériennes locales continuent d'être perturbées par les fumées qui menacent désormais les centres touristiques de Phuket et de Ko Samui, dans le Sud thaïlandais. Les personnes âgées et, surtout, les enfants sont les plus affectés par des irritations des yeux, des infections de la gorge et des difficultés respiratoires.

Jean-Claude Pomonti

Lire aussi notre éditorial page 11

La Thaïlande se dote d'une nouvelle Constitution

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Pour les Thaïlandais, dans le tunnel d'une crise dont ils ne voient pas encore la sortie, le pire eût été de se retrouver sans gouvernement, même si celui qui est en place depuis dix mois a perdu beaucoup de sa crédibilité. Ils auraient également vivement réagi si le projet de Constitution dont l'ambition est de libéraliser le régime et, surtout, d'enrayer la corruption et le clientélisme politique, n'avait pas été entériné. L'adoption de ce texte avait même pris valeur de symbole aux yeux des classes moyennes déçues de l'ensemble de la classe politique.

Le pire a donc été évité, samedi 27 septembre, avec le rejet d'une motion de censure par l'Assemblée nationale et l'adoption d'une nouvelle Charte, la quinzième depuis l'abolition, en 1932, de la monarchie absolue.

REGONFLER LA BOURSE ET LE BAHT

Les six partis de la majorité parlementaire se sont ressoudés pour maintenir en fonctions, par 212 voix contre 170, le gouvernement du général Chaovalith Yongchaiyuth, en place depuis les élections anticipées de novembre 1996. Le vote des deux Chambres en faveur de la nouvelle Constitution a été massif : 578 voix sur 651. Ces votes devraient donc avoir pour premier effet de regonfler un peu la Bourse de Bangkok, dont l'index a perdu près de la moitié de sa valeur depuis le début de l'année, ainsi que la monnaie nationale – le baht –, qui a chuté de plus de 30 % depuis son flottement le 2 juillet.

Si le gouvernement était tombé, la formation d'une nouvelle majorité, dont les contours sont difficiles à cerner, aurait pu prendre des semaines, paralysant l'administration au moment même où le Fonds monétaire international (FMI) attend de la Thaïlande qu'elle applique les mesures d'austérité prévues par le plan de redressement avalisé à la mi-août.

La nouvelle Constitution – *la « Charte du peuple »* – introduit notamment l'élection au suffrage universel des sénateurs, auparavant désignés par le gouvernement. Elle rogne les pouvoirs des administrateurs locaux qui, surtout en secteur rural, forment les clientèles de barons de la politique, véritable ossature de l'actuel cabinet.

La majorité, ainsi que certains membres de l'opposition parlementaire, n'excluent donc pas d'éliminer certaines dispositions du texte, non dans l'immédiat, de peur d'une réaction populaire, mais dans le délai imparti de dix mois.

J.-C. P.

Le GIA revendique les derniers massacres commis en Algérie et menace la France

Jacques Chirac juge « extrêmement difficile » une intervention internationale

Dans un communiqué adressé, vendredi 26 septembre, au journal *Al Hayat* édité à Londres, le GIA a revendiqué la responsabilité des dernières tueries perpétrées en Algérie et menacé la France de nouveaux attentats en raison de son appui aux autorités d'Alger. En voyage en Russie, le président de la République, Jacques Chirac, a jugé « *difficile* » une intervention « *de l'extérieur* » pour résoudre la crise algérienne.

LA RÉDACTION londonienne du quotidien de langue arabe *Al Hayat* a reçu, vendredi 26 septembre, un communiqué signé par le Groupe islamique armé (GIA) et dans lequel il revendique les récentes tueries commises en Algérie. Le GIA justifie des « *massacres répétés et le sang* [qui] *coule* » en Algérie car il « *considère comme impies les tyrans* [les autorités algériennes] *et considère aussi comme tels leurs parents, leurs partisans. C'est pour cela qu'il traque les partisans des tyrans dans les villages et déserts, les éradique, détruit leurs champs, capture leurs femmes et confisque leurs biens* ».

« *Le monde doit savoir que toutes les tueries, les massacres, les incendies, les déplacements de population, sont une offrande à Dieu.* (...) *Nous vous avisons, conformément à notre foi et à nos méthodes, de ceci : pas de dialogue, pas de trêve et pas de réconciliation* », ajoute le communiqué. En France, le ministère de l'intérieur a estimé, vendredi soir, que le texte, daté du 20 septembre, « *semble authentique* ». Il est signé par Antar Zouabri, dont la mort a été annoncée à plusieurs reprises par la presse algérienne, mais que les autorités n'ont jamais confirmée.

Dans ce texte de trois pages écrites en arabe qui figure dans le dernier numéro du bulletin clandestin *Al Ansar*, le GIA lance également une série de menaces et d'avertissements. Il s'en prend tout d'abord aux partisans de l'Armée islamique du salut (AIS), la branche armée de l'ex-Front islamique du salut (FIS) : « *Nous demandons à Dieu qu'il nous permette de prendre le dessus et de couper leurs têtes.* »

Dans un communiqué du 21 septembre, diffusé mercredi 24 septembre par les principaux journaux algériens, l'AIS a lancé un appel pour un cessez-le-feu unilatéral, qui devrait entrer en vigueur le 1er octobre. L'instance du FIS à l'étranger a appelé samedi à une « *trêve* » et à une « *amnistie générale* ».

Le GIA s'adresse ensuite à la France, qu'il menace de nouveaux attentats. « *Nous nous adressons à la France et lui disons : Nous n'avons pas oublié et nous n'oublierons pas les aides que vous donnez aux impies et ne faiblirons pas dans notre combat contre vous.* » La France est la « *cible principale* » en raison du « *soutien inconditionnel, politique, économique et militaire* » qu'elle apporte, selon le GIA, à la « *junte* » d'Alger. Le communiqué promet ainsi de prochaines « *destructions et défaites* », en référence aux attentats déjà perpétrés en France et revendiqués par le GIA. Au cours de l'été 1995, une vague d'attentats à l'explosif avait causé la mort de huit personnes et fait plus de deux cents blessés, entraînant la mise sur pied du plan « Vigipirate ».

« NI MERCI NI PITIÉ »

Le communiqué du GIA met également en cause les Nations unies, dirigées « *par les juifs maudits, l'Amérique et ses alliés impuissants* ». L'ONU est sommée de ne pas soutenir le gouvernement algérien comme le fait la France, selon le GIA, « *faute de quoi* [elle sera frappée] *comme* [la France] *l'a été. Nous n'aurons ni merci ni pitié* ».

Alors que le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, a indiqué à New York, jeudi 25 septembre, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, qu'elle allait étudier avec son homologue français, Hubert Védrine, les moyens de mettre un terme aux tueries perpétrées en Algérie, le président français, Jacques Chirac, en voyage à Moscou, s'est montré très prudent, vendredi, sur les chances de succès d'une intervention de la communauté internationale.

« *Il faut bien comprendre que seule une politique déterminée à Alger, avec une volonté de l'appliquer, quelle qu'elle soit, permettra d'avancer vers le dialogue, la réconciliation nationale, le respect du droit des gens, de leur sécurité. Et il est extrêmement difficile d'intervenir de l'extérieur* », a estimé le président. « *Nous sommes tout à fait prêts, bien entendu, à aider – dans la mesure où* [elles] *le souhaiteraient – les autorités d'Alger dans ce domaine. Mais c'est à elles qu'il appartient d'engager les actions nécessaires pour rétablir l'ordre et la sécurité* », a-t-il ajouté. – *(AFP, Reuters.)*

TEMPS DE TRAVAIL Une divergence de fond oppose Martine Aubry à Dominique Strauss-Kahn sur les modalités de la réduction du temps de travail. La ministre de l'emploi est attachée au respect des engagements de campagne portant, notamment, sur la présentation d'une loi-cadre sur les 35 heures. Le ministre de l'économie se montre plus prudent, estimant qu'une telle loi n'est pas forcément nécessaire dans l'immédiat. Lionel Jospin arbitrera rapidement ce conflit. ● Le PATRONAT, qui dément toute opposition en son sein, menace de boycotter la conférence sur l'emploi du 10 octobre au cas où le gouvernement imposerait une date-butoir pour parvenir aux 35 heures. ● LE « DIAGNOSTIC » établi par les pouvoirs publics, pour préparer cette conférence, indique que sans infléchissement de la politique économique et sociale, la France connaîtra toujours un chômage de masse en 2002.

Le gouvernement est divisé sur la semaine de trente-cinq heures

Mme Aubry et M. Strauss-Kahn ont d'importantes divergences sur la réduction du temps de travail. Le gouvernement pourrait ne pas fixer de date-butoir aux entreprises pour le passage aux trente-cinq heures. Le patronat menace de boycotter la conférence sur l'emploi du 10 octobre

PRUDENCE et divergences ! A l'approche de la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, qui doit réunir Etat, patronat et syndicats le 10 octobre, la perspective de la semaine de trente-cinq heures ne fait pas qu'opposer frontalement le gouvernement au CNPF, dont la position se radicalise (*Le Monde* du 27 septembre) : elle suscite aussi au sein du gouvernement des débats intenses, qui vont bien au-delà des modalités de la réduction de la durée du travail. Lionel Jospin, qui réunira encore les ministres concernés dans les prochains jours – notamment Martine Aubry (emploi) et Dominique Strauss-Kahn (économie) –, va devoir choisir entre une démarche volontariste défendue par la première et une approche plus prudente, voire circonspecte, prônée par le second.

C'est le premier ministre qui donnera le *la* de la prochaine conférence en présidant sa séance d'ouverture. Annoncera-t-il d'emblée le dépôt d'un projet de loi-cadre fixant l'objectif des trente-cinq heures, les modalités pour y parvenir (niveau des négociations, aides de l'Etat...) et, surtout, la date-butoir à laquelle les entreprises devront se conformer à la nouvelle législation ? Cette démarche avait été annoncée à plusieurs reprises, avant et après la victoire de la gauche. C'est toujours sur cette ligne que le ministre de l'emploi se situe.

Aujourd'hui rien n'est moins sûr. A mesure que l'échéance approche, les ardeurs passées se transforment en prudence. M. Strauss-Kahn est le moins allant sur ce dossier. Certes partisan d'une baisse du temps de travail, le ministre de l'économie la veut progressive et redoute qu'une date-butoir imposée par la loi aux patrons ne compromette tout. Dans un entretien à *Libération* du 26 septembre, il va jusqu'à remettre en cause le principe d'une loi-cadre (lire ci-dessous). *« Nous aurons fait un pas important avec cette conférence si elle permet des orientations sur le partage des gains de productivité »* entre les salaires et les profits, dit-il.

M. Strauss-Kahn laisse ainsi entendre qu'il est partisan de fortes incitations pour les entreprises, mais peu favorable à un affichage trop brutal des trente-cinq heures, avec calendrier et date-butoir. *« Il y a bien un débat fort sur la date-butoir. C'est actuellement le plus important,* confie un expert gouvernemental. *Mais si on ne met pas de date il ne se passera rien. La date, c'est l'aiguillon qui pousse à conclure des accords. »* Le gouvernement, qui veut un système différencié pour les PME et les grandes entreprises, n'exclut pourtant pas une loi-cadre sur les trente-cinq heures ne comportant aucune date-butoir ; voire de reporter cette loi de quelques mois afin de laisser les partenaires sociaux engager des négociations, comme le suggérait, dimanche 21 septembre, le premier secrétaire délégué du PS, François Hollande.

Mme Aubry a répondu indirectement à son collègue des finances vendredi, en rappelant qu'*« il a toujours été question d'une loi-cadre »*. De son côté, le secrétaire général de FO, Marc Blondel, a affirmé que *« ce n'est pas possible qu'on n'ait pas les trente-cinq heures, le premier ministre se dédirait »*. A Matignon, on affirme que les propos de M. Strauss-Kahn n'engagent que lui, et l'on se retranche derrière les déclarations de M. Jospin affirmant qu'il y aura et une loi-cadre et une date limite. Pourtant, intervenant le 23 septembre devant le groupe Radical, Citoyens et Verts (RCV), le premier ministre avait clairement dit « non » à toute date-butoir, selon les députés présents à cette réunion. Le premier ministre n'a pas arrêté sa position, mais il a bien pris la mesure de l'hostilité du patronat, dont l'aile la plus libérale menace de boycotter la conférence si un texte de loi y est présenté.

Si les débats au sein de l'équipe de M. Jospin vont bon train, le gouvernement préfère mettre en garde le patronat contre la tentation de la politique de la chaise vide. Aux menaces de boycottage du CNPF, Mme Aubry a répondu que *« la situation de l'emploi est trop grave dans notre pays pour qu'on s'amuse à des chantages, quels qu'ils soient »*. Elle a ajouté que, *« si certains chefs d'entreprise veulent faire de la politique au lieu de faire de l'économie, je pense qu'ils n'ont effectivement pas grand-chose à faire dans les discussions que nous engageons aujourd'hui face aux Français »*. Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, était sur la même position vendredi, en dénonçant *« une nouvelle escalade dans la radicalisation idéologique du CNPF, qui frise maintenant la politique de la terre brûlée »*.

PROPOSITION EMBLÉMATIQUE

A Matignon, on ne cache pas que cette conférence est une épreuve redoutable. S'il renonce à une loi-cadre assortie d'une date-butoir, M. Jospin donnera le sentiment de se déjuger. C'est son crédit qui est en jeu : les trente-cinq heures sont perçues, à tort ou à raison, comme la proposition emblématique du programme du PS. Crédit auprès de l'opinion, d'abord : les *« trente-cinq heures sans perte de salaire »* et *« avant la fin de la législature »* figuraient, noir sur blanc, dans sa déclaration de politique générale. Crédit vis-à-vis de la « gauche plurielle » ensuite, et notamment du PCF et des Verts, avec lesquels le premier ministre doit composer. Or, ces deux formations réclament un passage rapide aux trente-cinq heures sans perte de salaire, pour aller aux trente-deux heures. M. Jospin s'est donné jusqu'au 10 octobre, date de la conférence, pour arriver en position de force à son premier grand rendez-vous politique.

Jean-Michel Bezat

Des déclarations contradictoires

● **Accord PS-PC (29 avril) :** *« Nous proposons qu'au début de la législature, après consultation des partenaires sociaux, une loi-cadre soit adoptée, qui abaisse, sans diminution de salaire, l'horaire hebdomadaire de travail à 35 heures. »*

● **Programme du PS (2 mai) :** *« Nous proposons de ramener progressivement la durée légale du temps de travail de 39 heures à 35 heures, sans diminution de salaire (...). Une loi-cadre, qui aura également pour objet de lutter contre les horaires abusifs et les heures supplémentaires, donnera l'impulsion à ce mouvement historique. »*

● **Déclaration de politique générale de Lionel Jospin (19 juin) :** *« Une loi-cadre ramenant la durée légale du travail à 35 heures avant la fin de la législature (...) sera présentée à l'issue de cette conférence* [sur l'emploi, les salaires et le temps de travail]. *C'est sur cette base que des négociations seront ensuite conduites branche par branche et dans les entreprises. »*

● **Entretien au *Monde* du premier ministre (16 septembre) :** *« Le gouvernement fixe un cap et un cadre, naturellement une date. Mais il laisse toute sa place à la négociation. »*

● **François Hollande, premier secrétaire délégué du PS, au « Grand Jury RTL-*Le Monde* » (21 septembre) :** *« Je pense qu'il faut d'abord laisser la place à la négociation. Il faut que, le 10 octobre, le principe d'une ouverture des discussions sur le temps de travail soit l'aboutissement de la conférence. Ensuite, il faut que la discussion s'engage. Enfin, lorsque la discussion aura suffisamment avancé, la loi-cadre pourra intervenir. »*

● **Entretien à *Libération* de Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie (26 septembre) :** *« Je n'exclus rien, dans aucun sens. J'essaye d'avoir sur ce dossier une approche d'économiste plus qu'une approche de politique. (...) Après, (...) le problème de savoir s'il faut passer par une loi-cadre, ou par une " loi-balai " au bout d'un certain temps, ou par des mécanismes incitatifs... (...) la mécanique importe peu. »*

Confidences patronales sur une cacophonie ministérielle

QUE DE NAVETTES d'un ministère à l'autre ! *« Quand vous tombez d'accord sur un sujet avec le ministre de l'économie, celui-ci vous prévient que Martine* [Aubry] *n'est pas sur la même longueur d'onde,* soupire un responsable patronal. *Et quand la ministre de l'emploi vous dit qu'elle partage votre analyse, elle vous susurre que c'est Dominique* [Strauss-Kahn] *qui y est hostile. »*

Toutes les confidences sont anonymes, mais le constat est unanime. Ce ne sont pas les heures supplémentaires passées à convaincre que regrettent les représentants du CNPF, mais les crispations au sein du gouvernement à propos de la réduction du temps de travail. *« On voit bien,* s'inquiète un grand patron, *que lorsque la ministre de l'emploi est favorable à l'annualisation du temps de travail, le ministre de l'économie* [dans le *Nouvel Observateur* daté 28 août-3 septembre, NDLR] *tente de la tourner sur sa gauche en refusant cet assouplissement. Aujourd'hui que M. Strauss-Kahn est contraint avec la présentation du budget d'adopter un ton très économique, Mme Aubry en profite pour défendre contre lui le principe cher à la gauche d'une loi et d'une date-butoir. »*

Les cabinets ministériels et les syndicats multiplient les déclarations selon lesquelles le CNPF serait divisé et son président mis en difficulté par ses « durs ». Il existerait même des patrons favorables aux 35 heures. *« Intox !,* clame un chef d'entreprise. *Tout le monde sait que deux ou trois ténors sont allés voir Jospin pour lui dire leur soutien. En tête, il y avait Jean-Marie Messier, PDG de la Générale des eaux, qui a besoin de l'Etat pour l'attribution de fréquences téléphoniques et que son monopole autorise à augmenter de deux centimes le prix du mètre cube d'eau pour financer les 35 heures. Il semblerait qu'un PDG d'une société de la grande distribution l'ait suivi. Certaines PME sont peut-être allées à Matignon ou au ministère de l'emploi se faire mousser elles aussi. C'est tout et c'est peu. »*

UNE CHANCE SUR DEUX

Selon un militant patronal, *« ceux qui ne dépendent pas des commandes de l'Etat et ceux qui sont en situation de concurrence internationale, c'est-à-dire 90 % du patronat, sont totalement hostiles à une loi-cadre avec une date-butoir »*. Les réactions de la base confortent l'attitude dure adoptée par le conseil exécutif du CNPF, le 15 septembre. Par exemple, dans les PME où il n'est pas populaire, le CNPF marque des points parce qu'il apparaît plus combatif que la CGPME, dont on entend peu le président, Lucien Rebuffel. Celui-ci aurait obtenu la garantie que les plus petites entreprises seraient dispensées d'appliquer les 35 heures. *« C'est aberrant !* grogne un négociateur. *Où vont-ils mettre la limite ? A 30 salariés ? A 10 millions de francs de chiffre d'affaires ? Et comment feront pour supporter la concurrence déloyale ainsi créée les entreprises qui seront à 31 salariés et à 11 millions de chiffre d'affaires ? »*

Il y a un mois, le combat semblait perdu. Aujourd'hui, certains estiment que le patronat a une chance sur deux de convaincre le premier ministre, qui tranchera seul, comme il l'a fait pour l'immigration ou Air France. *« C'est jouable »*, conclut l'un des protagonistes de cette partie de poker.

Alain Faujas

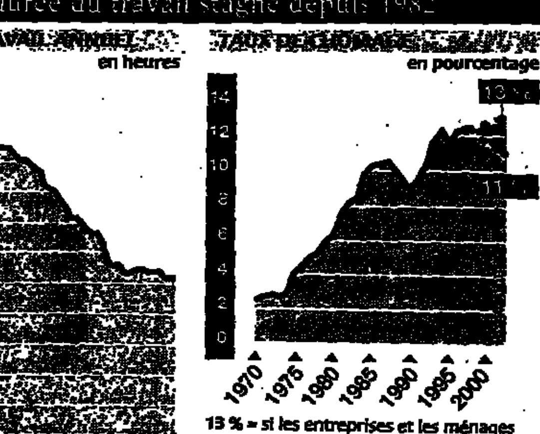
Sans réforme, le chômage perdurera selon les pouvoirs publics

SANS un *« profond infléchissement de la politique économique et sociale »*, le chômage de masse s'enkystera dans la société française, même si la croissance est plus vigoureuse. Telle est la principale conclusion – pessimiste – que le gouvernement tire du « diagnostic » économique réalisé par les experts de l'Insee, de la direction de la prévision (ministère de l'économie) et de la direction de la recherche du ministère de l'emploi (Dares). Commandé par le gouvernement en juin pour préparer la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, ce travail fera l'objet d'une table ronde réunissant, vendredi 3 octobre, les experts du gouvernement, du patronat et des syndicats autour des ministres de l'emploi et de l'économie, Martine Aubry et Dominique Strauss-Kahn.

Les huit « fiches diagnostic » doivent servir de base d'information aux négociateurs de la conférence et portent sur plusieurs thèmes centraux : croissance, emploi et chômage, coût du travail, partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits, répartition des gains de productivité, durée du travail, salaires et négociations...

Les experts notent qu'*« en mai 1997 l'écart des taux de chômage avec la moyenne des pays industrialisés atteignait le record absolu de 5,2 points »*. Alors que la moyenne de l'OCDE était de 7,3 %, le chômage frappait 12,5 % de la population en France. Or, même avec une croissance annuelle moyenne de 3 % sur les cinq prochaines années, *« le taux de chômage baisserait de 0,3 point par an, pour se situer aux alentours de 11 % en 2002 »*, soit 350 000 chômeurs de moins au cours de la période 1998-2002. Si ménages et entreprises continuaient d'accumuler de l'épargne, le taux de chômage dépasserait alors 13 %.

La durée du travail stagne depuis 1982



Si aucun infléchissement économique n'intervient, le taux de chômage restera très élevé en 2002. Il est le plus élevé d'Europe, après l'Espagne et la Finlande.

HAUSSE DES EMPLOIS PRÉCAIRES

Le chômage s'est diffusé, en moins de dix ans, à *« l'ensemble de la population »*, les emplois précaires se sont multipliés et *« la baisse de la durée annuelle du travail des salariés à temps plein s'est interrompue en 1982 »*. La croissance a été plus riche en emplois à partir de 1990, mais elle n'a été que de 1 % en moyenne par an, un ralentissement sans précédent depuis 1945. *« Il est très rare de voir un pays s'éloigner ainsi, sur une période aussi longue, de son potentiel de croissance »*, note le document.

Ses auteurs notent que *« l'économie française a souffert pendant une période exceptionnellement longue d'une insuffisance de la demande adressée aux entreprises »*. Celles-ci auraient pu produire plus – *« l'activité économique est aujourd'hui inférieure de 4 à 5 % à son potentiel »* – mais elles ont manqué de débouchés. Or, dans le même temps, elles ont bénéficié *« de la plus grande flexibilité du marché du travail »*, tandis que *« le coût moyen du travail est aujourd'hui compétitif dans notre pays »*, un *« atout important pour l'avenir »* qui *« doit être préservé »*.

« RÉSIGNATION INTERDITE »

Le document reprend une analyse, souvent faite par les experts du PS, selon laquelle il n'y a pas eu de dégradation des moyens des entreprises pour investir, en dépit de la faiblesse de la croissance. *« La reprise économique de 1997-1998 devrait permettre une croissance soutenue des profits »* et *« les entreprises auront les moyens de financer la reprise de l'investissement »*, analyse-t-il. Les auteurs s'interrogent donc : *« Existe-t-il des stratégies d'action à mener par les entreprises, les organisations professionnelles et syndicales et l'Etat, ayant des effets suffisamment massifs et rapides ? »*

Sans apporter de réponse, ils estiment que *« la résignation est interdite »* et suggèrent implicitement que la baisse du temps de travail est une des réponses possibles. Ils mettent aussi en garde contre *« des hausses trop fortes de salaires »*, qui dégraderaient la compétitivité des entreprises et pénaliseraient l'emploi, tandis que *« des hausses trop faibles freinent la consommation, et pénalisent aussi l'activité et l'emploi »*. Tout l'enjeu des négociations patronat-syndicats, concluent-ils, est de *« construire le bon équilibre »*.

J.-M. B.

Le FN porte ses efforts sur la déstabilisation de la droite

M. Le Pen fait sa rentrée lors de la fête de son parti

JEAN-MARIE LE PEN avait annoncé qu'il ferait sa rentrée politique lors de la fête annuelle des Bleu-Blanc-Rouge organisée les 27 et 28 septembre à Paris, et il s'y tient. Aucune déclaration intempestive n'est venue perturber son programme. Ce silence répondait en fait à deux soucis. L'un, avoué, consistait à laisser le champ libre à tous ceux qui, au sein de l'UDF et du RPR, souhaiteraient un rapprochement avec le FN ; il ne fallait donc pas donner de grain à moudre à ceux qui attendaient une provocation de la part de M. Le Pen pour montrer qu'accords et alliances sont impossibles. L'autre répondait à la nécessité de laisser la gauche prendre ses premières décisions avant de sonner la charge. Le délégué général, Bruno Mégret, a tiré le premier lors d'une conférence de presse, mercredi 24 septembre. *« La méthode Jospin, c'est le camouflage, c'est le maquillage, c'est l'embrouillage »*, a-t-il déclaré, promettant de dénoncer dans les jours à venir l'aspect *« étatiste et mondialiste »* des mesures du premier ministre.

Cette fête des « BBR » sera, a expliqué M. Mégret, le point de départ de la *« mobilisation »* pour les élections cantonales et régionales de 1998. Scrutins à l'issue desquels le FN espère montrer qu'il est devenu le deuxième parti de France. Pour les cantonales, celui-ci affiche sa volonté de présenter des candidats partout. Le FN ne détenant que quatre sièges de conseillers généraux (Eure-et-Loir avec Marie-France Stirbois ; Var avec Eliane de la Brosse ; Manche avec Fernand Le Rachinel ; Yvelines depuis le ralliement de Laurent Wetzel), M. Mégret donne comme objectif de *« rentrer dans les conseils généraux »*. Il espère que le candidat frontiste Gérard Freulet, qui se présente en position favorable contre le socialiste Jean Grimont au second tour de la cantonale partielle de Mulhouse-Nord, dimanche 28 septembre, fera fonction d'éclaireur.

Pour les régionales, le parti de M. Le Pen a les dents plus longues. Il est vrai que le mode de scrutin – proportionnelle à un tour – lui est plus favorable. M. Mégret parle de *« démultiplier le nombre d'élus »* et brigue pour son parti *« au moins une présidence de région »*. Une prétention qui pourrait être à sa portée, notamment en PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur) et, qui sait, en Ile-de-France. Dans cette région, le président du groupe FN, Jean-Yves Le Gallou, tient ses documents – écrits et vidéos – de précampagne prêts à partir. Il souhaite arriver suffisamment en force pour peser sur le conseil régional, voire être une pièce maîtresse dans *« la discussion sur la présidence de PACA »*. Pour arriver à leurs fins, les frontistes pensent bénéficier du trouble qu'ils ont jeté dans les rangs du RPR et de l'UDF lors des dernières législatives en montrant leur pouvoir de nuisance. *« RPR et UDF ont beaucoup de cheffaillons, pas de stratégie, plus de ligne politique et un calendrier politique défavorable »*, ironise M. Le Gallou. La concomitance du second tour des cantonales et de l'élection des présidents de conseils régionaux ne leur a pas échappé et pourrait les servir dans les tractations.

« Nous voulons accélérer le processus de recomposition politique », dit M. Mégret, qui ne souhaite qu'une chose : *« Mettre le RPR au pied du mur. »* D'après lui, il existe trois pôles – gauche, droite, FN –, et il souhaite qu'en mars 1998 RPR et UDF soient dans l'obligation de passer des accords soit avec le FN, soit avec la gauche – *« Mais alors, à terme, le FN sera gagnant car beaucoup, dans les rangs du RPR et de l'UDF, n'accepteront pas la situation »*. Histoire d'attiser les dissensions au sein de la droite, des fédérations – celle de Seine-Saint-Denis notamment – ont envoyé une lettre proposant une entente pour provoquer la défaite de la gauche aux cantonales. Consigne a été donnée aux fédérations d'être disponibles pour des rencontres avec les élus de droite et divers droite qui le souhaitent *« en s'abstenant toutefois de conclure des accords »*, souligne Frank Timmermans, adjoint aux fédérations. Les représentants des petites formations – Mouvement pour la France et CNIP –, qui lors des dernières législatives ont soutenu des candidats frontistes, ne sont pas négligés. M. Mégret se fait d'ailleurs un plaisir de dire que Vitrolles, ville dont sa femme est le maire, a accueilli, samedi 20 septembre, une réunion de la fédération CNIP des Bouches-du-Rhône. Le FN mise sur ce travail de fourmis.

Christiane Chombeau

La gauche s'interroge sur les meilleurs moyens de lutter efficacement contre l'extrême droite

Une manifestation devait avoir lieu, samedi 27 septembre, à Paris, contre le Front national

Alors que le Front national tient sa fête annuelle des Bleu-Blanc-Rouge à Paris, la gauche politique et syndicale devait manifester, samedi 27 septembre, entre la place de la République et la place de la Bastille. Responsables de partis et universitaires s'interrogent sur l'efficacité de ces actions qui ne provoquent pas, bien au contraire, le reflux électoral de l'extrême droite là où elles sont organisées.

DOIT-ON ou non *« harceler »* le Front national ? La question a longtemps divisé la gauche. Les 15 % de voix recueillies par le parti de Jean-Marie Le Pen, en mai 1995, le « choc » des trois villes gagnées dans la foulée (Toulon, Orange, Marignane), la victoire de Catherine Mégret lors d'une élection municipale partielle à Vitrolles, en février, avaient fait pencher la balance du côté du « oui ». Malgré des réticences – dont, au premier chef, celles de Lionel Jospin –, la gauche avait majoritairement conclu, avant les législatives, qu'il était temps de dépasser le cadre de la protestation morale et d'investir la rue. Alors qu'une soixantaine de partis, syndicats et associations de la gauche parisienne appelaient à manifester, samedi 27 septembre, « contre » la fête des Bleu-Blanc-Rouge, le débat pourtant resurgit. Avec des motivations et des arguments nouveaux.

Depuis un an, la lutte contre le FN est, pour la gauche, l'occasion de manifester son unité. Un comité de vigilance contre l'extrême droite se met en place sous l'égide du Parti radical socialiste, en septembre 1996, pour organiser cette *« résistance »*. *« Une première depuis les ligues antifascistes de 1936 »*, rappelle Jean-Marc Sabathé, coordonateur du comité, qui compte aujourd'hui 45 organisations. C'est à son appel que responsables de gauche et universitaires participeront, dimanche, à la Sorbonne, à un colloque sur l'extrême droite.

« PHÉNOMÈNE INÉDIT »

La résistance passe aussi par la rue. A Grenoble, le 9 décembre 1996, 20 000 personnes avaient répondu à l'appel de 70 organisations pour protester contre la tenue d'un meeting de M. Le Pen ; la manifestation de Strasbourg, qui réunit 50 000 personnes le 29 mars, alors que le FN se réunissait dans la ville en congrès, devient ensuite le symbole de cette prise de conscience *« citoyenne »*, comme on dit désormais pour qualifier ce nouveau militantisme, moins partisan qu'associatif, plus local que national. Partout en France, depuis le début de l'année, les manifestations se ressemblent et se succèdent. *« Un phénomène tout à fait inédit »*, commente René Monzat, spécialiste de l'extrême droite.

En juin, la gauche arrive au pouvoir. Petit à petit, les tenants, au sein du PS et de la « gauche plurielle », de positions fermes sur l'immigration se retrouvent pour expliquer, aujourd'hui aux côtés de la droite « démocratique », que la stratégie du harcèlement a ses limites, en s'appuyant sur les scores des élections législatives anticipées à Strasbourg, à Grenoble ou ailleurs. *« Le rôle des intellectuels est de dire le vrai même si cela gêne. Or, personne ne fait le lien entre ces manifestations et le vote FN »*, s'est ainsi indigné Gérard Le Gall, conseiller auprès du premier ministre, le 25 septembre, lors du débat organisé par l'Observatoire de l'extrémisme, avec des représentants de la droite libérale, comme François Léotard (*Le Monde* du 26 septembre). A la même tribune, Georges Sarre, porte-parole du Mouvement des citoyens, déclare : *« Il est temps de changer de stratégie à l'égard du FN. Manifester, pas manifester, ce n'est pas la recette. »*

Pour la nouvelle majorité, le risque était grand, samedi, de voir les manifestants charrier des slogans antigouvernementaux en réclamant l'abrogation des lois Pasqua-Debré : sans la fédération communiste de Paris, qui, cet été, a pris sans concertation la tête de cette initiative, le défilé n'aurait d'ailleurs sans doute pas eu lieu (*Le Monde* daté 27-28 juillet). La mobilisation contre le FN est en effet désormais à double tranchant. *« Pour le PS, elle a l'avantage de mettre en branle une dynamique de rassemblement profonde »*, résume un membre du comité de vigilance (seule la Fédération anarchiste refuse de s'associer au défilé, quand l'extrême gauche, les collectifs de sans-papiers ou le Gisti appellent à y participer aux côtés des socialistes parisiens), *« mais ces démonstrations unitaires comportent aussi le risque de favoriser des débats sur les moyens de lutter en profondeur contre le FN, et notamment la politique sociale »*.

Ar. Ch. et Ch. Ch.

Le maire lepéniste de Toulon prive une adjointe de délégation

TOULON
de notre correspondant

En vingt lignes, jeudi 25 septembre, Jean-Marie Le Chevallier, maire FN de Toulon, a annoncé qu'il confiait la délégation des affaires sociales et familiales, personnes âgées et handicapées, au docteur Le Gac, en remplacement de sa troisième adjointe, Eliane Guillet de la Brosse. Cette mesure, prise officiellement dans un souci de *« meilleure efficacité de l'administration municipale »* est, en fait, le résultat d'une tension croissante entre le maire, son épouse et adjointe à la petite enfance et à la jeunesse, Cendrine Le Chevallier, et Mme de la Brosse. Celle-ci avait battu Maurice Arreckx, l'ancien président du conseil général du Var, aux cantonales de 1994, avant l'arrivée de M. et de Mme Le Chevallier à la mairie de Toulon l'année suivante.

Les deux femmes échangent parfois des réflexions à peine courtoises au cours des réunions du conseil municipal. Celle du 19 septembre a mis au jour un contentieux larvé au sein de la majorité frontiste. Mme Le Chevallier ayant proposé l'achat, pour 7 millions de francs, d'une propriété destinée à devenir un centre de vacances. Mme de la Brosse s'est abstenue, estimant que *« le coût de fonctionnement serait trop élevé »*. Cette attitude lui a été fatale, ainsi qu'à une autre élue d'extrême droite.

Membre du comité central, proche de Jean-Marie Le Pen, Mme de la Brosse se qualifie volontiers de *« petit soldat du Front »*, mais semble faire de l'ombre à M. Le Chevallier, à son épouse et à leurs proches. Ceux-ci avaient mal accepté de la voir siéger à la tribune officielle aux côtés du « chef », le 13 septembre, à Nice, lors d'une réunion des secrétaires fédéraux FN de la région. Mme de la Brosse paraissait d'autant plus gênante que le maire de Toulon manifeste, depuis plusieurs mois, des velléités d'indépendance. Attristée, cette monarchiste déclarée a décidé de continuer à siéger au conseil municipal : *« Je ne démissionnerai pas. Je n'ai pas été désavouée par Jean-Marie Le Pen et, dimanche, lors de la fête Bleu-Blanc-Rouge, je participerai au forum sur le social. Pour le reste, je vais prendre un peu de hauteur... Là, il n'y a pas d'encombrements. »*

José Lenzini

■ **RACISME : Antoinette Martinet, élue municipale (FN) à Maisons-Laffitte (Yvelines)**, a été condamnée par le tribunal correctionnel de Versailles, jeudi 25 septembre, à un mois de prison avec sursis et cinq ans *« de privation de ses droits civils, civiques et de famille »* pour *« provocation à la haine raciale »*. Elle avait écrit dans le bulletin municipal que *« des nègres venus de partout s'emparent de nos églises, y campent, les souillent et, ayant obtenu gain de cause, triomphants, avertissent l'Afrique que la voie est libre »*.

ÉDUCATION Semestrialisation des études ; évaluation et réorientation à la fin du premier semestre ; création de modules d'enseignement ; contrôle des connaissances par système de capitalisation : pour les 1 547 000 étudiants inscrits dans les universités françaises, la rentrée s'effectuera à l'aune des changements introduits par la réforme Bayrou adoptée le 9 avril. A marche forcée pour nombre d'entre elles, les universités tentent de s'insérer dans ce nouveau cadre juridique et pédagogique. ● LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS concernent le contrôle des connaissances, les syndicats d'étudiants et d'enseignants craignant un *« retour en arrière »*. ● FORTE de ses vingt-six mille étudiants, l'université de Reims tente, non sans difficulté, d'appliquer la réforme Bayrou. ● D'ICI QUELQUES SEMAINES, le gouvernement devrait faire connaître le contenu de la réforme des études médicales.

Les nombreuses zones d'ombre de la rentrée universitaire

Réforme Bayrou oblige, plusieurs changements importants attendent les 1 547 000 étudiants inscrits dans les universités françaises. La mise en œuvre de plusieurs nouvelles mesures se heurte encore à des difficultés nécessitant des arbitrages de la part de Claude Allègre

QUE reste-t-il de la réforme Bayrou ? Quels changements fondamentaux apporte-t-elle pour les étudiants et les enseignants ? Plus que la gestion des inscriptions et des effectifs – en légère décrue (– 8 000) pour la seconde année consécutive –, ces deux questions sont au cœur des préoccupations de la rentrée dans l'enseignement supérieur, échelonnée de la mi-septembre à la fin octobre pour 1 547 000 étudiants.

Depuis l'adoption, le 9 avril, du nouvel arrêté d'organisation des études par François Bayrou, ancien ministre de l'éducation nationale, à la suite d'une laborieuse négociation avec les syndicats d'enseignants et d'étudiants (*Le Monde* du 10 avril), Claude Allègre ne s'est guère empressé de traduire les textes dans la réalité. C'est le moins que l'on puisse dire : le nouveau ministre n'est guère enthousiasmé par l'héritage de son prédécesseur. Le jour même de la passation de pouvoirs, il s'était contenté d'indiquer n'avoir aucune raison de remettre en cause une réforme s'inscrivant dans la suite logique du processus qu'il avait engagé en 1992. Devant la commission des affaires culturelles du Sénat, le 2 juillet, puis dans un entretien à *Libération*, le 11 juillet, il avait néanmoins précisé : *« Les universités qui ont adopté la réforme Jospin-Lang de 1992-1993 peuvent oublier la réforme Bayrou. Celles qui avaient résisté, en revanche, doivent l'appliquer. »*

Ces propos avaient rassuré un certain nombre d'enseignants, notamment dans les facultés de sciences et de lettres. La plupart d'entre elles avaient déjà mis en place les principales « nouveautés » de la réforme Bayrou : semestrialisation des études, évaluation et réorientation à la fin du premier semestre, modules d'enseignement et contrôle de connaissances par système de capitalisation – les étudiants gardent le bénéfice des notes supérieures à la moyenne – et de compensation par la moyenne générale sur l'ensemble des épreuves. Tel n'était pas le cas, en revanche, pour la quasi-totalité des facultés de droit et la grande majorité des universités de sciences économiques et d'administration économique et sociale (AES). *« Même si elles sont entrées en marche arrière dans la réforme, la plupart se sont conformées aux nouvelles dispositions »*, note Bernard Saint-Girons, premier vice-président de la Conférence des présidents d'université (CPU).

Ce bilan « globalement positif » a également été partagé par le comité de suivi de la réforme, une instance consultative regroupant autour des responsables du ministère des présidents d'université et des délégués des organisations syndicales. Prévu initialement en juillet, le comité ne s'est finalement réuni que le 11 septembre, laissant ouvertes un certain nombre d'interrogations. Pour la prochaine rencontre, en octobre, André Lespagnol, ancien président de l'université Rennes-II, a été chargé d'établir un état des lieux et de recenser les besoins d'encadrement nécessaires à l'application des nouvelles dispositions.

Depuis le mois de juin, les universités ne sont pas restées inertes. La plupart d'entre elles ont, à marche forcée, tenté de s'insérer dans le nouveau cadre juridique et pédagogique. *« On n'a jamais vu appliquer un tel bloc de réformes entre avril et septembre »*, note Bernard Vareille, président de l'université de Limoges, qui ne cache pas la persistance de multiples difficultés.

● **Le tutorat.** – Amorcée depuis 1992, amplifiée en 1996, la prise en charge des nouveaux étudiants par leurs aînés de deuxième ou troisième cycle est en voie de généralisation. Malgré la demande des syndicats et la promesse du ministère, aucun bilan n'a été dressé. Si l'accueil et l'initiation à la méthodologie semblent donner satisfaction, l'organisation de séances de soutien et de rattrapage aux étudiants en difficulté est plus aléatoire. Certaines universités préfèrent les confier à des chargés de cours et des vacataires. Une charte du tutorat, prévue dans la réforme, est toujours à l'étude.

● **La semestrialisation et la réorientation.** – La nouvelle organisation des études en unités d'enseignement par semestre devrait être mise en place progressivement. En sciences et en lettres, on s'est parfois contenté de regrouper les modules existants. Aucune directive n'a précisé le contenu des unités de méthodologie. La procédure d'évaluation, de validation des acquis et de réorientation à la fin du premier semestre pour les étudiants en erreur d'orientation ou en échec n'est encore qu'à l'état d'esquisse. Peu d'universités ont signé des conventions de réorientation des étudiants avec les IUT et les STS (sections de techniciens supérieurs) des lycées. En sciences, le redoublement obligatoire à la fin du premier semestre pour les étudiants en difficulté n'est plus qu'optionnel.

● **Le contrôle des connaissances.** – C'est là le point le plus sensible de la réforme. A priori, la capitalisation et la compensation des notes s'appliquent dans toutes les formations en premier et deuxième cycle. Elles concernent essentiellement les disciplines juridiques et économiques qui doivent abandonner le système traditionnel admissibilité-admission. Une controverse a récemment surgi à propos du calendrier. Pour la plupart des responsables universitaires, cette réforme doit commencer par les premières années pour s'échelonner progressivement sur quatre ans. Selon M. Saint-Girons en effet, *« les mécanismes de la rénovation de 1992 et de 1997 ne coïncident pas parfaitement »*. Pour lever les ambiguïtés persistantes, la CPU a demandé une modification du texte général par l'introduction *« d'un amendement de précaution »*. La question est d'autant plus embarrassante qu'elle laisse planer la menace *« d'une avalanche de recours possibles devant les tribunaux [illegible]atifs »*, r[illegible]rons. Cette lecture restrictive des articles 18 et 24 de l'arrêté général a aussitôt provoqué une vive réaction des syndicats d'enseignants (SGEN et SNES-Sup) et d'étudiants. Ils dénoncent une tentative de *« retour en arrière »*, voire de *« remise en cause »* d'un des piliers de la réforme Bayrou. Pour Carine Seller, de l'UNEF-ID, *« aucune raison sérieuse ne motive ce report. Tout le monde savait, dès le début, que tous les cycles étaient concernés »*.

Tenté dans un premier temps de céder à la pression des présidents, M. Allègre devrait trancher ce litige dans les prochains jours. Sa décision est d'autant plus attendue que d'autres chantiers, ouverts par la réforme Bayrou, sont suspendus. Parmi ceux-là, la charte des stages et les unités d'expérience professionnelle en entreprise restent controversées ; le groupe de travail sur le statut de l'étudiant et la réforme des aides sociales n'a guère avancé. Le ministre semble vouloir s'accorder un délai supplémentaire d'un an avant de bouleverser le système actuel. La simple reconduction du montant des bourses au budget 1998 traduit cet embarras.

Enfin et surtout, aucune mesure supplémentaire n'a été prévue pour accompagner la mise en œuvre de la réforme des études, contrairement aux engagements pris par M. Bayrou. L'annonce, en juillet, de la création de 500 postes d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) n'est plus d'actualité. Ce nouveau report suffit à provoquer quelques remous, notamment dans la filière juridique, notoirement sous-encadrée. Les responsables de cette discipline, il est vrai, continuent de pratiquer le malthusianisme dans le recrutement de leurs enseignants. Lors de la dernière campagne de recrutement des maîtres de conférences, 24 % des postes ouverts aux concours n'ont pas été pourvus.

La réforme de la procédure de recrutement des enseignants du supérieur est en revanche plus avancée. A la quasi-unanimité, les syndicats ont adopté, lors du comité technique paritaire du 25 septembre, le retour à la situation de 1992, celle-là même que Claude Allègre avait instaurée lorsqu'il était conseiller spécial du ministre de l'éducation nationale Lionel Jospin.

Michel Delberghe

■ **François Bayrou, ancien ministre de l'éducation nationale,** s'en est pris à son successeur, Claude Allègre, vendredi 26 septembre à Pau. *« La capacité à faire des réformes est inversement proportionnelle au bruit que l'on fait autour de ces réformes »*, a-t-il déclaré en désapprouvant *« des attaques* [qui] *vont laisser des traces et coûter cher dans les relations entre les enseignants et la nation. »* Défendant le bilan de son action durant quatre ans, rue de Grenelle, il a affirmé : *« Cette période a été la plus réformatrice de l'éducation nationale, même si elle a été sans vagues. C'est dans quelques années qu'on la jugera... »* – (Corresp.)

Reims se met cahin-caha à l'heure de la réforme Bayrou

REIMS
de notre envoyée spéciale

« Nous avons appliqué la réforme Bayrou à la lettre ». A l'université de Reims Champagne-Ardennes,

REPORTAGE

Précipitation et manque de moyens ont prévalu dans la mise en place

Gérard Clément, doyen de la faculté de droit, est bien le seul à pouvoir expliquer, dans le détail, les modifications qui interviennent dès cette rentrée pour les étudiants de premier cycle. Alors que l'UFR de droit n'avait jamais appliqué la rénovation de 1992, cette fois *« tout le monde a voulu faire un geste »*, constate M. Clément. Semestrialisation, réorientation possible en AES (administration économique et sociale) ou en sciences économiques, unité de méthodologie, langue étrangère obligatoire, modification du contrôle des connaissances, tutorat, tout y est, sauf l'évaluation des enseignants. *« Je pense que c'est une réforme favorable aux étudiants et qui pourra peut-être augmenter les taux de réussite »*, espère le doyen de droit. *« La fin du système des admissibilités-admissions est un grand soulagement »*, se réjouit Aurore, étudiante en droit et membre du syndicat Unef-ID.

Dans les autres facultés de Reims, la réforme Bayrou aura essentiellement suscité *« un nombre de discussions inouï »*, témoigne Michèle Severs, directrice-adjointe de l'UFR de sciences économiques. Mais dans les faits, les changements sont très limités. *« Lorsqu'on a annoncé que la réforme, votée au printemps, devait s'appliquer en septembre, les enseignants ont hurlé »*, se souvient Jacques Meyer, le nouveau président de l'université de Reims. La précipitation et le manque de moyens qui ont prévalu dans la mise en place de cette réforme ont été très mal vécus dans les UFR. *« Entre le montage des contrats quadriennaux, les demandes d'habilitation et les réformes, on passe plus de temps à faire du travail administratif que de l'enseignement »*, regrette Jacques Perrin, directeur de l'UFR de sciences où les DEUG rénovés sont déjà une vieille histoire. *« Il aurait mieux valu terminer la mise en place de la réforme de 1992 – même en droit – et faire ensuite un bilan »*, suggère M. Perrin qui réclame que le ministère *« laisse du temps aux facultés »* et *« davantage de place à l'initiative tant le vécu d'une filière à une autre est différent »*. Gérard Dufour, directeur de l'UFR de lettres, qui ne regroupe pas moins de dix départements, s'inquiète quant à elle du *« silence du nouveau ministère. S'il ne donne pas un signal fort, tout capotera faute de mobilisation »*.

Il faut dire que la réforme Bayrou est loin d'être l'unique sujet de préoccupation dans cette université pluridisciplinaire de 26 000 étudiants, éclatée en trois sites. Le campus Croix-Rouge (lettres, sciences humaines et droit), où les étudiants ont manifesté en novembre-décembre 1995 pour réclamer des mesures d'urgence, attend toujours la concrétisation des promesses du plan Université 2000. En outre, cette université enregistre, d'après les normes ministérielles, un déficit de 250 enseignants-chercheurs. Enfin, faute d'installations sportives suffisantes, plus de 150 étudiants viennent d'être refusés en première année de Staps (activités physiques et sportives).

PROBLÈMES D'ORGANISATION

Et puis, bon nombre d'UFR n'ont pas attendu la réforme Bayrou pour mettre en place la semestrialisation, le tutorat, et tenter, sans succès, des expériences de réorientation. *« Il y a quelques années, nous avions mis en place un DEUG mixte de droit-sciences éco. Sur 1 700 étudiants, pas plus de douze demandaient une réorientation. Nous avons abandonné »*, explique Mme Severs. *« La réorientation, c'est beaucoup de travail d'organisation pour pas grand-chose »*, résume M. Perrin. Sans compter que, si des passerelles sont envisageables entre des filières proches, les réorientations vers des IUT, des BTS ou des classes préparatoires relèvent, selon les responsables des facultés, de l'utopie. Entre les dates de rentrée différentes et la nécessité de réserver des places dans des filières à entrée sélective, les problèmes d'organisation semblent insurmontables. *« Si le principe de la semestrialisation est bon, il n'y a pas trop d'un semestre pour que les bacheliers s'habituent à la fac »*, estime M. Perrin. *« Les étudiants savent qu'il y a deux sessions d'examens et s'accrochent dans la filière qu'ils ont choisie »*, ajoute-t-il. Mais il est vrai que les résistances restent fortes face à la création de semestre pluridisciplinaire.

En revanche, le tutorat en première année de DEUG fait l'unanimité. Après plusieurs expériences menées depuis quatre ans, ce système est, dès cette rentrée, généralisé dans toutes les filières. Des étudiants de deuxième ou troisième cycle sont recrutés et rémunérés pour assurer deux heures de tutorat par semaine. *« Cela répond à une vraie demande »*, insiste Cécile Husson, responsable de l'Unef-ID. *« Ce principe d'étudiants qui parlent aux étudiants est bon. Il permet de démystifier le professeur et aide les bacheliers à ne pas paniquer »*, explique Mme Severs. De son côté, M. Perrin constate que *« les plus jeunes sont parfois confrontés à un problème de vocabulaire employé par les enseignants. La relecture des cours avec les tuteurs est un aspect très important pour éviter le découragement »*. Certains directeurs d'UFR n'hésitent pas à considérer le tutorat comme l'un des meilleurs outils pour lutter contre l'échec en DEUG.

Quant aux unités de première expérience professionnelle (UPEP), elles ont pour l'instant simplement suscité *« des contacts avec les unions patronales »*, explique M. Meyer. Mais de l'avis de tous les directeurs d'UFR, ce système n'est réalisable qu'en deuxième cycle. *« La proposition d'UPEP est intéressante car le monde industriel va se rendre compte que les étudiants d'université ont autant de qualités que ceux des grandes écoles »*, estime M. Perrin. En revanche, les enseignants de lettres restent très septiques. *« On oublie trop souvent que la préparation aux concours d'enseignants, c'est aussi de l'insertion professionnelle »*, martèle Gérard Dufour.

Sandrine Blanchard

Les études de médecine vont être profondément remaniées

LE GOUVERNEMENT étudie actuellement une profonde réforme des études médicales, études dont tout le monde s'accorde pour dénoncer le caractère obsolète, inadapté et contraire aux intérêts de la santé publique. Si des divergences de vue existent entre les cabinets de Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, et de Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, quant aux remèdes à apporter, il semble acquis que cette réforme sera, dans le détail, connue dans les prochains mois et rapidement mise en oeuvre.

Le précédent gouvernement avait lui aussi perçu l'urgence de la situation. François Bayrou, Jacques Barrot et Hervé Gaymard avaient, sur ce thème, demandé un rapport aux professeurs Jean-Michel Chabot (CHU Necker-Enfants malades), Jean-Claude Etienne (CHU de Reims) et Jean-François Mattei (CHU de Marseille). Ce document, qui sera prochainement publié par les éditions Flammarion, fournit une lecture critique du système actuel et formule une série de propositions jugées *« pertinentes »* au secrétariat d'Etat à la santé. Le défi consiste à modifier la fin du second cycle et à en finir avec la sélection des généralistes – ceux dont on dit qu'ils sont les pivots du système de santé – par l'échec. *« Il nous faut aussi organiser les spécialités médicales dans l'intérêt de la santé publique »*, indique-t-on au secrétariat d'Etat à la santé.

Pour leur part, les professeurs Chabot, Etienne et Mattei préconisent notamment la création d'un DEUG santé qui clôturerait le premier cycle des études médicales. *« S'agissant d'établissements universitaires, on comprend mal que les facultés de médecine ne délivrent pas, comme toutes les autres facultés, un diplôme d'études universitaires générales (DEUG) en santé au terme de deux ans*, peut-on lire dans leur rapport. *Il nous semble que le PCEM 1, redoublé par nombre d'étudiants, devrait être remplacé par un DEUG santé. Au terme de celui-ci, le diplôme serait attribué à ceux qui auraient obtenu la moyenne dans les conditions équivalentes à celles de toutes les autres facultés. Ce cursus du DEUG santé permettrait également un classement autorisant les étudiants à s'orienter en médecine en fonction de leur rang et des places disponibles. »*

INTERNAT OBLIGATOIRE

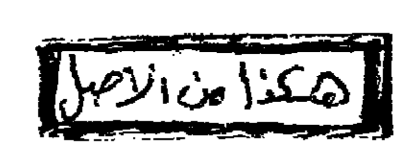
Les auteurs du rapport préconisent, d'autre part, que l'internat soit obligatoire, ouvrant la porte à un troisième cycle partagé en trois filières : médecine spécialisée (incluant la médecine du travail, la santé publique, la psychiatrie et la biologie, spécialités médicales à part entière), chirurgie et spécialités chirurgicales, médecine générale et soins primaires d'urgence. Au terme de l'épreuve de classement, chaque candidat choisirait sa filière de troisième cycle en fonction des possibilités offertes par son rang de classement. Chaque étudiant pourrait se présenter à au moins deux reprises. L'épreuve de classement ne reposerait sur aucun programme spécifique – comme c'est le cas pour le concours d'internat actuel –, mais, beaucoup plus simplement, sur les classifications résultant des années antérieures des études médicales.

Jean-Yves Nau

Polémique entre Ségolène Royal et Luc Ferry sur l'apprentissage de la lecture

Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, a vivement réagi aux affirmations de Luc Ferry dans un article du *Point* du 27 septembre. Dans ce texte, le président du Conseil national des programmes, nommé par François Bayrou en 1993, analyse la responsabilité de l'école primaire en soulignant que *« 35 % des élèves entrant en sixième échouent à maîtriser les règles principales du code écrit »*, auxquels s'ajoutent *« 9 % des nouveaux collégiens qui ne peuvent même pas tirer des informations ponctuelles d'un écrit. »*

Mme Royal s'est déclarée *« scandalisée »* par un *« catastrophisme incompatible avec un traitement sérieux des problèmes. Ce chiffre ne repose sur aucune base scientifique. L'estimation plus crédible se situe entre 10 et 20 % des élèves, ce qui est déjà beaucoup. Je n'accepte pas que l'on jette ainsi, par de faux chiffres, le discrédit sur l'école de la République et sur les générations successives d'enseignants »*, a-t-elle indiqué.



L'étrange interpénétration des services secrets d'Elf et de la France

L'ancien chef du service « Action » de la DGSE devient le patron de la sécurité du groupe pétrolier. Au cœur du système : de véritables réseaux de renseignement concurrençant ou coopérant avec les structures officielles

Ancien chef du service « Action » de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), le général Patrice de Loustal vient d'être nommé chef du service de sécurité d'Elf-Aquitaine. Il remplace à ce poste un autre ancien des services secrets français, Jean-Pierre Daniel, qui avait présenté sa démission au PDG d'Elf, Philippe Jaffré, au lendemain de la perquisition conduite au siège du groupe par les juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky. Les policiers de la brigade financière avaient alors découvert dans le coffre du « colonel » Daniel des documents révélant l'existence, au sein d'Elf, d'un véritable service secret. En réalité, comme le montre l'enquête du *Monde*, cette imbrication entre les services de renseignement français et Elf dure depuis une trentaine d'années.

LE « COLONEL » s'en va, un général arrive. A Elf, les traditions demeurent, malgré les secousses de la privatisation, en 1993, puis les chocs successifs causés, depuis 1994, par l'enquête judiciaire sur les coulisses financières du plus grand groupe industriel français. Trois mois après l'abandon forcé, par André Tarallo, de la présidence d'Elf Gabon, le départ programmé du chef du service de sécurité d'Elf Aquitaine, Jean-Pierre Daniel, semble sceller la fin d'une génération, mais pas tout à fait celle d'une époque.

Ancien légionnaire-parachutiste, officier issu des services secrets français et fidèle des fameux « réseaux Foccart », M. Daniel, surnommé le « Colonel », sera remplacé, au 42e étage de la tour Elf, par un autre membre de la confrérie du secret – et non des moindres : le général Patrice de Loustal, récent retraité du service « Action » – dont il fut un pilier, avant d'en devenir le chef, en 1993 – de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE).

Le général de Loustal, un homme de l'ombre

Le nouveau chef du service de sécurité d'Elf affiche un curriculum vitae d'homme de l'ombre. Ancien légionnaire-parachutiste, Patrice de Loustal a dirigé, durant plusieurs années, le très secret Centre d'instruction des nageurs de combat d'Aspretto, en Corse, vivier du service « Action » de la DGSE. Il a ensuite été affecté au 9e régiment de chasseurs-parachutistes (RCP) de Pamiers (Ariège), avant de se voir confier le commandement du 1er RCP à Souges (Gironde), avec le grade de colonel.

Il a, surtout, dirigé le fameux service « Action » de la DGSE de 1993 à 1996, après en avoir longtemps été le second. Il a fait valoir ses droits à la retraite durant l'été 1996, six mois après avoir été promu général.

Signe du caractère sensible des activités concernées, ce mouvement interne semble avoir été lui-même classé « *confidentiel* ». Salarié du groupe Elf depuis 1979, M. Daniel avait présenté sa démission au PDG, Philippe Jaffré, avant l'été, au lendemain de la perquisition conduite au siège du groupe par les juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky, assistées par la brigade financière (*Le Monde du* 17 mai). Mais M. Jaffré s'était opposé à son départ, préférant peut-être éviter une dramatisation supplémentaire, après le trouble provoqué par cette intrusion au cœur du « système Elf ».

Le colonel Daniel avait alors accepté de différer sa décision, dont le principe restait acquis. Il en faisait, apparemment, une question d'honneur.

Peut-être y avait-il de quoi. Dans le bureau du colonel, jusqu'alors réputé inviolable, les policiers avaient saisi une série de documents dont le contenu n'était guère compromettant, mais dont la seule présence dans son coffre-fort fut jugée révélatrice de l'existence, au sein d'Elf, d'un véritable service secret.

Encore M. Daniel devait-il préciser, une semaine plus tard sur procès-verbal, avoir « *détruit un grand nombre de documents et notes (...) sur instructions de* [sa] *hiérarchie* », de sorte qu'« *il ne* [lui restait] *plus beaucoup de documents sur l'activité d'Elf* ».

Parmi les pièces découvertes, figuraient ainsi des « *notes blanches* » (sans en-tête ni signature) dont la présentation rappelle celle des productions de divers services de renseignement (DGSE, DST, renseignements généraux). Ces notes évoquent, entre autres sujets, les enquêtes du conseiller Van Ruymbeke sur le financement du Parti républicain, du juge Halphen sur les marchés publics d'Ile-de-France, « *l'implication de la Syrie dans les attentats à Paris, au cours des années 80* », le rôle de certains proches de Charles Pasqua dans « *l'affaire des Comores* » ou encore les détails d'une « *action de coopération menée au Gabon par le conseil général des Hauts-de-Seine* », présidé par le même M. Pasqua... Seules mettent en scène des figures du monde pétrolier une note retraçant l'itinéraire mouvementé de l'intermédiaire André Guelfi, une autre évoquant un projet d'assassinat, en 1984, contre le journaliste Pierre Péan – dont la réalité aurait été attestée par André Tarallo et le « *commanditaire* » identifié en la personne d'un célèbre ancien gendarme –, ainsi, enfin, qu'un bref texte relatif au « *chantage* » qu'aurait exercé, en 1992, le personnage le plus énigmatique du dossier Elf, Alfred Sirven, sur... Jacques Chirac.

Celles de ces pièces dont la détention pourrait être illégale – qui ne concernent pas l'affaire Elf – ont été transmises au parquet de Nanterre (Hauts-de-Seine), *qui* a chargé l'Inspection générale de la *police nationale* (IGPN) d'en déterminer la provenance, notamment au moyen d'expertises.

Placés en garde à vue le 5 juin, Jean-Pierre Daniel et son adjoint (détaché des RG) se sont retranchés derrière le secret de leurs activités pour protéger leurs « *correspondants* » dans les services officiels. Dans un mémoire interne daté du 2 juillet, rédigé en anglais et destiné à fournir aux dirigeants des filiales étrangères des réponses aux questions suscitées par l'enquête française, la présidence du groupe pétrolier assurait préventivement que « *ces documents appartenaient à M. Daniel et n'ont pas été collectés à la demande d'Elf* ». A la question : « *Quel rôle M. Daniel joue-t-il à Elf ?* », le même document répond : « *M. Daniel est chargé de la sécurité des installations et des personnels d'Elf Aquitaine. Aucun service secret n'existe à Elf.* »

Cette dénégation officieuse ne saurait pourtant suffire à effacer trente années d'imbrication, parfois malsaine, entre les services de renseignement français – le Sdece, puis la DGSE – et le groupe pétrolier, que la malencontreuse aventure du colonel Daniel a subitement exhumées.

L'histoire de la plus grande entreprise française reste marquée par l'empreinte d'une galerie de personnages hors norme, qui lui ont imposé une tradition du secret, pour ne pas dire une culture « barbouzarde », que trahit une coïncidence étrangement symbolique : le siège historique du groupe, l'immeuble de la rue Nélaton, à Paris, abrite aujourd'hui les effectifs de la DST, le service français de contre-espionnage...

Premier président d'Elf, Pierre Guillaumat avait été, durant la guerre, l'un des fondateurs de la direction générale des services spéciaux (DGSS), avant de devenir, en 1958, ministre de la défense du général de Gaulle.

Dès le début des années 60, soucieux d'anticiper les initiatives de la concurrence, mais aussi les décisions des régimes en place dans les pays où Elf était implanté, il avait doté le secrétariat général du groupe d'une « *cellule de renseignement* » non officielle, baptisée « PSA » (Protection, sécurité, administration). La direction en avait été confiée à Guy Ponsaillé, ancien agent des services spéciaux et administrateur des colonies, chaudement recommandé par l'éminence grise du général de Gaulle en personne, Jacques Foccart.

Constituée de transfuges de la « Piscine » (le Sdece), du contre-espionnage, voire du quai d'Orsay, dotée de véritables unités d'action, sous la forme de sociétés de sécurité basées en France et au Gabon, cette structure parallèle devait encore accroître son influence sous la conduite du colonel Maurice Robert, ancien responsable des services secrets français en Afrique, puis patron du « SR » (Service du renseignement, la principale branche du Sdece), recruté par Elf après sa mise à l'écart des « services », en 1973. Victime de la « *défoccartisation* » entreprise par le nouveau patron du Sdece, Alexandre de Marenches, le colonel Robert s'efforça, à ce poste stratégique, de maintenir, non sans succès, l'influence des « *réseaux Foccart* » en Afrique.

> L'histoire de la plus grande entreprise française reste marquée par l'empreinte d'une galerie de personnages hors norme, qui lui ont imposé une tradition du secret, pour ne pas dire une culture « barbouzarde »

Devenu ambassadeur de France au Gabon en 1978, Maurice Robert – aujourd'hui attaché à la présidence des très chiraquiens Clubs 89 – parraina l'entrée à Elf du colonel Daniel qu'il avait connu dix ans plus tôt lorsque ce dernier occupait un « PLR » (Poste de liaison et de recherches) dans la capitale gabonaise, Libreville, pour le compte du Sdece, après avoir été observateur des Nations unies sur le canal de Suez, et membre du très discret « R2Y », chargé de la surveillance clandestine des diplomates étrangers en France. C'est ainsi que M. Daniel est devenu, au moins en Afrique, l'un des représentants les plus influents d'Elf, allant jusqu'à suppléer, à l'occasion, l'incontournable André Tarallo pour porter un message à quelque chef d'Etat « *ami* » du groupe, en même temps qu'il régnait sur une galaxie de « *correspondants* » plus ou moins honorables, dont on ne sait si elle coopérait ou concurrençait les structures officielles, service dans les « services », comme il y a des « *Etats dans l'Etat* ». Répondant, en 1985, à la commission d'enquête parlementaire sur le scandale des « *avions renifleurs* », Alexandre de Marenches déclarait avoir, en son temps, indiqué au président Giscard d'Estaing qu'il « *trouvait tout à fait anormal qu'une société, qu'elle soit privée ou d'Etat, ait son propre réseau de renseignement* ».

« *Cela rend les choses difficiles pour le commandement,* expliquait-il, *et en outre, il s'agit d'un domaine très délicat. J'ai ajouté qu'il y avait le problème des "caisses noires". Je ne suis pas naïf : il faut parfois rétribuer (...), mais il importe que ce soit dans des conditions normales, donnant lieu à vérification.* »

Hervé Gattegno

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : un mineur de quinze ans, accusé d'avoir assassiné** un jeune homme de dix-huit ans a été condamné à douze ans de réclusion criminelle vendredi 26 septembre par le tribunal pour enfants d'Evry (Essonne). L'adolescent avait frappé avec un couteau, le 6 mars, à Draveil, Roland Kingue, un jeune homme qui lui avait confisqué son messager électronique pour l'obliger à rembourser des objets qu'il avait volés.

■ **PROXÉNÉTISME : Jean-Claude Tunon, fondateur de l'école d'hôtesses** portant son nom, a été mis en examen vendredi 26 septembre pour « *complicité de proxénétisme aggravé* » par le juge d'instruction parisien Frédéric N'Guyen. Laissé en liberté, M. Tunon, soixante-douze ans, est soupçonné d'avoir servi d'intermédiaire à un réseau international de call-girls, impliquant plusieurs personnalités (*Le Monde* du 10 juin).

■ **VITROLLES : Me René Blanchot, l'un des avocats de Catherine Mégret, maire (FN) de Vitrolles,** a été condamné mercredi 24 septembre à 30 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) « *pour enregistrement sonore sans autorisation au cours d'une audience juridictionnelle* ». L'avocat du barreau de Marseille avait été surpris en flagrant délit d'enregistrement des débats et contraint de quitter la salle d'audience, alors qu'il défendait Catherine Mégret qui comparaissait, le 30 juin, pour diffamation et provocation à la haine raciale (*Le Monde* du 2 juillet).

« Intervilles », des vachettes au prétoire

L'émission culte du divertissement télévisé ne fait plus rire la direction de TF 1 et les responsables de l'Association du Puy-du-Fou depuis les soupçons de tricheries qui pèsent sur l'animateur Olivier Chiabodo. La justice devra être rendue au pays de Clochemerle

POUR trois doigts sur la couture d'un jean, le petit monde des jeux télévisés est en train de craquer. Les révélations par *Le Canard Enchaîné*, dans son édition du 17 septembre, de tricheries qu'aurait commises l'animateur Olivier Chiabodo lors de l'émission « Intervilles » sur TF 1 donne lieu à un psychodrame comme seule la télévision peut en créer. On y retrouve ce qu'il faut de célébrités du petit écran montrées du doigt, d'édiles en colère et d'enjeux financiers. Il y va aussi de l'image de la plus grande chaîne française de télévision, dont les dirigeants, Patrick Le Lay et Etienne Mougeotte, trouvent dans cette affaire de quoi alimenter, dit-on, leurs querelles de pouvoir.

Ce sont les dernières volontés de Landru qui sont à l'origine du scandale et qui risquent de faire sombrer une des émissions les plus populaires, créée en 1962, et dont le concept a été exporté dans plusieurs pays. Devant l'ampleur de la polémique, Guy Lux, « père » d'« Intervilles », fait répondre qu'il est en vacances et qu'il n'est pas joignable. Claude Savarit, coauteur de la formule, qui s'estime *« spolié dans ses droits »*, a fait appel à la justice. Il *« considère qu'on lui a volé une Roll's Royce pour en faire, si l'on en croit les médias, un outil de vol avant de la précipiter sur un arbre ! »*

Ce serait pour aider les candidats du Puy-du-Fou (Vendée), qui, le 2 juillet, concouraient contre Ancenis (Loire-Atlantique), à répondre que Landru avait souhaité un bain de pieds qu'Olivier Chiabodo étire son cou pour lire la réponse par dessus l'épaule de Jean-Pierre Foucault, et qu'il plaque trois doigts contre sa cuisse droite. Si, sur le moment, le geste passe inaperçu des participants, il n'échappe pas à certains téléspectateurs, qui écrivent au mensuel *Télévision* et au maire d'Ancenis pour signaler cette bizarrerie.

« Ça nous a plutôt fait marrer », commente un des responsables de l'émission. En revanche, depuis que *Le Canard Enchaîné* s'est emparé de l'affaire, elle ne fait plus rire personne. Surtout à TF 1, dont « Intervilles » est une des émissions-phares avec près de 9 millions de téléspectateurs. Seuls Navarro et quelques matches de football font de meilleures audiences. Dès la parution du journal satirique, l'état-major de TF 1 est mobilisé au 13e étage de la tour ronde qui abrite la chaîne. Etienne Mougeotte, vice-président, interrompt la réunion de programmation qu'il présidait et se fait projeter la cassette. Avec Xavier Couture, directeur de l'antenne, ils convoquent Olivier Chiabodo et Gérard Louvin, directeur des variétés et jeux de la chaîne et PDG de Glem Productions, société productrice de l'émission « Intervilles », dont TF 1 possède 60 % des parts.

Ils se rendent dans le bureau de Patrick Le Lay, PDG de TF 1, où l'ambiance est électrique. Pour ce dernier, qui est *« en quête de sens »* pour sa chaîne, l'affaire tombe plutôt mal. Olivier Chiabodo s'emmêle dans des explications peu convaincantes sur le rôle de ses doigts : démangeaisons, tics, moyens mnémotechniques. Décision est prise de visionner les cassettes des émissions des étés 1996 et 1997, soit dix-huit émissions de deux heures chacune. *« On s'aperçoit que ces gestes avaient déjà été faits lors de la finale entre Pont-Saint-Esprit et Le Puy-du-Fou en 1996. Dès lors, tout concourt à penser qu'il a triché »*, estime Etienne Mougeotte. Olivier Chiabodo, qui est salarié de TF 1, est immédiatement suspendu et l'émission « Touché gagné », qu'il devait animer le lendemain à 11 heures, est déprogrammée. Une procédure disciplinaire est engagée contre l'animateur. Par ailleurs, TF 1 et Glem Productions ont déposé, mercredi 24 septembre, une plainte contre X...

« Mais que faisait-il donc avec ses trois doigts ? », se demandent les amis de l'animateur, qui refuse de s'expliquer publiquement et dont beaucoup estiment que son avenir cathodique est bien compromis. Olivier Chiabodo se contente pour l'instant de *« démentir formellement »* et d'indiquer qu'il va déposer une plainte en diffamation pour *« faire respecter ses droits et son honneur »*. A trente-trois ans, ce jeune homme frisé et poupin, qui jouait les seconds rôles dans « Intervilles », semblait entamer une belle carrière dans l'animation télévisée, qui n'était pourtant pas sa vocation d'origine. En effet, après des études médicales qui devaient le conduire à une spécialisation d'orthopédiste, une rencontre avec Yves Mourousi, alors à RMC, le fait bifurquer d'abord vers la radio et ensuite vers la télévision. Il y anime successivement « Les marches de la gloire », « Pago Pago » et il succède à Christian Morin dans « La roue de la fortune ». Depuis 1995, année où TF 1 a décidé de programmer une nouvelle version de l'inusable « Intervilles », il faisait partie de l'équipe d'animation. Le « concept » de l'émission, fourni par TF 1, précise qu'il y *« est investi du rôle d'arbitre : il comptabilise les points après chaque jeu et reste neutre en cas de litige »*. *« Il savait qu'il passait à l'antenne. Comment a-t-il pu donner des codes aussi primaires. Si tout cela est vrai, je suis atterré »*, s'étrangle Jean-Pierre Foucault. L'animateur-vedette d'« Intervilles » est convaincu que le système garantit la confidentialité des questions. Après les avoir choisies à Paris parmi une centaine de possibilités, Jean-Pierre Foucault faxe les questions sur les lieux où se déroulera l'émission. Les feuillets sont alors transmis à la script, qui communique uniquement les réponses au synthétiseur pour que celui-ci prépare leur passage à l'écran. En dépit de ces précautions, certains pensent que, si Olivier Chiabodo avait vraiment voulu tricher, il aurait pu obtenir l'intitulé des questions et des réponses et les communiquer à son équipe favorite avant les épreuves.

> « Ces gestes avaient déjà été faits lors de la finale entre Pont-Saint-Esprit et Le Puy-du-Fou, en 1996. Dès lors, tout concourt à penser qu'il [Olivier Chiabodo] a triché. » Etienne Mougeotte

« Intervilles était un jeu, c'est devenu un enjeu », estime le maire d'une commune candidate. L'expression montre bien le décalage qui existe entre les producteurs de l'émission et les candidats. Pour les premiers, il s'agit d'abord d'un spectacle *« où on ne gagne rien »*, sauf la première place, ce qui n'est apparemment pas négligeable pour les élus et les supporters, un brin cocardiers, qui y engagent leur notoriété. *« Tout est préparé et organisé pour que le spectacle soit aussi réussi que possible »*, confie Gilles Amado, réalisateur de l'émission. Gérard Louvin, le producteur, y veille. Présent sur le site et relié par oreillette aux présentateurs, il s'assure du bon rythme de l'émission, imaginant un incident ou un gag si l'ambiance baisse. De même, pour que soit respecté le délai de vingt minutes exigé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) entre deux coupures publicitaires, le réalisateur, qui a l'oeil sur l'horloge, peut inciter les présentateurs à se quereller pour prolonger le temps d'émission. Grâce à cet artifice, il réitère les célèbres algarades entre Guy Lux et Léon Zitrone, lors des débuts de cette émission, dont la légende dit qu'elle était très appréciée du général de Gaulle.

Dans la nouvelle formule, le système du duplex a été abandonné et tout se déroule sur un même site. D'où la nécessité que les deux villes concurrentes soient assez rapprochées pour que les supporters de la ville visiteuse puissent assister sans trop de difficultés au déroulement des épreuves. Avec ses quinze semi-remorques et ses escouades de caméramen, techniciens et autres collaborateurs, « Intervilles » représente un événement pour les villes sur lesquelles elle a jeté son dévolu. Durant plusieurs jours, la cité ne vit plus qu'à l'heure de la télévision. Il faut installer les sièges pour le public, le podium où évoluent les présentateurs, les « tours-lumière », les décors et, pour les jeux, le toboggan plein d'embûches, le travelling sur rail de 30 mètres, l'arène pour les vachettes, etc. Quinze caméras filment les épreuves, les présentateurs, les spectateurs, et les images sont « triées » dans un car régie, installé à quelques mètres de là.

Les candidats ne manquent d'ailleurs pas : les organisateurs de l'émission enregistrent entre quarante et cinquante candidatures chaque été. Hasard ou sélection sous influence ? *Le Canard Enchaîné* note que bon nombre de personnalités ou de ministres de l'ancienne majorité ont vu la candidature de leur ville retenue. Ainsi, quatorze des seize villes choisies en 1996 et quinze des dix-huit villes concurrentes en 1997 étaient gérées par des municipalités de droite. Recevoir « Intervilles » suppose de la part des communes un effort financier relativement important. Si, pour des raisons évidentes de sécurité, l'installation des gradins est confiée aux Tréteaux de Paris, une société spécialisée, les villes doivent participer à la préparation de l'émission. Le personnel communal, notamment, est mis à contribution : menuisiers, peintres, électriciens, sont sollicités pour donner un coup de main. Au total, les maires estiment qu'il leur en coûte entre 250 000 et 500 000 francs. Une somme qui inclut la réalisation d'un film d'une minute et demie qui leur permet de vanter, comme ils le souhaitent, les attraits de leur cité.

« En matière de notoriété, l'effet est énorme. Par exemple, on a immédiatement reçu des commandes de vins », constate Gilbert Baumet, maire de Pont-Saint-Esprit (Gard). Il évoque aussi l'enthousiasme de ses 2 000 administrés, venus le 6 septembre 1996 à Paris pour assister à la finale contre Le Puy-du-Fou. Aujourd'hui, cet élu, qui s'est fait épingler par la chambre régionale des comptes, profite de l'« affaire Chiabodo » pour lister les anomalies qu'il a constatées lors des épreuves et qui auraient entraîné la défaite de sa ville. Il estime que, dans les jeux sportifs, les vachettes du Puy-du-Fou étaient avantagées par rapport à celles de Pont-Saint-Esprit et que, dans les jeux dits intellectuels, certaines réponses étaient erronées. Ainsi, à la question sur le plus grand océan du monde, la réponse prévue par les organisateurs était l'Atlantique, alors que les géographes ont, depuis longtemps, classé le Pacifique en tête !

A Mont-de-Marsan (Landes), battue par Le Puy-du-Fou cette année, il y a de la grogne dans les rues. *« J'estime que Le Puy-du-Fou devrait être hors jeu et je vais demander que Mont-de-Marsan soit déclarée vainqueur »*, annonce Philippe Labeyrie, maire de cette ville et sénateur. Il est las de se faire interpeller par ses administrés, notamment par ceux qui ont assisté à la finale à Eurodisney et qui se sentent floués.

« Deux cent cinquante mille francs pour passer trois heures à la télévision, c'est rien du tout », assure Edouard Landrain, maire et député d'Ancenis. Pourtant, il n'était pas candidat à cette émission. C'est Glem Productions, à la recherche d'un adversaire pour Le Puy-du-Fou, qui a proposé à ce district de 29 communes de participer au jeu. Les élus, qui y ont vu une occasion de promouvoir le label du poulet d'Ancenis, créé par une coopérative locale, ont accepté de se lancer dans l'aventure. Résultats : 95 % de taux d'audience dans la région, 2 000 personnes ayant payé chacune 60 francs pour assister aux épreuves. *« Cela a solidifié l'esprit de pays. Si la tricherie est avérée, elle est haïssable »*, conclut M. Landrain.

« Nous n'avons pas triché ; d'ailleurs, cela est impossible », martèle Jean-Marie Delahaye, maire des Epesses (Vendée), dont dépend le lieu-dit du Puy-du-Fou. Il nie la présence d'un complice dans l'assistance qui lui aurait retransmis les signes faits par Olivier Chiabodo. Il prétend aussi ne pas avoir remarqué les écrans de contrôle, disposés devant lui et les présentateurs, qui renvoient l'image diffusée à l'écran. Dans « Intervilles », Le Puy-du-Fou fait d'ailleurs figure d'exception, puisqu'il ne s'agit pas d'une collectivité locale, mais d'une association créée pour monter un spectacle. Ce village a, en effet, accédé à la célébrité grâce à la reconstitution historique imaginée par Philippe de Villiers, il y a vingt ans. Les habitants se transforment en comédiens pour interpréter en plein air l'histoire de leur région et, chaque été, quelque 350 000 spectateurs y assistent. Depuis 1989, un parc d'attractions de 35 hectares avec parcours historique est venu en compléter l'attrait touristique.

D'après Claude Savarit, en mars 1990, les responsables du Puy-du-Fou avaient refusé de participer à « Intervilles » pour *« incompatibilité culturelle »*. Depuis, ils ont peut-être réalisé qu'il y a là l'occasion d'un bon coup de pub, toujours utile à une entreprise de spectacle. Le maire des Epesses, lui, n'en démord pas : l'intimité de ses relations avec Olivier Chiabodo se limite au porcelet qu'il a offert au présentateur pour son mariage. La justice déterminera peut-être s'ils en étaient devenus « copains comme cochons »...

Françoise Chirot
Dessin : Emmanuel Pierre



LE COURRIER DES LECTEURS Depuis que le ministère de l'emploi et de la solidarité a *confirmé, mercredi* 17 septembre, la mise sous condition de ressources des allocations familiales, annoncée par M. Jospin dans sa déclaration de politique générale du 19 juin, de nombreux lecteurs nous font part de leur opposition à une mesure qui, expliquent-ils, va porter atteinte à leur pouvoir d'achat. Nous publions quelques-uns de ces témoignages, reçus avant que le premier ministre n'indique son intention de relever les plafonds initialement envisagés, et nous rappelons les positions du *Monde* sur cette question, qui a fait l'objet d'un éditorial et de plusieurs analyses.

Querelles de familles

par Thomas Ferenczi

L'AVIS DU MÉDIATEUR

LE PROJET de mise sous condition de ressources des allocations familiales, qui s'ajoutera à la réduction de l'allocation de garde d'enfant (AGED) et à la baisse de la réduction d'impôt pour emplois familiaux, va pénaliser environ 350 000 foyers, dont le pouvoir d'achat diminuera. Les calculs de l'Union nationale des associations familiales ont montré, avant les ultimes corrections apportées par M. Jospin au dispositif prévu, que cette baisse pourrait atteindre, pour certaines familles, près de 6 000 francs par mois (*Le Monde* du 20 septembre). On comprend que les futures victimes de ces décisions protestent avec énergie.

Nos correspondants évaluent eux-mêmes, chiffres à l'appui, la perte de pouvoir d'achat qu'ils s'apprêtent à subir. Elle va de 4 000 à 5 500 francs par mois. Ce n'est pas rien. Cette ponction modifiera sérieusement leurs conditions de vie. Il est normal qu'ils expriment leur désaccord. Ils le font avec mesure, reconnaissant qu'ils appartiennent à des catégories privilégiées de la population, mais jugent la pilule un peu amère.

« Nous trouvons équitable que notre couple, plus aisé que la moyenne des autres couples à structure familiale comparable, soit à l'avenir moins aidé par la collectivité, nous dit Delphine Schatz, de Mulhouse, à la fin de sa lettre, dont nous publions ci-dessous de larges extraits. *Mais l'équité demande que le débat n'occulte ni les charges des couples visés, ni leur apport à la collectivité en tant qu'employeurs de salariés déclarés à domicile.* » Quant à Michel et Marie-Noëlle Echelard, de Paris, également cités ci-dessous, ils jugent la méthode *« pour le moins brutale »*.

Laurent Delarbre, de Boulogne, a sorti également sa calculette avant d'écrire à Lionel Jospin. Il va perdre chaque mois 673 francs au titre de l'allocation familiale, 1 166 francs au titre de l'amputation de la réduction d'impôt, 2 200 francs au titre de l'AGED, soit un total de 4 039 francs. Il estime injuste d'être désigné comme *« cible privilégiée »*, pour quatre raisons : parce qu'il est jeune, qu'il habite en région parisienne, qu'il est salarié et qu'il a des enfants.

Pour sa part, *Le Monde* a soutenu le projet gouvernemental en affirmant, dans un éditorial publié au lendemain de la déclaration de politique générale de Lionel Jospin (*Le Monde* du 24 juin), que *« le principe d'une redistribution en faveur des revenus modestes doit être défendu »*, même si l'on peut discuter du plafond fixé par le gouvernement. *« Les aides,* écrivait notre journal, *doivent aller en priorité à ceux qui en ont le plus besoin. » « Du strict point de vue de la distribution,* estime notre collaborateur Jean-Michel Bezat, *M. Jospin est fondé à dire que sa réforme touchera essentiellement des revenus élevés »* (*Le Monde* du 20 septembre).

Plus critique, Alain Lebaube, éditorialiste, considère que *« les allocations familiales devraient être intégrées dans le calcul de tous les revenus imposables »* et que *« devrait être révisé le mode d'attribution du quotient familial »*. Selon lui, *« l'une et l'autre mesures seraient plus justes que l'actuelle proposition qui met à l'écart la question de la réforme de la fiscalité »*.

Il n'appartient pas au médiateur de se prononcer sur le fond, mais il lui revient de s'assurer que l'information donnée a été aussi complète, aussi exacte, aussi « objective » que possible et que les divers points de vue ont pu se faire entendre, notamment dans les pages Débats. De ce point de vue, *Le Monde* a fait, nous semble-t-il, honnêtement son travail.

Un train de vie spartiate

Le débat actuel est bavard sur le terrain des ressources mais je le trouve peu disert sur le chapitre des charges de ces mêmes familles. Avec des revenus nets avant impôt de l'ordre de 40 000 francs mensuels (revenus professionnels cumulés des deux conjoints), nous sommes des citoyens privilégiés ; mais nos charges sont sans doute plus lourdes qu'elles ne le seront à aucun autre moment de notre vie de couple. Parents de trois jeunes enfants (bientôt quatre), nous avons trente-trois et quarante-trois ans. On ne s'étonnera pas que ce soit un stade de notre vie où nous remboursions les prêts immobiliers de notre résidence principale, soit une ponction de 15 000 francs mensuels sur nos revenus. Si nos revenus sont de l'ordre de 40 000 francs mensuels, c'est que nous sommes non pas employés ou ouvriers mais, en l'occurrence, cadre et profession libérale. Notre durée hebdomadaire de travail est supérieure à la durée légale de travail des salariés. Ce qui fait que les deux employées de maison recrutées il y a un an, chacune à temps partiel, pour s'occuper de nos enfants effectuent en cumulé 49 heures par semaine (et non 39 comme dans la plupart des simulations publiées). Nous régions à ces deux salariées une somme (cumulée) d'en moyenne 6 500 francs mensuels. L'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) étant plafonnée à 12 800 francs trimestriels, notre volume d'heures d'employées de maison fait qu'une partie des charges patronales nous incombe : en moyenne 3 400 francs trimestriels, soit environ 1 100 francs mensuels. A ces 22 600 francs de ponction mensuelle « automatique » sur nos revenus s'ajoute, comme il se doit, le montant des impôts. Si nous avons bien compris les réformes projetées, notre revenu mensuel disponible devrait diminuer d'environ 5 500 francs : 1 500 francs d'allocations familiales que nous cesserons de percevoir + 2 100 francs de charges patronales que nous paierons en plus (l'AGED passant de 12 800 francs à 6 400 francs trimestriels) + 1 875 francs d'impôt sur le revenu que nous paierons également en plus chaque mois (la déduction pour emploi familial passant de 45 000 à 22 500 francs). D'austère ces années-ci, notre train de vie familial va devenir spartiate !

Delphine Schatz,
Mulhouse (Haut-Rhin)

Une méthode brutale

Avec sept enfants, et deux salaires de professeurs agrégés, nous n'avons pas vraiment le sentiment de mener une vie de « riches ». Une fois que nous avons fait face aux dépenses de logement, de nourriture, de vêtements, de scolarité, il nous reste une capacité d'épargne limitée. Difficile, dans ces conditions, d'affronter sans frémir la perspective de perdre 5 000 francs de ressources par mois, ce qui va nous arriver quand les allocations familiales que nous touchons seront supprimées. Cinq mille francs par mois (non imposables) qui disparaissent du jour au lendemain dans le budget d'une famille de sept enfants : qu'on y songe bien avant de s'étonner de nos protestations et de montrer du doigt notre « égoïsme de riches ». Quand, il y a quelques années, un organisme de crédit nous a consenti un prêt pour l'acquisition d'un logement (loger neuf personnes, à Paris, ce n'est pas une mince affaire !), il a pris en compte, dans le calcul de nos ressources et de nos capacités d'endettement, ces 5 000 francs d'allocations familiales qui disparaissent aujourd'hui ; les échéances, elles, demeurent ; et nous nous retrouvons, bien malgré nous, sérieusement surendettés. Sans doute constituons-nous un cas minoritaire. L'argument est souvent repris par les défenseurs de cette réforme. Il nous paraît quelque peu cynique. Et la méthode, pour le moins brutale.

Michel
et Marie-Noëlle Echelard,
Paris

Amortir l'effet de seuil

Le projet de mise sous conditions de ressources des allocations familiales a déjà suscité de nombreuses réactions, favorables ou défavorables, le plus souvent selon que la personne est ou non concernée par cette mesure. C'est bien sûr l'effet de seuil qui pose le plus de problèmes (...). Beaucoup ont relevé que l'impôt sur le revenu est le mécanisme adéquat pour amortir cet effet de seuil et proposent donc l'intégration des allocations familiales dans le revenu imposable. Je voudrais suggérer une technique proche mais qui a l'avantage de rejoindre dans ses limites le souci du gouvernement de supprimer totalement ces prestations pour les plus hauts revenus. On commence par augmenter uniformément ces allocations de 20 %. Puis on les fait entrer dans le revenu imposable avec un coefficient 2 (...). Le résultat est que les foyers non imposables voient leurs prestations effectivement augmenter de 20 %. Ceux qui sont imposés dans la tranche marginale de 10 % ne gagnent ni ne perdent rien. Dans la tranche marginale de 20 %, ils verront le montant effectif des prestations réduits d'un peu plus de 20 % et ainsi de suite jusqu'à la tranche supérieure d'imposition, proche ou égale à 50 %, qui fera que le montant des allocations familiales sera, pour les plus fortunés, intégralement reversé par les ayants droit sous forme d'impôt direct.

Gérard Deville,
Bures-sur-Yvette (Essonne)

Sur un coin de table

Le gouvernement projette de ne plus verser les allocations familiales aux familles dont le plafond de ressources salariales est 25 000 francs. Ces allocations sont de 650 francs. Or 650 francs représentent 2,6 % de 25 000 francs. Donc, suspendre les versements de ces allocations, c'est créer, *ipso facto*, pour le budget familial, une dette supplémentaire de 2,6 %. Le gouvernement, qui ne parvient pas facilement à diminuer la dette publique de quelques dixièmes de point, impose à certaines familles une dette de 2,6 %. Cette mesure semble avoir été prise trop rapidement, peut-être même sur un coin de table. N'aurait-il pas été plus juste d'intégrer dans les conditions de ressources tous les revenus (en particulier ceux des valeurs mobilières) et, dans un premier temps, de fixer un plafond qui soit un vrai seuil de richesse (de l'ordre de 600 000 francs annuels), indiscutable celui-là, quitte, ensuite, à abaisser ce seuil avec le temps, de manière que les familles puissent s'organiser en connaissance de cause ?

André Sauvageon,
Seignosse (Landes)

De Vitrolles à Toulon, le FN ne s'assagit pas

Suite de la première page

Bruno Mégret s'en accommode : il considère que l'élargissement de l'audience de son parti et la mise au point d'une stratégie d'alliances ne pourront s'opérer qu'à partir du moment où la droite classique aura volé en éclats.

Cette attitude ne parvient pas à capter, par la gestion même d'une collectivité locale, un électorat croissant. Au grand dam du délégué général du Front national, les élections législatives n'ont pas confirmé le succès municipal : à Vitrolles même, Bruno Mégret a perdu près de 1 000 voix par rapport aux 8 000 obtenues par sa femme, du scrutin de février à celui de juin. Sa précipitation et sa virulence ne sont probablement pas étrangères à cet échec partiel.

La gestion toulonnaise de Jean-Marie Le Chevallier est, du point de vue du spectacle, inverse : calmement, le maire de la préfecture du Var et son équipe avancent leurs idées et réalisent ce qu'ils peuvent de leur programme municipal. Les départs dans l'administration municipale ont été, depuis deux ans, contrôlés et discrets.

A Toulon, on a tranquillement rebaptisé une rue *« d'Estienne-d'Orves »*, à l'unanimité des voix du conseil municipal : l'homme, issu de la droite catholique, était surtout un grand résistant. On a fêté Raimu, Toulonnais déguisé en Marseillais par la légende, ce qui a gêné l'opposition mais flatté les habitants. On a chaussé les bottes de la gestion précédente en reprenant la direction de la plus grosse société d'économie mixte (la Semtad, Société d'économie mixte Toulon aménagement développement), ce qui a rassuré les banquiers, inquiété la gauche, tandis que la droite était anesthésiée par ses turpitudes passées sur ce dossier.

Peu spectaculaire, ce travail patient a fini par payer en termes électoraux : le maire de Toulon est le seul élu FN de l'Assemblée nationale ; les quelques points de bonus qu'il a rassemblés sur son nom sont indéniablement dus à son statut de maire. Cela ne l'empêche d'ailleurs pas de connaître les premiers craquements publics de sa majorité : il vient d'écarter son troisième adjoint, Eliane de la Brosse, conseiller général, qui s'était abstenue lors d'un vote du conseil municipal sur le rachat d'un bâtiment destiné à l'installation d'une colonie de vacances de la ville !

GESTION SECTAIRE

Pourtant, la différence dans les styles, les résultats électoraux, voire dans l'inspiration, ne peut pas masquer la similitude des politiques mises en place : dans les deux cas, une gestion sectaire, qui vise prioritairement quelques cibles facilement identifiables. Sur le plan culturel, tout ce qui relève de la création contemporaine est banni au profit du retour à un passé folklorisé.

L'outrance des déclarations sur ces sujets (qui visent surtout à... couper des subventions) offre l'avantage de marquer le terrain sur le thème identitaire, fort sensible dans toute la région. De ce point de vue, la longue patience de Jean-Marie Le Chevallier pour *« éliminer »* le créateur du Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI) de Châteauvallon, Gérard Paquet, n'a rien à envier à celle de Bruno Mégret quand il cherche à *« étrangler »* en quelques semaines le café Le Sous-Marin.

Actions d'éclat pour M. Mégret, guerre de position pour M. Le Chevallier : ces élus du Front national appliquent bien l'un et l'autre leur programme, qui a pour effet majeur d'attiser les conflits, réels ou symboliques, entre les différents groupes d'habitants, et qui aggrave toutes les divergences sociales, culturelles et politiques en conflits irréductibles.

Vitrollais et Toulonnais partagent donc bien le même sort : la gestion n'affadit pas le programme FN. Loin d'évoluer vers le compromis, elle radicalise ce programme.

Michel Samson

PRÉCISION

Justice

A la suite de notre article publié dans nos éditions du 10 septembre, en page 8, Bernard Morichère nous a demandé d'apporter les précisions suivantes :

« 1. Il n'a pas été contesté lors des débats que l'un des experts commis par le juge d'instruction a confondu mon écriture avec celle d'une autre personne ; 2. La recherche d'empreintes digitales effectuée au laboratoire de police scientifique a permis d'établir que la trace papillaire présente sur l'une des cartes incriminées n'avait pas été produite par moi. »

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La pollution naît aussi de la pauvreté

LE gigantesque incendie qui dévaste l'Indonésie et menace l'Asie du Sud-Est est dramatique. Il ne l'est pas seulement par la pollution atmosphérique qu'il provoque et qui a peut-être indirectement causé la chute d'un Airbus. Car cette pollution-là ne tient guère aux dégâts du progrès, comme celle qui empoisonne l'air des grandes villes, un peu partout dans le monde. Les métropoles étouffent au rythme du développement économique, qui se traduit par l'augmentation du trafic automobile, donc des gaz d'échappement, et de rejets polluants multiples toujours plus intenses. Dans le cas de l'incendie en Asie du Sud-Est, il s'agit d'une pollution liée non à la richesse, mais à la pauvreté, et aussi à la surexploitation effrénée des ressources naturelles par quelques grandes compagnies souvent sans scrupules.

La catastrophe de l'Indonésie en rappelle d'autres qui se sont déjà produites, parfois étalées sur plusieurs décennies, dans différentes régions sous-développées du globe. Dans le Sahel, on a vu les populations aggraver elles-mêmes la désertification en consommant un bois de chauffage de plus en plus rare, parce qu'elles ne pouvaient pas faire autrement, ou intensifier le surpâturage sur des terres déjà desséchées, parce qu'un cheptel nombreux constituait la seule forme de richesse des pasteurs africains. Les paysans d'Amérique du Sud empoisonnent à distance les jeunesses occidentales parce que seule la culture des plantes utilisées dans la fabrication de la drogue leur fournit des moyens de subsistance ; sans parler de l'Amazonie qui, elle aussi, souffre d'une déforestation massive.

D'une certaine façon, la catastrophe écologique de l'Asie du Sud-Est donne raison à René Dumont, longtemps accusé d'être catastrophiste. Ce désastre montre combien il est impératif que l'idée de *« développement durable »* officiellement adoptée par la communauté mondiale depuis la conférence de Rio, en 1992, entre enfin dans les faits. Dure leçon : à l'heure où les élites des Etats-Unis et d'Europe sont fascinées par les profits colossaux et le développement d'Internet, d'autres hommes font brûler des forêts pour manger.

Dans un monde désormais régi par les lois du libéralisme, on a trop tendance à oublier que la fin du tiers-mondisme n'a pas fait disparaître le tiers-monde. Et que, faute d'un minimum de solidarité, les pays développés toucheront un jour les dividendes de leur indifférence : qu'il s'agisse de flux migratoires incontrôlés – car rien n'empêchera jamais la misère du monde de chercher à forcer les portes du monde riche – ou de nouvelles catastrophes écologiques, plus graves encore peut-être que celle à laquelle nous assistons.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

Le déficit de l'assurance-maladie

L'ASSURANCE-MALADIE se trouvera cette année devant un déficit de l'ordre de 6 à 7 milliards de francs en raison de l'augmentation massive et rapide du volume des prestations. Si l'on rapporte la somme des dépenses faites en mai dernier à la moyenne des dépenses mensuelles du premier semestre de 1946, on constate que les frais médicaux et pharmaceutiques sont passés de 1 à 2,2 ; les frais d'hospitalisation à 2,6 ; les dépenses de chirurgie à 2,7. Les indemnités journalières de maladie sont à 1,5 seulement, mais le remboursement des frais de prothèse dentaire a fait un bond impressionnant : de 1 à 5,2.

Au total, les dépenses de l'assurance-maladie ont à peu près doublé d'une année à l'autre, et la statistique de juin, qui n'est pas tout à fait terminée, accentuera cette progression.

A quoi tient cette augmentation ? D'une part, à l'incorporation, depuis le début de l'année, de nouvelles catégories de salariés au régime de l'assurance obligatoire ; les ressources se sont naturellement accrues de ce fait, mais l'accroissement des dépenses a été proportionnellement plus important. Il faut encore faire intervenir le relèvement des tarifs médicaux. Mais, selon l'administration, on assiste également à un développement de la consommation médicale. Les assurés se font soigner davantage, et ceux des catégories aisées, nous dit-on, ne sont pas les derniers à utiliser les facilités légales. Cela n'irait pas sans certains abus, d'ailleurs difficiles à déceler, contre lesquels on se préoccupe de réagir.

M. C.
(28-29 septembre 1947.)

L'« Histoire de la Révolution française »

Il y a cent cinquante ans paraissait le premier volume de l'œuvre-phare de Jules Michelet. Sur le mode épique, l'historien raconte 1789 et ses lendemains. Sa vision des événements qui fondèrent la République influence aujourd'hui encore notre mémoire collective

MILLE huit cent quarante-sept : chômage dans les manufactures, travail forcé des enfants au fond des mines, agitation dans les campagnes, cherté du pain, affairisme, corruption en haut lieu. François Guizot, premier des ministres, reste droit dans ses bottes, mais la faillite de la monarchie de Juillet bat le rappel des souvenirs de 1789. Les historiens se mobilisent. Le 10 février, quelques jours après la publication par le socialiste Louis Blanc du début de son *Histoire de la Révolution française*, le républicain Jules Michelet publie chez Chamerot le premier volume de son *Histoire de la Révolution française*. Au printemps, l'*Histoire des Girondins*, d'Alphonse de Lamartine, connaît un immense succès. Elle est suivie, comme il se doit, d'une *Histoire des Montagnards*, d'Alphonse Esquiros.

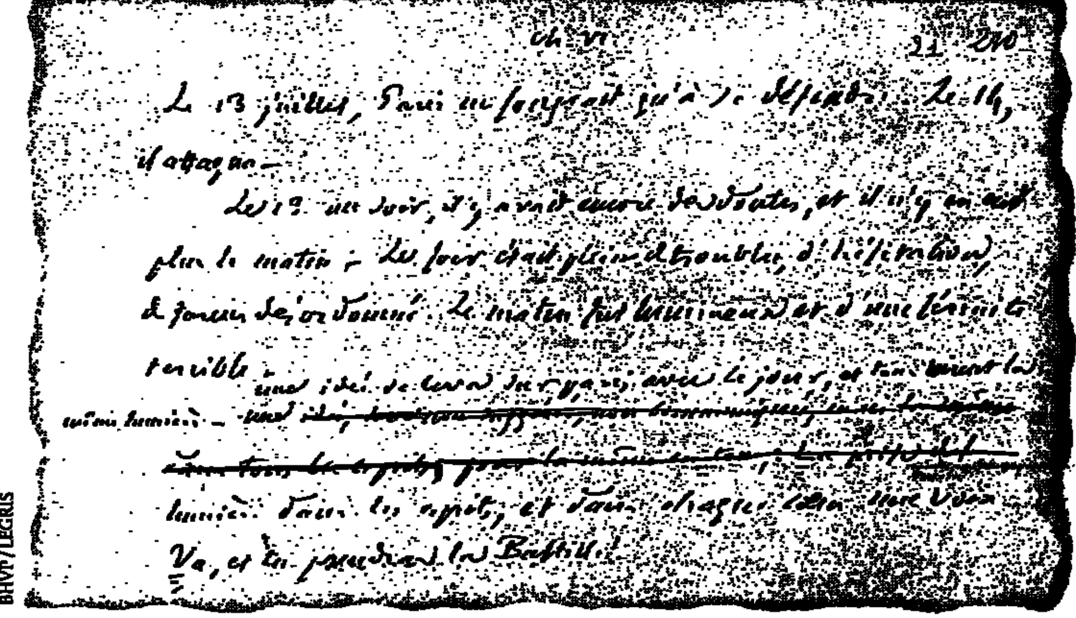
C'est l'*Histoire de la Révolution* de Michelet, dont les sept tomes se succèdent jusqu'en août 1853, qui laissera la trace la plus profonde dans notre culture politique. Michelet, en 1847, a quarante-neuf ans. Il n'oublie pas qu'il est né *« comme une herbe sans soleil entre deux pavés de Paris »*, au temps du Directoire et qu'il a composé des livres, de ses mains d'enfant, dans l'atelier d'imprimerie paternel. Titulaire de la chaire d'histoire et de morale au Collège de France, il se sent d'autant plus obligé d'intervenir dans la crise qui démoralise le royaume. Il a interrompu, en 1844, après un sixième tome consacré à Louis XI, l'*Histoire de France* entreprise en 1833, afin de rappeler aux déçus de la monarchie bourgeoise la légitimité nationale de la Révolution.

Dès 1845, à l'ouverture de son cours annuel, il a déclaré solennellement devant la jeunesse des écoles enthousiaste : *« Ce qui est légal, c'est la Révolution, en sorte que, traitant de la Révolution, je m'assois sur la base, sur la pierre fondamentale des lois. Il ne faut pas dire la Révolution, mais la Fondation. »* Dans le tome I de l'*Histoire de la Révolution*, ainsi que dans le tome II, mis en vente le 15 novembre 1847 et conclu sur la fuite de Louis XVI à Varennes (20-21 juin 1791), Michelet ne se montre pas moins radical. Il ne prend même pas la peine de réfuter le *« fatalisme »* des historiens libéraux, Thiers et Mignet, qui se sont ingéniés à démontrer que la bourgeoisie s'était emparée de la plupart des leviers de commande du royaume avant la prise de la Bastille. Auguste Mignet avait eu cette formule : *« Les Etats généraux ne firent que décréter une révolution déjà faite. »* Michelet use, au contraire, de tout son génie narratif pour accentuer la rupture de 1789. La prise de la Bastille en devient le symbole comme, par la suite, la départementalisation, l'institution d'un système des poids et mesures ou celle du calendrier révolutionnaire.

« Le 13 juillet, raconte-t-il sur le mode épique, *Paris ne songeait qu'à se défendre. Le 14, il attaqua. Le 13 au soir, il y avait encore des doutes, et il n'y en eut plus le lendemain. Le soir était plein de trouble, de fureur désordonnée. Le matin fut lumineux et d'une sérénité terrible. »*



BN



BHVP / LEGRIS



M. RIGAL

Extrait du manuscrit de l'« Histoire de la révolution française », où, sur le mode épique, Michelet évoque les 13 et 14 juillet 1789 (gravure). Ci-dessus, l'unique photo (daguerréotype) de l'historien, en 1847. Il était alors âgé de quarante-neuf ans.

Retirée à la bourgeoisie autant qu'à la noblesse, même si la noblesse sacrifie ses privilèges le 4 août 1789, l'initiative révolutionnaire est ainsi rendue au peuple. Mais qui est, au juste, ce peuple *« souverain »* qui *« s'avance »* ? Au tiers-état, qui n'est que l'un des ordres représentés au sein des Etats généraux, se substitue, le 14 juillet 1790, par la volonté des Fédérés accourus au Champ-de-Mars de toutes les provinces, la nation assemblée, détentrice de la légitimité. Du bouleversement qui s'opère, Michelet ose professer une interprétation quasi théologique. Il oppose, en effet, à la *« religion de la grâce »*, qui aurait fourni le modèle du *« bon plaisir »* d'un roi de droit divin, la religion moderne de la Justice, instaurée par la *« volonté générale »*.

Tandis que Lamartine et Edgar Quinet, ses alliés, considèrent que la Révolution française accomplit, à sa manière, l'enseignement du Christ, Michelet affirme – et avec quel éclat ! – qu'un culte sans précédent a été célébré le 14 juillet 1790 et que le Champ-de-Mars a été, de ce fait, consacré : *« Nous, croyants de l'avenir,* déclare-t-il, *qui mettons la foi dans l'espoir et regardons vers l'aurore, nous que le passé défiguré, dépravé, chaque jour plus impossible, a bannis de tous les temples, nous eûmes un temple comme on n'avait jamais eu ! »*

Tout solidaire qu'il soit des *« croyants de l'avenir »*, Michelet ne se laisse pas aveugler par la foi qu'il confesse en leur nom. Il admet que l'histoire même de la Révolution l'a démentie. Il se demande si la République ne fut pas vainement proclamée le 25 septembre 1792. Il explique que la double menace des ennemis du dehors et des *« traîtres »* de l'intérieur accapara si bien les républicains que la République, privée de son plein exercice, perdit peu à peu ses chances de survie.

A tout dérèglement de la dynamique révolutionnaire Michelet se montre d'autant plus attentif qu'il travaille à son *Histoire de la Révolution* « en plein événement », sous une seconde République aussi fragile que la première. Les deux derniers tomes (VI et VII) sont écrits à Nantes où, sur le point d'être chassé du Collège de France et des Archives par Napoléon III, l'historien a trouvé refuge en 1852, au moment d'aborder précisément le récit de la guerre de Vendée.

Malgré cette proximité de l'expérience révolutionnaire, Michelet résiste à la tentation de se métamorphoser en *« accusateur public »* pour faire le procès de la Terreur. S'il malmène le *« tyran »* Robespierre, il n'acquitte pas toujours le populaire Danton. Indulgent envers les Girondins, il avoue qu'il aurait siégé, conventionnel, sur les bancs de la Montagne, entre Cambon et Carnot. Il s'interdit surtout de maudire 1793 (la dictature révolutionnaire) au nom de 1789 (la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) ou de mépriser 1789 au nom de 1793, comme le font autour de lui libéraux et socialistes.

C'est que la Révolution appartient tout entière, *« une et indivisible »*, à l'héritage qui lui a été transmis, de bouche à oreille, par le peuple de son enfance. Il recommande à ses jeunes auditeurs, le 23 décembre 1847, avant d'être interdit de parole par le gouvernement de Guizot, de recueillir, eux aussi, l'héritage. Qu'ils referment les histoires de la Révolution, *« peut-être la mienne »*, ajoute-t-il, et qu'ils *« mettent la tête à la croisée »* afin d'écouter *« la Révolution qui passe »*, criée, chantée, racontée, dans la rue, par des témoins *« indestructibles »* !

Né lui-même, en 1798, dans une chapelle désaffectée par la Révolution, au coin de la rue Saint-Denis et de la rue de Tracy, Michelet tient de son père, ancien ouvrier à l'imprimerie des assignats, ainsi que des artisans et boutiquiers de son entourage, un récit presque continu des journées révolutionnaires qu'ils ont vécues. Elles ne se contredisent ni ne s'excluent dans la mémoire collective. Michelet la consulte largement pour compléter ou vérifier l'information qu'il puise, le premier, dans les registres de la Commune et les procès-verbaux de ses quarante-huit sections. Plutôt que de reconstituer à sa manière les circonstances du massacre du 17 juillet 1791 au Champ-de-Mars, il recopie la narration *« inédite »* d'un des manifestants, *« garde national dans le bataillon des Minimes qui, avec ceux des Quinze-Vingts, de Popincourt et de Saint-Paul, s'alignèrent parallèlement à l'Ecole militaire »*.

Sur le conseil d'un autre témoin, royaliste celui-là, il *« observe »* des hauteurs de Chaillot le déroulement des faits, qui, vus de l'Ecole militaire, seraient inexplicables. Il se fie, une fois de plus, aux *« vieillards »* pour attester la *« pensée forte et calme »* des insurgés du 10 août 1792. Un des survivants de l'assaut donné aux Tuileries lui raconte : *« On voulait en finir avec les ennemis publics ; on parlait de l'étranger, du comité autrichien qui allait nous l'amener. Un riche boulanger du Marais, qui était mon voisin, me dit sous le feu le plus vif, dans la cour des Tuileries :* "C'est grand péché, pourtant, de tuer ainsi des chrétiens ; mais enfin, c'est autant de moins pour ouvrir les portes à l'Autriche !" ».

Affronté à l'horreur des massacres de septembre 1792, Michelet s'en prend aux *« exaltés »* qui déclenchent le *« vertige de la destruction »*. Mais il donne aussi la parole au père d'Hector Poret, son condisciple du collège Charlemagne, qui montait la garde, le 2 septembre, devant le couvent des Carmes où s'entassaient les « suspects ». Le vétéran se souvient d'un sergent, *« homme d'une résolution peu commune, petit, carré de taille, roux, extrêmement fort et sanguin qui, la grande porte étant fermée, se mit sur la petite, la remplit, pour ainsi dire, de ses larges épaules et arrêta tout court les aboyeurs »*.

Plus encore qu'à tous ces *« petits faits vrais »*, Michelet s'attache aux humbles témoins qui les lui rapportent. Leur présence dans son ouvrage remet en pleine lumière une tradition *« déjà obscurcie après un temps si court »* et qu'il a crue *« rompue pour toujours »* en perdant avec son père, le 18 novembre 1846, *« celui qui si souvent lui avait conté la Révolution »*. Elle s'ajoute à bien d'autres signes pour accréditer le projet d'une histoire de la Révolution ressaisie, reprise de l'intérieur, parlée autant qu'écrite, capable non seulement de transmettre, mais aussi de poursuivre l'élan de 1789. L'*Histoire de la Révolution française* de Michelet appartient, elle-même, à une révolution qui est loin d'être conclue en 1847 et qui l'est encore moins en 1853, après le retour d'une dictature bonapartiste.

Paul Viallaneix

★ Professeur émérite des universités, historien, Paul Viallaneix est l'éditeur du *Journal* (Gallimard, 4 vol., 1959-1976) et des *Cours au Collège de France* (Gallimard, 2 vol. 1995), de Michelet ; il est aussi l'auteur de *La Voie royale*, essai sur l'idée de peuple dans l'œuvre de Michelet (Flammarion, 1971).

★ L'*Histoire de la Révolution française*, de Jules Michelet, est disponible chez deux éditeurs. On recommandera les deux volumes de « La Bibliothèque de la Pléiade » (Gallimard, 298 F et 315 F). L'autre édition est celle de la collection « Bouquins » (Robert Laffont, deux volumes de 95 F).

De la dénégation à la consécration, une œuvre sans cesse réévaluée

A la différence de l'*Histoire des Girondins*, de Lamartine, qui se lit aussi vite qu'elle a été écrite, l'*Histoire de la Révolution française*, de Michelet, a d'abord été accueillie avec réserve. Les journaux de l'époque n'osent pas s'associer à une remobilisation des classes laborieuses. Le choc des journées insurrectionnelles de juin 1848 accentue leur prudence.

Après l'arrivée au pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte, aucune feuille ne prend le risque de saluer l'achèvement de l'*Histoire de la Révolution* en août 1853. Michelet ne dispose plus alors d'aucune tribune pour servir la cause de la République. Il reprend donc, en 1855, la publication de son *Histoire de France* au point où il l'avait suspendue en 1844.

L'apparente retraite de l'historien *« romantique »* n'est pas pour déplaire à la génération qui suit la sienne et qui croit, avec Ernest Renan, à *« l'avenir de la science »*. Chez les républicains, la confiance accordée à Auguste Comte dévalue le respect dû à Michelet. Le *« progrès positiviste »* ruine l'hypothèse selon laquelle 1789 constituerait une *« fondation »* historique.

L'*Histoire de la Révolution* survit néanmoins aux réticences et aux dénégations. Rééditée par Lacroix en 1868, avec une nouvelle préface, où Michelet réplique aux attaques de Louis Blanc, elle devient enfin populaire. Cinq autres éditions se succèdent jusqu'en 1898, comme pour célébrer l'avènement de la IIIe République. Celle-ci fêtera le centenaire de la naissance du « grand homme » en distribuant à tous les écoliers un florilège de l'œuvre. Des municipalités baptisent rues et écoles du nom de Michelet.

L'hommage rendu à l'historien est aussi ambigu qu'officiel. La République conservatrice du président Félix Faure compte sur le chantre de la nation pour susciter l'adhésion des citoyens. Mais elle se garde bien de souligner le caractère populaire des « journées » de la Révolution. Et il n'est pas question, au moment où Ernest Lavisse prêche dans ses manuels la continuité profonde de l'histoire de France, de réveiller le souvenir subversif de la coupure opérée en 1789.

L'ÂME DU PEUPLE »

Les successeurs de Michelet se gardent bien de dissiper le malentendu. Professionnels de l'« histoire-science », ils se consacrent à des travaux d'érudition. Ils ne se posent plus, comme Michelet et Quinet la question du sens, philosophique ou religieux, de la Révolution. Tous pourtant n'ont pas tiré un trait sur l'*Histoire de la Révolution*. Le savant Gabriel Monod, fondateur en 1876 de la *Revue historique*, voue son enseignement du Collège de France, à partir de 1905, à l'initiateur qu'il n'a jamais renié. En prenant la défense de Michelet après celle de Dreyfus, Monod marque son appartenance indéfectible à l'*« Eglise républicaine »*. Il y côtoie Péguy, qui ne se prive pas de railler, au nom de la *« belle histoire »* de Michelet, la cuistrerie des historiens de la Sorbonne. Le gérant des *Cahiers de la quinzaine* fait de l'*Histoire de la Révolution* l'un de ses livres de chevet.

Succédant aux scientistes, les marxistes exercent sur l'*Histoire de la Révolution* une censure délibérée. Mathiez (*La Révolution française*, 1922-1927), quand il ne garde pas le silence, manie l'injure : *« Michelet,* dit-il tout net, *bêlait à l'union des classes. Il s'est toujours targué d'être peuple (...). Prétention insoutenable. »* Jaurès, en revanche, se montre généreux. Il dédie son *Histoire socialiste de la Révolution* à Michelet en même temps qu'à Marx et... Plutarque ! Peu suspect de négliger la lutte des classes, Georges Lefebvre (*La Révolution française*, 1930) répare l'injustice de Mathiez, en 1946, quand il écrit : *« Michelet avait pris contact directement avec la Révolution par l'intermédiaire de témoins oculaires. Elle était devenue sa pensée ; il était capable d'exprimer, dans une histoire de la Révolution, l'âme même du peuple. »*

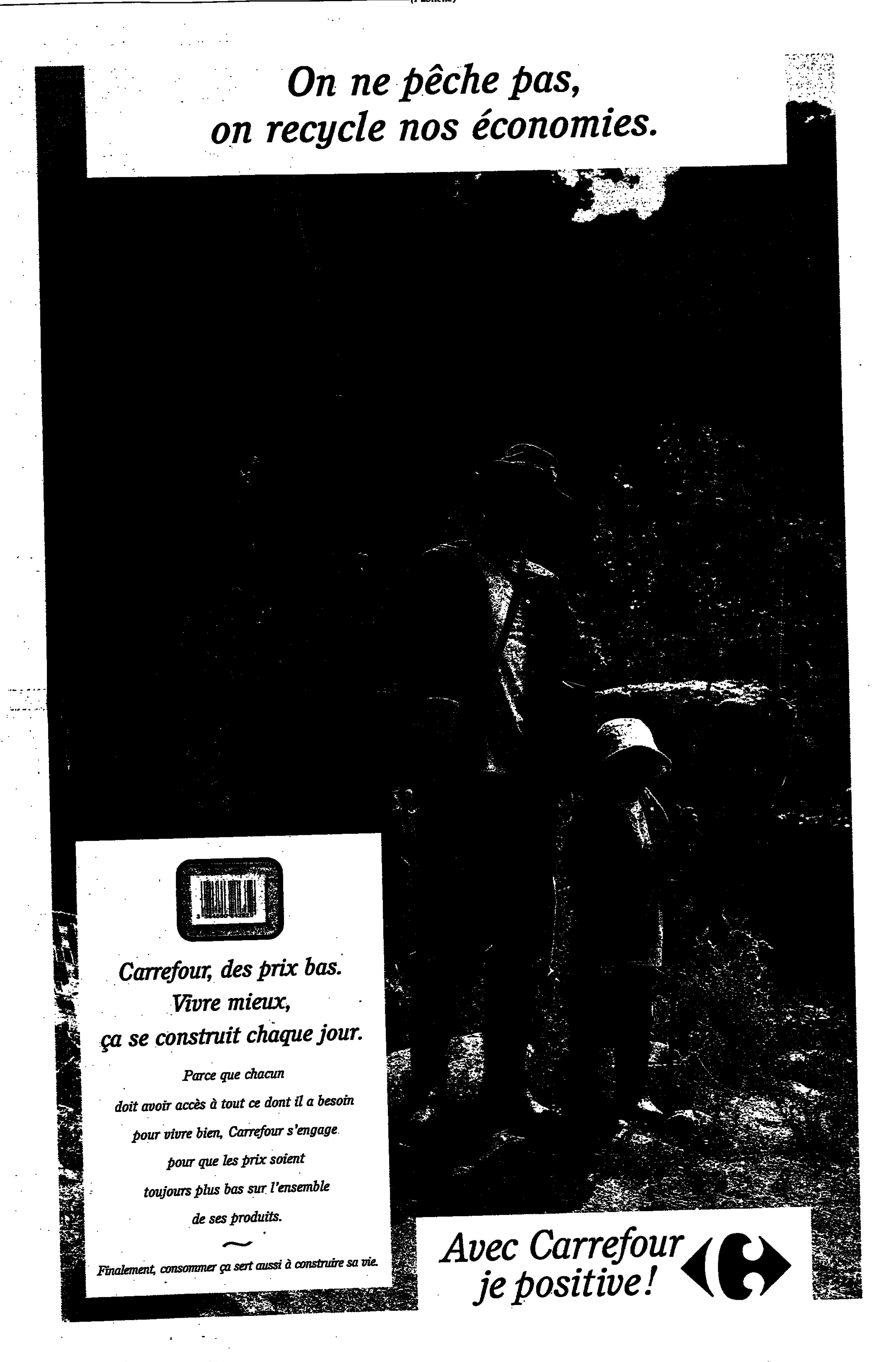
DEUX ESPRITS

Au même moment, celui de la Libération, le cofondateur des *Annales*, Lucien Febvre, fidèle entre les fidèles, remercie Michelet d'avoir mis en scène *« le débat qui, depuis 89, depuis 93, ne cesse de mettre aux prises, en France, deux esprits : l'esprit de peur et celui qu'il faut bien nommer, en effet, l'esprit de la Révolution, c'est-à-dire de création »*.

Réveillé, chez nos historiens, par un Febvre mais aussi par un Henri-Irénée Marrou (*De la connaissance historique*, 1954), qui les appelle à *« s'arracher de l'engourdissement dans lequel le positivisme les a trop longtemps maintenus »*, l'« esprit de révolution » refait de l'histoire *« une aventure spirituelle où la personnalité de l'historien s'engage tout entière »*. L'œuvre de Michelet bénéficie, du même coup, d'un crédit longtemps contesté.

Jacques Le Goff relit l'*Histoire de France* de Michelet tout en « ressuscitant », à son tour, le Moyen Age. Bien mieux que le centenaire, le bicentenaire de la Révolution, célébré en 1989, vient d'honorer l'*Histoire de la Révolution*. Après l'avoir installée au cœur de sa problématique, François Furet (*La Révolution française*, 1989) estime que l'auteur de ce *« récit torrentiel reste le plus grand des intercesseurs entre la Révolution française et l'infinie cohorte de ses fils »*.

P. V.


On ne pêche pas,
on recycle nos économies.
Carrefour, des prix bas.
Vivre mieux,
ça se construit chaque jour.
Parce que chacun
doit avoir accès à tout ce dont il a besoin
pour vivre bien, Carrefour s'engage
pour que les prix soient
toujours plus bas sur l'ensemble
de ses produits.
Finalement, consommer ça sert aussi à construire sa vie.
Avec Carrefour
je positive!

ÉLECTRONIQUE Thomson-CSF a annoncé, vendredi 26 septembre, la vente de la participation de 17,2 % qui lui restait dans le capital du fabricant de semi-conducteurs franco-italien SGS-Thomson. Cette cession lui rapportera 1,226 milliard de dollars, soit 7,23 milliards de francs. ● UN ACCORD de 1993 prévoyait que le groupe de défense cède ses parts à CEA-Industrie, filiale du Commissariat à l'énergie atomique, et à France Télécom, qui sont devenus actionnaires de SGS-Thomson à cette date. ● FINANCIÈREMENT solidifié, le groupe va pouvoir participer aux restructurations européennes. Il est candidat au rachat de Siemens-Défense. ● TROIS SCÉNARIOS sont à l'étude pour la privatisation de Thomson-CSF. Une solution fédérative, poussée par le ministre de la défense, verrait Matra, Alcatel, Dassault ainsi qu'Aerospatiale apporter certains de leurs actifs.

Thomson-CSF se sépare de ses semi-conducteurs et prépare sa privatisation

Le groupe vend les 17,2 % qu'il détenait encore dans le fabricant franco-italien SGS-Thomson. Le gouvernement n'a pas encore tranché entre les différentes solutions de privatisation de l'entreprise de défense

À QUELQUES JOURS de l'annonce par le gouvernement français des modalités de sa privatisation, et des modifications de périmètre au sein de l'industrie française de l'électronique de défense qui accompagneront cette opération, Thomson-CSF recompose sa trésorerie. Vendredi 26 septembre, le groupe a annoncé la vente de sa participation de 17,2 % dans le capital du fabricant de semi-conducteurs franco-italien SGS-Thomson. Cette cession lui rapportera 1,226 milliard de dollars, soit 7,23 milliards de francs.

Une vente au cours de Bourse, où la firme a été introduite en 1994, aurait rapporté 12,5 milliards de francs, mais le désengagement avait été anticipé et encadré dès 1993. Thomson-CSF était tenu de céder ses parts à CEA-Industries, filiale du Commissariat à l'énergie atomique, et à France Télécom, les deux autres actionnaires français de SGS-Thomson.

Thomson-CSF, qui avait marié ses activités de semi-conducteurs avec celles de l'italien SGS en 1987 pour donner naissance à SGS-Thomson, affirmait de longue date qu'il n'existait aucune synergie entre cette société et ses propres activités. Le groupe avait cru pouvoir sortir du capital du fabricant de puces en 1992. Le gouvernement d'Edith Cresson avait élaboré un projet visant à appuyer les activités de SGS-Thomson ainsi que celles de Thomson Multimédia (téléviseurs), fortement consommatrices d'argent et alors endettées, sur la « cagnotte nucléaire » du CEA.

PARTICIPATION DILUÉE

Contesté, ce projet n'avait pas vu le jour. Sa seule traduction avait été, en janvier 1993, la recomposition du capital de SGS-Thomson avec l'entrée de CEA-Industries et de France Télécom, et une recapitalisation de 2,5 milliards de francs. Un accord entre les trois groupes avait été conclu, stipulant que Thomson-CSF pourrait céder ses parts en 1997 (avant le 30 septembre) et que CEA-Industries et France Télécom seraient tenus de les racheter, à un prix fixé à l'époque. Après cette cession, SGS-Thomson sera détenu à 34,7 % par CEA-Industries et France Télécom, et à 34,7 % par les holdings publics italiens IRI et Comitato SIR ; 30,6 % restent cotés en Bourse.

Pour Thomson-CSF, les 7 milliards engrangés devraient constituer un atout de poids afin de prendre part aux manœuvres de restructuration des industries européennes de défense. Le groupe est, par exemple, candidat au rachat des activités de défense de l'allemand Siemens (5,4 milliards de francs de chiffre d'affaires).

Auparavant, reste à régler la privatisation de Thomson-CSF. Lionel Jospin a stoppé à la mi-juillet la vente de gré à gré des 58 % détenus par l'Etat dans Thomson-CSF lancée par Alain Juppé. Il a promis une nouvelle procédure pour la fin septembre, qui conduira l'Etat à ne garder qu'une participation *« déterminante »*, mais non majoritaire.

Voulant éviter un appel d'offres, le gouvernement souhaite marier Thomson-CSF à un ou plusieurs industriels, qui, en échange de l'apport d'actifs à Thomson-CSF, recevront une part du capital. L'Etat ne vendra pas d'actions, mais sa participation se diluera. Selon Matignon, le schéma définitif ne serait pas arrêté. Trois cas de figure sont envisageables. Le premier consiste à choisir d'appuyer Thomson-CSF sur Alcatel-Alsthom ou Lagardère, déjà candidats à ce rôle lors de la précédente procédure. Quel que soit le choix, le gouvernement risque cependant de se mettre à dos le candidat non retenu.

Un autre schéma, qui a les faveurs du ministre de la défense, Alain Richard, consisterait à faire entrer plusieurs industriels dans le capital de Thomson-CSF en échange d'apports d'actifs. Alcatel apporterait ses télécommunications militaires, Lagardère ses missiles, Aerospatiale ses satellites, Dassault sa filiale Dassault Electronique. La Compagnie des signaux, Sagem et SFIM prendraient aussi part à cette opération.

Resterait alors à nommer un PDG pour Thomson-CSF. Cette question pourrait conduire à un nouvel affrontement entre le groupe Lagardère, qui verrait bien Noël Forgeard, actuel patron de sa branche Matra Défense, à ce poste, et Alcatel-Alsthom, qui songe à Pierre Bilger, actuel patron de GEC-Alsthom.

Une troisième solution pourrait consister à « départager » tout le monde en choisissant d'ouvrir le capital de Thomson-CSF à un seul acteur, qui ne soit ni Alcatel ni Lagardère. Sagem, par exemple. Pierre Faurre, son PDG, a annoncé le 3 septembre qu'il a élaboré un projet. Sagem est toutefois un acteur de taille modeste dans l'électronique de défense, même s'il occupe des positions-clés dans les centrales d'inertie et les systèmes infrarouges. Un avantage, toutefois : un tel ensemble n'effraierait sans doute pas autant qu'un pôle Thomson-Matra ou Thomson-Alcatel les autres industriels européens (les britanniques GEC et British Aerospace, l'allemand DASA), avec qui des alliances devront également être passées.

Philippe Le Cœur

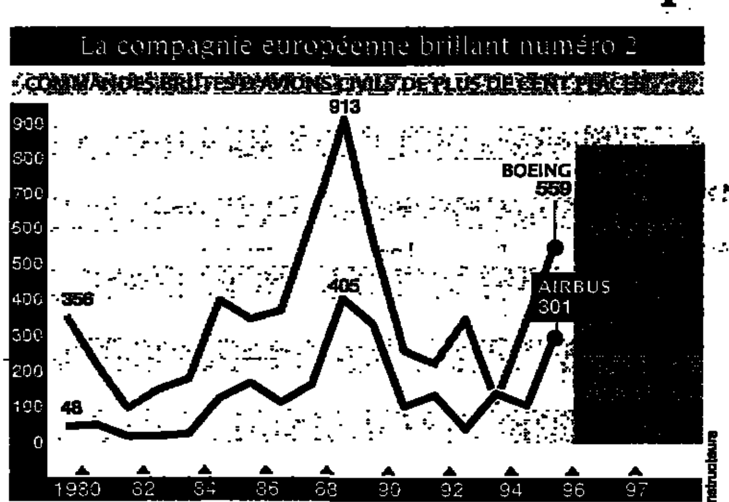
Une ascension de dix ans

Créé en 1987, SGS-Thomson est devenu, fin 1996, le neuvième fabricant mondial de semi-conducteurs, avec 22,6 milliards de francs de chiffre d'affaires et 3,4 milliards de bénéfices. Ses premiers pas ont été difficiles. La société n'a affiché des profits qu'en 1992. Le temps de restructurer l'outil industriel. En 1993, c'est son actionnariat qui a été réorganisé. L'opération lui a donné les moyens (2,5 milliards de francs) d'annuler sa dette. Entrée en Bourse fin 1994, SGS-Thomson a tiré son épingle du jeu en axant sa stratégie sur des composants développés spécifiquement pour certains clients ou secteurs (télécommunications, électronique grand public, automobile).

Le contrat du siècle d'Airbus menacé par les exigences des pilotes de US Airways

LE CONTRAT RECORD d'Airbus de 70 milliards de francs, remporté le 6 novembre 1996, qui avait fait trembler Boeing et avait peut-être contribué à son rapprochement avec McDonnell Douglas, risque d'être annulé. La lettre d'intention signée par la compagnie américaine US Airways, portant sur l'achat de 120 appareils européens moyen-courriers assorti d'une option sur 280 avions supplémentaires, devait être confirmée avant le 30 septembre à minuit. Elle risque de ne pas l'être.

US Airways y avait inséré une clause suspensive, lui permettant de se délier de son engagement en cas d'échec des négociations salariales avec ses pilotes. Vendredi 26 septembre au soir, les deux parties n'étaient toujours pas parvenues à un accord. Pour tirer parti de sa nouvelle flotte, la sixième compagnie américaine exige la réorganisation du travail des pilotes et l'adaptation de leur rémunération. En échange, elle leur promet des perspectives de croissance et d'embauches importantes.



Le regain du transport aérien profite aux deux compagnies. Airbus fait pratiquement jeu égal avec Boeing cette année.

Les pilotes de US Airways ont du mal à accepter de nouveaux sacrifices, après avoir consenti, il y a quelques années, des concessions salariales en échange d'actions. D'autant que la compagnie, dont Stephen Wolf – transfuge d'Air France – a pris les commandes en janvier 1996, a renoué avec les bénéfices l'an dernier et a vu son résultat net plus que doubler au premier semestre 1997, de 168,5 à 358,2 millions de dollars (2,1 milliards de francs). Tous les indicateurs sont au beau fixe. Mais US Airways affiche les coûts de main-d'œuvre les plus élevés des Etats-Unis : 60 % plus chers que le concurrent Southwest, dont les coûts unitaires sont les plus bas du secteur. Les pilotes, avec un salaire moyen de 684 000 francs par an, sont au coeur de l'effort à fournir. D'autant que leur productivité est jugée insuffisante.

« US Airways peut soit se développer et devenir l'un des grands transporteurs du pays, soit perdre de son envergure et se transformer en champion régional », menaçait Stephen Wolf en avril. Dans ce dernier cas, les vols vers la côte ouest des Etats-Unis ainsi que la plupart de ses vols vers la côte Est et des liaisons avec Baltimore et la Floride seraient supprimés. Ce qui signifierait des milliers de licenciements.

Pour M. Wolf, aligner les coûts sur ceux des principaux concurrents est impératif. La semaine dernière, les négociations entre direction et pilotes ont repris. Les deux parties ont progressé sans qu'un accord ne se dessine encore. Elles ont avancé dans leurs discussions sur la création d'une filiale à bas coûts, qui s'appellerait US2 et qui pourrait concurrencer directement les Southwest et autres Valujet. Par ailleurs, les pilotes exigent que la direction revienne sur sa décision de diminuer, dans un premier temps, l'activité de la compagnie de 7,5 %, et de licencier 145 pilotes. Selon le programme présenté par la direction, jeudi 25 septembre, US Airways ne retrouverait son niveau d'activité actuel qu'en 2002.

PRUDENCE COMPTABLE

A Toulouse, le consortium européen attend pourtant avec sérénité le verdict des négociations entre US Airways et ses pilotes. Fidèle à ses règles de prudence comptable, Airbus rappelle qu'il *« n'avait pas comptabilisé cette commande dans ses chiffres de ventes de l'année dernière »*. Son bilan de l'année 1997 est suffisamment favorable pour lui permettre de rebondir. Son rythme de production pourra rester soutenu et les perspectives de création de 5 000 emplois d'ici à 1998 ne devraient pas être remises en cause. Au 25 septembre, Airbus totalise 241 ventes d'avions, contre 265 pour son rival américain Boeing, soit une part de marché de 47 %.

Mais l'éventuel renoncement de US Airways n'en constituerait pas moins une importante déception. US Airways s'apprêtait à remplacer tous ses appareils à couloir unique court et moyen-courriers par des Airbus. Une première, qui aurait permis à Airbus de faire valoir l'intérêt économique de la « communalité » de sa famille d'avions, qui réduit les frais de maintenance et favorise la polyvalence des pilotes entre les appareils de taille différente.

Le contrat entre Airbus et US Airways avait entraîné une réplique immédiate de Boeing, qui a signé plusieurs contrats d'exclusivité avec les principales compagnies américaines, dont American Airlines. Remis en cause par la Commission européenne, ces contrats ont pourtant ouvert la voie à des rationalisations de flottes au profit d'un fabricant unique, Boeing ou Airbus. Ce dernier a, depuis, marqué de nouveaux points : Northwest Airlines et America West ont acheté chacun, en septembre, environ 50 appareils au constructeur européen.

Christophe Jakubyszyn et Virginie Malingre

Jean-Charles Naouri modifie son offre sur Casino

COMME POUR MONTRER à son adversaire Promodès son entière détermination, Jean-Charles Naouri n'a pas attendu la fin du délai qui lui avait été donné par le Conseil des marchés financiers (CMF) pour présenter son offre d'achat modifiée sur Casino. Vendredi 26 septembre, à 17 heures, sa société Rallye a déposé au CMF la dernière mouture de son projet d'OPA. Elle répond, selon Rallye, aux critiques émises par le CMF sur la nature des titres proposés en échange des actions Casino. Pour quatre actions ordinaires Casino, Rallye propose désormais :

– une obligation convertible émise par Rallye, de 290 francs de valeur nominale, d'une durée de cinq ans pendant lesquels elle offre un intérêt annuel de 3 %, et au bout desquels elle est remboursable à 319 francs. Cette obligation est convertible à tout moment en une action Rallye ;

– une obligation échangeable émise par Rallye, de 390 francs de valeur nominale, d'une durée de sept ans, offrant un intérêt annuel de 4,5 % l'an, qui sera capitalisé pour les années 1998, 1999 et 2000 (donc payable en bloc le 1er janvier 2001), puis payé annuellement le 1er janvier des années suivantes. Cette obligation est échangeable à tout moment contre 1,15 action Casino ;

– pour les deux actions Casino restantes : soit une soulte en numéraire de 694 francs (347 francs par action : offre en *cash* inchangée par rapport à la première offre), soit deux certificats de valeur garantie (CVG) d'un maximum de 120 francs, payables au 1er décembre 1999 si le cours de l'action Casino est inférieur à 400 francs (offre inchangée).

Rallye a revu également dans le même sens ses propositions pour les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, qui devront lui être présentées par paquets de dix, en échange, là aussi, d'obligations convertibles, d'obligations échangeables et, au choix, d'une soulte ou de CVG. Le CMF doit se prononcer sur cette offre modifiée, comme sur la surenchère de Promodès, dans le courant de la semaine prochaine. Les juristes du groupe normand vont sans doute s'efforcer de trouver les failles dans la nouvelle mouture présentée par Jean-Charles Naouri. La société Rallye a, pour sa part, pris soin de décortiquer les avantages financiers et fiscaux de son offre par rapport à celle de Promodès. Selon ses calculs, l'offre de Rallye valoriserait l'action Casino à 380,75 francs, contre 377,25 francs pour celle de Promodès. Ce dernier estime que l'offre de M. Naouri est une *« surenchère »* valorisant l'action à *« environ 360 francs »*, tandis que la sienne atteint *« dans tous les cas plus de 390 francs »*.

Mais c'est sur le plan fiscal que se ferait la différence décisive. Un document détaillant cet aspect de la question doit être transmis rapidement à tous les membres de la famille Guichard, que M. Naouri cherche à séduire en priorité pour garder la majorité de Casino, dont Rallye contrôle déjà près de 29 % du capital et 36,3 % des droits de vote. Antoine Guichard a prévu de réunir une nouvelle fois ses cousins le 4 octobre à Saint-Etienne.

Pascal Galinier

Le GAN lance sa recapitalisation de 10,98 milliards de francs

ATTENDUE DEPUIS LONGTEMPS, la recapitalisation du GAN va être lancée le 7 octobre. Le conseil d'administration de l'assureur public a décidé, vendredi 26 septembre, de lever 10,982 milliards de francs par le biais d'une augmentation de capital. L'Etat, actionnaire à 80,47 %, va souscrire l'essentiel de l'opération.

Cette recapitalisation ouvre la voie à la privatisation du GAN et de sa filiale bancaire, le CIC. L'apport de fonds fait partie du plan de restructuration du groupe GAN. Il est destiné à reconstituer les fonds propres – à hauteur de 7,1 milliards – de son pôle immobilier l'Union industrielle de crédit (UIC) et à renforcer la structure financière – par un apport de 3,9 milliards – des sociétés du pôle assurance.

DÉPÊCHES

■ **TRANSPORT ROUTIER : l'Union des fédérations des transports** (UFT, patronat) a proposé, vendredi 26 septembre, d'engager des négociations pour accorder aux routiers un salaire brut mensuel de 10 000 francs pour 200 heures de travail au 31 décembre 2000, en échange d'une annualisation du temps de travail. Les syndicats de salariés ont refusé. Les partenaires sociaux se réuniront de nouveau le 9 octobre.

■ **NEC : la commission américaine du commerce international** a décidé, vendredi 26 septembre, d'imposer des droits de douane supplémentaires sur les importations des très grands ordinateurs du constructeur japonais. Cette décision fait suite à une plainte déposée en 1996 par l'américain Cray, accusant NEC de dumping.

■ **KIA : la faillite du constructeur automobile** a entraîné une nouvelle chute de 8,8 % du marché boursier coréen, samedi 27 septembre. Les milieux financiers redoutent des faillites en chaîne des fournisseurs de KIA, alors que celui-ci n'a obtenu que dix jours de ses créanciers pour trouver une solution lui évitant la banqueroute.

■ **FEDERAL-MOGUL : l'équipementier automobile américain** a lancé, vendredi 26 septembre, une offre d'achat de 2,4 milliards de dollars (14,5 milliards de francs) sur son concurrent britannique T & N. Federal-Mogul a obtenu un chiffre d'affaires de 2 milliards de dollars en 1996 et T & N de 3 milliards de dollars.

Immobilier : l'ancien redémarre, le neuf se vend et les prix restent sages

Un marché à deux vitesses se dessine. D'un côté, les acheteurs aisés profitant de crédits attrayants et de l'amortissement Périssol. De l'autre des acquéreurs plus modestes sensibles à la conjoncture économique et au chômage

CETTE FOIS, la conjoncture semble bien avoir tourné dans l'immobilier de logement. Les prix restent toujours sages, mais le marché a retrouvé au cours des derniers mois une activité presque inespérée. L'environnement est redevenu favorable aux achats d'immobilier : les taux des crédits sont bas, autant pour les acquéreurs qui souhaitent se loger que pour les investisseurs (les prêts à taux fixes sont parfois à moins de 6 %, hors assurances, et les prêts à taux variables à moins de 5 %). L'immobilier locatif retrouve aussi une place de choix dans la hiérarchie des rendements. Face à des placements à court terme qui rapportent moins de 3 %, des contrats d'assurance-vie en francs gratifiant l'assuré d'un taux de 5 % et des PEP bancaires qui frôlent les 5 %, l'investissement locatif peut faire aujourd'hui bonne figure.

Les observations positives sur le marché se multiplient. Les notaires ont constaté pour Paris et les Hauts-de-Seine *« une augmentation des promesses de vente supérieures de 6 % au deuxième trimestre 1997 par rapport à 1996 et de 29 % par rapport à 1995 »*. La Fédération nationale des agents immobiliers constate une légère augmentation des transactions, *« mais qui reste liée aux décisions ou attentes des décisions des pouvoirs publics »*. Avec une agence supplémentaire, Daniel Féau, qui vend annuellement 600 logements, essentiellement à Paris et dans la petite couronne, a noté *« une hausse de 26 % des promesses signées au premier semestre 1997 et un niveau qui dépasse celui du premier semestre 1990, considéré, dans la profession, comme un record »*. Cette tendance semble se confirmer au niveau national. Laforêt Immobilier estime que *« 1997 sera globalement meilleure que 1996, de 10 % à 12 % »*.

Les écarts entre le prix d'offre et celui de la vente finale ainsi que les délais de vente se réduisent. Alors qu'en février 1997 Laforêt Immobilier relevait, dans près de 60 % des cas, une différence entre le prix demandé et le prix réel de l'ordre de 10 %, en août, Century 21 constatait, pour la France entière, un écart moyen de 9,3 % entre le mandat et le prix de vente. En septembre, cet écart se réduisait à 8,9 %. Pour sa part, le journal *De particulier à particulier* note aujourd'hui une différence de 7,46 % entre le prix de la première annonce et le prix définitif, contre plus de 15 % en 1991.

DÉLAIS RESSERRÉS

Le délai de réalisation de la vente s'est également resserré. Century 21 relève un délai moyen de vente de 88 jours en août et de 84 jours en septembre. Le réseau Orpi constate un délai inférieur à 60 jours pour 40 % des ventes et pour les transactions sans intermédiaires. Le marché est-il plus favorable ou les vendeurs sont-ils devenus plus réalistes ?

Alors qu'une majorité des intervenants ont encore noté, sinon une dégradation des prix de vente au deuxième trimestre 1997, du moins une stabilité, les agences Century 21 parisiennes ont observé une légère augmentation des prix (5,37 % entre juillet 1997 et juillet 1996). Pour Hervé Bléry, directeur de Century 21, *« le niveau d'étiage des prix semble avoir été franchi »*. Même avis pour Charles-Marie Jottras, coprésident de Daniel Féau : *« Pour de bons produits, le marché me semble être à une période de basculement des prix. »* L'étude réalisée par l'Agence nationale pour l'information sur le logement au cours du premier semestre et portant sur 9 073 projets d'accession à la propriété dans *toute la*

France donne une image différente du marché. Elle souligne *« un net recul en début d'année des projets étudiés et une progression mesurée, globalement pas plus de 5 % à 10 % au deuxième trimestre »*. En fait, un marché à deux vitesses se dessine. Celui des acheteurs aisés profitant, dans tous les cas, de crédits attractifs et de prix intéressants et tirant, souvent, parti de l'amortissement Périssol. Un autre concerne les acquéreurs modestes. Pour eux, l'immobilier reste intimement lié à la situation économique. Et le chômage interdit, pour l'instant, une reprise généralisée.

Claude Taffin, économiste au Crédit foncier de France, dresse aussi un tableau nuancé de la situation : *« A long terme, la tendance générale des marchés du logement est à la stabilité, voire légèrement négative, notamment à cause des évolutions démographiques. En revanche, il est clair que nous sommes actuellement, et depuis plusieurs années, dans un creux de vague au niveau des volumes et des prix. Mais il est probable que l'on assistera à un redressement des volumes, et, dans une moindre mesure, des prix, au moins sur les périmètres les plus demandés. »*

Dans le neuf, les promoteurs notent une forte accélération de leur rythme de commercialisation. Mais les prix aussi ont changé : un programme vendu 18 000 francs le mètre carré il y a trois ou quatre ans est proposé, actuellement, à 14 500 francs, ce qui pose des problèmes aux promoteurs qui ont de plus en plus de difficultés à trouver des terrains permettant une construction à des prix attractifs. Enfin, dans l'immobilier de loisirs, Pierre et Vacances observe aussi *« un net redémarrage »*. La qualité des localisations retenues et les avantages de l'amortissement Périssol, qui représente, pour lui, près de la moitié des ventes, ont permis un doublement du chiffre d'affaires entre 1996 et 1997.

Bernard Le Court

Reprise dans les grandes villes de province

Quelques grandes villes de province semblent bénéficier plus particulièrement d'un regain d'intérêt de la part des acheteurs. La situation immobilière de Strasbourg apparaît ainsi excellente. Le marché est équilibré et relativement soutenu à Lille, Amiens, Rennes, Nantes, Toulouse (hors périphérie), Montpellier, Aix-en-Provence, Nice, Annecy et Mulhouse. Dans ces villes, les locations étudiantes représentent un potentiel important d'animation du marché locatif.

Tout en restant actif par secteurs ou pour certains types de logements, le marché est plus contrasté à Rouen, Bordeaux, Tours. A Marseille et à Lyon, il suffirait de peu de choses pour faire décoller les transactions. Le marché reste, en revanche, difficile à Saint-Etienne et, dans une moindre mesure, à Clermont-Ferrand.

Un risque de pénurie ?

A en croire certains professionnels, si les mesures fiscales continuent à soutenir la demande dans l'immobilier neuf, il n'est pas exclu qu'un phénomène de rareté apparaisse dans les prochaines années. Le niveau des nouvelles constructions est extrêmement bas, surtout dans le domaine collectif.

De 420 000 autorisations de construire en 1988, le rythme actuel est descendu à moins de 300 000. Les mises effectives en chantier sont de l'ordre de 270 000 logements par an dont une part prépondérante de maisons individuelles. Pour Jean Diaz, président de la Fédération nationale des promoteurs constructeurs, *« la situation est préoccupante »*. Il estime les besoins annuels à 330 000 logements et constate un déficit de 60 000 logements, dont une large partie est liée à la baisse du volume des constructions sociales.

Les avantages fiscaux de l'assurance-vie menacés par le projet de budget

LE PROJET de loi de finances pour 1998 (*Le Monde* du 26 septembre) comporte, sans réelle surprise, un durcissement de la fiscalité de l'assurance-vie. Les revenus des contrats seront taxés par l'Etat à hauteur de 7,5 %, en plus de la CSG (contribution sociale généralisée) et du RDS (remboursement de la dette sociale). Cette mesure, légèrement rétroactive, concernera les contrats ouverts (et les versements effectués) à partir du 15 septembre 1997. Elle prendra effet au bout de 8 ans, c'est-à-dire au terme normal des contrats. Cette nouvelle taxation s'appliquera à partir de 30 000 francs de revenus pour un célibataire et de 60 000 francs pour un couple.

Les contrats en cours ne seront pas touchés par le nouveau prélèvement libératoire à moins de versement inattendu ou de rachat partiel. En cas de versement exceptionnel, tous les revenus à venir seraient ensuite soumis à la taxation en sortie. Ce sera également le cas d'un nouveau versement sur un contrat à versement libre : il assujettira l'ensemble des revenus à venir au prélèvement libératoire, y compris les revenus futurs des capitaux déjà placés.

En revanche, les contrats à versements périodiques fonctionnant normalement, c'est-à-dire ceux stipulant le montant précis et la périodicité des versements, ne seront pas touchés par la nouvelle taxe. L'exonération totale des revenus subsistera aussi pour les contrats investis pour plus de 50 % dans des titres non cotés, des actions du nouveau marché ou des fonds communs de placement à risque, dans le cadre des mesures de soutien à l'activité des PME. Les revenus de l'assurance-vie et de plusieurs autres produits de l'épargne (PEA, PEL, PEP) devraient aussi subir deux points de prélèvements sociaux supplémentaires au profit de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV). La Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) a dénoncé la taxation supplémentaire sur l'assurance-vie. Les mesures budgétaires *« privent des Français (...) d'un encouragement à préparer leur retraite et l'avenir de leurs enfants »*, souligne la FFSA qui précise que *« l'assuré-vie est un actif ou un retraité qui a déjà payé l'impôt sur la partie des revenus qu'il épargne »*.

« PARADIS FISCAL »

L'assurance-vie, est le placement favori des Français depuis plusieurs années. Fin mars, les actifs gérés issus de l'assurance-vie représentaient 2 224 milliards de francs. Plus de 45 % des ménages français sont titulaires d'au moins un contrat d'assurance-vie souscrit à titre individuel. Bénéficiant pendant longtemps d'une situation de « paradis fiscal », l'assurance-vie représente actuellement la moitié des nouveaux placements des ménages et 19 % de leur patrimoine.

Ce produit d'épargne avait pourtant commencé à voir ses avantages réduits par le gouvernement Juppé qui avait supprimé la plupart des déductions à l'entrée. Il avait été assujetti au RDS de 0,5 %, créé en 1996, et à la CSG. Le chiffre d'affaires de l'assurance-vie a pourtant encore augmenté de 9,2 % l'an dernier, notamment en raison de la baisse de la rémunération des livrets A des caisses d'épargne début 1996 et des sicav monétaires. Au premier semestre de 1997, l'activité de ce placement a diminué de 2 %, à 246 milliards de francs, par rapport à la même période de 1996. Mais plus de 2 millions de nouveaux contrats ont été souscrits.

Dans le projet de budget pour 1998 du ministère des finances, un seul avantage subsiste, mais de taille : l'exonération totale et sans plafond des droits de succession pour tout contrat ouvert avant l'âge de soixante-dix ans.

E. L.

Une semaine pour rien

UNE SEMAINE pour rien à la Bourse de Paris, tout du moins en ce qui concerne la performance de l'indice CAC 40. En revanche, sur le plan des opérations financières, la place parisienne n'a pas perdu de son dynamisme, les offres publiques d'achat lancées au cours de ces dernières semaines ayant contribué à animer le marché. Il n'y a pas eu de pause dans le feuilleton Casino, ni dans la saga Worms. L'évolution du dollar a également joué un rôle en passant de 5,95 francs à plus de 6 francs avant de revenir à ses niveaux d'il y a huit jours. En cinq séances, les valeurs françaises ont gagné 0,28 % à 2 985,63 points. Le terme boursier de septembre s'est soldé par un gain de 3,2 % et depuis le début de l'année, l'indice CAC 40 progresse de 28,9 %.

VALEURS

L'offre publique d'achat lancée par Pinault, via sa filiale Artémis, sur Worms et Cie (*Le Monde* du 20 septembre) a été déclarée recevable mercredi 24 septembre. En dépit du rejet de l'offre à l'unanimité par les actionnaires du groupe, François Pinault s'est déclaré serein. Pinault-Printemps-Redoute termine la semaine sur un gain de 5,82 % à 2 783 francs. Worms, qui est revenu à la cotation vendredi 26 septembre, valait 427,90 francs, soit un gain de 8,08 % sur son cours du jeudi 18 septembre. Ce cours dépasse sensiblement le niveau de l'offre de 410 francs faite par Artémis. L'OPA de Pinault sur Worms a relancé les rumeurs concernant la restructuration du secteur bancaire : Via Banque a gagné 10,65 % à 187 francs. La Compagnie Bancaire, dont on dit que Paribas pourrait racheter des minoritaires (49 %), a progressé de 9,56 % à 779 francs et Crédit National-Natexis s'est apprécié de 16,28 % à 446,50 francs.

Promodès a relevé, jeudi 25 septembre, son offre sur Casino en proposant 375 francs par action ordinaire contre 340 francs précédemment. Cette surenchère vise à contrer l'offensive du président de Rallye, Jean-Charles Naouri, qui s'est opposé à la double OPA de Promodès (sur Casino et Rallye). Mais l'offre faite par M. Naouri n'a pas satisfait le Conseil des marchés financiers (CMF) du fait de la nature et des caractéristiques des titres proposés en échange des actions Casino. Il lui a donné jusqu'à vendredi pour revoir sa copie. Ce qui a été fait *(lire page 14)*. Dans l'attente de l'examen de la nouvelle offre de Promodès, la cotation des titres de Casino restait suspendue. Promodès termine la semaine à 2 320 francs, en hausse de 6,42 %.

Les changements annoncés – qui interviendront le 12 novembre – dans la composition de l'indice CAC 40 ont pesé sur le cours des valeurs qui vont en sortir. Ainsi, Bouygues et Pernod-Ricard terminent-ils respectivement la période sur une baisse de 1,62 % à 548 francs et de 4,92 % à 289,60 francs. Ces deux titres sont sortis pour permettre la prochaine entrée de France Télécom et SGS-Thomson. Ce dernier a gagné 5,87 % à 559 francs. Le gouvernement a lancé officiellement, lundi 22 septembre, la procédure d'ouverture du capital de France Télécom en donnant la fourchette de prix (entre 170 francs et 190 francs, avec un rabais de 5 francs pour les particuliers par rapport au prix offert aux institutionnels), le départ du « pré-marketing » et de la réservation. Le prix définitif de l'action sera connu le 6 octobre, et la possibilité de souscrire au prix ferme du 7 au 14 octobre. La première cotation de France Télécom interviendra le 20 octobre à Paris et à New York.

Selon une source interne à l'entreprise, jeudi soir, près de 500 000 particuliers auraient déjà manifesté leur intérêt et la tranche réservée aux institutionnels aurait été sursouscrite trois fois. De quoi mettre du baume au cœur de Michel Bon, PDG de France Télécom, qui dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *Investir*, espérait *« approcher les 2 millions d'investisseurs individuels »*, mais *« serait content d'obtenir 1,5 million de souscripteurs, puisque la moyenne des dernières mises en Bourse s'élève à 1 million. »*

François Bostnavaron

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	26-09-97	Diff.
Coflexip	678	−4,37
Elf Aquitaine	799	−1,84
Esso	556	+3,34
Total	679	−2,82
Elyo	325	+0,96

PRODUITS DE BASE

	26-09-97	Diff.
Air Liquide	956	+1,48
Eramet	270	−5,56
Gascogne (B)	562	+3,11
Metaleurop	79	−2,34
Pechiney	284,10	−4,95
Rhone Poulenc A	239,60	+0,88
Rochette (La)	29,90	+7,36
Usinor	118,10	+7,65
Vallourec	405	−2,52
CFF.(Ferrailles)	480	+0,41
Oxyg.Ext-Orient	5000	+0,40

CONSTRUCTION

	26-09-97	Diff.
Bouygues	548	−1,61
Ciments Francais	242	+0,83
Colas	870	+4,06
Eiffage	301,50	+0,50
GTM-Entrepose	386	−0,77
Imetal	799	−12,45
Lafarge	441	−0,45
Lapeyre	366	−4,68
Saint-Gobain	918	+2,34
SGE	145	−2,02
Vicat	542	+0,37

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	26-09-97	Diff.
Alcatel Alsthom	766	−6,12
Bull#	60,80	+5,64
Carbone Lorraine	1701	+0,17
CS Signaux(CSEE)	224,80	+13,53
Dassault-Aviation	1376	+4,24
Dassault Electro	580	+9,02
De Dietrich	260	—
Fives-Lille	411	−0,24
Intertechnique	1429	−1,58
Legrand	1259	+3,70
Legris indust.	233,50	−2,62
Sagem SA	2805	−3,24
Sat	1476	−4,46
Schneider SA	370,70	+2,12
SFIM	954	+8,52
Sidel	376,90	−2,60
Thomson-CSF	189,90	+7,89
Zodiac ex.dt divid	1438	+1,98
CNIM CA#	215	−0,87
Faiveley #	221,50	−1,67
Gebo Industries #	785	−1,38
GFI Industries #	1186	+10,42
HIT Ly #	416	−2,11
Manitou #	760	−0,39
Mecatherm #	343	−7,04
NSC Groupe Ny	829	+2,34
Radiall #	689	−2,95
Sediver	175	+3,55

AUTOMOBILE

	26-09-97	Diff.
Bertrand Faure	379,70	+7,25
Labinal	1730	−2,88
Michelin	330,50	−0,60
Peugeot	777	+1,30
Plastic-Omn.(Ly)	582	+10,43
Renault	176,90	+3,54
Sommer-Allibert	220,50	−1,56
Valeo	380	−1,29
Ecia	984	−2,36
Sylea	545	+2,83

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	26-09-97	Diff.
BIC	442,80	[illegible]
Chargeurs	400	−2,43
Clarins	665	[illegible]
Deveaux(Ly)#	634	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	97,20	[illegible]
Essilor Intl	1595	[illegible]
Hachette Fili.Med.	1187	[illegible]
L'Oreal	2330	[illegible]
Moulinex #	144	[illegible]
Salomon (Ly)	318	[illegible]
Sanofi	542	[illegible]
S.E.B.	853	[illegible]
Skis Rossignol	122	[illegible]
Strafor Facom	410	[illegible]
Synthelabo	712	[illegible]
Arkopharma#	323	[illegible]
Boiron (Ly) #	318	[illegible]
Devanlay	575	[illegible]
Gautier France #	236,90	[illegible]
Guerbet	225	[illegible]
Hermes internat.1#	450	[illegible]
Info Realite #	175,10	[illegible]
Pochet	—	[illegible]
Reynolds	350	[illegible]
Robertet #	1069	[illegible]
Smoby (Ly)#	679	[illegible]
Virbac	490	[illegible]

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	26-09-97	Diff.
Bongrain	2108	[illegible]
Danone	906	[illegible]
Eridania Beghin	872	[illegible]
Fromageries Bel	4150	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1260	[illegible]
Pernod-Ricard	289,60	[illegible]
Remy Cointreau	117	[illegible]
SEITA	179,50	[illegible]
Brioche Pasq.(Ns)#	611	[illegible]
L.D.C.	965	[illegible]

DISTRIBUTION

	26-09-97	Diff.
Bazar Hot. Ville	551	[illegible]
Carrefour	3551	[illegible]
Casino Guichard	—	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	643	[illegible]
Comptoirs Mod.	2775	[illegible]
Damart	3701	[illegible]
Galeries Lafayette	2950	[illegible]
Groupe Andre S.A.	564	[illegible]
Guilbert	749	[illegible]
Guyenne Gascogne	2150	[illegible]
Pinault-Print.Red.	2783	[illegible]
Primagaz	484	[illegible]
Promodes	2320	[illegible]
Rexel	1685	[illegible]
Monoprix	285	[illegible]
But S.A.	292,60	[illegible]
Grandoptic.Photo #	1080	[illegible]
IMS(Int.MetalSer)#	98,75	[illegible]
Manutan	411	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	—	[illegible]
Rubis #	141	[illegible]

AUTRES SERVICES

	26-09-97	Diff.
Accor	1090	[illegible]
Atos (ex.Axime) CA	640	[illegible]
BIS	500	[illegible]
Canal +	1025	[illegible]
Cap Gemini	388,50	[illegible]
Cipe France Ly #	263,80	[illegible]
Club Mediterranee	489	[illegible]
Dassault Systemes	380,10	[illegible]
Degremont	—	[illegible]
Eaux (Gle des)	702	[illegible]
Euro Disney	8,20	[illegible]
Europe 1	—	[illegible]
Eurotunnel	6,40	[illegible]
Gaumont #	420	[illegible]
Havas	406,80	[illegible]
Havas Advertising	702	[illegible]
Infogrames Enter.	760	[illegible]
NRJ #	810	[illegible]
Pathe	1196	[illegible]
Publicis #	542	[illegible]
S.I.T.A	1190	[illegible]
Sodexho Alliance	2814	[illegible]
Spir Communic. #	455	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	661	[illegible]
Technip	743	[illegible]
G.T.I (Transport)	217,50	[illegible]
Louvre #	306	[illegible]
Sligos	—	[illegible]
Altran Techno. #	1645	[illegible]
Assystem #	295	[illegible]
Fraikin 2#	358	[illegible]
Groupe Partouche #	392	[illegible]
M6-Metropole TV	596	[illegible]
Norbert Dentres.#	771	[illegible]
Sogeparc (Fin)	372	[illegible]
TF1	495,50	[illegible]

IMMOBILIER

	26-09-97	Diff.
Bail Investis.	743	[illegible]
Finextel	107,50	[illegible]
G.F.C.	527	[illegible]
Immeubl.France	335	[illegible]
Klepierre	778	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5410	[illegible]
Sefimeg CA	365,10	[illegible]
Silic CA	807	[illegible]
Simco	445	[illegible]
U1F	423,10	[illegible]
Unibail porteur	592	[illegible]
Fonciere (Cie)	587	[illegible]
Fonciere Euris	329,90	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	690	[illegible]
Foncina #	430	[illegible]
Imm.Plaine Monc.	343	[illegible]
Im.Marseillaise	8300	[illegible]
Frankoparis #	82	[illegible]
Immob.Batibail Ny#	247	[illegible]
Immob.Hotel. #	26,50	[illegible]

SERVICES FINANCIERS

	26-09-97	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	242,20	[illegible]
Axa	394,90	[illegible]
Bancaire (Cie)	779	[illegible]
B.N.P.	298,90	[illegible]
C.C.F.	341	[illegible]
Cetelem	685	[illegible]
CPR	469,30	[illegible]
Cred.Fon.France	64	[illegible]
Credit Lyonnais CI	355,50	[illegible]
Cred.Nat.Natexis	446,50	[illegible]
Dexia France	562	[illegible]
GAN	148	[illegible]
Interbail	160	[illegible]
Locindus.	810	[illegible]
Paribas	439,80	[illegible]
SCOR	251,90	[illegible]
Selectibanque	67	[illegible]
Societe Generale	845	[illegible]
Sophia	222,50	[illegible]
UFB Locabail	—	[illegible]
UIS	202,70	[illegible]
Union Assur.Fdal	626	[illegible]
Via Banque	187	[illegible]
Worms & Cie	427,90	[illegible]
France S.A	1239	[illegible]
Immobanque	650	[illegible]
Cardif SA	—	[illegible]
C.A. Paris IDF	758	[illegible]
Factorem	700	[illegible]
Fructivie	555	[illegible]
I.C.C.	141	[illegible]
Union Fin.France	610	[illegible]

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	26-09-97	Diff.
Bollore Techno.	793	[illegible]
Cerus Europ.Reun	34,90	[illegible]
CGIP	1784	[illegible]
Christian Dior	825	[illegible]
Dynaction	151,20	[illegible]
Eurafrance	2420	[illegible]
Fimalac SA	514	[illegible]
Gaz et Eaux	2400	[illegible]
Lagardere	183,20	[illegible]
Lebon	227	[illegible]
Marine Wendel	640	[illegible]
Nord-Est	128,70	[illegible]
Salvepar (Ny)	450	[illegible]
Acmer	—	[illegible]
Albatros Invest	158,10	[illegible]
Burelle (Ly)	282	[illegible]
Carbonique	10600	[illegible]
Centenaire Blanzy	456,20	[illegible]
F.F.P. (Ny)	251	[illegible]
Finaxa	335	[illegible]
Francarep	283,20	[illegible]
Invest.(Ste Cle.)	925	[illegible]
Sabeton (Ly)	801	[illegible]
Finatis(ex.Locain)	—	[illegible]
Montaignes P.Gest.	2950	[illegible]
Siparex (Ly) #	120	[illegible]

LES PERFORMANCES DES SICAV DIVERSIFIÉES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 19 septembre

DIVERSIFIÉES FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 17,39 %, sur 5 ans : 49,79 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Emergence Poste	SOGEPOST	1	40,21	—	—	154,59
Intersélection France	SG	2	34,39	2	72,43	743,43
Norwich Sélection	NORWICH	3	29,91	3	66,51	169,39
Midland Options Plus	MIDLAND	4	27,53	16	40,43	55943,51
Pervalor	SG	5	27,50	5	58,93	787,78
Natio Epargne Retraite	BNP	6	27,31	1	83,69	162,20
Valeurs de France	BRED	7	26,41	—	—	561,31
Ouest Valeurs (C)	CIO	8	22,89	8	56,97	1940,17
Ouest Valeurs (D)	CIO	9	22,85	9	56,59	1669,06
State Street Allocation Euro	STATE ST	10	21,33	—	—	1348,01
Objectif Patrimoine	LAZARD G	11	19,02	4	65,68	1010,53
Federal Croissance (C)	FEDFIN	12	17,95	6	58,69	207,56
Federal Croissance (D)	FEDFIN	13	17,96	7	58,67	187,81
BSD Avenir	BSD	14	16,91	17	39,81	131,21
Alliage (D)	BGP	15	15,59	—	—	1157,28
Alliage (C)	BGP	16	15,58	—	—	1284,85
CM Option Equilibre (C)	CDT MUTU	17	14,37	14	42,97	263,65
CM Option Equilibre (D)	CDT MUTU	18	14,33	15	42,48	240,04
Avenir Alizés (C)	CDT MUTU	19	13,85	18	39,69	2344,70
Avenir Alizés (D)	CDT MUTU	20	13,84	19	39,66	2131,20
Sévéa	CNCA	21	13,13	—	—	116,11
Avenir Epargne	CM ASSUV	22	12,97	10	55,95	18285,95
SBS France O.A.T. Plus	SBC BRIN	23	12,52	—	—	1200,35
Inogestion (C)	ECOFI FI	24	10,86	12	45,15	17987,11
Inogestion (D)	ECOFI FI	25	10,86	13	45,15	17419,48
Trésor Avenir	CDC TRES	26	10,25	11	48,99	119,69
Acti 2 (D)	BBL FRAN	27	5,22	21	33,53	14382,04
Acti 2 (C)	BBL FRAN	28	5,22	20	33,55	16843,90
Paribas Trésorerie 2 Plus	B PARIBA	29	3,90	—	—	115225,39
Stardex France	CAPSTARD	30	−6,09	22	18,89	11233,53

DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 24,71 %, sur 5 ans : 70,33 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
China Europe Fund	IFDC LTD	1	80,75	—	—	3078,51
Méditerranée Emergence	SMC	2	79,19	—	—	1905,15
Paramerique	B PARIBA	3	47,83	5	109,71	1503,50
Soginter	SG	4	46,11	4	110,83	2575,54
Atlas Maroc	ATLAS	5	45,41	—	—	176,24
Natio Euro Perspectives	BNP	6	45,17	20	87,27	1709,52
Provence Europe	HOTTINGU	7	43,05	41	64,79	1608,91
Sogevar	SG	8	42,16	6	108,36	1780,39
Capital-France Europe	PALUEL	9	40,26	29	75,94	2207,98
Pareurope	B PARIBA	10	40,14	2	116,83	1974,43
Placement Nord (C)	SMC	11	38,28	11	97,85	1738,16
Placement Nord (D)	SMC	12	38,28	12	97,85	1733,47
Horizon	ECUREUIL	13	37,03	10	98,29	2309,94
Le Livret Portefeuille	CDC	14	36,75	18	90,60	1135,59
Athena Valeurs	ATHENA B	15	36,33	32	73,48	308,19
C.I.P.E.C.	CIPEC	16	35,85	3	111,63	1637,52
Biosphère	CYRIL FI	17	35,62	15	97,71	2042,86
JPM Epargne Patrimoine	JP MORGA	18	35,60	33	73,88	1151,58
Saint-Honore Investissements	CF ROTHS	19	34,77	9	100,29	1450,38
Finarval	COURCBOU	20	34,04	30	75,21	2616,64
Natwest Croissance (C)	NATWEST	21	33,14	42	63,64	143,69
Natwest Croissance (D)	NATWEST	22	33,13	43	63,59	134,70
Natio Epargne Patrimoine	BNP	23	32,97	13	97,81	142,10
Eagle Investissement	EAGLE ST	24	32,72	8	102,50	239,78
Epargne Unie	CNCA	25	31,47	14	92,11	212,94
Conservateur Saint-Honore	CF ROTHS	26	30,78	19	89,65	1605,63
Saint-Honore Vie & Santé	CF ROTHS	27	30,67	7	105,10	1913,32
Cicamonde	CIC PARI	28	29,49	37	67,90	1597,42
Capital-DR.International	PALUEL	29	29,38	55	51,02	1482,07
Slivam	CL	30	28,73	22	84,66	594,58
Alsace Moselle Investissement	SOGENAL	31	28,47	27	77,71	496,55
Provence International (D)	HOTTINGU	32	27,59	70	33,04	1644,45
Provence International (C)	HOTTINGU	33	27,59	71	33,02	1704,02
Préparval	BRED	62	17,04	47	57,69	1272,57
Eurofin Placements	BQ EUROF	63	16,33	56	50,70	1526,45
Paribas Opportunités	B PARIBA	64	16,03	50	56,99	184,75
France Japaquant Sicav	B PARIBA	65	14,43	66	39,04	547,74
Gestion Associations	B PARIBA	66	14,05	44	61,12	264,06
Paribas Croissance (D)	B PARIBA	67	14,01	45	60,31	840,79
Paribas Croissance (C)	B PARIBA	68	14,01	46	60,31	843,25
Saint-Honore Indices Cliquet	CF ROTHS	69	13	51	55,09	331,50
Alliance	VIA BANQ	70	[illegible]	60	[illegible]	12907,85
Cortal Sicav des Sicav	CORTAL	71	[illegible]	—	[illegible]	113,47
Leumi Long Terme (D)	CDT MUTU	72	[illegible]	57	[illegible]	8695,36
Leumi Long Terme (C)	CDT MUTU	73	[illegible]	58	[illegible]	9449,47
Ste Fra d'épargne et de Retr.	ABEILLE	74	[illegible]	—	[illegible]	127,55
Objectif Stratégie Long Terme	LAZARD G	75	[illegible]	—	[illegible]	1106,30
Etoile Patrimoine Equilibre C	CDT NORD	76	[illegible]	—	[illegible]	121,92
Etoile Patrimoine Equilibre D	CDT NORD	77	[illegible]	—	[illegible]	119,41
Egeval (C)	BRED	78	[illegible]	53	[illegible]	160,98
Egeval (D)	BRED	79	[illegible]	54	[illegible]	147,76
Acti-Rendement (C)	BBL FRAN	80	[illegible]	—	[illegible]	1119,08
Acti-Rendement (D)	BBL FRAN	80	[illegible]	—	[illegible]	1119,08
Vendome Patrimoine Sicav	CHEUVREU	82	[illegible]	21	[illegible]	198,58
Orsay Arbitrage	ORSAY	83	[illegible]	68	[illegible]	18157,06
Institutions Opportunités	B PARIBA	84	[illegible]	59	[illegible]	232,24
Atalante Gestion	CDC GEST	85	[illegible]	—	[illegible]	1234810,84
Optigest-BMM Stratégie Int (D)	OPTIGEST	86	[illegible]	64	[illegible]	1635,42
Optigest-BMM Stratégie Int (C)	OPTIGEST	87	[illegible]	65	[illegible]	1648,32
Novactions	BQ EUROF	88	[illegible]	—	[illegible]	1207,28
Orsay Investissement	ORSAY	89	[illegible]	72	[illegible]	12865,73

IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 22,32 %, sur 5 ans : 47,88 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
MDM Immobilier	MDMASSUR	1	[illegible]	2	[illegible]	133,10
Foncier Investissement (D)	CCBP	2	[illegible]	18	[illegible]	1081,68
Foncier Investissement (C)	CCBP	3	[illegible]	19	[illegible]	1107,27
Natio Immobilier	BNP	4	27,40	1	[illegible]	1432,17
Fructi-Actions Rendement	GRP BP	5	[illegible]	11	[illegible]	37,41
Francic Pierre	CIC PARI	6	[illegible]	8	[illegible]	138,21
Placement Immobilier (C)	SMC	7	[illegible]	23	[illegible]	130,92
Placement Immobilier (D)	SMC	8	[illegible]	24	[illegible]	129,88
Objectif Actifs Reels	LAZARD G	9	[illegible]	25	[illegible]	13284,68
CNP Assur Pierre	CNP	10	[illegible]	4	[illegible]	630,14
Convertimmo	SG	11	[illegible]	7	[illegible]	103,22
Haussmann Pierre (D)	WORMS	12	[illegible]	13	[illegible]	1091
Haussmann Pierre (C)	WORMS	13	[illegible]	12	52,38	1215,33
UAP Aedificandi	UAP	14	[illegible]	21	[illegible]	511,21
Croissance Immobilière	EPARGNE	15	[illegible]	16	[illegible]	624,91
Conservateur Unisic	CONSERVA	17	[illegible]	3	[illegible]	488,34
Indosuez Rendement Actions (C)	INDOSUEZ	18	[illegible]	5	[illegible]	919,67
Indosuez Rendement Actions (D)	INDOSUEZ	19	22,89	6	[illegible]	673,49
Agfimo	AGF	20	20,26	20	[illegible]	559,01
ABF Foncière Sélection	ABF	21	[illegible]	28	[illegible]	3969,78
Gestion Immobilier Inte. (C)	INDOSUEZ	22	[illegible]	9	[illegible]	787,36
Gestion Immobilier Inte. (D)	INDOSUEZ	23	19,89	10	[illegible]	536,04
AGF Foncier	AGF	24	[illegible]	22	[illegible]	91,02
Leven Investimmo	LA MONDI	25	19,53	17	46,55	11038,48
Zurich Actions Pierre	ZURICH	26	[illegible]	—	—	1100,63
Foncival	BRED	27	16,54	14	52,21	316,60
Foncière Long Terme (C)	VERNES	28	16,26	27	32,79	645,48
Foncière Long Terme (D)	VERNES	29	[illegible]	26	[illegible]	500,28
Alizes Pierre	CDT MUTU	30	[illegible]	30	[illegible]	1105,77
Capital Pierre Investissement	PALUEL	31	[illegible]	29	[illegible]	588,35

OR ET MATIÈRES PREMIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : −7,18 %, sur 5 ans : 60,08 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Sélection Géologia	CCF	1	[illegible]	1	[illegible]	153,54
Premior	CDT NORD	2	[illegible]	4	[illegible]	363,39
Energia	WORMS	3	[illegible]	3	[illegible]	439,35
Oraction	CNCA	4	[illegible]	5	[illegible]	1720,76
Acti Mines d'or (D)	BBL FRAN	5	[illegible]	7	[illegible]	1535,32
Acti Mines d'or (C)	BBL FRAN	6	[illegible]	6	[illegible]	1925,13
Groupama Or	GROUPAMA	7	[illegible]	—	[illegible]	8859,20
Orvalor	SG	8	[illegible]	2	[illegible]	1200,18
Aurecic	CIC PARI	9	[illegible]	8	[illegible]	995,44
—	—	—	—	—	—	—

CONVERTIBLES

Performance moyenne sur 1 an : 16,57 %, sur 5 ans : 61,13 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Objectif Convertible	LAZARD G	1	[illegible]	2	[illegible]	2755,86
Pasquier Convertibles (C)	BIMP	2	[illegible]	—	[illegible]	14262,93
Pasquier Convertibles (D)	BIMP	3	[illegible]	—	[illegible]	13566,04
Convertibles Monde (C)	VERNES	4	[illegible]	7	[illegible]	17278,62
Convertibles Monde (D)	VERNES	5	[illegible]	6	[illegible]	15264,51
CPR Capital Expansion (D)	CPRGESTI	6	[illegible]	8	[illegible]	1272,82
CPR Capital Expansion (C)	CPRGESTI	7	[illegible]	9	[illegible]	1324,75
Indosuez Convertibles (C)	INDOSUEZ	8	[illegible]	—	[illegible]	12911,34
Indosuez Convertibles (D)	INDOSUEZ	9	[illegible]	—	[illegible]	12146,82
Valcomex Placem. Convertibles	B NATEXI	19	[illegible]	12	[illegible]	20376,67
Ofima Convertibles (C)	OFIVALMO	20	[illegible]	10	[illegible]	22200,48
Ofima Convertibles (D)	OFIVALMO	21	[illegible]	11	[illegible]	21205,43
SG Convertibles	SG	22	[illegible]	—	[illegible]	57922,44
NRG-Convertibles	NOMURA F	23	[illegible]	—	[illegible]	10721,31
Provence Convertibles	HOTTINGU	24	[illegible]	—	[illegible]	12752,02
Pyramides Convertibles (D)	VERNES	25	[illegible]	—	[illegible]	11862,92
Pyramides Convertibles (C)	VERNES	26	[illegible]	—	[illegible]	13337,25
Yama C.B Asia	YAMAGEST	27	[illegible]	—	[illegible]	10456,36
—	—	—	—	—	—	—

Les sicav immobilières déçoivent

MALGRÉ un bon début d'année, les sicav immobilières, celles qui privilégient dans leurs portefeuilles les actions des foncières, des sociétés immobilières d'investissement et des sociétés de crédit-bail continuent d'être à la traîne. Avec 22,32 % de progression moyenne sur un an, leur performance reste très en dessous de la moyenne des sicav actions françaises.

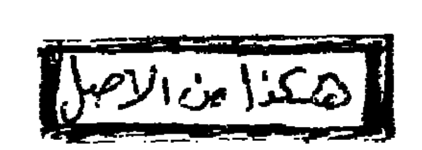
Ce retard s'explique d'abord par les incertitudes sur les taux d'intérêt. Le cours des valeurs immobilières est en effet très sensible à leurs évolutions. Ces actions sont particulièrement recherchées lorsque le rendement qu'elles procurent (autour de 6,5 %) est sensiblement supérieur à celui des emprunts d'Etat. *« Elles sont alors achetées comme alternative aux obligations »*, explique Corinne Blanc, gestionnaire de Natio Immobilier à la BNP, première sicav de sa catégorie pour sa performance sur cinq ans.

Ce fut le cas au début de l'année. Mais les valeurs immobilières ont depuis souffert des tensions sur les taux d'intérêt, notamment au printemps. *« Les investisseurs en ont profité pour prendre leurs profits. Ils se sont souvenus du krach obligataire de 1994, qui s'était largement répercuté sur les valeurs immobilières »*, fait remarquer Jean-Pierre Assié, gestionnaire de Convertimmo à la Société générale. Les sociétés du secteur immobilier souffrent également des changements de la fiscalité. Comme toutes les grandes entreprises, elles sont pénalisées par un alourdissement de l'impôt sur les sociétés. Mais les foncières sont particulièrement touchées par la prochaine taxation des plus-values financières. L'activité des sociétés foncières consiste notamment à réaliser des arbitrages à l'intérieur de leur parc immobilier. Une partie de leurs revenus, qui provient de plus-values réalisées lors de la vente d'immeubles, risque d'être taxée plus fortement.

Pour composer avec la faiblesse du secteur immobilier en Bourse, les gestionnaires cherchent de la performance ailleurs. Ils continuent à consacrer une part importante, jusqu'à 80 % pour certains fonds, à des actions qui ont un rapport très lointain avec l'immobilier. Ils s'intéressent également à des sociétés immobilières étrangères. Ces titres représentent par exemple 12 % du portefeuille de Natio Immobilier et plus de 20 % de celui d'Haussmann Pierre.

Cependant, les gestionnaires restent optimistes sur les perspectives à moyen terme du secteur. *« Si l'inflation reste basse, les valeurs immobilières offriront des rendements intéressants. Si elle repart, elles pourront espérer réaliser des plus-values importantes »*, explique Jean-Pierre Assié.

Joël Morio




هكذا من الأصل

La crainte d'une hausse des taux en Allemagne et aux Etats-Unis ressurgit

Après être remonté jusqu'à 6,03 francs, 1,80 mark et 123 yens, le dollar a ensuite reflué pour finir la semaine autour de 5,91 francs, 1,76 mark et 121 yens

Les déclarations de responsables de la Bundesbank ont renforcé le scénario d'une hausse de ses taux par la banque centrale allemande avant la fin de l'année. D'autant que les prix à l'importation ont augmenté de 0,9 % outre-Rhin en août, soit une progression de 5,4 % sur un an. Du coup, le mark et l'ensemble des devises européennes se sont nettement appréciés en fin de semaine face au dollar. La publication de statistiques confirmant la vigueur de la croissance américaine et accréditant la thèse d'une hausse de ses taux par la Réserve fédérale n'ont pas permis au billet vert de se stabiliser. La livre sterling a aussi fortement baissé après la publication vendredi par le *Financial Times* d'un article selon lequel le gouvernement britannique se préparerait à annoncer son adhésion à l'Union monétaire européenne dans les mois suivant le lancement de l'euro.

LA SEMAINE a été encore plutôt animée sur le marché des changes, et après un rebond passager, le dollar a repris la glissade entamée depuis le début du mois d'août. La devise américaine a oscillé assez brutalement au gré des craintes d'une hausse prochaine de ses taux par la Bundesbank et des interprétations contradictoires sur la volonté américaine de limiter la faiblesse du yen. Après être monté lundi jusqu'à 6,03 francs, 1,80 mark et 123 yens, le dollar n'a cessé ensuite de refluer. Il s'échangeait vendredi en fin de journée contre 5,91 francs, 1,76 mark et 121 yens. En l'espace de sept semaines, le billet vert a abandonné 7 % face aux monnaies européennes.

Les accès de faiblesse, cette semaine, de la devise américaine sont avant tout la conséquence des déclarations successives faites par des responsables monétaires allemands et accréditant la thèse d'une hausse prochaine de ses taux par la Bundesbank. A commencer par celle d'Helmut Schieber, un des directeurs de la banque centrale allemande, indiquant jeudi que *« le temps est peut-être venu de passer d'une politique monétaire accommodante à une politique neutre »*. Des propos qui renforcent ceux prononcés la veille par le président de l'Institut d'émission, Hans Tietmeyer. M. Tietmeyer a prévenu que la banque centrale ferait tout pour

Remontée du mark

COURS DU DOLLAR EN MARK

en échelle inversée

1,74 · 1,76 · 1,78 · 1,80 · 1,82 · 1,84 · 1,86 — 1,752

2 · 8 · 12 · 18 · 24 · 26 — SEPTEMBRE 1997

Les anticipations de hausse prochaine de ces taux par la Bundesbank ont renforcé le deutschemark.

que le mark soit fort et ne tolérerait pas une dépréciation trop poussée de sa devise face au dollar. Franz-Christoph Zeitler, membre du conseil central de la Bundesbank, avait estimé le même jour que l'évolution favorable des prix en septembre en Allemagne de l'Ouest (– 0,3 %) ne sonnait pas *« la fin de l'alerte »*.

Un sentiment partagé par les économistes après l'annonce d'une hausse très rapide des prix à l'importation en Allemagne en août, de 0,9 % sur juillet, soit une progression de 5,4 % sur un an. Cette envolée, la plus forte augmentation depuis mai 1989, dépasse largement les pronostics. *« Ce ne sont pas des chiffres très élevés, mais la tendance est toujours à la hausse. D'autre part, les détails du baromètre des affaires IFO montrent une forte hausse des investissements, donc une reprise tirée enfin par la demande interne et non plus seulement par les exportations »*, souligne Nordine Naam, de la banque Dresdner Kleinwort Benson.

ANTICIPATION AVANT L'EURO

« La conjoncture s'améliorant, les investisseurs s'attendent pour la plupart à une hausse des taux allemands avant la fin de l'année. Cette hausse sera davantage liée d'ailleurs à la préparation de la monnaie unique et à la convergence des taux courts européens entre 4 % et 4,5 % qu'à un vrai risque inflationniste », ajoute M. Naam.

Johann Wilhelm Gaddum, le vice-présent de la banque centrale allemande, a déclaré au quotidien *Börsen Zeitung* que les marchés anticipaient une hausse du loyer de l'argent outre-Rhin avant le lancement de l'euro. Un certain nombre de cambistes estiment que la Bundesbank pourrait remonter son taux de prise en pension dès la semaine prochaine en procédant à un appel d'offres à taux variable.

Face au yen, la devise américaine a mieux résisté que face aux monnaies européennes. Le dollar a tout de même perdu un peu de terrain, notamment après les commentaires d'Eisuke Sakakibara, surnommé par la presse « M. Yen » en raison de son influence sur les marchés. M. Sakakibara a estimé que les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du groupe des Sept avaient envoyé *« un message fort à propos de la parité dollar-yen »*. Le communiqué final du G 7, en fin de semaine dernière, avait estimé qu'il était *« important d'éviter des trop grandes dépréciations »* de certaines monnaies, *« qui pourraient entraîner la réapparition d'importants excédents »*.

Mais les cambistes n'avaient pas trop réagi à la publication de ce texte, estimant que les Américains ne peuvent exercer une trop forte pression sur le Japon compte tenu de la grande faiblesse de la conjoncture. Nouvelle illustration de l'absence de croissance, les rendements sur le marché obligataire japonais ont brièvement touché jeudi un nouveau plancher, à 1,88 %. Le précédent record (1,91 %) remontait à lundi. Des rendements inférieurs à 2 % sur les emprunts d'Etat n'ont plus été observés dans le monde depuis plus de cinquante ans !

Le plus étonnant dans la poursuite du repli du dollar, c'est que la publication de statistiques confirmant la vigueur de la croissance américaine et renforçant le scénario d'une hausse de ses taux par la Réserve fédérale n'ont pas permis au billet vert de se stabiliser. Les demandes hebdomadaires d'allocations chômage aux Etats-Unis ont baissé de 2 000 à 306 000 en août, contre une hausse attendue de 9 000. En outre, les commandes de biens durables ont bondi de 2,7 % en août par rapport à juillet, contre des attentes de + 0,7 %, et les reventes de logements ont progressé de 3,3 % en août, alors qu'une baisse de 0,9 % était prévue. L'impact de ces statistiques a été d'autant plus important que les opérateurs attendent la publication la semaine prochaine des chiffres de l'emploi pour septembre.

Ces indicateurs ont relancé les craintes de reprise de l'inflation à quelques jours de la réunion, le 30 septembre, du comité monétaire de la Réserve fédérale. Les analystes prévoient en majorité un maintien des taux à leurs niveaux actuels et pronostiquent un resserrement de la politique monétaire américaine en novembre.

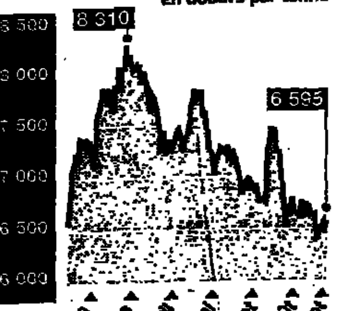
Eric Leser

Plongeon de la livre

Un article en une du *Financial Times* daté du vendredi 26 septembre a fait brutalement reculer la livre sterling. Selon le quotidien, le gouvernement britannique se préparerait à annoncer une adhésion du Royaume-Uni à l'Union monétaire européenne dans les mois suivant le lancement de l'euro en janvier 1999. Du coup, la monnaie britannique, qui ne bénéficierait plus alors de taux plus élevés que ceux de la zone euro, a lourdement chuté.

La livre s'inscrivait vendredi soir à 9,49 francs et 2,82 marks contre 9,59 francs et 2,86 marks une semaine plus tôt. Bien qu'un porte-parole du Trésor britannique ait qualifié ces informations de *« totale spéculation »*, le marché y voit une probabilité accrue pour la Grande-Bretagne de participer à l'euro vers l'an 2000 ou 2001. Le *Financial Times* affirme que le gouvernement travailliste a changé radicalement de position sur cette question, du fait de la décision du secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, de ne plus s'opposer à l'euro.

MATIÈRES PREMIÈRES



PROJET « CRÉDIBLE ». Selon le chargé de mission français en Nouvelle-Calédonie, les premières conclusions de son étude sur la construction d'une usine de nickel dans le nord de l'île – en partenariat avec les indépendantistes kanaks et le Canadien Falconbridge – sont favorables. Un partage du minerai dans cette partie du territoire calédonien entre cette usine et celle de Doniambo, propriété d'Eramet, dans le sud de l'île, est aussi envisagé. Philippe Essig a besoin d'un mois maintenant pour présenter son rapport définitif au premier ministre.

Il lui reste à proposer *« des solutions juridiques et financières »* propres à satisfaire le français Eramet, numéro trois mondial d'un côté, et les indépendantistes de l'autre. Philippe Essig estime que *« le projet présenté par SMSP* (qui représente les intérêts kanaks) *et Falconbridge est crédible et ne peut être récusé* (...) *tant au niveau de ses investissements que de son mode de financement et de ses coûts d'exploitation, et ceci d'autant plus que les promoteurs ne demandent aucun concours public sous réserve d'un accès garanti à une ressource minière de qualité »*. Ce projet pourrait être opérationnel dans sept ans. Mais Falconbridge n'a pris aucun engagement officiel, si bien que le groupe français s'interroge sur les véritables motivations de son concurrent canadien : celui-ci pourrait faire main basse sur les réserves de minerai brut appartenant à Eramet qu'il exporterait ensuite...

Le groupe français n'en continue pas moins ses investissements dans l'île : il va dépenser 2 milliards de francs sur sept ans pour faire passer la capacité de production et de traitement de son nickel de 56 000 à 65 000 tonnes par an. Il vient d'ailleurs d'annoncer un bénéfice net pour le premier semestre 1997, en progression de 6 %, à 177 millions de francs. Sur le marché mondial, les prix vont moins bien. Ils peinaient à Londres en fin de semaine à 6 375 dollars au comptant et à 6 470 à trois mois, au plus bas depuis 1994, entraînés par de fortes exportations russes. Des stocks trop importants et de nouvelles capacités mises en fonction, en déséquilibrant le marché, vont maintenir les prix durablement à la baisse.

Carole Petit

Marché international des capitaux : Belgique et Luxembourg

LA BELGIQUE et le Luxembourg se préparent très habilement au marché commun des capitaux, qui devrait exister en Europe dans un peu plus d'un an. Ces deux pays ont des préoccupations et des ambitions différentes, mais fondamentalement leur démarche est assez proche. L'un et l'autre entendent profiter de certains des atouts dont disposent actuellement la France et l'Allemagne sur le plan financier. Lourdement endettée et tenue d'emprunter encore beaucoup à l'avenir, la Belgique va se servir du franc français et du deutschemark pour mieux attirer l'attention des investisseurs internationaux sur ses propres fonds d'Etat. Elle émettra sous peu dans ces deux monnaies des obligations de dix ans de durée, dont le profil sera le même que d'autres qu'elle lancera en francs belges, le 27 octobre.

Les trois éléments vivront leur propre vie, jusqu'au début de 1999, et lorsque l'euro existera ils fusionneront en un même ensemble. Agir de la sorte permet d'atteindre un double objectif : élargir le cercle des souscripteurs en s'assurant l'appui de ceux qui ont des préférences pour les monnaies française et allemande, d'une part, et familiariser les investisseurs et les intermédiaires financiers internationaux aux pratiques du marché belge, d'autre part.

C'est là que réside l'originalité du projet de la Belgique. Il se distingue de ce qu'ont fait avant elle l'Autriche et l'Espagne, qui ont émis des obligations en devises destinées, elles aussi, à se greffer, le jour venu, à des fonds d'Etat libellés aujourd'hui dans leur propre monnaie, pour constituer des grandes transactions en euro. Mais alors que les emprunts autrichiens et espagnols en devises appartiennent au marché international, et ne sont pas aujourd'hui traités de la même façon que les fonds d'Etat nationaux, ceux de la Belgique se situeront d'emblée sur le même plan technique que ces emprunts en francs belges. Tous les intéressés auront donc à se renseigner sur le mode de fonctionnement du marché belge avant de participer aux émissions.

PROCESSUS D'ÉDUCATION

Il y a là tout un processus d'éducation qui sera accompli en 1999, l'année où la plupart des pays de l'Union européenne emprunteront en euro et ne pourront plus compter sur l'appui inconditionnel des investisseurs professionnels qui, pour l'instant, sont encore tenus d'acquérir des fonds d'Etat dans les monnaies nationales. La concurrence sera plus rude, et les pays qui se seront le mieux fait connaître auront de meilleures chances de se procurer des ressources à bon compte.

Le Luxembourg n'a pas du tout le même souci, car il emprunte très peu. Il n'est endetté qu'à raison de 6,5 % de son produit national alors que la proportion dépasse les 120 % pour la Belgique. Le Grand-Duché se préoccupe de son avenir en tant que place financière internationale. Un projet de loi va être soumis au Parlement, dont la portée pourrait être très importante. Il ouvre la voie à l'émission de lettres de gage, selon le droit luxembourgeois, par des établissements spécialisés, agréés, soumis au contrôle des autorités luxembourgeoises et domiciliés dans le pays.

Dans ses grands traits, le projet reprend le cadre légal allemand sur lequel repose le plus grand marché obligataire d'Europe, celui des *pfandbriefe*. Il s'agit de titres qui, sur le plan de la protection de l'épargne, bénéficient d'assurances exceptionnelles et dont la valeur est garantie soit par une masse de créances hypothécaires, soit par des prêts accordés par l'émetteur à des collectivités locales ou à des entreprises du secteur public. Le projet luxembourgeois est sur ce point beaucoup moins restrictif que la loi allemande. Pour ce qui est des lettres de gage publiques, elles pourraient être garanties par des avoirs constitués de titres de créance sur des organismes du secteur public de tous les pays industrialisés de l'OCDE, et non seulement européens.

Un élément décisif qui permet de s'attendre à la réussite de ce plan luxembourgeois est que les lettres de gage émises dans ce cadre pourront être acquises dans des proportions plus élevées que d'autres obligations par les organismes collectifs de placement en valeurs mobilières de droit luxembourgeois. Or le Luxembourg occupe une place très importante dans le domaine des fonds communs de placement. Rappelons que les *pfandbriefe* allemandes sont construites sur un modèle développé en France au siècle dernier.

Christophe Vetter

La Bourse de Londres, dopée par l'euro, termine la semaine à un niveau record

TOKYO INDICE NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30
↘ – 0,35%	↗ + 0,06%	↗ + 0,28%	↗ + 4,03%	↗ + 1,19%
17 994,71 points	7 922,18 points	2 985,63 points	5 228,30 points	4 080,78 points

IL N'Y A PAS eu de baisse spectaculaire, cette semaine, sur les grandes places internationales. Au pis, certaines ont marqué le pas, à l'image de Wall Street et de Paris avec un gain respectif de 0,06 % et 0,28 %. La Bourse de Francfort termine sur un gain de 1,19 %, limité en raison du recul de vendredi, mais incontestablement la plus belle performance revient à la Bourse de Londres, qui, dopée par l'euro, a gagné sur la semaine 4,03 %, dont 3,17 % au cours de la seule séance de vendredi. La Bourse de Tokyo, qui était restée en marge du mouvement de rebond généralisé observé au cours de la précédente période, a terminé sur un léger repli de 0,35 %.

La poussée d'optimisme observée, vendredi 26 septembre, à la Bourse de Londres, restera l'événement de la semaine. Il a suffi d'un article du *Financial Times*, citant un ministre sans le nommer, qui affirmait que Londres s'apprête à se prononcer en faveur d'une adoption de la monnaie unique peu après son lancement *(lire page 4)*, pour déclencher à la fois une ruée des investisseurs sur les actions et les obligations britanniques et une chute des taux d'intérêt à long terme. L'indice Footsie a enregistré la deuxième plus forte hausse en points de son histoire, gagnant 160,8 points, soit 3,17 %, à 5 226,3 points, nouveau record de clôture. Au plus fort de la hausse, l'indice gagnait même 3,5 % par rapport à la veille.

Avant de connaître cette séance d'une intensité exceptionnelle, les valeurs britanniques avaient varié assez brutalement dans le sillage de Wall Street, avec des oscillations du Footsie d'environ 1 % au cours des trois premières séances de la semaine.

Même si une hausse des taux à court terme reste possible dans les prochains mois, estiment les analystes, les taux à long terme ont chuté vendredi (6,61 % à 6,41 %) après les informations du *Financial Times*. *« Cette détente sur les taux devrait bénéficier durablement aux actions »*, a estimé Peter Sullivan, analyste chez Goldman Sachs, même si une correction est envisageable lundi.

La Bourse de Franfort, qui avait affiché un score tout à fait honorable au cours de la période précédente (+ 4,62 %), a continué sur sa lancée. En cinq séances, les valeurs allemandes, calquant leur progression sur le niveau du dollar, se sont appréciées de 1,19 % à 4 080,78 points.

Dans son rapport hebdomadaire, la Commerzbank note que, dans les prochaines semaines, l'indice DAX restera compris dans une fourchette allant de 3 750 à 4 250 points. La hausse devrait toutefois être *« limitée à court terme »* en raison d'une compression des liquidités, causée par les nombreuses augmentations de capital et émissions d'actions à venir. Les levées de fonds de la Commerzbank, de Thyssen, de Volkswagen, de la Dresdner Bank vont en effet s'ajouter cet automne à la privatisation finale de Lufthansa. Au total, ces opérations draineront plus de 15 milliards de deutschemarks, soit environ 50,2 milliards de francs. A long terme cependant, les 4 500 points sont *« possibles »* selon la banque, qui argue que les perspectives de croissance des bénéfices des entreprises allemandes restent favorables.

FISCALITÉ SANS INFLUENCE

Après avoir progressé de 5,5 %, il y a huit jours, la Bourse de Paris a repris son souffle cette semaine, ne gagnant en moyenne que 0,28 % à 2 985,63 points. Les opérateurs notent que la tendance de la place parisienne a été soutenue par les opérations en cours et les résultats semestriels, alors que l'annonce d'un alourdissement de la fiscalité de l'épargne l'année prochaine n'a eu que peu d'influence, étant déjà « intégrée » par le marché.

La semaine prochaine devrait être marquée par l'appel d'offres de la Bundesbank mardi 30 septembre, un retour aux taux variables n'étant pas exclu par certains intervenants, et par une série d'indicateurs américains, dont la consommation et les revenus des ménages, lundi, et l'indice NAPM, jeudi.

Il n'y a pas que la Bourse parisienne à avoir marqué le pas : le surplace était également de mise à Wall Street où, en cinq séances, l'indice Dow Jones a gagné 4,9 points (0,06 %) à 7 922,18 points. La grande bourse new-yorkaise avait ouvert la semaine en hausse lundi, grâce aux gains d'IBM, qui a présenté un procédé révolutionnaire de fabrication des semi-conducteurs. Elle l'a conclue de la même façon, dans le sillage de la place de Londres et du marché obligataire.

L'activité est restée très volatile, et l'indice principal a continué sa valse-hésitation à proximité des 8 000 points, avant la publication la semaine prochaine de plusieurs statistiques relatives au mois de septembre. Mais, malgré cette volatilité, *« les valeurs boursières restent un investissement de choix »*, estime Rick White, gestionnaire de portefeuilles chez Salomon Brothers. Des corrections sectorielles ou individuelles sont toutefois à attendre, selon M. White, qui prévoit que la volatilité va rester élevée.

La place japonaise a perdu 0,35 % cette semaine et ne devrait guère progresser au cours des prochaines séances, les incertitudes persistantes pesant sur l'économie japonaise incitant plutôt à la prudence.

Les interverants attendent la publication du Tankan, le rapport trimestriel de la Banque du Japon. Ce rapport doit être publié mercredi 30 septembre. Selon les analystes, ses conclusions devraient être négatives et décourager les investisseurs d'acheter.

F. Bn

DISPARITIONS

Roger Wybot

Un patron du contre-espionnage français

L'ANCIEN PATRON de la direction de la *surveillance du territoire* (DST) Roger Wybot est mort vendredi 26 septembre, à Paris, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Cet homme fut une légende. Entré dans la Résistance dès 1940, responsable du contre-espionnage des services secrets de la France Libre à *Londres, il fut le policier le plus* puissant de France, demeurant à la tête de la DST entre 1944 et 1958.

Roger-Paul Warin, de son vrai nom, est né à Paris le 13 octobre 1912. *Polytechnicien*, il commence sa carrière dans l'armée, officier d'artillerie en 1936, participant sous l'uniforme à la campagne de France. Ses premiers pas dans le *monde de l'espionnage, il les fait* comme agent double de la résistance intérieure, infiltré par la France Libre à Vichy dans le service pétainiste « des menées antinationales », *chargé de la lutte contre les* communistes, résistants et francmaçons. Arrêté à Marseille en août 1941 par des policiers de la surveillance du territoire, Roger-Paul Warin *réussit à s'enfuir pour rejoindre* le général de Gaulle à Londres.

Sous le pseudonyme de Wybot, il est alors nommé chef de la section du contre-espionnage au sein du *service de renseignement* gaulliste, le Bureau central de renseignement et d'action (BCRA), un poste qu'il quitte à la fin de 1942 en raison d'une mésentente avec Charles de Gaulle. *Le capitaine d'artillerie participe* ensuite, dans les rangs des unités combattantes de la France libre, aux campagnes de Libye, d'Egypte et de Tunisie, avant de débarquer *dans le sud de la France* avec la 1re division française libre.

A la Libération, Roger Wybot prend la direction de la DST. Domaine traditionnel des militaires jusqu'à l'affaire *Dreyfus*, le contre-espionnage était devenu une spécialité policière en passant sous l'autorité du ministère de l'intérieur dès 1899. Si Roger Wybot n'est pas à proprement parler le créateur de *la surveillance* du territoire, *dans la* mesure où la fonction de « contrôleur général des services de la surveillance du territoire » avait été créée dans l'entre-deux-guerres, il est *néanmoins l'organisateur d'un* service qui, sous le sigle de DST, prend en novembre 1944 la dimension d'une véritable direction de la police nationale.

A l'âge de trente-deux ans, Roger Wybot se retrouve ainsi à la tête du contre-espionnage français où, pendant quatorze années, il va résister aux innombrables crises de la IVe République. Jouant habilement des frayeurs provoquées dans le monde politique par le « fichier à *Wybot », il garde la haute main sur* un service dont l'état-major a été truffé de ses anciens camarades des combats d'Afrique et d'Italie. Aux lendemains de la Libération, il in*terroge René Hardy et contribue* à l'arrestation de nombreux anciens miliciens.

« JE DEVRAIS M'ARRÊTER MOI-MÊME »

Sous sa haute main, la DST démasque le ferrailleur milliardaire Joseph Joanovici comme un ancien agent de la Gestapo. Elle débrouille l'« *affaire des généraux », provoquée* par la remise au Vietminh d'un rapport du chef d'état-major de l'armée française en pleine guerre d'Indochine. Elle domine *l'« affaire des fuites », qui éclate* sous le gouvernement de Pierre Mendès France, mettant au jour une machination dirigée contre le président du conseil et son ministre *de l'intérieur*, François Mitterrand, faussement accusés d'être à l'origine de la trahison des délibérations les plus secrètes du Comité de défense nationale.

Au fil des ans, tout en engageant la lutte contre le FLN, Roger Wybot assigne comme mission prioritaire à la DST la croisade contre le communisme, au gré d'une entente cordiale avec son homologue du FBI américain, Edgard Hoover. Inamovible, Roger Wybot voit passer les gouvernements et les ministres de l'intérieur.

La toute-puissance du patron de *la DST inquiétera le général de* Gaulle, revenu au pouvoir en juin 1958. Six mois plus tard, Roger Wybot est nommé hors de la police active, inspecteur général des services et écoles de police de la Sûreté nationale. Parce qu'il a été soupçonné d'avoir fait poser des micros dans les appartements du général de Gaulle à l'hôtel parisien Lapérouse ? Roger Wybot a toujours vivement démenti cette hypothèse, gagnant les procès en diffamation *des journaux qui l'avaient avancée.* Plus vraisemblablement parce que l'ancien chef de la France libre ne pouvait s'accommoder d'un responsable policier qui avait transfor*mé la DST en une sorte d'Etat dans* l'Etat. L'intéressé ne reprendra plus de service actif.

Il sera nommé inspecteur général des services de police au secrétariat *général pour la police en 1968, puis* chef du service d'inspection générale et de contrôle de la police nationale en 1969 avant d'être admis à la retraite en 1973.

« A la limite, je devrais m'arrêter moi-même », indiquait l'ancien responsable en 1975 dans la biographie autorisée que lui avait alors consacrée Philippe Bernet, *Roger Wybot et la bataille pour la DST.* Mystérieux et déroutant, passionné d'hypnotisme et de spiritisme, peintre et auteur de pièces de théâtre (*Antigone* et *Grand Orage*), *féru d'acupuncture et auteur du* livre *Clés pour l'acupuncture traditionnelle* en 1983, après avoir soigné ses policiers de la rue des Saussaies à coups d'épingle, Roger Wybot *était commandeur de la Légion* d'honneur, compagnon de la Libération et croix de guerre.

Erich Inciyan

Ernest Will

Un spécialiste du Proche-Orient gréco-romain

L'ARCHÉOLOGUE Ernest Will, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), s'est éteint mercredi 24 septembre à Paris.

Né le 25 avril 1913 à Uhrwiller *dans l'Alsace encore allemande*, Ernest Will, après l'Ecole normale supérieure, et l'agrégation de lettres classiques, part en 1937 pour l'Ecole française d'Athènes. Il participe aux chantiers de Délos, Thasos et Delphes. Il semble promis à la carrière brillante mais classique d'un archéologue et historien du monde grec égéen. Mais son orientation scientifique prend un tournant décisif lorsque, en 1946, Henri Seyrig l'appelle à Beyrouth comme premier pensionnaire, avec Jean Starcky, de l'Institut français d'archéologie qu'il vient de fonder. Malgré des détours par le lointain Occident, Er*nest Will se consacrera désormais* pour l'essentiel au Proche-Orient gréco-romain, comme chercheur, comme enseignant (à Lille et à Paris), comme administrateur.

*Ernest Will a montré une curio*sité inlassable pour tous les aspects de l'art et de l'histoire du Proche-Orient hellénisé. D'abord spécialiste de sculpture avec sa thèse *consacrée* au *Relief cultuel gréco-romain* (De Boccard, 1955), il est tôt attiré par l'architecture. Il conduit ainsi l'étude de quelques-uns des édifices les plus presti*gieux du Proche-Orient dont il as*sure la publication : en Syrie ce fut ainsi *Le Temple de Bêl à Palmyre* (en collaboration avec H. Seyrig et R. Amy, Geuthner, 1968-1975) et *en Jordanie Iraq al-Amir, le Château du Tobiade Hyrcan* (avec F. Larché, Geuthner, 1991), édifice dont il avait pris l'initiative des fouilles.

Mais, en même temps, Ernest Will continuait à s'intéresser aux monuments des cultes orientaux en Méditerranée (ainsi, à Délos, *Le Sanctuaire de la déesse syrienne*, De Boccard, 1985), donnait une foule d'articles à la fois érudits et porteurs de vraies questions historiques (la plupart ont été réunis dans *De l'Euphrate au Rhin – Aspects de l'hellénisation et de la romanisation du Proche-Orient*, Beyrouth, Ifapo, 1995).

Il donne des études décisives sur les monuments funéraires, l'urbanisme, le fonctionnement du commerce caravanier de Palmyre, suscitant chaque fois la remise en cause des idées reçues et provoquant de nouvelles recherches.

FACE À LA GUERRE DU LIBAN

Historien de l'art et archéologue, Ernest Will savait aussi se *montrer brillant historien dans* une petite synthèse sur *Les Palmyréniens, la Venise des sables* (Armand-Colin, 1992), qui met un terme définitif aux visions roman*tiques ou idéologiques de l'histoire* de la ville.

Mais loin d'être seulement un homme d'étude, Ernest Will sut accepter des responsabilités pour *lancer de nouvelles recherches et* faire progresser les connaissances. Revenu à Beyrouth comme directeur de l'Institut fondé par Henri Seyrig, il eut presque immédiatement – *et pendant* toute la durée de son mandat – à faire face à la guerre du Liban et ses conséquences tragiques pour le patrimoine libanais et son propre Institut. Au prix d'un courage physique peu commun, il sut sauver la bibliothèque de l'Institut, de loin la plus riche de toute la région, et préserver les intérêts de la France *dans ce domaine scientifique.*

Conscient de l'impossibilité de travailler au Liban pour de longues années, il prit l'initiative de démultiplier les activités de l'Institut, ouvrant successivement des antennes à Amman et à Damas, lançant de nouveaux chantiers, encourageant les jeunes chercheurs à se faire une place en Jordanie, jusque-là quasi-monopole anglo-saxon. Ce qui n'était encore qu'une prestigieuse bibliothèque devint ainsi sous sa *direction un élément central du* dispositif archéologique français au Proche-Orient, justifiant son nouveau nom d'Institut français d'archéologie du Proche-Orient. *Lorsqu'il quitta ses fonctions en* 1980, une orientation nouvelle avait été donnée pour longtemps.

Retiré de l'enseignement depuis 1982, il continuait à participer pleinement à la vie scientifique par ses publications mais aussi, depuis 1968, comme directeur de *Syria*, la grande revue d'archéologie orientale, où il veillait à accueillir le meilleur et le plus novateur de ce qui se fait au Proche-Orient.

Maurice Sartre

NOMINATIONS

CIMADE

Bernard Picinbono a été élu président de la Cimade (service œcuménique d'entraide), dimanche 21 septembre, en remplacement de Jean-Pierre Weben, dont le mandat arrivait à expiration.

[Né le 21 mars 1933 à Alger, Bernard Picinbono est agrégé de sciences physiques et docteur ès sciences. Il a été professeur de lycée, puis maître de conférences à Alger. Depuis 1965, il enseigne à l'université d'Orsay (Paris-Sud), qu'il a présidée de 1971 à 1975. Membre correspondant de l'Académie des sciences, Bernard Picinbono préside le conseil d'administration de l'Institut d'optique théorique et appliquée depuis 1980. Il a été, de 1990 à 1995, directeur général de l'Ecole supérieure d'électricité. Il a présidé la commission d'animation de l'Institut protestant de théologie et la commission sociale, économique et internationale de la Fédération protestante de France.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Patricia BATTO
et
Mathieu SALOMON
ont la joie d'annoncer la naissance de

Gaspard.

33, avenue Paul-Vaillant-Couturier,
94800 Villejuif.

Noces d'or

– « Oh ! Le beau jour encore que ça aura été... »

Le 29 septembre 1937, vous avez embarqué pour une croisière au long cours...

Claude et Marianne.

Ceux du Paris-Vichy-Abidjan pensent à vous très affectueusement et vous souhaitent un joyeux anniversaire.

Décès

– M. Alexandre Favre,
membre de l'Institut,
Mme Christian Favre,
Ses enfants, Loys, Manuéla, Folco, Guilhem Favre,
M. et Mme William Vine,
Leurs enfants, Christofer, Aymeric, Grégory, Guillaume Vine,
Mme Nadine Favre,
Ses enfants, Hugo, Naéva,
Natacha Hessmann,
M. et Mme Gérard Palombe,
M. et Mme Jean Bogenez,
Mme Georges Favre,
Leurs enfants et petits-enfants,
Les parents et alliés,
ont l'immense tristesse de faire part de la disparition de

Mme Alexandre FAVRE,
née Luce PALOMBE,

pieusement décédée le 26 septembre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Saint-Giniez, à Marseille, le lundi 29 septembre, à 14 h 30, par M. le Chanoine Duménil.

– Mme Jean Françaix,
son épouse,
Mme Claude Françaix
et M. Georges Le Bras,
M. et Mme Jacques Françaix,
Mlle Catherine Françaix,
ses enfants,
M. et Mme Thierry
et Sophie Courtin-Paillard,
Mlle Christine Paillard,
MM. Eric et Olivier Françaix,
ses petits-enfants,
Adrien Courtin,
son arrière-petit-fils,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean FRANÇAIX,

survenu le 25 septembre 1997, en son domicile, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Priez pour lui !

Le service religieux sera célébré le mardi 30 septembre, à 15 heures, en l'église Saint-Nicolas-des-Champs, 254, rue Saint-Martin, Paris-3e.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, le même jour, à 16 h 30, dans le caveau de famille.

47, rue de Turbigo,
75003 Paris.

– M. Edouard Bonnefous, président de la Fondation Singer-Polignac, chancelier honoraire de l'Institut, ancien ministre d'Etat,
Et les membres du conseil de la Fondation Singer-Polignac,
ont le grand regret de faire part du décès survenu le 25 septembre 1997, de

Jean FRANÇAIX,
compositeur,
membre du conseil d'administration de la Fondation Singer-Polignac,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Arts et des Lettres.

43, avenue Georges-Mandel,
75116 Paris.

– Ses enfants,
Et ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Suzanne STREFF-DUHAMEL,

survenu en son domicile, le 24 septembre 1997.

12, rue Condorcet,
80000 Amiens.

– Mme Roland Vercambre,
son épouse,
M. et Mme Leslie Wright,
M. et Mme Claude Vercambre,
M. et Mme Thierry Vercambre,
M. et Mme François de Carbonnel,
ses enfants,
Christophe, Stéphanie, Delphine, Geoffroy, Antoine, Thibault (†), Thomas, Marie-Laure, Julie, Martin, Constance, Isabelle, Marie, Benjamin, Mathieu, Romain, Fanny,
ses petits-enfants,
Clémence, Nicolas, Laurène, Robin, Juliette, Daphné,
ses arrière-petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Roland VERCAMBRE,

survenu à Louveciennes, le 25 septembre 1997, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Martin de Louveciennes, le lundi 29 septembre, à 10 heures.

Il reposera au cimetière des Batignolles, aux côtés de sa fille,

Brigitte.

Résidence Dauphine,
Pavillon du Barry,
78430 Louveciennes.

– Didier et Mireille Will,
Annie Will,
Hélène et Gilles Dubertret,
ses enfants,
Séverine, Julien, Thomas, Benoît,
ses petits-enfants,
Robert et Annie Will,
ses frère et belle-sœur,
Et les familles Brulé, Delavenay, Dubertret, Favre, Pages, Will,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Ernest WILL,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,

le 24 septembre 1997, à Paris.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité familiale.

1, rue Monticelli,
75014 Paris.

(Lire ci-dessus.)

Anniversaires de décès

– Nous rappelons à votre souvenir,

Rabah BELAMRI,
poète et romancier,

qui nous quittait le 28 septembre 1995.

nos mains restées sur la terre
recueilleront peut-être
la tendresse perdue
dans la violence du grain.
R. B.

– Ses parents,
Sa sœur,
Et ses frères,
se souviennent qu'il y a vingt ans, le 29 septembre 1977,

Pascal BENICHOU

a trouvé la mort sur la route ainsi qu'un de ses camarades du service national.

Il était âgé de vingt-trois ans.

Sainte-Suzanne,
64300 Orthez.

– *In memoriam.*

Pierre BRAUMAN,
13 janvier 1898 - 28 septembre 1989.

– Il y a dix ans déjà, le 28 septembre 1987,

Pierre-Georges GUITTA,

vingt ans,

quittait subitement sa famille et ses amis.

Il nous manque terriblement.

– Sept ans déjà, le 27 septembre 1990,

Maurice LEIBA

nous quittait.

Nous ne l'oublierons jamais.

Pascal,

d'Afrique, de Louisiane et d'ailleurs,
nos pensées vont vers toi.

– Il y a dix ans disparaissait subitement, le 29 septembre 1987, le

docteur Michel TILLET.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

« Les morts sont des invisibles, ils ne sont pas des absents. »
Saint Augustin.

30, rue Neuve-Bourg-l'Abbé,
14000 Caen.

Souvenirs

– Maurice et Françoise Sandre-Menthonnex ont l'honneur et la fierté de faire savoir que la médaille du souvenir Yad Vashem sera remise à titre posthume à leurs parents, Joseph-Roland et Georgette Menthonnex, le 28 septembre 1997.

Soutenances de thèse

– Mlle Catherine Forestier, à la faculté Paris-XI - Châtenay-Malabry, a soutenu sa thèse de doctorat : « **Le Tacrolimus, nouvelle substance immunosuppressive d'origine naturelle.** » La mention Très Honorable lui a été décernée par le jury présidé par le professeur Michel Leboeuf.

SPORTS Cinquante-deux navigateurs prennent le départ, samedi 27 septembre à Brest, de la Mini-Transat, une course en solitaire à travers l'Atlantique nord. Après une escale aux Canaries, ils doivent rejoindre Fort-de-France en Martinique au début du mois de novembre. ● SUR CES BATEAUX identiques, de 6,50 mètres, de nombreux skippers se sont déjà révélés au cours des dix éditions précédentes de cette épreuve. Thomas Coville, un Breton de vingt-neuf ans, tente cette fois d'inscrire son nom au palmarès. ● MALGRÉ SA JEUNESSE, cet informaticien devenu navigateur possède pourtant une solide réputation. Il a participé au dernier Défi français pour la Coupe de l'America et a navigué avec Laurent Bourgnon, ou plus récemment avec Olivier de Kersauson. Mais il refuse d'être équipier toute sa vie et a décidé d'affronter enfin la mer en solitaire.

La transatlantique des petits bateaux prend le départ

A l'image de Thomas Coville, un Breton de vingt-neuf ans, ils sont cinquante-deux navigateurs solitaires à s'élancer de Brest sur des coquilles de 6,50 mètres pour affronter les quelque 4 000 milles d'océan qui les séparent de Fort-de-France

BREST
de notre envoyée spéciale


VOILE

Foi de marin, débaptiser un bateau porte malheur. Mais les faveurs d'un sponsor permettant de réaliser une transatlantique en solitaire valent bien une entorse aux superstitions du monde de la mer. Ainsi la plupart des concurrents de la Mini-Transat qui se sont élancés, samedi 27 septembre, de Brest vers Fort-de-France à la Martinique n'ont pas hésité à donner une nouvelle identité à leurs petites coques de 6,50 mètres.

Cette saison, le *Targaïre* de Thomas Coville arbore les couleurs des assurances Zurich. Un pur hasard, à l'en croire. *« Elles organisaient une réunion à Saint-Malo un jour où j'y étais. »* Le groupe suisse ne s'y est pas trompé. Il a choisi pour véhiculer l'image de *« dynamisme, de capacité d'adaptation, de détermination »* de sa société un des marins français les plus polyvalents.

L'occasion était belle. Grâce à un prêt bancaire de 240 000 francs, le jeune homme originaire des Côtes-d'Armor, âgé de vingt-neuf ans, a racheté l'an passé un prototype construit en 1993 avec l'idée de le préparer tranquillement pour la Mini-Transat. Olivier de Kersauson est venu perturber ses projets. A la faveur d'un désistement de dernière minute, Thomas Coville s'est embarqué sur *Sport-Elec* au printemps pour conquérir le Trophée Jules-Verne (tour du monde en équipage sans escales par les caps) et son record avec celui qu'on surnomme l'« Amiral ». Il avait déjà fait sept Tours de France à la voile, régaté avec Marc Pajot lors de la Coupe de l'America 1995, et navigué sur le multicoque Primagaz de Laurent Bourgnon, ou avec Bruno Peyron.

Du coup, sa présence au départ de la Mini-Transat paraît suspecte à ceux qui considèrent la course comme un passage obligé pour jeunes téméraires novices et désargentés. Elle vient un peu tard pour d'autres dans l'esprit desquels tout *« vrai marin doit avoir fait une solo »*. Thomas Coville ne s'en soucie guère. Pour lui, c'est le bon moment, celui qu'il a choisi. *« On ne décide pas d'être un professionnel de la voile,* dit l'informaticien-comptable-préparateur de bateau. *On a des opportunités, on se retrouve associé à des projets, c'est tout. »*

Il a mis au point sa Mini-Transat avec sa compagne. *« Lors de mes courses en équipage, elle n'avait pas sa place. Cette fois, j'ai pu l'associer, elle s'est impliquée dans la préparation et les mises au point. A moi maintenant, puisqu'elle reste à terre, de parvenir à lui faire partager ce que je vais vivre en partie grâce à elle. »*

L'idée de la course en solitaire a mûri tout doucement. Il jure qu'elle n'a rien à voir avec un besoin de prouver quoi que ce soit. *« J'ai envie d'une nouvelle expérience,* dit-il. *Apprendre encore des choses. La course d'équipage est une gestion permanente de la tension qui peut se créer à tout instant entre toi et les autres. Elle implique l'écoute, le respect. Le collectif y a toujours raison contre l'individu. Là, j'y vais seul avec l'obligation absolue d'être honnête envers moi-même sous peine d'une sanction immédiate des éléments. »*

20 MINUTES DE SOMMEIL

Des yeux sombres et brillants comme l'Atlantique animent le visage d'enfant de chœur tanné par le soleil. Il raconte son petit navire au pont jonché d'écoutes et de poulies, à la cabine de deux mètres sur deux, moins avenante que l'intérieur d'une tente canadienne. Un fatras dont lui seul connaît l'orchestration : cartes marines, 50 litres d'eau douce en bidons, 12 kilos de sachets de nourriture lyophilisée et les réserves de gaz pour un réchaud fixé sous une bouilloire pendouillant dangereusement entre des tendeurs, un sous-vêtement polaire, une casquette, un ciré, des gants, une paire de chaussettes et *« des bottes plutôt que des chaussures »*.

Tout a été maintes fois soupesé. L'électronique est réduite à sa plus simple expression et relayée par des panneaux solaires. La seule sophistication : un poste radio qui enregistre la météo s'il doit s'en éloigner. La plupart du temps, le skipper de « Mini » dort dehors et de jour par tranches de vingt minutes minimum. *« Pour avoir des repères rapides grâce à la lumière et être prêt à réagir. »* La raide couchette en bois de 1,10 mètre de long recouverte d'un mince tapis de sol ne sert qu'à se *« délasser le dos »*.

« VIEUX MATÉRIAUX »

D'aucuns affublent Thomas Coville d'une étiquette de favori qu'il refuse. *« J'ai un bon bateau mais pas le meilleur, les matériaux sont un peu vieux, un peu lourd, c'est comme une Ligier qui tenterait de faire jeu égal avec les McLaren ou les Williams-Renault. Je maîtrise les techniques de la voile, mais je n'ai jamais fait de transatlantique en solo quand d'autres ici l'ont réalisée trois ou quatre fois. »* Selon lui, Jean-François Pellet sur son *Globe-2000 « très affûté »* a de meilleures chances de s'imposer avec son expérience de douze transatlantiques dont une en double sur catamaran de sport.

Tous les « ministes » ont quitté les pontons du port du Moulin-Blanc avec le sourire de ceux qui vont vivre une expérience hors du commun. Même Pierre-Marie Bourguinat, pourtant sanctionné deux fois par sa banque au retour des éditions 93 et 95. Enseignant et collaborateur du mensuel *Loisirs Nautiques*, le Béglais récidive sur son *Loi et Vin*, cofinancé par des entreprises proches de l'économie viticole de sa région. Un pied de nez à la Loi Evin, qui a sévèrement rétréci l'éventail du sponsoring. *« Il y a dix concurrents qui osent dire qu'ils pensent pouvoir gagner,* dit-il, *et une dizaine qui le pensent* tout bas. »

Sébastien Magnen, jeune architecte parisien, sur *Karen-Liquid*, le prénom de sa compagne, affirme avoir atteint son objectif dès le prologue, mercredi 24 septembre. *« Mon but était de construire un bateau qui marche et qui plaise. »* Mais il a emprunté 300 000 francs pour mener à bien son projet, et Karen, qui l'a secondé, n'hésitant pas à dormir sur le chantier, veut *« un résultat »*. Le premier arrivé à Fort-de-France aura droit à une poignée de main.

Patricia Jolly

Une épreuve créée par un Anglais

Cette course transatlantique en solitaire de deux étapes, créée en 1977 par le Britannique Bob Salmon, est disputée tous les deux ans sur des bateaux de 6,50 mètres de long et 2,95 mètres de large appelés « minis », capables de voguer à 20 nœuds.

● **Départ** : de Brest samedi 27 septembre. Arrivée prévue à Tenerife (Canaries) à partir du 5 octobre (distance : 1 370 milles nautiques). Départ de Tenerife dimanche 19 octobre, arrivée à Fort-de-France à partir du 2 novembre (2 700 milles). Tendance météorologique : anticyclonique, temps calme, 10 à 15 nœuds de vent de secteur nord à est.

● **Participants** : cinquante-deux concurrents ont pris le départ de cette onzième édition, dont trente-sept Français, un Allemand, un Argentin, un Belge, un Finlandais, deux Britanniques, neuf Italiens. La Britannique Ellen Mac Arthur, vingt et un ans, est la seule femme de la course. Les marins les plus célèbres ont fait leurs armes dans cette épreuve : Yves Parlier s'est imposé en 1985, Thierry Dubois en 1993, Yvan Bourgnon en 1995. Six des quatre cent trente-neuf marins ayant déjà participé à la Mini-Transat ont disparu, et un a passé cinquante-six jours sur un radeau de survie après avoir fait naufrage au large des Canaries, en 1981.

● **Prologue** : les concurrents ont disputé, mercredi 24 septembre, un prologue en rade de Brest, remporté par Jean-François Pellet sur *Globe-2000*, devant l'Italien Ernesto Moresino *(Tecno-Plastic)*, Pierre-Marie Bourguinat *(Loi-et-Vin)* et Sébastien Magnen *(Karen-Liquid)*.

● **Sécurité** : les navigateurs solitaires seront accompagné par trois bateaux suiveurs, prêts à leur porter secours en cas de besoin : le *PRB* d'Isabelle Autissier, le *Moogli* et le *Thaï*.

Le retour d'Olivier Panis sur les circuits de formule 1

Il a été absent depuis son accident au Grand Prix du Canada, à Montréal

NÜRBURGRING
de notre envoyé spécial


FORMULE 1

Michael Schumacher est chez lui sur le circuit du Nürburgring, et son principal opposant pour le titre de champion du monde des pilotes, Jacques Villeneuve, retrouve avec un grand plaisir la piste de sa première victoire en Grand Prix. Mais l'un et l'autre, entièrement absorbés par leur lutte au sommet, se sont fait voler la vedette, vendredi 26 septembre, lors des essais libres du Grand Prix du Luxembourg, par Olivier Panis, de retour après son accident au Grand Prix du Canada, le 15 juin. Le pilote français, qui fut, de l'avis unanime, la bonne surprise du début de la saison de formule 1, revient avec une ambition intacte et une détermination accrue par l'épreuve qu'il vient de traverser : trois mois d'arrêt pour réparer ses deux jambes brisées dans son choc contre un mur de protection du circuit Gilles-Villeneuve.

« Un accident, cela arrive en formule 1, il n'y a rien là d'extraordinaire », observe, philosophe, le revenant. Sa sortie de route, survenue à 226 km/h sur le circuit de Montréal, avait été causée par le bris d'une pièce mécanique, rappelle-t-il, pour mieux écarter toute idée de peur. *« Je pense que cela n'aurait pas été pareil si mon pépin avait été causé par une faute de pilotage »*, ajoute-t-il.

Le champion naissant avait été fauché en pleine ascension à Montréal – il occupait la troisième place du championnat du monde des pilotes. Depuis, ses cent deux jours de rééducation ont été rythmés par des séances quotidiennes de natation, de cyclisme et de musculation, ainsi que par des « entraînements » dans un cockpit de simulation installé au centre de rééducation de Tréboul-Douarnenez (Finistère). Son moral a parfois flanché, mais son caractère est sorti gagnant selon ses proches. *« Olivier a appris la patience et la sagesse,* note son kinésithérapeute, François Gressot. *Il gère beaucoup mieux sa volonté, sa hargne et son énergie. »*

Dès son retour, le 9 septembre, lors d'une séance d'essais privés à Magny-Cours, « Olive » a épaté les membres de son écurie, en signant d'emblée des temps records sur sa piste de prédilection. Trois tours ont suffi à lui restaurer sa confiance et ses sensations : *« J'en ai eu le cœur net dès que j'ai pu passer le premier virage gauche à fond. »* En trois jours, le Grenoblois a confirmé que son formidable début de saison ne devait rien à la chance ni aux surprenantes performances de ses pneus Bridgestone. Sa « métamorphose », entrevue dès les premiers Grands Prix par son employeur, Alain Prost, n'a visiblement pas été affectée par son éloignement des circuits. *« C'est un vrai champion, il nous manquait,* admirait Alain Prost. *Il fait avancer la voiture, il fait avancer l'équipe. »*

D'« UN SEUL REGARD »

L'écurie Prost a, en effet, souffert de cette longue absence : *« Du jour au lendemain, nous avons perdu tout ce qu'il apportait,* regrette Alain Prost. *Enthousiasme, dynamisme, volonté, motivation... en plus de son talent. »* Contraint de suivre sept courses devant son poste de télévision, Olivier Panis a, lui aussi, pu constater combien sa connaissance de la JS 45 faisait défaut à son équipe. *« J'ai trouvé un nouveau moteur très agressif, pas simple à piloter et sur lequel ils* [son successeur Jarno Trulli et Shinji Nakano] *n'avaient apparemment pas travaillé. J'ignore pourquoi »*, écrivait l'absent dans une tribune publiée par le magazine *Auto-Hebdo*, juste avant le Grand Prix d'Autriche.

Peu de temps avant son accident, Olivier Panis, survolté par ses succès (deux podiums, au Brésil et en Espagne), se sentait *« capable de choses incroyables »* : *« Conduire une telle voiture a changé ma vie »*, déclarait-il plein d'enthousiasme. En quelques courses, sa complicité avec Alain Prost était devenue telle que les deux hommes assuraient se comprendre d'*« un seul regard »*. La blessure et l'absence n'ont rien gâché de ces relations : Alain Prost a renouvelé sa confiance à Olivier Panis, et son contrat, avant même qu'il réussisse son étonnant retour début septembre à Magny-Cours.

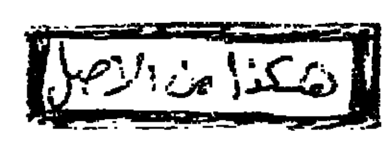
PLUS VOLONTAIRE QUE JAMAIS

Au Nürburgring, Olivier Panis, légèrement aminci, très affûté physiquement, a retrouvé le paddock avec un air décontracté. Ses lunettes de soleil relevées sur le front laissaient percer un regard plus volontaire que jamais, visité par l'assurance d'appartenir au club fermé des vainqueurs potentiels de Grands Prix. Seuls ses ongles rongés trahissaient une légère appréhension. *« Une tension positive »*, rectifiait-il avant de reprendre sa place dans le siège de la « Prost » nº 14.

Le temps de passer, avec succès, un test d'extraction – jeudi, le pilote a dû démontrer à un officiel qu'il était en mesure de sortir de sa monoplace en moins de cinq secondes –, et il a été autorisé à reprendre son volant en situation de Grand Prix. A 11 heures, le moment du top-départ des premiers essais libres du Grand Prix du Luxembourg, il n'a pas attendu une seconde pour s'élancer : il tenait à être le premier à quitter les stands du Nürburgring. *« J'ai senti un léger pincement au cœur,* reconnaît-il, *mais après le premier virage je savais que j'étais là pour travailler, pour améliorer la voiture. »*

Eric Collier

■ **Le Grand Prix du Luxembourg** sera le dernier pour Flavio Briatore : après des semaines de rumeurs, le flamboyant directeur de l'écurie Benetton-Renault quitte la formule 1 et laisse sa place à l'Anglais David Richards, propriétaire de l'équipe Prodrive, qui engage des Subaru en rallyes.



Les Belges sont inquiets de la dérive du football-club d'Anderlecht

Défaillant en championnat, il est sanctionné en Coupe d'Europe pour « affaires » de corruption

Accumulant les contre-performances en championnat, le club d'Anderlecht est, de surcroît, accusé de corruption à la suite de plusieurs « révélations », dont celle de l'ancien président du club, Constant Vanden Stock. Le comité directeur de l'UEFA a annoncé, lundi 22 septembre à Helsinki, que l'équipe serait interdite de compétitions européennes pour un an si elle se qualifiait pour l'une d'entre elles.

BRUXELLES
de notre correspondant

Rien ne va plus pour le Royal Sporting Club d'Anderlecht. L'équipe belge la plus titrée (vingt-quatre titres de champion de Belgique, huit Coupes nationales, deux Coupes des coupes et une Coupe de l'UEFA), porte-drapeau du football bruxellois depuis 1908, a été battue, dimanche 21 septembre, sur son terrain, par l'Excelsior de Mouscron, adversaire du FC Metz en coupe d'Europe, à la grande fureur des supporteurs, qui ont envahi le terrain à l'issue de la rencontre, pour se retrouver quinzième, à dix points du leader Lommel SK avant la 7e journée qui devait se jouer samedi 27 septembre. Et, le lendemain, le comité directeur de l'UEFA, réuni à Helsinki (Finlande), annonçait que le club serait suspendu de toutes les compétitions européennes pour un an s'il se qualifiait pour l'une d'entre elles.

Cette sanction constitue un épisode supplémentaire – mais pas ultime – du feuilleton qui a commencé au printemps, lorsque René Van Aeken, un intermédiaire évoluant dans les milieux du football belge, avait révélé à la presse avoir corrompu, en 1984, l'arbitre espagnol de la recontre de demi-finale de Coupe de l'UEFA Anderlecht-Nottingham. Le club belge s'était qualifié au match retour par 3 à 0, à l'issue d'une rencontre durant laquelle un penalty douteux avait été sifflé en sa faveur, tandis qu'un but qualifiant les Anglais avait été refusé. Tous les arbitres n'étant pas corruptibles, la morale retrouvait ses droits, puisque Anderlecht devait s'incliner aux tirs au but lors de la finale retour devant un autre club anglais, Tottenham.

L'affaire aurait pu en rester là, car les révélations de René Van Aeken ne pouvaient pas être totalement vérifiées, en raison, notamment, de la disparition de l'arbitre concerné, Emilio Guruceta-Mauro, victime d'un accident d'automobile en 1987. Son rebondissement est dû aux aveux, au début du mois de septembre, de l'ancien président du club, Constant Vanden Stock, quatre-vingt-trois ans. Les larmes aux yeux, il reconnaissait, lors d'une émission de télévision, avoir fait, à l'issue de la rencontre, un « prêt » au directeur de jeu, qui connaissait une mauvaise passe financière.

LES LETTRES DISPARUES

Si elles embarrassaient l'actuel président du RCS Anderlecht, Roger Vanden Stock, fils du précédent, qui a toujours contesté la corruption, ces révélations ne semblaient pas devoir mettre en péril l'avenir européen du club. Le porte-parole de l'UEFA avait, en effet, déclaré qu'une prescription de dix ans s'appliquait aux faits concernés. La volte-face des instances européennes s'explique par l'existence de deux courriers envoyés à leur siège de Berne (Suisse), en 1992, pour dénoncer les faits, l'un par René Van Aeken, l'autre par la fédération belge. Problème, ces lettres ont disparu. Aujourd'hui, Lennart Johanson, président de l'UEFA, admet qu'il reste, dans cette affaire, des « zones » d'ombre.

Les dirigeants d'Anderlecht voulaient se pourvoir en justice contre la décision de l'UEFA, s'appuyant sur le précédent de l'Olympique de Marseille, dont la suspension par l'UEFA en 1993 avait été annulée par le tribunal de Berne. Bernard Tapie avait alors retiré volontairement son club des compétitions européennes. Mais l'avocat d'Anderlecht, Me Daniel Spreutels, a fait savoir, mercredi 24 septembre, qu'il n'était pas question, pour l'instant, que le club fasse un procès à l'UEFA.

Reste à savoir quelle attitude va maintenant observer le principal bailleur de fonds de l'équipe, la Générale de banque. Le vicomte Davignon, PDG de la Société générale de Belgique, qui contrôle l'établissement, a rassuré : « *Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne chose pour l'image d'une banque que d'abandonner un client en difficulté.* » De quoi calmer les craintes des supporteurs bruxellois. Il en reste.

Luc Rosenzweig

Laurent Jalabert brille dans le Tour d'Espagne

VAINQUEUR de la 20e étape du Tour d'Espagne disputée, vendredi 26 septembre, entre Los Angeles de San Rafael et Avila, Laurent Jalabert, qui avait déjà remporté une étape de cette Vuelta (la 6e, terminée à Grenade), se retrouve en huitième position au classement général. Il se trouve à neuf secondes du Suisse Alex Zülle, dont la victoire finale semble assurée, dimanche 28 septembre, à Madrid. A Avila, sous une pluie battante, Laurent Jalabert est monté sur le podium sous les sifflets d'un public déçu de ne pas voir le héros local, Jose Maria Martinez, prendre la place du coureur français.

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : Cholet a battu Le Mans 81-50** à l'occasion d'un match avancé de Pro A disputé vendredi 26 septembre.

■ **BOXE : Fabrice Tiozzo s'est facilement imposé**, vendredi 26 septembre à Lyon, face à l'Américain Jeff Williams par K.-O. à la deuxième reprise d'un combat de lourds-légers prévu en dix reprises. Le 8 novembre, Fabrice Tiozzo, ancien champion du monde des mi-lourds (WBC), affrontera à Las Vegas (Etats-Unis) l'Américain Nate Miller, pour le titre mondial (WBA) de la catégorie.

■ **FOOTBALL : le Koweït et l'Iran ont fait match nul (1-1)** lors d'une rencontre comptant pour les éliminatoires du Mondial 98, zone Asie, groupe A. Dans ce même groupe, le Qatar et la Chine n'ont pu se départager (1-1). L'Iran est en tête du groupe avec 5 points, devant le Koweït et l'Arabie saoudite (4 points).

■ **L'équipe de France** « *n'a pratiquement aucune chance* » d'être l'une des têtes de série des neuf groupes éliminatoires de l'Euro 2000, a précisé Claude Simonnet, président de la FFF. « *Pour désigner les têtes de série sont pris en compte les résultats des éliminatoires de l'Euro 96 et de la Coupe du monde 98. Or la France, qualifiée d'office pour le Mondial, se retrouve, en vertu des résultats obtenus lors des seuls éliminatoires de l'Euro 96, au quinzième rang mondial du classement établi à ce jour par l'UEFA.* » Le tirage au sort des groupes aura lieu à Gand le 18 janvier 1998.

■ **RUGBY : le président sud-africain Nelson Mandela** a officiellement nommé, vendredi 26 septembre, une commission d'experts chargée d'enquêter sur la gestion de la Fédération sud-africaine de rugby (Sarfu), présidée par Louis Luyt. Cette commission sera chargée d'enquêter sur les contrats passés par la Sarfu en matière de droits télévisés, sur le versement et la répartition des commissions, bénéfices et autres recettes provenant des accords de parrainage. « *Un nuage noir pèse sur le rugby sud-africain, et ce nuage doit être dissipé* », a déclaré Nelson Mandela.

Le Paris Saint-Germain s'essouffle et l'AS Monaco retrouve la confiance

DOUCEMENT mais sûrement, les joueurs du FC Metz sont en train d'imposer leur rythme au championnat de France. Larges vainqueurs de l'AJ Auxerre, vendredi 26 septembre, à l'occasion de la neuvième journée de championnat, les hommes de Joël Muller, technicien aussi discret que compétent, développent depuis le début de la saison un jeu à la fois spectaculaire et efficace.

Bruno Rodriguez, Frédéric Meyrieu et Robert Pires, de retour après une blessure, ont été les buteurs d'une formation lorraine euphorique. Impressionné par ses adversaires d'un soir, l'entraîneur Guy Roux n'a pas hésité à déclarer : « *A l'heure actuelle, ces Messins sont intouchables. J'avais dit dès la deuxième journée de championnat que Metz serait champion, sauf si Paris était très fort ; je n'ai pas changé d'idée...* »

Pendant que le FC Metz caracole en tête, le Paris Saint-Germain s'essouffle. Les joueurs de Ricardo ont été tenus en échec par Montpellier sur leur pelouse du Parc des Princes, devant 35 000 spectateurs.

Menant à la mi-temps grâce à un penalty transformé par Rai et très généreusement accordé par l'arbitre pour une prétendue faute commise sur Laurent Fournier, les Parisiens, visiblement fatigués, se sont fait logiquement rejoindre dès le début de la seconde mi-temps à la suite d'un tir de Pascal Baills. Conscient de la contre-performance de son équipe, Rai résumait en quelques mots le sentiment général : « *Une équipe comme la nôtre qui veut être championne ne doit pas laisser passer sa chance sur son terrain. Car ces deux points perdus à domicile peuvent coûter très cher...* »

LES ÉCLATS DE TOULOUSE

Si le PSG semble fatigué à quelques jours d'un délicat déplacement en Turquie pour affronter le Besiktas Istanbul, l'autre participant à cette Ligue des champions a retrouvé, en revanche, un niveau intéressant. Restant sur une série de trois victoires, les Monégasques de Jean Tigana ont continué sur leur lancée en battant Strasbourg au stade Louis-II. David Trézéguet, Thierry Henry et l'inévitable Victor Ikpeba ont été les buteurs d'une formation monégasque redevenue conquérante après une longue période de crise. Mercredi 1er octobre, l'AS Monaco jouera sa saison européenne face au Bayer Leverkusen.

L'une des bonnes surprises de ce début de saison vient de Toulouse où l'équipe locale, qui évoluait la saison passée en D2, réussit quelques coups d'éclats. Entraînés par Alain Giresse, les Toulousains ont largement battu Guingamp et se retrouvent en position intéressante au classement.

Les Toulousains de Giresse redonnent des couleurs au Stadium, le célèbre stade dans lequel de gros travaux de modernisation ont été entrepris en vue du Mondial 98.

A. C.

Le championnat de France de football de D1

[illegible]

Bordeaux-Marseille	2-0
Lyon-Lens	1-3
Metz-Auxerre	3-0
Paris-SG-Montpellier	1-1
Monaco-Strasbourg	3-2
Nantes-Cannes	1-2
Toulouse-Guingamp	3-0
Rennes-Bastia	2-0
Châteauroux-Le Havre	2-1

CLASSEMENT

	Points		G		P			
1 Metz	23	9	7	2	0	+12	=	GNGNG
2 Paris-SG	20	9	6	2	1	+12	=	GGGNN
3 Bordeaux	17	9	5	2	2	+1	▲	GPGNG
4 Monaco	16	9	5	1	3	+6	▲	PGGGG
5 Lens	15	9	4	3	2	+6	▲	NNPGG
6 Bastia	15	9	4	3	2	+3	▼	GGPNP
7 Toulouse	15	9	4	3	2	0	▲	NNGPG
8 Marseille	14	9	4	2	3	+1	▼	NGPGP
9 Guingamp	14	9	4	2	3	0	▼	NGGGP
10 Lyon	12	9	4	0	5	-1	▼	PPGGP
11 Auxerre	9	9	3	0	6	-2	=	PGPPP
12 Rennes	9	9	2	3	4	-5	▲	PNPNG
13 Montpellier	8	9	1	5	3	-3	=	NPNPN
14 Nantes	8	9	2	2	5	-8	▼	GNNPP
15 Châteauroux	8	9	2	2	5	-9	▲	PPGPG
16 Strasbourg	7	9	1	4	4	-6	▼	NPPNP
17 Cannes	7	9	2	1	6	-8	▲	GPGNG
18 Le Havre	6	9	1	3	5	-4	▼	PNPNP

[illegible]

	Rouges	Jaunes
1 Nantes	0	11
2 Monaco	0	14
3 Marseille	0	17
18 Bastia	2	22
19 Bordeaux	2	23
20 Auxerre	3	13

[illegible] 1 Paris-SG 20 buts • 2 Metz 18 • 3 Monaco 16.

[illegible] 1 Metz 6 buts • 2 Bastia • Lens 7.

[illegible] 1 Simone (Paris-SG) • Rodriguez (Metz) • Ikpeba (Monaco) 7 buts.

10e JOURNÉE : Samedi 4 octobre • Bastia-Cannes • Guingamp-Lyon • Lens-Châteauroux • Auxerre-Rennes • Marseille-Toulouse • Le Havre-Monaco • Montpellier-Bordeaux. Le dimanche 5 • Strasbourg-Metz • Nantes-Paris-SG.

Land Rover Ultimate, un 4 × 4 qui ne se prend pas au sérieux

Une série limitée pour jouer les Indiana Jones du Gâtinais



D. FONTENAT

Conçu selon le principe du dédoublement de personnalité : un aspect costaud et, en contrepoint, un côté « branché » mis en exergue par les jantes aluminium et l'unique coloris vert céladon.

UNE VOITURE ? Non, un petit camion râblé que l'on croirait tout droit sorti d'une collection de miniatures au 1/43. Hormis, bien sûr, qu'il pèse 1,7 tonne. Avec son châssis court (3,72 mètres) qui assure un parfait équilibre des volumes entre la cabine, à l'avant, et le plateau, à l'arrière, le Land Rover Ultimate est un pick-up à quatre roues motrices qui ne se prend pas très au sérieux. Voilà qui, dira-t-on, n'est pas très raisonnable de la part d'une marque quasi cinquantenaire qui s'est bâtie, avec le Defender, une réputation de baroudeur, et a inventé, avec Range Rover, le 4 × 4 du gentleman farmer qui se conduit le petit doigt en l'air.

Malgré les apparences, cette série limitée n'est pas un caprice de constructeur. L'Ultimate exprime une forme d'humour britannique mais aussi une volonté d'illustrer de manière un peu spectaculaire, presque à la manière d'un concept-car, que les 4 × 4 deviennent des véhicules de plus en plus détournés de leur raison sociale. Et que l'avenir de l'automobile passe aussi par un mélange des genres.

L'Ultimate a été conçu selon le principe du dédoublement de personnalité. Son aspect costaud force le trait : grosses roues, museau typique de Defender rehaussé par un pare-buffle faussement agressif et solide arceau quatre-points placé juste derrière la cabine. En contrepoint, son côté *« branché »* est mis en exergue par les jantes aluminium et l'unique coloris vert céladon. Le plateau arrière, qui peut transporter jusqu'à 800 kilos de charge (mais dans lequel on ne saurait mettre beaucoup plus que deux VTT) est protégé par une élégante bâche noire que les nostalgiques des roadsters anglais appellent *« tonneau cover »*. Au total, on imagine davantage l'Ultimate au soleil couchant sur une plage californienne qu'en plein zénith sur les pistes poussiéreuses de l'Atlas.

En configuration urbaine, ce véhicule compact n'est pas trop pataud malgré son rayon de braquage excessivement large. La position de conduite, très en hauteur, est agréable, mais, dès que l'on sort de la circulation urbaine, les choses se gâtent. Sur route, l'aguichant Ultimate redevient un rustique Defender. Puissant (113 chevaux) et vif à bas régime, le moteur 2,5 litres turbo-diesel à injection directe est efficace mais terriblement bruyant et la tenue de cap est assez imprécise, à cause d'une direction parfaitement assistée mais un peu « flottante ».

> Il est à peu près aussi sensé de faire Paris-Lyon au volant de cette voiture que de déménager un cinq-pièces avec une Austin Mini

Mais tout cela n'est rien à côté de la suspension, raide comme un coup de trique, que l'installation de deux barres stabilisatrices n'a évidemment pas contribué à attendrir. L'Ultimate n'a rien d'un de ces 4 × 4 bourgeois. Disons-le tout net, c'est un authentique « tape-cul ». Enfin, l'habitacle où trois personnes (deux et demie serait plus proche de la réalité) peuvent prendre place côte à côte, repoussant le conducteur contre la porte, ne porte pas la marque d'une finition exceptionnelle et rappelle de façon attendrissante celui des 2 CV. Ce qui donne une idée de sa somptuosité.

Bien que très amusant à conduire, l'Ultimate n'est donc pas fait pour avaler des kilomètres de bitume. Il est à peu près aussi sensé de faire Paris-Lyon à son volant que de déménager un 5 pièces avec une Austin Mini. Le pick-up Land Rover, auquel on ne peut pas demander d'être à la fois dur à la tâche et douillet, a choisi son camp. Son moteur plein de bonne volonté, son châssis trapu et ses rapports de boîte de vitesses très courts en font un vrai véhicule de franchissement. Qui peut le plus peut le moins : à son bord, on joue sans crainte les Indiana Jones du Gâtinais.

Chez Rover, le lancement de l'Ultimate, qui suit de quelques mois deux autres séries limitées elles aussi très décalées (le Defender X-Trem, sorte de petit cabriolet et le Defender Eastnor, pourvu d'un hard-top) participe surtout d'une politique d'image. Pour le constructeur, ce 4 × 4 haut sur pattes (vingt centimètres de garde au sol) dont les études indiquent que les acheteurs potentiels n'ont – quel dommage ! – guère l'intention de l'utiliser comme un engin tout-terrain, doit *« anticiper sur les aspirations d'une clientèle de plus en plus nombreuse dont les préférences se portent sur les véhicules de loisirs plutôt que sur les véhicules classiques »*.

Pour autant, Rover sait bien que l'Europe n'est pas les Etats-Unis et qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, un véritable marché pour ce genre de *« light truck »* à l'anglaise. Au moins, l'Ultimate contribue-t-il à joyeusement bousculer l'image de Land Rover qui vient précisément de dévoiler au Salon de Francfort le Freelander, un petit 4 × 4 polyvalent très « mode » qui sera commercialisé au printemps et sur lequel la marque fonde de gros espoirs commerciaux.

Jean-Michel Normand

★ Land Rover Defender Ultimate (8 chevaux fiscaux) à partir de 139 000 francs.

DÉPÊCHES

■ **RÉGLEMENTATION :** à partir du 17 novembre, pour conduire un cyclomoteur dès quatorze ans, il faudra obligatoirement avoir effectué la formation pratique du brevet de sécurité routière (BSR). Le BSR se compose de l'attestation scolaire de sécurité routière obtenue en classe de cinquième et d'une formation pratique de trois heures en circulation.

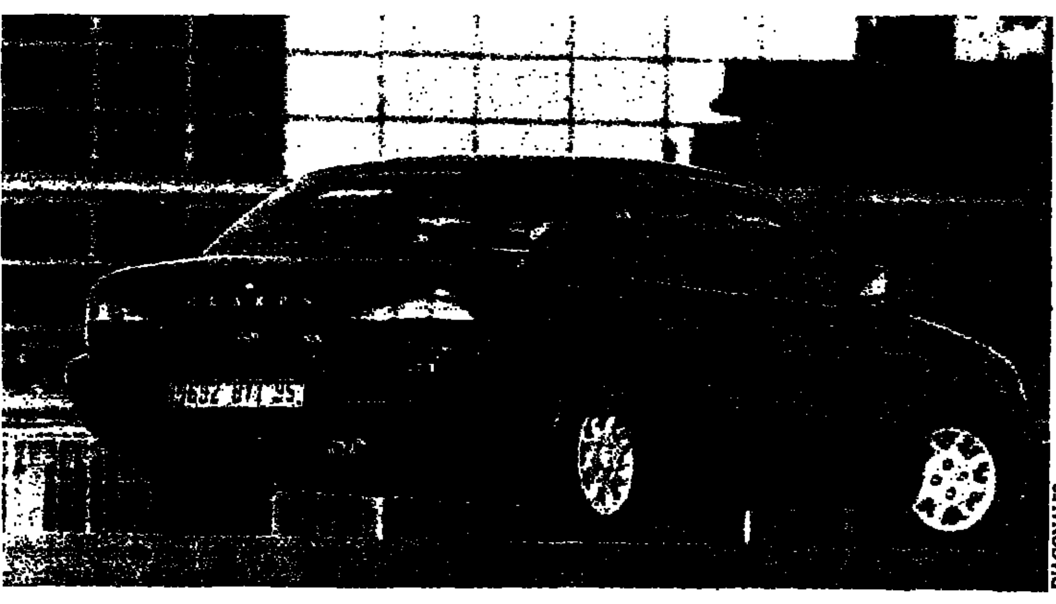
■ **VÉLOSOLEX :** celui qui reste le plus célèbre des deux-roues français effectue un énième retour. Deux entreprises françaises associées à un partenaire chinois doivent commercialiser, cet automne, un Vélosolex disponible avec de multiples coloris (prix public : 3.950 francs).

■ **RENAULT :** la firme au losange lance la Laguna Lancel, une série limitée de 1 400 exemplaires portant le sigle du célèbre maroquinier. Réalisée sur la base de la version RXT 2,0 ou 2,2 dT, la Laguna Lancel (à partir de 153.000 francs) est dotée d'un habitacle spécifique, habillé de cuirs et de tissus assortis.

■ **NOUVEAUTÉ :** le constructeur roumain ARO vient de présenter la Spartana, une petite voiture découvrable inspirée de la Citroën Méhari. Disponible en jaune uniquement,la Spartana (à partir de 52 000 francs) est équipée du moteur Renault de 1 200 cc de la première génération de Twingo

■ **MOTOCYCLISME :** lors du Mondial du deux-roues, du 26 septembre au 6 octobre, le fabricant français Shark diffuse le premier casque haut de gamme à l'intérieur entièrement démontable et lavable. Prix indicatif : de 1.690 à 2.000 francs.

■ **EXPOSITION :** le Salon automobile de Lyon se tiendra du 4 au 12 octobre à Lyon Eurexpo. Outre toutes les dernières nouveautés, cette manifestation propose plusieurs animations : cinquante modèles de Ferrari, village d'essai de véhicules tout-terrain, notamment. Prix d'entrée : 45 francs (gratuit pour les moins de sept ans).

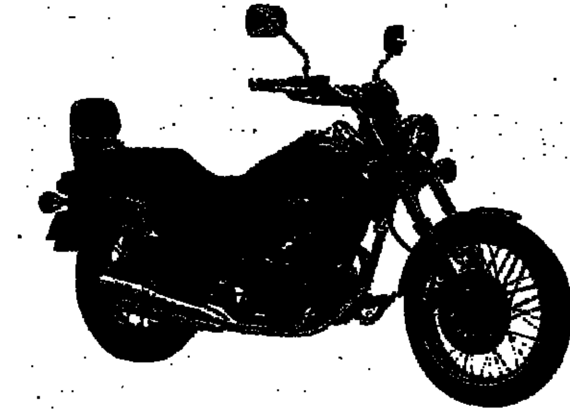


DIAGONALES

Kia Clarus, une berline du Matin calme

Nouvelle venue parmi les berlines, dans le format « moyennes supérieures », la Clarus du constructeur coréen Kia est commercialisée depuis jeudi 25 septembre. Comme les autres firmes du pays du Matin calme, le groupe Kia – qui fait l'objet d'un plan de redressement et devrait se recentrer sur l'automobile – tente de s'imposer sur des marchés plus haut de gamme. Cette voiture disponible en deux versions (SLX et GLX) est dotée d'un moteur 1,8 litre essence développant 116 chevaux. Bien équipée (double airbag, direction assistée, volant réglable en hauteur), la Clarus est disponible au prix de 99 900 francs (version SLX) et de 109 900 francs (GLX). Son point faible est la puissance administrative, seulement de 9 CV.

La nouvelle Kawasaki 125, une moto costume-cravate



DR

LES MOTARDS taillés dans le roc, les vrais de vrais, ceux qui se déhanchent dans les virages et taquinent la zone rouge du compte-tours entre deux feux rouges, ne vont pas aimer. Avec son monocylindre quatre-temps, dont la puissance est, réglementairement, limitée à 11 kilowatts (à peu près 15 chevaux), la nouvelle Kawasaki 125 Eliminator ne se pilote pas, elle se conduit.

Depuis le mois de juillet 1996 et le rétablissement de l'équivalence permettant aux titulaires d'un permis auto (de plus de deux ans) d'enfourcher une 125 cm³, ces petites motos qui ne tiennent pas le haut du pavé occupent le devant de la scène. En un an, le nombre de ces machines qui circulent en France a doublé. Moto à vocation quasi exclusivement urbaine, la Kawasaki a été conçue pour se déplacer en costume-cravate plutôt qu'en barbour et lunettes chromées. Pour faciliter l'apprentissage des débutants, offrir une meilleure maniabilité et convenir aux femmes, sa hauteur de selle (68 centimètres) est la plus basse du marché des 125 cm³.

DISCORDANCE

Son guidon droit et rehaussé ainsi que ses repose-pieds situés très en avant offrent une position de conduire « relax » tout à fait adaptée à un usage de ville. Malgré les contraintes réglementaires, le petit moteur est suffisamment vif. Couplé à une boîte de vitesses à cinq rapports bien étagés, il permet de s'intégrer dans le trafic ou, au contraire, de se dégager rapidement d'une situation potentiellement dangereuse. Rien à reprocher non plus au freinage (disque à l'avant, tambour à l'arrière) ni à la suspension, pas trop ferme. Le confort de la selle mériterait toutefois d'être amélioré.

Ce qui choque un peu les puristes est le fait que, comme plusieurs de ses concurrentes, la petite Kawasaki se donne des airs de vraie moto. Son réservoir fluide, où prend place une jolie console chromée intégrant bouchon de réservoir et voyants de contrôle, sa fourche inclinée, son phare chromé lui aussi et sa selle à étage prolongée par un dosseret constituent autant de clins d'oeil aux modèles « custom ».

Avec beaucoup de bonne volonté, on s'imaginera chevaucher une vague espèce lointaine et naine de Harley Davidson... Pourquoi, alors, avoir affublé cette moto tranquille, qui se mène en toute décontraction, d'une appellation aussi agressive ? De la part de Kawasaki – qui, de surcroît, entend désormais s'imposer en tant que constructeur généraliste –, il est assez maladroit de chercher absolument à évoquer la lignée des autres « Eliminator », engins de plus grosse cylindrée et au tempérament ouvertement sportif.

Cette faute de tact n'effarouchera sûrement pas les néo-motards à la recherche d'un mode de transport fiable et efficace. A ceux-ci, on conseillera vivement de suivre quelques leçons de conduite avant de prendre le guidon. Il est établi que, faute d'expérience (au guidon, il faut toujours prévoir le pire), les nouveaux adeptes de la 125 cm³ ont un peu plus d'accidents que les autres.

J.-M. N.

★ Kawasaki 125 Eliminator, prix de vente conseillé : 24 900 francs.

Le beau temps persiste

L'ANTICYCLONE centré sur les Alpes éloigne tout système perturbé de notre pays. Dimanche, les dépressions circulent soit vers l'Espagne, soit vers le nord des îles Britanniques. Le temps sur la France reste très calme. L'absence de vent favorisera la formation de brouillards, plus nombreux que les jours précédents.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le matin, les bancs de brouillard ou de nuages bas seront fréquents, surtout en bord de Manche. L'après-midi sera partout ensoleillé. Les températures s'étageront de 21 à 26 degrés.

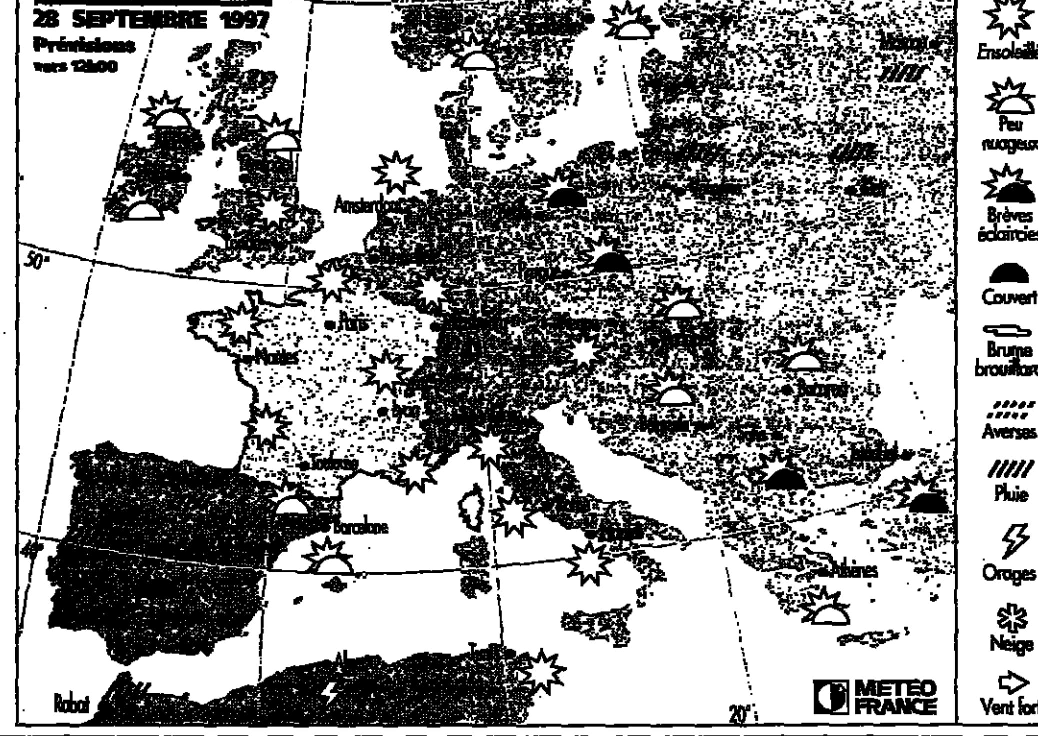
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Quelques brumes seront observées en début de journée. C'est en bord de mer qu'elles mettront le plus de temps à se dissiper. Mais le soleil triomphera partout. Il réussira à réchauffer le fond de l'air : 21 à 25 l'après-midi, voire 27 en région Centre.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Il fera encore très beau, les rares nappes de brouillard se dissiperont très rapidement. Elles seront parfois plus tenaces sur la vallée de la Saône. Il fera de 20 à 25 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le soleil brillera de mille feux sur le grand Sud-Ouest. Il ne sera guère contrarié par quelques bancs de nuages élevés qui survoleront la chaîne pyrénéenne dans l'après-midi. Les températures seront comprises entre 26 et 29 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – La journée se déroulera sous un ciel bleu azur. Seul le Genevois devra composer avec quelques nappes de grisaille. Le mercure sera proche de 25 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil brillera généreusement. Toutefois, du Languedoc à la Provence, il faudra attendre quelques heures, le temps que les nuages bas ou brouillards se dissipent en matinée. Les températures atteindront 23 à 26 degrés sur les plages, jusqu'à 29 dans les terres.



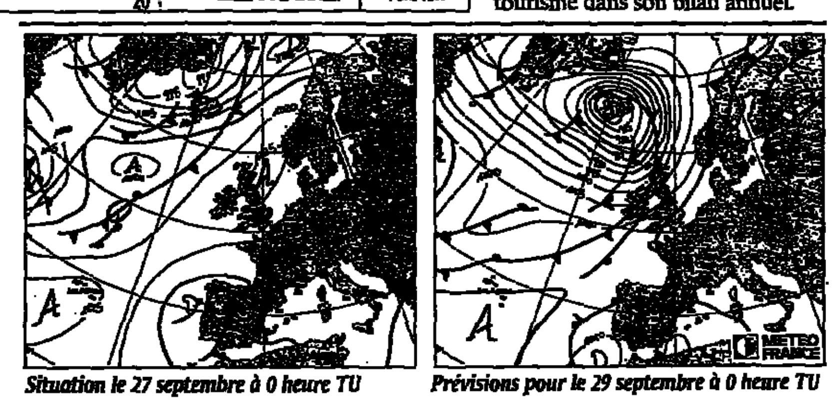
PRÉVISIONS POUR LE 28 SEPTEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	23/28 P	KIEV	7/12 P	VENISE	13/23 S	LE CAIRE	19/28 S
				POINTE-A-PIT.	25/30 S	LISBONNE	19/23 P	VIENNE	8/17 S	MARRAKECH	14/21 N
				ST-DENIS-RÉ.	17/22 N	LIVERPOOL	13/18 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	13/26 S
				EUROPE		LONDRES	12/20 C	BRASILIA	19/30 S	PRETORIA	17/34 S
				AMSTERDAM	10/18 C	LUXEMBOURG	12/21 S	BUENOS AIR.	11/23 C	RABAT	16/22 N
FRANCE métropole		NANCY	5/24 S	ATHENES	19/24 S	MADRID	17/23 P	CARACAS	25/33 S	TUNIS	20/27 S
AJACCIO	12/26 S	NANTES	12/26 S	BARCELONE	19/24 N	MILAN	15/25 S	CHICAGO	14/20 N	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	16/27 S	NICE	16/25 S	BELFAST	11/18 C	MOSCOU	1/6 P	LIMA	21/25 C	BANGKOK	27/32 P
BORDEAUX	12/29 S	PARIS	9/25 S	BELGRADE	7/19 N	MUNICH	4/19 S	LOS ANGELES	22/28 S	BOMBAY	25/29 N
BOURGES	6/26 S	PAU	15/27 S	BERLIN	8/18 C	NAPLES	17/25 S	MEXICO	14/21 N	DJAKARTA	26/32 N
BREST	12/23 S	PERPIGNAN	13/27 S	BERNE	9/21 C	OSLO	7/16 N	MONTREAL	6/18 S	DUBAI	28/37 S
CAEN	14/23 S	RENNES	9/26 S	BRUXELLES	9/21 C	PALMA DE M.	20/27 N	NEW YORK	14/22 C	HANOI	20/24 C
CHERBOURG	10/22 S	ST-ETIENNE	8/26 S	BUCAREST	5/16 N	PRAGUE	5/16 C	SAN FRANCIS.	18/27 S	HONGKONG	21/23 P
CLERMONT-F.	9/27 S	STRASBOURG	6/24 S	BUDAPEST	8/19 N	ROME	16/25 S	SANTIAGO/CHI	8/16 N	JERUSALEM	20/27 S
DIJON	8/24 S	TOULOUSE	11/28 S	COPENHAGUE	9/15 N	SEVILLE	18/25 C	TORONTO	11/21 N	NEW DEHLI	23/34 S
GRENOBLE	10/27 S	TOURS	8/26 S	DUBLIN	10/18 C	SOFIA	8/16 N	WASHINGTON	11/25 P	PEKIN	9/25 S
LILLE	8/22 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	10/22 S	ST-PETERSB.	4/8 P	**AFRIQUE**		SEOUL	12/18 S
LIMOGES	14/28 S	CAYENNE	23/33 S	GENEVE	12/21 C	STOCKHOLM	8/14 N	ALGER	18/31 P	SINGAPOUR	27/32 C
LYON	9/26 S	FORT-DE-FR.	25/30 S	HELSINKI	4/11 C	TENERIFE	17/23 N	DAKAR	27/30 P	SYDNEY	13/17 P
MARSEILLE	15/26 S	NOUMEA	18/24 N	ISTANBUL	13/18 C	VARSOVIE	7/12 P	KINSHASA	22/30 S	TOKYO	15/22 N

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **BANGLADESH.** Un cyclone arrivé de la baie du Bengale et accompagné de vents qui atteignaient 150 km/heure s'est abattu samedi 27 septembre sur le Bangladesh, balayant des milliers d'habitations en matériaux légers et faisant craindre des dégâts importants. Les autorités ont évacué 600 000 personnes dans le sud, dont 400 000 du secteur de Cox's Bazar. Des vents très violents ont déjà déraciné des arbres et abattu des pylônes électriques vendredi 26 sur le littoral. Le premier centre touristique du pays, situé dans cette région, a été plongé dans l'obscurité à la suite de chutes de lignes électriques.

■ **SUISSE.** Le bilan touristique du pays s'est amélioré grâce à une bonne saison d'hiver et à une progression du nombre de visiteurs au cours du 1er semestre de l'année, constate la Fédération suisse du tourisme dans son bilan annuel.



Situation le 27 septembre à 0 heure TU — *Prévisions pour le 29 septembre à 0 heure TU*

PRATIQUE

La télévision par satellite cherche à conquérir l'habitat collectif

Au 15e Salon Antennes, à Paris, les deux bouquets français font assaut de séduction auprès des syndics et des copropriétaires

LA QUINZIÈME édition du Salon Antennes, rendez-vous annuel des professionnels de la télévision par satellite, dont les portes sont ouvertes au public, samedi 27 et dimanche 28 septembre à Paris, est l'occasion qu'ont saisie CanalSatellite et Télévision par satellite (TPS) pour présenter leurs solutions pour la réception collective des bouquets de programmes numériques.

Selon l'INSEE, 9 millions des 21,5 millions de foyers français habitent des immeubles collectifs. C'est ce gisement d'abonnés potentiels que les deux bouquets français, pour une fois alliés objectifs, ont décidé de prospecter. CanalSatellite, premier satello-opérateur français, lancé en 1992 en version analogique, puis en 1996 en mode numérique, possède plusieurs longueurs d'avance sur TPS.

L'OBLIGATION DES PARABOLES

Fort de son expertise, Patrick Raillard, responsable du département collectif de CanalSatellite, évalue *« son cœur de cible à 5,7 millions de foyers »*. Commercialisé en décembre 1996, TPS n'a pas tardé à passer lui aussi le marché du collectif au crible. Selon Christian de Pennart, directeur général adjoint en charge des opérations commerciales, *« 95 % des immeubles ne permettent pas encore d'acheminer des signaux numériques »*.

Les deux opérateurs ont le même souci, résumé par M. de Pennart : *« Comment acheminer ces signaux numériques jusqu'au deuxième étage, appartement de gauche ? »* Pour *« sensibiliser »* le secteur de l'habitat collectif, CanalSatellite et TPS font assaut de séduction auprès des syndics, des professionnels de l'immobilier et des copropriétaires pour faire décider, voter et démarrer les installations de paraboles collectives dans les immeubles. D'une même voix, Patrick Raillard et le directeur général adjoint de TPS reconnaissent que *« c'est un travail de longue haleine »*.

Pour TPS, *« il s'écoule en moyenne dix-huit mois entre le moment où le syndic puis les copropriétaires manifestent leur intérêt et le vote effectif des travaux »*. CanalSatellite et TPS prévoient les premières installations de paraboles collectives pour la fin de 1998 ou le début de 1999.

Dans leur campagne, les deux satello-opérateurs sont épaulés par l'Association nationale de la réception télévision (Anpret). Ce lobby des installateurs de matériels de réception par satellite, présidé par Cédric Davy, milite activement pour l'adoption, dans la prochaine loi audiovisuelle, d'un amendement faisant *« obligation aux promoteurs immobiliers d'inclure une parabole collective lors de la construction d'immeubles neufs »*.

L'ARGUMENT PRIX

Avant la dissolution, l'ancienne majorité politique avait adopté, en première lecture du projet de loi Douste-Blazy, un amendement en faveur de la réception collective par satellite. Une victoire, éphémère, dont Cédric Davy revendique en partie la paternité. Pour l'ANPRET, l'enjeu est d'importance, car il se construit chaque année 256 000 logements neufs. Selon Cédric Davy, le marché du collectif est évalué à 5 à 6 milliards de francs, avec à la clef plusieurs milliers d'emplois.

Parmi les arguments de CanalSatellite, TPS et l'ANPRET, il y a le prix. A en croire les deux satello-opérateurs, *« le coût moyen de l'acheminement de la télévision numérique dans chaque appartement est évalué à 1 500 francs »*. Trop cher ! répondent les câblo-opérateurs, qui brandissent une étude des offices HLM selon laquelle le coût moyen de la prise est aux environs de 2 000 francs (plus 10 à 15 francs de contrat d'entretien). Par comparaison, le câble revendique un prix par prise de 1 000 francs. *« Ce tarif ne tient pas compte des travaux de voirie »*, contre-attaque Cédric Davy.

Au total, selon lui, *« le prix d'une prise câble approche des 7 500 francs »*. Toutefois, la concurrence câble-satellite n'aura lieu que sur une frange réduite des habitations collectives. Le câble dénonce l'intérêt d'une compétition même limitée, et réclame *« l'égalité de traitement avec le satellite »*. Enfin, selon Michel Rager, de la Lyonnaise Câble, seul le câble pourra offrir Internet à haut débit et le téléphone.

Guy Dutheil

Deux journées grand public

« Antennes 97 et Collectivités réseaux », Salon du satellite et du câble réservé aux professionnels, ouvre pour la première fois ses portes aux particuliers, samedi 27 et dimanche 28 septembre. Après trois jours de contacts entre professionnels du secteur, les exposants attendent près de 10 000 visiteurs pendant le week-end

★ Paris, Porte de Versailles, Hall 8, de 9 heures à 18 heures. Entrée : 50 F.

DÉPÊCHES

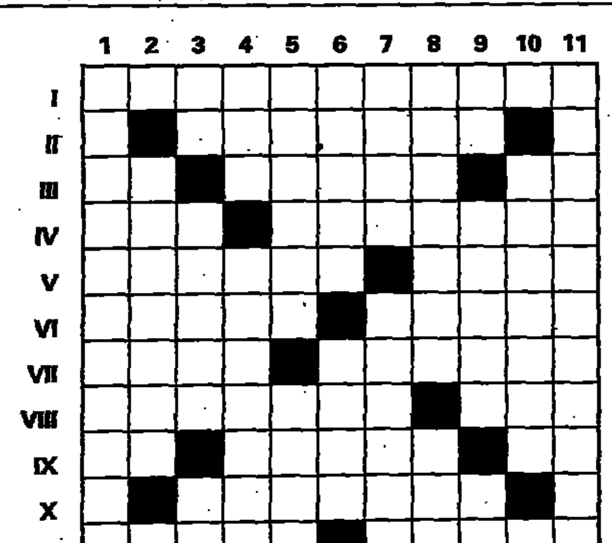
■ **JEUNES.** Les jeunes qui s'intéressent à la nature et au sport au point de vouloir en faire leur métier trouveront des pistes dans le cahier que l'Office national d'information sur les enseignements et les métiers (Onisep) consacre à ce thème. Il présente un éventail de professions : sylviculteur, horticulteur, bûcheron, débardeur, jardinier de golf, accompagnateur de tourisme équestre, de moyenne montagne, éducateur sportif, plongeur... Pour chacune, il fait le point sur les possibilités d'emploi, les procédures de recrutement et les diplômes. Un carnet d'adresses recense les différentes formations.
★ **Nature et sport, *Cahiers de l'Onisep*, nº 19, 56 p., 40 francs.**

■ **LITIGES.** Comment éviter les conflits avec son propriétaire et ses voisins ? Comment régler les problèmes avec sa banque, sa compagnie d'assurances, les administrations (sécurité sociale, organismes de retraite, EDF, France Télécom, impôts) ? Comment acheter sans embûches ? Partir tranquillement en vacances ? Le petit guide *Comment régler vos litiges*, publié par le magazine *Notre temps* (Bayard presse, 82 p., 30 francs) répond à toutes ces questions. Le dernier chapitre est consacré à la justice : les différentes juridictions et procédures, comment se défendre sans procès.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 97212

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Son appétit est énorme et c'est nous qui payons la note. – II. Contraires. – III. Point de départ. Fournit du fourrage et des fleurs. Double la mise. – IV. Bain rustique. Dentelles de pierre et de lumière. – V. Ont quitté la table. Economiste allemand. – VI. Le plus grand en Afrique occidentale. Montage de pierres. – VII. Fait ses preuves. Dessin charbonneux. – VIII. Qui possèdent toutes les qualités. Ailes franco-britanniques. – IX. Préposition. La plus connue est caustique. Mesure prise à Pékin. – X. Le feu dans la charpente. – XI. Dépassent la mesure. En mer du Nord.

VERTICALEMENT

1. Une ouverture qui peut être décorée. – 2. Chaussures d'été. – 3. Bout de gamme. A beaucoup de mal à enchaîner. Approbation romane. – 4. Pour rouler plein gaz. Rétablisse. – 5. Rendre plus clair. Les petits sont là pour consoler. – 6. Exposés. Vient de partir. – 7. Née en Egypte, elle fut adorée en Grèce et à Rome. Déjà mentionné. – 8. Qui ont leur prix. Vient d'être. – 9. Obstacle. Fit reluire. Sépare. – 10. Sans aucune humanité. – 11. Touche à notre vie de tous les jours.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU Nº 97211

HORIZONTALEMENT

I. Stertoreuse. – II. Art. Gressin. – III. Gaur. Latent. – IV. Eider. Gérer. – V. Ste. Agira. – VI. Fe. Emirs. Ef. – VII. Amena. INA. – VIII. Miner. Senti. – IX. Métrât. Edit. – X. Emaciés. Ite. – XI. Sénescences.

VERTICALEMENT

1. Sages-femmes. – 2. Traitelème. – 3. Etude. Antan. – 4. Ré. Emerce (écrémé). – 5. Tg. Ramerais. – 6. ORL. Gin. Tec. – 7. Réagiras. Se. – 8. Esters. Ee. – 9. Usera. Indic. – 10. Siné. Entité. – 11. Entrefaites.

ÉCHECS

Nº 1759

TROISIÈME DU MATCH, ALBERT (septembre 1997)
Blancs : E. Bacrot.
Noirs : V. Kortchnoï.
Gambit-D. Défense semi-Tarrasch.

1. d4	Cf6	20. g4!	Fxf3 (p)
2. ç4	é6	21. Fxf3	Ch4
3. Cf3	d5 (a)	22. Dxf6	gxf6
4. Cç3	ç5 (b)	23. Fé4	Tf-d8
5. éxd5	Cxd5 (c)	24. Td6!	a5
6. é4	Cxç3	25. f4! (q)	Cg6
7. bxç3	çxd4	26. h4! (r)	Rg7
8. çxd4	Cç6 (d)	27. h5	Cf8
9. Fç4	b5 (e)	28. h6+!	Rxh6
10. Fé2 (f)	Fb4+	29. g5+	Rg7
11. Fd2	Fxd2+	30. gxf6+	Rg8
12. Dxd2	Tb8 (g)	31. Fç6! (s)	Cé6
13. d5!! (h)	éxd5 (i)	32. f5	Cç7
14. éxd5	Cé7	33. Td3	Tb6
15. d6! (j)	Cf5 (k)	34. Tç1	Ca6 (t)
16. Td1	0-0 (l)	35. Té3 (u)	Tf8
17. d7!! (m)	Fb7	36. Té8	Tb8
18. 0-0	Df6	37. Fxb5!	abandon (v)
19. Df4! (n)	a6 (o)		

NOTES

a) Evitant la défense ouest-indienne (3..., b6), tellement jouée.

b) La position de base de la semi-Tarrasch.

c) Une réponse forcée car 5..., éxd5 donnerait aux Blancs un net avantage après 6. Fg5!, Fé6 ; 7. Fxf6, Dxf6 ; 8. é4! Le gambit Schara-Hennig (5..., çxd4) donne de grandes complications, en général favorables aux Blancs après 6. Dxd4!, éxd5 ; 7. é4, Cç6 ; 8. Fb5, ou après 6. Dxd4, Cxd5 ; 7. Fg5, f6 ; 8. Cxd5, éxd5 ; 9. Fd2.

d) Ou tout de suite 8..., Fb4+ ; 9. Fd2, Da5 ; 10. Tb1, Fxd2+ ; 11. Dxd2, Dxd2+ ; 12. Rxd2, 0-0 ; 13. Fb5, a6 ; 14. Fd3, Td8 ; 15. Th-ç1, b5 ; 16. Tç7! avec avantage aux Blancs. Un jeu passif comme 8..., Fé7 ; 9. Fé2, 0-0 ; 10. 0-0, b6 ; 11. Dd2, Fb7 ; 12. Dé3 donne aux Blancs une nette supériorité.

e) Ou 9..., Fb4+ ; 10. Fd2, Fxd2+ ; 11. Dxd2, 0-0 ; 12. 0-0, b6 ; 13. d5!, une idée de Karpov.

f) Et non 10. Fxb5?, Da5+, avec gain du F. 10. Fd3 est également jouable : 10..., Fb4+ ; 11. Fd2, Da5 (ou 11..., a6 ; 12. Tç1!, Fxd2+ ; 13. Dxd2, Fb7 ; 14. 0-0, 0-0 ; 15. Tf-d1!) ; 12. a3, Fxd2+ ; 13. Dxd2, a6 (si 13..., Dxd2+ ; 14. Rxd2, a6 ; 15. a4!) ; 14. a4, b4 ; 15. 0-0, 0-0 ; 16. d5!

g) La défense usuelle du pion b5, 12..., a6, est préférable à la nouveauté des Noirs 12..., Tb8, même si elle laisse aux Blancs un jeu confortable après 13. a4!, bxa4 ; 14. 0-0, 0-0 ; 15. Txa4.

h) On trouve ce plan de Karpov dans sa partie contre Seirawan (1993), avec cette différence que le pion b noir est en b6 et le F-R blanc en ç4).

i) Sur 13..., Ca5, 14. Db4! pose aux Noirs quelques problèmes.

j) Sans perdre de temps.

k) Si 15..., Cç6 ; 16. Dd5!, Dd7 (ou 16..., Fd7 ; 17. Dé4+) ; 17. Dé4+, Rf8 ; 18. Td1 et 19. 0-0.

l) Faut-il bloquer le pion d6 par 16..., Fd7 ? La suite 17. g4, Ch4 ; 18. Dé3+, Fé6 (si 18..., Rf8 ; 19. Dé7+, Dxé7 ; 20. dxé7+ et 21. Cxh4) ; 19. d7+, Rf8 ; 20. Cxh4, Dxh4 ; 21. Fxb5! est gagnante pour les Blancs. Ou encore 17. g4, Ch6 ; 18. Dé3+, Fé6 ; 19. d7+, Rf8 ; 20. h3, Fxd7? ; 21. Dxa7.

m) Un pion blanc en d7 dans les vingt premiers coups, voilà qui surprend face à un grand maître aussi expérimenté que Kortchnoï.

n) L'avantage des Blancs est incontestable. Le pion d7 est un kyste qui paralyse les Noirs.

o) Cela prouve l'inutilité du douzième coup des Noirs.

p) Ou 20..., Ch6 (et non 20..., Ch4? ; 21. Dxf6 et 22. Cxh4) ; 21. Dxf6, gxf6 ; 22. h4 suivi de 23. Td6.

q) Menace f5-Rh2-Rg3 et Rxh4.

r) Sans craindre 26..., Cxh4 à cause de 27. f5, et le Ch4 est prisonnier.

s) Les Noirs sont perdus.

t) Ce malheureux C n'a pas trouvé une seule case efficace.

u) Menace 36. Té8+.

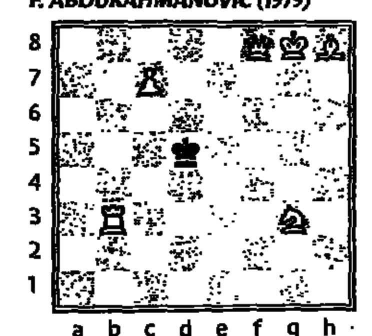
v) Si 37..., Cb4 ; 38. Tç-ç8.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1758
D. GURGENIDZE (1979)

(Blancs : Ra1, Ta3 et g5. Noirs : Rf8, Pd2, é3, f3.)

1. Tg1, f2 (si 1..., é2 ; 2. Txf3+, Ré7 ; 3. Té3+) ; 2. Tf1, d1=D+ (si 2..., é2 ; 3. Txf2+, Rg7 ; 4. Tg3+, Rh6 ; 5. Th2 mat) ; 3. Txd1, é2 ; 4. Tf3+, Rg7 (si 4..., Ré7 ; 5. Té3+ et 6. Txé2) ; 5. Tg3+, Rf6 ; 6. Tg-g1!, Ré5 ; 7. Tg-é1! ou 6. Rf5 ; 7. Td-f1! et les Blancs gagnent.

ÉTUDE Nº 1759
F. ABDURAHMANOVIC (1979)



Blancs (6) : Rg8, Df8, Tb3, Fh8, Cg3, Pç7.
Noirs (1) : Rd5.
Mat en deux coups.

Claude Lemoine

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde, 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218, 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

ROCK En 1994, Portishead avait enregistré une des œuvres les plus novatrices de ces dernières années, *Dummy*. Cette pierre angulaire du trip hop a généré nombre de disciples et d'imitateurs. ● LE GROUPE britannique sort aujourd'hui un deuxième album sobrement intitulé *Portishead*, qu'il a présenté en juillet à New York avec une formation symphonique. On y retrouve les atmosphères orageuses qui ont façonné son identité. ● LE TALENT de Portishead repose sur un curieux tandem, celui formé par Geoff Barrow, DJ bricoleur de sons épars, et Beth Gibbons, jeune fille timide murmurant ses malaises au micro. ● BRISTOL et la région du Gloucestershire abritent les laborantins les plus avant-gardistes de la scène britannique. Derrière Massive Attack, Tricky et Portishead, figures emblématiques de ce courant, se pressent de nouveaux talents.

Portishead, le méridien de Bristol

Le deuxième album des Britanniques prolonge l'esthétique du détournement et de la reconstruction inaugurée en 1994 avec « Dummy », classique qui a crée quantité de disciples. Entre-temps, Geoff Barrow, tête pensante du groupe, a traversé une période de doute artistique

VIDÉ, blanc comme un linge, Geoff Barrow a peu dormi. Trop de tension à évacuer. La veille, le 24 juillet, cet Anglais de vingt-cinq ans, fils d'un camionneur et d'une femme de ménages divorcés, faisait, à New York, un retour en fanfare. Ou plutôt avec grand orchestre. Au Roseland Ballroom, une salle de Broadway tendue de velours rouge, son groupe, Portishead, s'est fait accompagner des fastes d'une formation symphonique. Ce concert exceptionnel, filmé tel une superproduction (la cassette vidéo sera commercialisée début 1998), révélait à un public choisi les mélodies qui succédaient à celles de *Dummy*, premier album déjà mythique. Entourés d'une quarantaine de musiciens classiques et d'une section de cuivres, le petit alchimiste de Portishead (le nom de sa ville natale, une cité balnéaire située à quelques kilomètres de Bristol), la chanteuse Beth Gibbons, le guitariste Adrian Utley et l'ingénieur du son Dave McDonald furent parfois dépassés par cette démesure. L'intimidant décorum, marié au souffle noir des machines, à l'émotion déchirante d'une voix, distilla aussi des instants de grâce comme seul, finalement, Portishead sait en composer.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir été imité. Car il ne suffisait pas qu'en 1994 Geoff et ses comparses entament leur carrière discographique par un coup de maître. Dosage inédit d'introspection, de mélodies cinégéniques et de groove inspirés du hip-hop et des sound systems, *Dummy* devint le mètre étalon d'une impressionnante quantité de disciples : Archive, Morcheeba, Locust... voire Carole Laure ou Etienne Daho. « *A un moment*, s'amuse Geoff aujourd'hui, *même les pubs pour les haricots en boîte utilisaient notre son et nos breakbeats.* » Pas de quoi soulager le DJ du fameux « syndrome du deuxième album ». Paralysé par cette réussite et cette loi tacite des productions modernes qui condamne à l'obsolescence tout succès commercial, Barrow faillit renoncer. « *Pendant treize mois, j'ai connu un complet désastre créatif. Je passais mon temps à analyser ce que nous venions de réaliser, obsédé par les nouvelles idées que je devais amener. Mon cerveau se gélifiait. Heureusement, le reste du groupe m'a secoué et convaincu de me détendre. Même s'il a été imité, nous n'avons pas à avoir honte de ce son. Cette musique vient du plus profond de nous, elle est forte et viscérale. Nous n'avions pas à céder à cette course à la nouveauté imposée par les nouvelles technologies et la mode* ». A la question : « Que faire après du Portishead ? », Geoff répondait finalement : « *Du Portishead* ».

Portishead donc, deuxième album éponyme, fruit, comme son prédécesseur, d'une esthétique dépressive du détournement et de la reconstruction. Les rythmes et les collages du hip-hop, le pouvoir évocateur des musiques de film, les élans orchestraux de la pop sont les matières premières dans lesquelles a pioché ce laborantin noctambule. Influencé par les audaces des pionniers du trip hop bristolien – Smith & Mighty, Massive Attack –, il a sculpté ces échantillons dans l'intimité. A sa façon, le DJ est devenu musicien. « *Empiler un amas de sons bizarroïdes ne m'intéresse pas*, explique-t-il. *L'étrangeté m'attire si elle possède une dimension émotionnelle et mélodique.* » Cette alchimie complexe de machines futuristes et d'harmonies post-modernistes complique parfois les méthodes de travail. « *Après* Dummy, *nous avons tourné avec de véritables instrumentistes. La section de cordes a beaucoup d'importance sur le nouvel album. Mais je ne voulais pas non plus m'éloigner de mon esthétique de base, celle du hip-hop et des sound systems. Cela paraît ridicule, mais nous avons dû travailler très dur pour que les instruments sonnent comme des samples. J'aime introduire des failles et des grincements dans ces musiques. Il fallait en quelque sorte composer et enregistrer notre propre collection de disques pour que je les manipule à ma guise* ».



PHILIPPE LÉVY

Beth Gibbons, chanteuse de Portishead.

DOULEUR BLANCHE

Séduit par la douleur blanche de Beth Gibbons, Geoff Barrow en a fait l'héroïne de ses films intérieurs. Agée de trente-deux ans, cette fille de petits agriculteurs du Dorset n'a rien d'une pop star. Sa timidité maladive lui compose un physique de blonde introvertie et un timbre qui préfère le murmure aux éclats. Terrifiée à l'idée de s'exposer, la demoiselle fuit les entretiens et réserve ses malaises à des textes frissonnants. Croisée, il y a quelques années sur les bancs de l'ANPE locale, la chanteuse a tout de suite intrigué le bricoleur de sons. Leurs rapports ont beaucoup évolué depuis leur premier enregistrement. « *J'étais tellement investi dans le premier album*, se souvient Barrow, *que j'utilisais Beth comme un instrument. Elle chantait de sa voix brûlante et moi, en toute froideur, je lui disais :* " recommence ! ", *sans m'apercevoir que l'émotion l'avait mise en larmes. Nous sommes beaucoup plus proches aujourd'hui.* » Impressionnante sur *Dummy*, Beth Gibbons ensorcèle sur *Portishead*. Un désir attisé par la frustration et les déceptions amoureuses enflamme des textes cruels. Influencée par les paysages éthérés de la new wave (Cocteau Twins, Sugarcubes, Siouxsie...), elle est sans doute avec Björk la plus fascinante chanteuse de soul blanche contemporaine. Ses poussées dépressives n'inquiètent-elles pas son camarade ? « *Non... Si... Parfois. Beth se livre complétement dans ses chansons, sans compromis, et sans réaliser toujours jusqu'où elle va. C'est pour cela qu'elle craint les interviews. Elle ne veut pas reparler de choses trop personnelles qu'elle ne peut dire qu'en chantant. En même temps, Beth est quelqu'un de très simple et d'authentique.* » La veille du concert, au bar du Hilton, on avait aperçu la frêle chanteuse éclusant des bières avec sœurs, mère et tantes venues pour la première fois à New York assister au concert événement. Le palace de Manhattan prenait alors des allures de pub campagnard.

Drôle d'aventure finalement que celle de ce fan de rap, anti-héros au menton en galoche devenu artisan électronicien, destiné à fournir des bandes-son à une femme extrême. Règle de base de cette collaboration : « *Adrian et moi donnons à Beth des ambiances musicales sur lesquelles elle écrit. Les samples trop mélodiques ne l'inspirent pas. Plus nos trucs sont extrêmes et dingues, meilleure sera la chanson.* » Geoff Barrow admet la dette qu'il a envers sa chanteuse. « *Je travaille avec beaucoup de gens, mais personne n'a l'intégrité de Beth. Sans arrêt, elle questionne l'hypocrisie des comportements humains, ceux des hommes en particulier. Elle a aussi bousculé ma personnalité de jeune mâle anglais. Les musiques de rue comme le hip-hop ont la réputation d'être machos, Portishead les a détournées avec beaucoup de féminité.* »

Stèphane Davet

Gouffres intérieurs

Au départ, légère déception. Celle de ne pas subir le choc – inouï – de *Dummy*, premier album sorti de nulle part en 1994. Portishead devrait-il inventer à chaque étape un nouvel univers ? Il faudra s'y faire, ce son élaboré à Bristol n'est pas effet de mode mais matière organique longuement mûrie dans les recoins intimes d'une histoire et d'une sensibilité. Geoff Barrow a choisi de ne pas se trahir et on se range vite à ses arguments. Désormais, ce désarroi nous est familier. Ces grooves en apnée, ces cordes pointant dans un ciel d'orage, ces scratches comme une bruine glacée et le murmure dépressif de Beth Gibbons, tantôt femme éplorée, tantôt sorcière. Dénudée, distordue, ralentie, la noblesse des violons se retrouve sur le carreau. Les mélodies résonnent magnifiquement au fond de ces gouffres intérieurs.

★ *Portishead*, 1 CD Go-Beat 539.435-2. Distribué par Barclay.

TROIS QUESTIONS À

GILLES PETERSON

1 A la tête du label Talking Loud et comme DJ influent et pionnier de l'acid jazz, vous avez observé les tendances de la club culture britannique. Que vous inspire son évolution ?

Pendant longtemps l'Angleterre a emprunté aux Etats-Unis l'essentiel de sa culture musicale. Le rock, le jazz, le hip hop, la house, sont nés outre-Atlantique. Mais la Grande-Bretagne a développé une culture de discothèque unique en son genre. Aujourd'hui, elle fait la synthèse de tout cela et produit ses propres styles. J'attendais l'avènement de la jungle depuis des années. Ce genre se développe et restera. La façon dont les artistes de Bristol se sont imposés est aussi très encourageante.

2 Qu'est-ce qui fait la spécificité de cette ville ?

D'abord, sa longue tradition multiculturelle. L'importance en particulier de la communauté caribéenne et de ses sound systems. En dehors des circuits classiques, s'est développée une culture underground de la nuit. Londres est une ville qui dégage une énergie formidable mais aussi beaucoup de paranoïa, très négative. L'ambiance de Bristol est particulièrement relax. Les gens ont pu créer là-bas sans se préoccuper des tensions de l'industrie. Au besoin, les DJ de Bristol peuvent travailler à Londres et reprendre l'autoroute M4 pour déstresser.

3 Les mélanges produits par ces musiques sont-ils significatifs de l'Angleterre d'aujourd'hui ?

A mon avis, beaucoup plus que la Britpop. Ces musiques encouragent les métissages. En ce moment, l'autre courant musical important vient de la communauté asiatique, qui mêle des grooves ultramodernes à ses musiques traditionnelles. Des groupes comme Asian Dub Foundation, un DJ indien comme Talvin Singh, sont extrêment ouverts à toutes les influences. La nouvelle génération obéira à de nouvelles règles qui feront de nous des citoyens du monde.

Les laborantins du Gloucestershire

LOIN de se contenter du passéisme arthritique de la *Britpop*, le Royaume-Uni bruisse de mille tendances. Une génération post-house et de véritables auteurs ont pris en main le vocabulaire élaboré sur les pistes de danse. Avec une énergie sans mesure, les DJ deviennent des musiciens et explorent de nouveaux horizons. Si Londres agite toujours mille idées, la province pose les fondements des musiques de demain. Sous l'impulsion de son importante communauté jamaïcaine, de ses sound systems fréquentés par des adolescents de toutes origines et de quelques pionniers déterminants – The Wild Bunch, Smith & Mighty... –, Bristol a défini le son anglais le plus important des années 90. Dans leurs chansons, Portishead, Massive Attack, Tricky ont fait se croiser comme jamais auparavant hip-hop, blues, dub, techno, pop et musiques de films. Souvent pillés depuis quatre ans, mais jamais égalés, ces groupes continuent d'avancer. En élaborant leur propre création, en investissant aussi dans un vivier communautaire qui ne finit pas d'étonner.

Parrain unanimement respecté, Massive Attack avait déjà contribué au lancement de carrière de Tricky, Portishead et Nicolette. Non contents de plancher sur la réalisation de leur prochain album – repoussé à 1998 –, 3D, Mushroom et Daddy G viennent de lancer leur propre label, Melankolic. Deux premières signatures affichent déjà leurs ambitions. Spécialiste des orchestrations de cordes, Craigh Armstrong piège ses envolées baroques dans un carcan de basse. Duo formé à Bristol, Alpha vient d'enregistrer un album magnifique, *Come From Heaven*, qui plonge la soul en une apnée majestueuse. Typiques des productions de la ville, torpeur et sensualité habitent un disque autant influencé par Scott Walker que par Lee Scratch Perry.

RÉVOLUTION JUNGLE

S'il n'a pas encore créé sa propre maison de disques, Geoff Barrow de Portishead a donné un sérieux coup de main au label Cup of Tea. Avec de petits moyens, Dave Philpott et Pip Diaz, les créateurs de cette mini-entreprise, ont fourni à beaucoup d'alchimistes locaux – Purple Penguin, Statik Sound System et les formidables Monk & Canatella – l'occasion de publier leurs expériences foldingues. Bristol n'est pas pour autant atteint de régionalisme aigu. Citoyen du monde autant que d'Angleterre, Tricky s'est établi à New York. Avant de s'atteler à son projet américain, Drunkenstein, maintes fois décalé, il supervise à son tour le lancement de son label, Durban Poison, qui publiera bientôt l'album de Superior, pseudo d'une Anglaise déroutante de vingt-six ans, Sue Goodacre.

En ce moment pourtant, on parle moins de Tricky que de son oncle, Finley Quaye (de plusieurs années son cadet). Plus que Bristol, Manchester, Edimbourg et Londres ont été ses points de chute. Enfant métisse trimbalé dans une famille désuni, il s'est réfugié dans un bel éclectisme musical. Familier de la *club culture* – il a enregistré un titre avec A Guy Called Gerald, DJ culte de la scène jungle –, il a pourtant cultivé, sur son premier album, l'étonnant *Maverick A Strike*, les vieilles racines d'un reggae aux mélodies acoustiques. Une voix splendide aux aigus légèrement fêlés et quelques subtilités rythmiques transcendent un des disques les plus agréables de la rentrée.

Il ne faudrait pas cantonner la scène de Bristol aux humeurs rêveuses du trip hop. La révolution jungle a aussi atteint le Gloucestershire. Aussi appelé drum'n'bass, ce mouvement musical né en Angleterre à la fin des années 80 dans la foulée du courant techno, associe les accélérations vibrionnantes des cassures rythmiques – ou *breakbeats* – à des ingrédients (ragga, soul, ambient, hip-hop) qui suggèrent la tension urbaine autant que de relaxantes extases. Si les figures historiques de la jungle – Goldie, Grooverider, Fabio... – viennent souvent de Londres, le génie du moment habite Bristol. En publiant, il y a quelques semaines, le double album *New Forms*, Roni Size et ses amis DJ du collectif Reprezant ont acquis un nouveau public au drum'n'bass. A la fois extrême et délicieusement mélodique, plein de machines hypnotiques et de contrebasse jazzy, ce disque vient d'ailleurs d'obtenir le Mercury Prize (équivalent britannique de notre Prix de l'académie Charles-Cros). Producteur et DJ désireux de développer Reprezant en une véritable entreprise, Roni Size célèbre les vertus d'un genre musical. « *La jungle est la synthèse très britannique de dizaines de styles. C'est un genre très ouvert, en pleine évolution. Sur scène, nous invitons des instrumentistes et des chanteurs. Nos morceaux évoquent toute une palette d'émotions et de mélange. Bristol est une ville de métissage. La jungle lui est complètement adaptée.* »

S. D.

Sélection discographique

- **Massive Attack.** *Blue Lines* (1991), *Protection* (1994) (Circa/Delabel)
- **Portishead.** *Dummy* (1994), *Portishead* (1997) (Barclay)
- **Tricky.** *Maximquaye* (1994), *Near God* (1995), *Pre-Millenium Tension* (1996) (Island)
- **Alpha.** *Come from Heaven* (1997) (Melankolic/Delabel)
- **Craigh Armstrong.** *The Space Between us* (1997, sortie le 16 octobre) (Melankolic/Delabel)
- **Monk & Canatella.** *Care in the Community* (1996) (Cup of Tea)
- **Statik Sound System.** *The Winter Collection* (1994) (Cup of Tea)
- **Finley Quaye.** *Maverick a Strike* (1997) (Epic)
- **Roni Size & Reprazent.** *New Forms* (1997) (Talking Loud)
- **Superior.** *Germ Free* (1997, sortie fin octobre) (Durban Poison/Virgin)

Les retrouvailles de Juliette Binoche et d'André Téchiné

Le cinéaste tourne « Alice et Martin » en France et en Espagne

CARTHAGÈNE
de notre envoyé spécial

Dans un hôpital, une jeune femme aide son ami à s'habiller. Ils se parlent à mi-voix, se disent des choses banales, elle le réconforte après le bref coma qui l'a surpris. Cette scène marque un des tournants du récit d'*Alice et Martin*, mais elle est faite avec rien, ni mot d'auteur, ni effet d'image, ni gadget. Seulement avec du cinéma. C'est ça qu'on voit naître, lentement, dans cette salle de l'hôpital Santa Maria Rosell, à Carthagène, province de Murcie, Espagne, où André Téchiné met en scène les plans 60 et 60 *bis* de son quinzième long-métrage.

Il y a, tout de même, un élément « spectaculaire » sur ce tournage : la présence de la première actrice française couronnée d'un oscar depuis Simone Signoret en 1959, et donc réputée star grâce à cette onction hollywoodienne. Star, Juliette Binoche ? Il faudra vérifier. Mais remarquable actrice, on le sait depuis longtemps. Depuis douze ans exactement : Godard et Doillon l'avait repérée, mais c'est *Rendez-vous*, celui que lui donna André Téchiné devant sa caméra, qui a établi la preuve. Retrouvailles, donc. Juliette Binoche, vêtue de discrétion énergique et de toile beige, ne dit pas ce qu'on dit en pareil cas : « Pour André j'aurais fait n'importe quoi. » Elle dit : *« Je fais le film parce que je suis d'accord, l'histoire me plaît. André m'en a parlé il y a près d'un an. J'ai lu le scénario avant de commencer l'entraînement »* – Alice, son personnage, est violoniste et danse le tango.

Il lui a fallu se décider vite, accepter des conditions de travail un peu compliquées : le scénario et le financement n'ont été prêts qu'au début de l'été, pour un tournage long (neuf semaines) en août et septembre, puis un second (cinq semaines) à la fin de l'année : Téchiné voulait les quatre saisons. Il fallait, aussi, s'arranger avec l'agenda de Juliette Binoche, très sollicitée, même si elle a entre-temps renoncé – *« pour m'occuper de mon enfant »* – à interpréter le rôle-titre de *Lulu*, d'après Wedekind, adapté par Paul Auster.

« C'EST LE FOUTOIR »

Au printemps 1998, l'actrice partagera la vedette avec Daniel Auteuil dans *La Veuve de Saint-Pierre*, que doit tourner Alain Corneau au Canada, puis, en septembre, elle tiendra le premier rôle d'*Assumption of a Virgin*, production américaine réalisée en Italie par Chen Kaige et consacrée à la relation entre le peintre de la Renaissance Filippo Lippi et son modèle. Elle dit : *« Je découvre les films quand ils sont terminés. Souvent, comparés à ce que j'avais imaginé en les tournant, je suis déçue »*, reconnaît-elle, ajoutant : *« Il faut dire que je suis hypercritique. »* Pas d'angoisse, pourtant, sur *Alice et Martin* : *« Avec André Téchiné, nous n'avons jamais eu de conversations approfondies sur le personnage. Comme Kieslowski, il refuse les explications psychologiques, mais il y a une tension bénéfique. Elle tient à sa manière de mettre en scène, comme travaillent les peintres : tout repose sur le mouvement et le rythme. »*

Téchiné est inquiet, demande ce que dit Juliette du tournage, si elle se sent bien. On le rassure. Téchiné est inquiet de la longueur du tournage, de la logistique, des déplacements de Montauban à Carthagène *via* Paris et Grenade. André Téchiné est toujours inquiet. Mais il s'amuse aussi. *« C'est le foutoir. J'aime bien quand un film part dans tous les sens. »* Il invente sa mise en scène, à chaque instant, sur le plateau. Réinvente le scénario. Il prétend pouvoir finir le film sans lui. C'est faux, bien sûr, mais pas complètement.

Ecrit avec Olivier Assayas et Gilles Taurand, le scénario redessine le territoire que ne cesse d'arpenter le cinéaste, un midi de la France faulknérien et un roman d'initiation aimanté par la grande ville. Tout est dans le scénario, mais tout reste à faire. Cela passe par le dialogue murmuré, *« des petits riens »*, disent-ils. Cela passe, au tournage, par la construction des plans. *« Je n'ai jamais vu quelqu'un qui écrive à ce point avec le cadre »*, dit la chef opératrice, Caroline Champetier. Elle sait de quoi elle parle, elle qui a travaillé avec Godard, Doillon, Garrel, Jacquot... les plus grands stylistes de l'écriture cinématographique.

Depuis *Ma saison préférée*, le cinéaste a systématisé le tournage avec deux caméras, ce qui accorde davantage de liberté aux acteurs et permet une créativité inédite au montage, mais complique le tournage. Exemple : Martin est assis sur son lit, Alice agenouillée lui enfile une chaussette, se relève, elle est nerveuse, elle parle à mi-voix (il y a d'autres patients), il se lève pour enfiler son pantalon, se rassoit, est pris de vertige. Situation banale, mais, à ce moment, l'élan de Martin se brise. A ce moment débute une plongée sans retour dans un cauchemar traumatique, peut-être mortel, à ce moment, elle passe de la dépendance envers le garçon à sa prise en charge.

Ce basculement doit se produire au cours d'une unique prise de vues, où il faut l'intimité du gros plan et la profondeur de champ, qui inscrit le jeune couple parmi les autres malades. Il faut la rigueur du cadre fixe, alors que les deux personnages ne cessent de se déplacer. Si on en suit un, on perd l'autre. Caroline Champetier a fait le travail qui lui vaut son titre de chef-op', elle a fait la lumière. Elle devient cadreuse de l'une des deux caméras, elle répète les mouvements d'appareil, puis on recommence pour l'autre caméra. Quand ça va pour celle-ci, ça ne va plus pour celle-là, on cherche. Il faudra quinze prises pour que soient à leur juste place les comédiens, la lumière, le son – « mis en scène » par Jean-Paul Mugel, à propos duquel Téchiné dit : *« Sa manière d'enregistrer a donné à mes personnages une présence charnelle qui manquait auparavant. »*


SYGMA
André Téchiné et Juliette Binoche.

Soutenu par Alice, Martin sort de la chambre, et du champ. Martin, jeune homme blond au visage presque enfantin, rieur dès que la caméra ne tourne plus, c'est Alexis Loret. Il n'était pas acteur, mais mannequin – comme Martin. Alexis sait qu'il joue une partie importante. Mais Téchiné raconte des histoires qui, toujours, cherchent à donner leur chance aux personnages et, du même mouvement, donnent une chance aux interprètes. Surtout aux débutants. C'est sa générosité à lui, et la vraie raison de tout ce « foutoir ».

Jean-Michel Frodon

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE : des disques compacts pirates de *Candle in The Wind***, la chanson interprétée par Elton John pour les funérailles de la princesse Diana, sont déjà en circulation dans le monde, a annoncé, jeudi 25 septembre, la Fédération internationale de l'industrie phonographique. Des copies ont été saisies dans plusieurs pays, notamment au Paraguay, en Chine et à Singapour. *Candle in the Wind* a déjà été vendu à plus de deux millions d'exemplaires en Grande-Bretagne et en France.

■ **Un Concours international Olivier Messiaen**, consacré à l'interprétation de la musique contemporaine, sera créé en l'an 2000 par la Ville de Paris, a annoncé, vendredi 26 septembre, la municipalité. Ce concours sera dédié au piano en l'an 2000, à la percussion en 2003 et à la direction d'orchestre en 2006.

■ **L'Orchestre du Festival de Budapest** va publier trois nouveaux disques chez Philips. Cet ensemble, constitué en 1983 sous l'égide notamment de son chef, le Hongrois Ivan Fischer, et invité prochainement au festival Octobre en Normandie, a enregistré la *Faust symphonie* de Liszt (à paraître en décembre) ainsi que *Le Prince de bois* et la *Suite de danses* de Bartok, faisant suite au *Mandarin merveilleux* et aux *Danses et airs populaires hongrois pour orchestre* du même compositeur.

■ **ARCHITECTURE : François Jendron, trente-neuf ans**, a reçu, jeudi 25 septembre à la brasserie Lipp, le prix Saint-Germain-des-Prés 1997 pour son travail dans les milieux de l'industrie. Ce prix pluriculturel doté de 21 000 francs, consacre un architecte qui a travaillé à la construction et à l'aménagement d'usines spécialisées dans l'électronique, le cosmétique, l'électro-ménager et la pharmacie.

Patrick Zelnik quitte Virgin France pour créer son propre label

FIN OCTOBRE, Patrick Zelnik, président de Virgin France, quittera son bureau de la place des Vosges. A la tête par ailleurs du tout-puissant SNEP (Syndicat national des éditeurs et producteurs de disques), cette figure de l'industrie discographique est l'homme de nombreux combats : baisse de la TVA sur le disque ; ouverture des Virgin-Megastores le dimanche ; survie des disquaires spécialisés contre l'hégémonie des hypermarchés... Patrick Zelnik – qui avait cédé la présidence exécutive de Virgin à Emmanuel de Buretel après la vente du label en 1992 à une multinationale anglaise, EMI – désire renouer avec l'esprit Virgin des origines. Associé à un jeune publicitaire, Eric Tong Cong (à qui on doit les affiches dite de « la grosse dame »), il a choisi « l'indépendance » et décidé de créer une maison de disques, Naïve, dont il affine le concept depuis 1992.

En 1977, Patrick Zelnik, alors responsable du marketing et de l'international chez Polydor, rencontre l'Anglais Richard Branson, vingt-deux ans, créateur de Virgin, rêveur invétéré et surdoué des affaires. Les premiers pas de l'entreprise, la jeunesse et la vitalité de ses animateurs le fascinent. En 1980, quand Virgin France est créée à Paris, le jeune manager français en prend la direction. Son chiffre d'affaires consolidé est alors de 25 millions de francs. En 1984, Branson achète une compagnie d'aviation, signe Genesis et Culture Club, et Virgin est coté en Bourse. Virgin France conquiert, grâce notamment à des signatures nationales (Julien Clerc, Alain Souchon, Rita Mitsouko), 10 % d'un marché français du disque évalué à 10 milliards de francs. Or, dit-il, *« dès que l'on atteint la taille critique, l'imagination est prise en otage par les conflits d'intérêts. Les règles priment sur la créativité »*.

Patrick Zelnik veut aujourd'hui être éditeur. Ses modèles se situent du côté d'Hubert Nyssen, fondateur d'Actes Sud, dont il est actionnaire depuis 1995 – la cession de ses parts personnelles à Naïve permet à la jeune maison de disques de prendre 20 % du capital des éditions arlésiennes, – de Chris Blackwell, patron des disques Island, ou de Manfred Eicher, créateur des disques ECM, inclassables, en Allemagne. A dix-sept ans, il écoutait Yes et Pink Floyd chez lui, *« dans l'obscurité, en regardant les étoiles »*. Mais les utopies des années 70 sont loin ; est venu le temps des industries culturelles et du multimédia. *« Les artistes sont multimédias par nature*, estime Patrick Zelnik. *Les dessins de Kurosawa sont merveilleux, ceux de* Ran *étaient même meilleurs que le film. Quand je lis John Fante, je n'y entends que du blues. Dans son livre* Dollar Blues, *Zoé Valdes place une chanson à chaque tête de chapitre. Nous allons donc sortir une compilation de ces titres avec un livret commenté par l'auteur, pour qui la musique est un ressort de création fondamental. »* Patrick Zelnik a des projets. Il aura sufisamment appris en dix-sept ans passés aux affaires du disque pour échapper à l'indigence financière des labels indépendants français.

V. Mo.

Les liaisons dangereuses de Bernard Gynéco et Doc Tapie

LES NOUVEAUX DUPONT ET DUPOND du rap français s'appellent Doc Gynéco et Bernard Tapie. L'homme politique et l'auteur de *Première consultation* ont en commun d'avoir habité tous deux à La Courneuve. Bernard Tapie a connu richesses et déboires ; Doc Gynéco « cartonne » au deuxième rang des ventes d'albums en France. Il mène donc une carrière de rappeur de luxe et rêve de Vanessa Paradis. Pour son prochain album, *Liaisons dangereuses*, il a prévu des invités, dont peut-être Renaud, autre banlieusard fabriqué, et Bernard Tapie. Ce dernier s'est mis au travail pour *« écrire une chanson »* avec Bruno (Doc Gynéco) au studio du Palais des congrès. *« Je ne pense pas chanter, ou alors une réplique ou deux*, nous a déclaré Bernard Tapie. *Cette chanson ne sera pas autobiographique. Il y aura de l'humour, or ma vie n'est pas marrante. »*

C'est du vrai, du vécu, fraîchement recueilli d'un patron *« à la sortie de taule »* que Doc Gynéco, en studio à Paris le 26 septembre pour l'enregistrement de son album, qualifie, avec une admiration légèrement ricanante, *« de gangster moderne, gangster de luxe »*.

Doc-la-provoc, Merlin l'enchanteur de la scansion, invitant dans *Première consultation* les filles à se faire palper en profondeur dans son cabinet, se défend de trahir le milieu avec *« un patron »*. *« Je préfère ce patron-là à ceux qui se mettent des strings le soir pour aller dans les boîtes à partouze. Lui, il ne vient pas pour jouer, comme dans un film de Lelouch. On est des maudits. C'est la vérité qui brûle les yeux. Tapie maintenant, c'est un peu un négro, un martyr. Il faut qu'on enlève nos fers. »*

Bernard Tapie dit avoir écrit *« 1 300 pages en taule »*. Le livre, *Il y en aura pour tout le monde*, réduit à 300 pages, devrait sortir en janvier 1998. Pour boucler l'aventure, Tapie voulait faire un disque, avec des rappeurs, ses pairs. Il l'avait confié à Mick Lanaro, professionnel honoré des musiciens qui, dès lors, servit de factotum. Première cible visée, les Marseillais d'IAM (de chez Virgin, comme Doc Gynéco), *« un groupe que j'adore*, dit Bernard Tapie, *des vrais fans de l'OM. Je ferai un disque avec eux, parce qu'ils ne sont pas dupes de ce qui m'arrive »*.

« PAS DESTROY, POSITIF »

Doc Gynéco, candidat, rencontre l'homme déchu dans un hôtel parisien, *« après une télé, « Nulle part ailleurs », où il y avait aussi Zoé Valdès* [auteur cubain de *La Douleur du dollar*] », en présence d'Emmanuel de Buretel, président exécutif de Virgin France.

Embrumé, façon nouvelle gauche (pétard), Doc Gynéco parle des embrouilles du financier, du rap et des caniveaux de leur enfance. *« Tapie ? Ben, il représente l'espoir, un truc auquel on peut s'accrocher. »* L'ex-ministre de la ville (le rappeur ricane à l'énoncé du titre) confirme : *« Dans les banlieues, ce disque va cartonner, les mômes ont un bon souvenir de moi. »*

Que pense-t-il de l'expérience ? *« Il a un charme fou, ce mec* [Doc Gynéco], *il n'est pas destroy, mais positif, il a une vue lucide. Ce n'est pas NTM. »* *« NTM ? Chien qui aboie ne mord pas*, ironise Bruno. *Nous, c'est du violent. »*

Véronique Mortaigne

CE SOIR EN RÉGION PARISIENNE

No Doubt, the Vandals
Venu d'Anaheim, banlieue où Walt Disney construisit son premier parc, No Doubt est devenu l'un des phénomènes *teenage* du moment. Mené par une Betty Boop peroxydée, Gwen Stephani, ce groupe sait dynamiser ses refrains avec autant de professionnalisme que d'enthousiasme juvénile. Bizarrement, la dance-music n'a rien à voir là-dedans, puisque ce sont les vieux rythmes du ska jamaïcain acoquinés à l'énergie rock et au savoir-faire pop qui ont fait triompher le single *Don't Speak* et l'album *Tragic Kingdom*.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 18 h 30, le 27. Tél. : 01-42-08-60-00. 154 F.

Oldarra
Chants d'amour, de fête et de marins, berceuses ou airs sacrés, interprétés a cappella en *euskara*, la langue basque. Regroupant actuellement une quarantaine de solides ténors, barytons et basses, l'ensemble Oldarra a été créé en 1936 avec l'idée de faire découvrir les traditions orales et vocales de la culture basque. Initialement mixte, en 1963, il bifurque vers une formule strictement masculine. Oldarra a sorti un album peu avant l'été, *Le Chant basque* (Warner Classics France), dont les ventes dépassent aujourd'hui 50 000 exemplaires.
Eglise Saint-Eustache, 2, rue du Jour, Paris 1er. Mo Les Halles. 20 h 30, le 27. Tél. : 01-49-87-50-50. Location FNAC, Virgin. 90 F à 130 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

12 Storeys
d'Eric Khoo (Singapour), avec Gu Jack Neo, Chuan Yi Fong, Koh Boon Pin.
La Femme défendue
de Philippe Harel (France), avec Isabelle Carré, Philippe Harel, Nathalie Conio.
Mimic (*)
de Guillermo Del Toro (Etats-Unis), avec Mira Sorvino, Jeremy Northam, Josh Brolin.
Nettoyage à sec
d'Anne Fontaine (France), avec Miou-Miou, Charles Berling, Stanislas Merhar.
Pizzicata
d'Edoardo Winspeare (Italie), avec Cosimo Cinieri, Fabio Frascaro.
Terre lointaine
de Daniela Thomas et Walter Salles (Brésil), avec Fernanda Torres, Fernando Alves Pinto.
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris-province sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

François Morellet
Centre national de l'estampe et de l'art imprimé, Maison Levanneur, île des Impressionnistes, 78 Chatou. Tél. : 01-39-52-45-35. De 12 heures à 18 heures. Fermé lundi et mardi. Du 27 septembre au 21 décembre. 15 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
L'Ecornifleur
d'après Jules Renard, mise en scène de Marion Bierry, avec Raphaëline Goupilleau, Noémie Kapler, Matthieu Rozé, Gérard Maro.
Poche-Montparnasse, 75, boulevard du Montparnasse, Paris 14e. Mo Montparnasse-Bienvenue. 21 heures, le 27 ; 15 heures, le 28. Tél. : 01-45-48-92-27. De 110 F à 180 F.
Cinéma expressionniste allemand
Le Cabinet du docteur Caligari, de Robert Wiene (1920), *Le Golem*, de Paul Wegener (1920), *La Rue sans joie*, de Georg William Pabst (1925) et le très rare *De l'aube a minuit*, de Karl-Heinz Martin (1920). *Vidéothèque de Paris, Nouveau Forum des Halles, porte Saint-Eustache, Paris 1er. Mo Les Halles. Séances à 14 h 30, 16 h 30, 19 heures et 21 heures, les 27 et 28. Tél. : 01-44-76-62-00. 30 F.*
Orchestre révolutionnaire et romantique
Le 27 : Schumann : *Mouvements de symphonie, Introduction* et *Allegro, Konzertstück pour quatre cors et orchestre, Symphonie n° 3 « Rhénane »*. Robert Levin (piano), John Eliot Gardiner (direction).
Le 28 : *Ouverture de « Genoveva », Concerto pour violoncelle et orchestre op. 129* et *Symphonie n° 2* de Schumann, avec Steven Isserlis (violoncelle).
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 27 ; 16 h 30, le 28. Tél. : 01-44-84-44-84. De 140 F à 200 F.
Philharmonia Orchestra
Debussy : *La Mer*. Ligeti : *Double Concerto pour flûte, hautbois et orchestre*. Stravinsky : *Petrouchka*. Sybille Ehlert (soprano), Emmanuel Pahud (flûte), Heinz Holliger (hautbois), Esa-Pekka Salonen (direction).
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mo Châtelet. 17 heures, le 28. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 230 F.

ANNULATIONS

Shirley Verret
La soprano américaine Shirley Verret a annulé, *« pour des raisons techniques »*, son récital prévu le 13 octobre à Paris, Salle Gaveau. Ce rendez-vous devait lancer la série 1997-1998 des « Lundis musicaux » de Gaveau qui, à la suite de la défection de Shirley Verret, commencera le 20 octobre avec un récital de la soprano française Annick Massis.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Tél. : 01-49-53-05-07.

RÉSERVATIONS

Hamlet
de William Shakespeare, mise en scène de Robert Cantarella, avec Christophe Bruault, Jacques Pieiller, Florence Giorgetti.
Théâtre de l'Agora, place de l'Agora, 91 Evry. Les 3 et 4 octobre. Tél. : 01-60-91-65-65. Durée : 4 heures. De 60 F à 120 F.
Nathan le Sage
de Gotthold Ephraïm Lessing, mise en scène de Denis Marleau, avec Sami Frey, Aurélien Recoing, Anne Caillère, Christine Murillo, Serge Dupire, Gabriel Gascon, Micheline Bernard et Philippe Faure.
Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. Du 2 au 4 septembre. Tél. : 01-46-61-36-67. Durée 3 h 50. De 155 F et 185 F.
Dans la compagnie des hommes
d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Luc Bideau, Jacques Bonnaffé, Carlo Brandt, Jean-Paul Roussillon.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Du 3 octobre au 16 novembre. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.
Stephan Eicher
Théâtre Le Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18e. 20 heures, le 13 octobre. Tél. : 08-36-68-07-49 (2,23 F mn). Location Fnac et Virgin. 165 F.
FFF
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. 20 heures, le 14 octobre. Tél. : 01-47-00-55-22. Location Fnac et Virgin. 132 F.

DERNIERS JOURS

29 septembre : Fernand Léger (1881-1955)
Centre Georges-Pompidou, Grande Galerie, 5e étage, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Mo Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. De 26 F et 45 F.
12 octobre : Livres d'artistes
Bibliothèque nationale de France, galerie Mansart, 58, rue de Richelieu, Paris 2e. Mo Bourse. Tél. : 01-47-03-81-26. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi. 35 F.
13 octobre : Prague 1900-1938, capitale secrète des avant-gardes
Musée des beaux-arts, palais des Etats-de-Bourgogne, 21 Dijon. Tél. : 03-80-74-52-09. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. 20 F.
15 octobre : Jean-Michel Basquiat
Musée Maillol-Fondation Dina-Vierny, 61, rue de Grenelle, Paris 7e. Mo Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-22-59-58. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi et fêtes. De 26 F et 40 F.

Nuits féeriques aux Bouffes du Nord en compagnie des Musiciens du Nil

Le Festival d'automne reçoit quarante chanteurs, danseurs et musiciens égyptiens d'exception

Avant Bordeaux et Amiens, la troupe des Musiciens du Nil, très soigneusement rassemblée par Alain Weber, directeur artistique du programme égyptien du Festival d'automne, s'est installée au Théâtre des Bouffes du Nord. Elle propose deux heures d'un spectacle mêlant chants, danses et airs traditionnels puisés aux répertoires de toutes les régions bordant le plus long fleuve d'Afrique. Le voyage est inoubliable.

CHANTS DU NIL, Musiques populaires, traditions épiques et rituels.
THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD, 37 *bis*, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mo La Chapelle. 20 h 30, les 24, 25, 26, 27 et 30 septembre et les 1er, 2, 3 et 4 octobre ; 16 heures, le 28. Tél. : 01-46-07-34-50. 130 F. A Bordeaux, du 7 au 11 octobre (base sous-marine) ; à Amiens, le 14 octobre (Maison de la culture).
Disque : *Egypt, Music of the Nile, from the desert to the sea*, un coffret de 2 CD avec livret Virgin 72438-4456825.

Le Théâtre des Bouffes du Nord est à ce point déshabillé qu'il appartient à l'authentique, en aucun cas à la tricherie. La salle de Peter Brook, habitée par l'esprit de la déconstruction et du chantier de recherche, a accueilli les musiciens du monde invités par le Festival d'automne de 1974 à 1991. Ces spectacles – Aborigènes australiens, Tsiganes hongrois, danseurs du Bouthan... – ont peut-être parfois péché par trop de vérité dans le dépouillement (l'ethnique, non fardé, peut s'opposer à la théâtralité occidentale), mais jamais par omission ni mensonge : ici, tout a été pensé, éclairé, expliqué, sans doute mieux qu'ailleurs. Un temps écartées, en réaction à l'amaque d'un certain « son » planétaire, les musiques traditionnelles sont revenues au Festival d'automne ce mois de septembre, dans le cadre de l'année France-Egypte inaugurée cet été (*Le Monde* du 8 juillet).

LES RUSTICITÉS DE L'ARGHUL

Deux heures de musique égyptienne, deux heures superbes. Tout est naturel, bluffant : les profondeurs mystiques de Cheikh Yacine Al Tuhâmi ; les chorégraphies des soufis d'el Deir ou les mots à tiroirs de l'épopée hilalienne (*Le Monde*, supplément Festival d'automne du 18 septembre). Le pari du Festival et d'Alain Weber, directeur artistique du programme égyptien, était de ceux que l'on rate généralement : résumer la musique d'un pays où le rythme, le chant accompagne totalement la vie de la communauté, à un spectacle court, consommable sans ennui et sans frustration majeure.

Alain Weber, qui appartient aux Musiciens du Nil, a d'abord misé sur la qualité musicale. Les musiciens et chanteurs ont été choisis parmi les plus doués du pays. Ils développent, que ce soit dans les urbanités du violon, de l'oud ou du kanoun, ou dans les rusticités de l'arghul (flûte à deux tuyaux, spécialité égyptienne), des clochettes ou des tambours, un art du détail, un raffinement de la mélodie et du rythme rarement entendus.

Tous, une quarantaine, sont ensemble en fond de scène, drapés dans leurs *galabeya* blanches, bleues, brunes, noires, selon qu'ils viennent du delta du Nil ou de la Haute-Egypte. Ils s'écoutent les uns les autres, fument le narguilé – l'odeur du charbon de bois brûlé est un plaisir tout à fait écologique –, s'éventent d'un mouchoir, comme dans une cour de Louxor. Yussef Bakach, pêcheur de son état, chanteur des Musiciens du Nil, joue les présentateurs, danse, façon gazelle gracile, raconte, introduit hommes et femmes. Celles-ci sont rares aujourd'hui en Egypte à pratiquer l'art du chant. Nûra Sobhi et Naïma Muhammad, venues du delta, sont des spécialistes des fêtes de mariage.

« Elles n'ont pas encore été happées par la variété de la ville », indique la feuille de route distribuée à l'entrée du spectacle à l'intention du néophyte. Vêtues de rouge et d'or, elles distribuent des *habibi* enjôleurs, mais non dupes. Elles n'ont pas besoin d'en rajouter, elles vivent la sincérité du lieu avec naturel.

LES CACHE-CACHE DE L'AMOUR

Tout comme les soufis d'el Deir, un village proche de Louxor, ils n'ont pas besoin de prouver que la transe existe. Ils dansent leur musique de l'intérieur, ils en connaissent la valeur exacte, qui n'est finalement que celle, si l'on peut dire, des fonctions humaines fondamentales : respirer à fond, tenir sur ses jambes. Ils montrent que le corps peut aller à l'esprit par le souffle – les bruits qui en jaillissent alors sont de l'ordre de la morsure de serpent.

Il y a du divin dans cette maîtrise des techniques corporelles, un art pur de la danse, le génie d'un ensemble. Le souffle, chez Cheikh Yacine Al Tuhâmi, l'un des plus grands chanteurs d'*inshâd* (le répertoire religieux populaire), se glisse dans la voix pour mieux servir les cache-cache de l'amour (mystique). Serpentin, profond, mais aussi plus théâtral que ses compatriotes, Cheikh Yacine Al Tuhâmi joue à s'immiscer dans l'esprit divin, dans les développés de la flûte, les méandres du violon.

Avec un ensemble proche des *takht* (les orchestres de musique classique), ce chanteur religieux est un homme de l'ombre, des profondeurs, en comparaison d'Abdel Ghaffar Ramadân, chanteur de *mâwwal*, musique très populaire. Originaire du delta, ancien policier coquin à la voix éclatante, il refait le monde avec une santé de fer, mais d'une main de fée, avec le très grand joueur d'arghul Mustafa Abdel Aziz.

Véronique Mortaigne

INSTANTANÉ

AU CHEVET D'UN BIGAME ACCIDENTÉ

C'est une chambre d'hôpital carrelée de blanc. Au fond, des jalousies métalliques laissent entrevoir un paysage de neige à la nuit tombée. Légèrement à droite, un lit de fer très haut. Sur ce lit, une forme, enchevêtrement de plâtre et de linges agrafés, surmontée d'un goutte-à-goutte. A l'aplomb de cette forme, un visage, le visage d'un quinquagénaire amoché.

Au volant d'un bolide de marque allemande, l'homme (Guy Bedos) a emprunté une route verglacée pourtant interdite à la circulation par des barrières de police. Il n'est jamais bon de passer outre les injonctions de la police. Accident. L'homme est cloué au lit. A son chevet, Théodora (Catherine Rich), sa femme, et Leah (Clémentine Célarié), sa femme. Un seul lit pour deux rêves, et une imposture.

Cela s'appelle *Dérapage*. C'est une pièce publiée en 1991 par l'auteur américain Arthur Miller, adaptée en français par Guy Bedos et Dominique Roulet. Rien ici du jeune, du grand Miller (*Ils étaient tous mes fils, Mort d'un commis voyageur*, le scénario des *Misfits*). *Dérapage* a des allures de vaudeville fatigué, privé de cocasserie. Le carrelage, le lit et la toile peinte sont l'œuvre de Jérôme Savary, metteur en scène du spectacle. Le trio des principaux rôles se bat comme un seul diable pour donner vie à ce pensum. Sans succès. Bedos donne pourtant un nouveau gage de ses dispositions d'acteur ; Catherine Rich, reine outragée, ne néglige aucune de ses qualités indiscutables, non plus que Clémentine Célarié, pulpeuse princesse consorte à la palette émotionnelle incroyablement riche. Rien n'y fait.

Olivier Schmitt

★ **Théâtre de Paris, 15, rue Blanche, Paris 9e. Mo Trinité. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-48-74-25-37. Durée : 2 h 15. De 60 F à 250 F. Jusqu'au 31 décembre.**

Les malheurs de l'aimable Monsieur Prud'hon

Une exposition sélective de ce maniériste pompier aurait été plus instructive que cette rétrospective

PRUD'HON. Galeries nationales du Grand Palais, square Jean-Perrin, Paris 8e. Mo Champs-Elysées - Clemenceau. Tél. : 01-44-13-17-17. Tous les jours, sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée 31 F et 45 F. Jusqu'au 12 janvier. Musée Condé, château de Chantilly (Oise). Tél. : 03-44-62-62-62. Tous les jours, sauf mardi, de 10 h à 18 h, jusqu'au 31 octobre. De 10 h 30 à 12 h 45 et de 14 h à 17 h jusqu'au 5 janvier. Entrée : 39 F.

Il y a ces jours-ci dans le métro des affiches qui annoncent que *« la City habille les femmes nues »*. Les femmes nues sont sur les affiches, jeunes, blêmes et désossées. Elles n'ont pas de muscles, tout juste des seins, à peine une peau, et s'étirent, élastiques. Si elle n'était destinée à faire vendre des vêtements, cette campagne pourrait vanter la peinture de Prud'hon. Même blancheur, même mollesse, mêmes poses, même absence de naturel. On peut aimer. A défaut d'aimer, il reste à constater que perdure, à travers les époques, un goût pour le factice outré, pour la stylisation poussée à l'extrême du chic diaphane. Il n'est ni neuf ni même récent, et ceux qui, par flatterie, avaient surnommé Prud'hon le Corrège français avaient raison au moins sur un point : l'un et l'autre peintres relèvent du maniérisme, lequel aime à exaspérer les procédés plastiques et finit souvent en académisme.

Prud'hon pensait exceller dans l'allégorie, particulièrement dans l'allégorie ailée. En 1793, la Révolution se voulant vertueuse, il peint *L'Union de l'amour et de l'amitié* – un garçon aux ailes de pigeon caresse chastement le cou d'une demoiselle qui s'attendrit. En 1799, l'heure étant à l'apaisement des passions, il figure *La Sagesse et la Vérité descendant sur la Terre*, une Minerve et une dame nue qui flottent au-dessus des ténèbres. Des zéphyrs à ailes de papillons soulèvent une Psyché laiteuse. L'âme qui *« brise les liens qui l'attachent à la terre »*, fantôme savonneux, décolle grâce à ses ailes de tourterelle et échappe à la morsure d'un gros alevin qui essaie de se faire passer pour un dragon, sans succès.

Il ne faisait, dira-t-on pour l'excuser, que respecter les règles d'un genre codifié. Mais d'autres, dans les mêmes années, ont brisé avec ces règles désuètes, à commencer par Géricault. Ceux qui cultivaient l'antique y mettaient plus de vigueur et de singularité : que l'on songe à Girodet et à Guérin, puisque la comparaison avec David serait accablante. Excès d'idéalisme ? Mais l'idéalisme néo-classique sait être héroïque et exalté quand il use du contour raide, de la forme dure, du trait dynamique. Ici, le contour devient cotonneux, la forme indécise, le trait sans énergie.

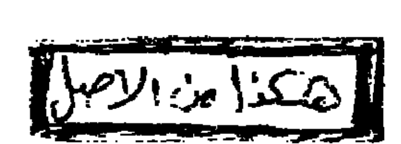
DES PORTRAITS ASSEZ INTENSES

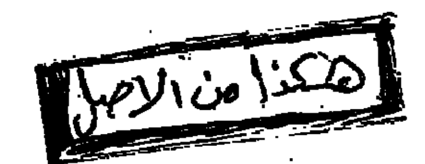
Ce sont, en somme, de mauvais tableaux, passablement ridicules. Or, pompeusement accrochés, ils règnent sur la rétrospective, qui tombe avec eux. Prud'hon, en dépit de ses erreurs, méritait mieux. Il n'est pas – pas seulement du moins – le prédécesseur de Bouguereau. Il se montre capable de portraits assez intenses. Sans doute ne peuvent-ils se mesurer à ceux de David ou d'Ingres. Mais enfin, ce sont, pour les meilleurs, des tableaux qui suscitent l'attention, ne serait-ce qu'en raison des modèles, Vivant-Denon, Talleyrand, le peintre Devosge, qui fut le maître de Prud'hon, et de belles dames, Madame Copia, Madame Péan de Saint-Gilles et Constance Mayer, laquelle fut l'élève, la maîtresse, la collaboratrice du peintre et se trancha la gorge quand il lui signifia qu'il ne l'épouserait pas après la mort de sa femme, internée dans un asile.

Surtout, il y a les dessins, ce qu'il a fait de mieux. Papier bleu, modelés tendres, rehauts de blanc, estompe : tout est fait pour charmer l'œil, qui glisse le long de galbes doucement arrondis de jeunes femmes plutôt potelées. Le danger, c'est la virtuosité cultivée pour elle-même, l'exercice de style sans son poids de chair. Dans ses croquis, ses études pour des portraits – Joséphine, Talleyrand, Constance –, Prud'hon oublie le souci d'élégance. Il cherche, il s'embrouille, il creuse. Il aurait mieux valu une exposition plus complète de son œuvre graphique et se passer des grandes « machines » allégoriques. Il aurait été plus utile de rompre pour une fois avec la monomanie de l'exposition monographique. Réunir Prud'hon, Gros et Girodet, leur adjoindre peut-être quelques Géricault, voilà qui aurait permis d'explorer l'art français des années 1810 et 1820, ni strictement néo-classique, ni subitement romantique. C'eût été plus instructif qu'une rétrospective qui tourne à la défaveur de son héros.

Philippe Dagen

★ **Deux ouvrages consacrés à Prud'hon dessinateur paraissent simultanément : *Pierre-Paul Prud'hon, la poésie du corps*, de John Elderfield, 221 p., 114 ill., 350 F ; *Prud'hon*, de Sylvain Laveissière, Flammarion, 128 p., 70 ill., 175 F.**





SAMEDI 27 SEPTEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

20.45 **Il était une fois le Bronx** ■ De Robert DeNiro (Etats-Unis, 1993, 120 min). RTBF 1
23.00 **Professeur Holland** ■ De Stephen Herek (Etats-Unis, 1996, 134 min). Canal+
23.00 **The Rose** ■ De Mark Rydell (Etats-Unis, 1979, 130 min). Ciné Cinémas
23.15 **Agence matrimoniale** ■ De Jean-Paul Le Chanois (France, 1951, N., 105 min). Ciné Cinéfil
1.00 **Paracelse** ■ ■ De Georg Wilhelm Pabst (Allemagne, 1943, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
1.15 **58 minutes pour vivre** ■ De Renny Harlin (Etats-Unis, 1990, v.o., 125 min). Canal+
2.35 **Planète interdite** ■ De Fred McLeod Wilcox (Etats-Unis, 1956, v.o., 90 min). Ciné Cinémas
2.40 **Les Malheurs de Sophie** ■ De Jacqueline Audry (France, 1945, N., 75 min). Ciné Cinéfil
4.40 **Dead Man** ■ ■ De Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1995, N., v.o., 120 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

12.45 Le Grand Forum. Avec Marie-George Buffet. Canal+
19.00 T.V. +. Canal+
19.00 L'Invité de Cajou. Avec les G Squad. Canal J
19.30 Histoire parallèle. Arte
20.30 Tarmac. L'Afrique du Sud. TSR
20.50 Le Club. Avec Jean Marais. Ciné Cinéfil
21.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Marc-Olivier Baruch et Michel Winock. Histoire
21.40 Metropolis. Arte
21.50 Ciné Cinécourts. Avec Laurent Bénégui. Ciné Cinémas
22.15 T'as pas une idée ? Avec Daniel Pennac. Canal Jimmy
22.25 Strip-tease. Lorsque l'enfant paraît. France 3
22.35 Cap'tain Café. Avec Enzo Enzo. France Supervision
23.50 Mise en scène. Avec Michel Leeb. France 3
0.45 La 25e heure. L'affaire O.J. Simpson. France 2

DOCUMENTAIRES

19.00 Le Cinéma des effets spéciaux. Histoires de fantômes. Ciné Cinémas
19.30 ▶ Paroles de femmes. Désirs d'enfant. Téva
19.35 Histoire de la marine. [4/7]. Planète
20.35 L'Age d'or du piano. Planète
20.35 Araignées géantes d'Amazonie. TMC
20.45 L'Aventure humaine. L'Or du Caucase. Arte
21.00 La Course aux étoiles. Muzzik
21.35 Shaolin, la montagne des moines soldats. Planète
23.20 Voyage au cœur de la galaxie. Planète
23.35 ▶ Music Planet. Patti Smith, l'océan des possibles. Arte

SPORTS EN DIRECT

13.55 Rugby. Conférence européenne. Canal+
14.55 Cyclisme. Tour d'Espagne. TSR
15.00 et 17.45 Rugby. Coupe d'Europe : Pontypridd - Brive ; Bourgoin - Harlequins. France 2
15.00 Cyclisme. Tour d'Espagne. Eurosport
17.00 Tennis. Tournoi messieurs de Toulouse. Eurosport
17.05 Cyclisme. Tour d'Espagne. France 2
18.30 Tennis. Coupe du Grand Chelem. Eurosport
20.30 Cyclisme. Open des Nations. Paris Première
22.30 Cyclisme. Open des nations. Eurosport

MUSIQUE

17.53 Nina Simone à l'Olympia. Muzzik
20.45 L'Orchestre symphonique français. France Supervision
22.25 La Dame de pique. Muzzik
23.35 Festival interceltique 1996. Cherish the Ladies. France Supervision
23.50 James Brown. Enregistré à Berlin-Est en 1988. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.20 Le Revenant. De Robert Lewis. Ciné Cinémas
20.30 Le Manoir des fous. De Gareth Davies. Festival
20.35 L'Amour dans le désordre. D'Elisabeth Rappeneau. Canal+
20.50 Les Filles du maître de chai. De François Luciani [2/3]. France 3
20.55 Business Woman. De Charles Jarrott [1 et 2/2]. Téva
22.05 Les Volets verts. De Milan Dor. Festival
22.35 Ligne privée. △ De Nigel Dick. M 6
22.50 Amère vengeance. O De Stuart Cooper. TF 1
23.00 Colette. De Gérard Poitou-Weber [3 et 4/4]. Histoire
0.25 Double jeu. De Christopher Morahan. Arte

SÉRIES

20.30 Derrick. Sombres rêves. Pas de risque. RTL 9
20.45 Aux frontières du réel. O El Chupacabra. O Les hurleurs. M 6
20.45 Banacek. La malle des Indes. Série Club
21.00 Profit. The Hero. Canal Jimmy
21.25 Inspecteur Derrick. Soumission. Corruption. TSR
22.45 Wild Palms. [3/6]. Un monde étrange. Arte
23.00 Le Renard. Mort douce. Festival
23.15 Des agents très spéciaux. Les abeilles. Canal Jimmy
23.30 Inspecteur Morse. Chérubim and Seraphim. TMC
23.35 Mission impossible. Thérapie de groupe. Série Club
0.15 Le Monstre évadé de l'espace. La petite fille prodige. M 6
0.25 Star Trek : la nouvelle génération. Le piège des samaritains (v.o.). Canal Jimmy
0.40 Nestor Burma. Un croque-mort nommé Nestor. RTL 9
0.45 New York District. Amour propre. France 3
1.15 Seinfeld. L'incendie (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 12.10 Canal +
CyberCulture

En août, à Los Angeles, le magazine mensuel « CyberCulture » a visité le Siggraph 1997, 24e édition du Salon qui rassemble, chaque été, aux Etats-Unis, les professionnels de l'image de synthèse. Au-delà des conférences sur les *« liens entre les humains et les robots »*, l'événement de la manifestation est la reconnaissance des gestes par l'ordinateur. Adieu souris ! C'est en bougeant le corps que l'on commandera dorénavant la machine. Autre nouveauté, le toucher en trois dimensions qui permet désormais de sentir la forme et la matière d'un objet virtuel : c'est le « haptique » (du grec toucher) deux innovations dont les applications sont principalement chirurgicales. – *Pa. L.*

● 22.25 France 3
Strip-tease

Elle : *« On se sentira plus tout seuls, on aura de la compagnie ! »* Lui : *« Oui, mais on prend un coup de vieux quand même ! »* Dialogue banal, saisi dans une rue de Paris, entre une jeune femme tout juste maman, et un homme qui se découvre père. Ils sortent de la maternité et rejoignent à pied leur appartement, au troisième étage sans ascenseur d'un immeuble plutôt miteux. *Lorsque l'enfant paraît*, d'Antoine Rodet, ouvre la série de quatre courts reportages du magazine de société « Strip-tease », d'habitude mieux inspiré. La présence pesante de la caméra et le malaise qu'elle suscite chez ces gens – qui, en réaction, surjouent leur vie – donnent au téléspectateur le sentiment désagréable d'assister en voyeur à des moments très intimes qu'il n'a pas forcément envie de partager. – *S. Ke.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Beverly Hills.
20.00 Journal, Spécial F1.
20.35 Résultat des courses, Météo.
20.45 C'est du Lux.
22.50 Hollywood Night. O Amère vengeance.
0.30 Formule F1. Spécial Grand Prix du Luxembourg.
1.05 et 1.40 TF1 nuit.
1.15 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

19.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.50 et 20.40 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A Cheval, Météo.
20.50 Faites la fête.
23.20 Du fer dans les épinards. Le nucléaire, c'est propre.
0.35 Journal, Météo.
0.45 La 25e heure. L'affaire O.J. Simpson.
1.35 Bouillon de culture. L'insoumission.

FRANCE 3

18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 23.25 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Les Filles du maître de chai. Téléfilm de François Luciani [2/3].
22.25 Strip-tease. Lorsque l'enfant paraît ; La boum.
23.35 Soir 3.
23.50 Mise en scène.
0.45 New York District.
1.30 Tennis.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.50 Flash infos.
19.00 T.V. +.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 L'Amour dans le désordre. Téléfilm d'Elisabeth Rappeneau.
22.05 Supplément détachable.
22.50 Flash infos.
23.00 Professeur Holland ■ Film de Stephen Herek.
1.14 Pin-up.
1.15 58 minutes pour vivre ■ Film de Renny Harlin (v.o.).

ARTE

19.00 KYTV. [5/18].
19.30 Histoire parallèle.
20.15 Le Dessous des cartes.
20.26 Documenta.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. L'Or du Caucase.
21.45 Metropolis.
22.45 Wild Palms. [3/6].
23.35 ▶ Music Planet. Patti Smith, l'océan des possibles.
0.25 Double jeu. Téléfilm de Christopher Morahan.

M 6

19.40 Warning.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Hot forme. Mal de tête.
20.35 Ciné 6 spécial.
20.45 Aux frontières du réel. O El Chupacabra. O Les hurleurs.
22.35 Ligne privée. Téléfilm △ de Nigel Dick.
0.15 Le Monstre évadé de l'espace.
1.05 La Nuit des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.25 Projection privée. Miou-Miou.
20.05 Poésie sur parole. Jean de La Croix.
20.35 Si ça vous chante.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. *Escalade ordinaire*, de Werner Schwab.
22.35 Décibels. Portrait de Bob Dylan ; Femmes du Blues ; A propos du 20e anniversaire de la mort de Maria Callas.
0.05 Tard dans la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 A L'Opéra.
20.00 Opéra. *Susannah*, de Floyd, donné le 1er février, à l'Opéra de Vancouver.
23.07 Présentez la facture. A la poursuite du facteur.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Concerts Bach-Abel. Œuvres de Bach, Abel, J.-C. Bach, Haendel, Mozart.
22.30 Da Capo. Pierre Monteux, chef d'orchestre. Œuvres de Brahms, R. Strauss, Mahler.

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE

FILMS DU JOUR

17.30 **Sur les ailes de la danse** ■ De George Stevens (Etats-Unis, 1936, N., 100 min). Ciné Cinéfil
18.30 **La Princesse du Nil** ■ De Harmon Jones (Etats-Unis, 1954, v.o., 75 min). Ciné Cinémas
20.30 **Le Facteur** ■ De Michael Radford (France - Italie, 1996, 110 min). Canal+
20.30 **La Nuit des juges** ■ De Peter Hyams (Etats-Unis, 1983, 115 min). RTL 9
20.35 **Le Solitaire** ■ De Michael Mann (Etats-Unis, 1980, 125 min). TMC
20.45 **Officier et Gentleman** ■ O De Taylor Hackford (Etats-Unis, 1981, 130 min). TF 1
20.45 **Barfly** ■ ■ De Barbet Schroeder (Etats-Unis, 1987, 95 min). Arte
20.45 **Paracelse** ■ ■ De Georg Wilhelm Pabst (Allemagne, 1943, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
21.00 **Chronique d'une mort annoncée** ■ ■ De Francesco Rosi (France - Italie, 1986, 110 min). Paris Première
22.10 **Les Survivants de l'infini** ■ De Joseph Newman (Etats-Unis, 1955, v.o., 85 min). Ciné Cinémas
22.30 **L'Arnaqueur** ■ ■ ■ De Robert Rossein (Etats-Unis, 1961, N., v.o., 130 min). Ciné Cinéfil
22.30 **Trois sœurs** ■ De Margarethe von Trotta (Italie - France - Allemagne, 1988, 110 min). Téva
22.35 **Le Ruffian** ■ De José Giovanni (France, 1983, 115 min). TV 5
23.05 **Kika** ■ ■ △ De Pedro Almodovar (France - Espagne, 1994, 120 min). TF 1
23.35 **Sommersby** ■ ■ De Jon Amiel (Etats-Unis, 1992, v.o., 115 min). Ciné Cinémas
0.00 **Le Désordre et la Nuit** ■ ■ De Gilles Grangier (France, 1957, N., 90 min). RTL 9
0.40 ▶ **Rebecca** ■ ■ ■ D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 130 min). France 3
0.40 **Crashing Hollywood** ■ De Lew Landers (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 65 min). Ciné Cinéfil
1.30 **Fiesta** ■ De Pierre Boutron (France, 1995, 105 min). Ciné Cinémas
1.45 **Les Frères Karamazov** ■ ■ De Fedor Ozep (Allemagne, 1931, N., 85 min). Ciné Cinéfil
2.10 **Les Mistons** ■ ■ Court-métrage de François Truffaut (France, 1957, N., 20 min). Arte
2.30 **Les Amants du Pont-Neuf** ■ ■ O De Leos Carax (France, 1991, 120 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

9.30 Journal de la création. Maddeddu, Morellet, Boada. La Cinquième
10.55 Droit d'auteurs. Avec Max Gallo (*Napoléon*) ; Zoé Valdès (*La Douleur du Dollar*). La Cinquième
12.25 Arrêt sur images. La Cinquième
13.00 Le Magazine de l'Histoire. Les Journées du Patrimoine. Histoire
15.00 Les Dossiers de l'Histoire. La Sécurité sociale, 30 ans d'indécision. Histoire
16.15 Faut pas rêver. Ethiopie : La partie de Kwosso. Avec Marc Hollogne. TV 5
16.25 Le Sens de l'Histoire. Charansky : du goulag au gouvernement. La Cinquième
16.55 Naturellement. Okavango. France 2
19.00 Public. Avec Nicolas Sarkozy. TF 1
19.00 Le Gai Savoir. Paris Première
20.00 Envoyé spécial. Pollution : Alerte ! TV 5
20.45 Capital. Premier job : comment le décrocher ? M 6
21.00 Les Dossiers de l'Histoire. L'affaire Spaggiari. Histoire
22.25 Viva. Pierre Keller, art, défi et provoc ? TSR
22.55 Dimanche soir. Avec Daniel Vaillant. France 3
23.00 Envoyé spécial, les années 90. Les sentinelles oubliées. Histoire
23.40 Lignes de mire. Avec Daniel Pennac. France 3
0.40 Metropolis. Arte
0.55 Le Canal du savoir. Forme et mémoire du vivant. Paris Première

DOCUMENTAIRES

18.00 Nina Simone, la légende. Muzzik
18.45 Voyage au cœur de la galaxie. Planète
19.15 Les Grands Moments de l'art en Italie. [4/6]. France Supervision
19.30 Taslima Nasreen. Téva
20.35 Haute couture. Planète
21.55 Pour mémoire, Sadate, Rabin. Planète
22.00 Le Musée d'Orsay. [3/6]. Histoire
22.25 Squatters. Planète
22.40 Lignes de vie. [2/4] Les raisins de la colère. France 2
23.00 Blue Note. [2/2]. A History of Modern Jazz. France Supervision
23.15 Dancing in the Street. [1/10]. Whola Lotta Shakin. Canal Jimmy
23.35 Béton désarmé. Planète

SPORTS EN DIRECT

13.00 Tennis. Tournoi messieurs de Bucarest (Roumanie). Eurosport
13.25 Cyclisme. Tour d'Espagne. France 3
13.55 Formule 1. Grand Prix du Luxembourg. TF 1
16.00 Cyclisme. Open des nations. France 3
21.00 Formule Indy. Grand Prix de Fontana (Californie). Eurosport

MUSIQUE

17.45 Andreï Gavrilov joue Scriabine. Muzzik
18.00 James Brown. Enregistré à Berlin-Est en 1988. Paris Première
18.55 Andreï Gavrilov joue Rachmaninov. Muzzik
19.15 Sir Colin Davis dirige la Missa solemnis de Beethoven. Muzzik
19.30 Maestro. Dezsö Ránki joue Mozart. Arte
20.30 Carmen. Opéra de Bizet. France Supervision
22.30 Zarzuela : Luisa Fernanda. Muzzik
22.50 Carnegie Hall Jazz Band. Paris Première
23.50 Musiques au cœur. *Symphonie n° 2 en ut mineur*, de Gustav Mahler. France 2
0.25 Jazz à Vienne : Dr Charles G. Hayes. Paris Première
0.35 Jazz at Montreux 1991. Muzzik
0.50 Paul Simon. Canal Jimmy

TÉLÉFILMS

17.05 Les Enfants de Lascaux. De Maurice Bunio. Ciné Cinémas
17.10 Dans la gueule du loup. De Jim Goddard. M 6
17.25 Rideau de feu. D'Igaal Niddam. Festival
18.00 La Poupée sanglante. De Marcel Cravenne [3/6]. La Cinquième
19.00 Colette. De Gérard Poitou-Weber [3 et 4/4]. Histoire
20.30 L'Aigle rouge. De Jim Goddard [1 et 2/2]. Festival
20.50 Le GrandaBâtre. [3/9]. Les Grandes Saintes. France 2
20.55 Souhaitez-moi bonne chance. De Jérôme Boivin. Téva
21.00 Baldi et la voleuse d'amour. De Claude D'Anna. RTBF 1
22.25 Meurtres dans la ville. De Peter Medak. RTL 9

SÉRIES

18.55 Demain à la une. Qui gagne... perd ! M 6
19.00 Tatort. Rendez-vous au cimetière. Festival
19.05 et 22.30 Loïs et Clark. Robot Crime. Série Club
19.35 Nash Bridges. Le garde du corps. TMC
19.55 Highlander. Byron, l'ange noir. Série Club
20.00 Seinfeld. L'incendie (v.o.). Canal Jimmy
20.25 Dream On. La faute de Reo (v.o.). Canal Jimmy
20.30 Au cœur du temps. Alamo. Disney Channel
20.45 Vidocq. Vidocq et les faux témoins. Série Club
20.50 Derrick. France 3
20.55 Navarro. Mort clinique. TSR
21.00 Une fille à scandales. L'honneur perdu de Nicky (v.o.). Canal Jimmy
21.55 Un cas pour deux. France 3
22.05 New York Police Blues. Hors limites (v.o.). Canal Jimmy
22.55 Spin City. Question de fierté (v.o.). Canal Jimmy
23.30 Aux frontières du réel. La malédiction. TSR
0.00 Le Pain noir. [11/16]. Histoire
0.00 Mission impossible. Le pendu de l'Orion. Série Club
0.15 Dream On. Promotion canapé (v.o.). TSR

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
☐ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite. Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 9.30 La Cinquième
Journal de la création

Les artistes côté cour

L'UN SOUFFLE dans de curieux instruments, savamment bricolés. L'autre bondit de terrasses en toits et finit par se figer en statue sur des cheminées de ventilation. A eux deux, ils forment les « urbanologues associés » et se proposent *« de révéler la mémoire de* [nos] *murs et la vie de* [nos] *trottoirs »*. Plantés au milieu de la place principale de Châlons-sur-Marne, les deux comédiens entament leur représentation quotidienne de théâtre de rue. L'occasion pour le « Journal de la création » de Serge Moati de les suivre dans leur travail mais aussi, et c'est l'intérêt, de les surprendre.

Contrairement à d'autres émissions à vocation culturelle, il ne s'agit pas de mettre en scène l'artiste, sa vie, son œuvre. Mais bien de suivre le cheminement complet de la création, *« de sa genèse à son aboutissement »*. Et pour mieux saisir le mouvement de l'art contemporain, le magazine hebdomadaire a pris le parti de s'attacher, chaque fois, à quatre artistes. Cette semaine, ce sont deux comédiens, un peintre et un danseur.

Quelques heures avant la représentation extérieure, les comédiens Jean-Marie Maddeddu et Antoine Le Ménestrel se préparent dans une loge de fortune. Le premier rassemble ses instruments, tandis que l'autre exécute quelques mouvements d'assouplissement. Débute ensuite un jeu dont les riverains sont autant les acteurs que les spectateurs. Une façon de redécouvrir son environnement urbain, et de retrouver une certaine forme de convivialité.

En pleine installation de l'exposition « François Morellet, peintre amateur », l'artiste rôde dans les couloirs du Musée des beaux-arts d'Angers en contemplant une à une ses créations, à commencer par sa série des « néons ». Joan Boada, jeune danseur, apprend les pas destinés à le mettre en valeur dans le Ballet de France de Jean-Guillaume Bart, premier danseur à l'Opéra de Paris.

Un an après son lancement, le « Journal de la création » reste fidèle à sa politique initiale : faire découvrir qui sont les artistes et ce qui les anime. Le charme n'est toujours pas rompu. Peut-être parce que l'émission est, à chaque fois, trop courte.

Patrice Laurent

★ Tous les dimanches à 9.30.
Rediffusion les vendredis à 10.15.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.00 Journal.
13.15 F1 à la Une.
13.55 Formule 1. En direct. Grand Prix du Luxembourg.
16.00 Rick Hunter, inspecteur choc.
16.50 Disney Parade.
18.05 Vidéo Gag.
18.30 30 millions d'amis.
19.00 Public.
20.00 Journal.
20.30 Résultat des courses, Météo.
20.42 Simple comme...
20.45 Officier et Gentleman ■ Film O de Taylor Hackford.
22.55 Ciné dimanche.
23.05 Kika ■ ■ Film △ de Pedro Almodovar.
1.05 TF1 nuit, Météo.
1.15 Elvis Presley, les ailes brûlées.

FRANCE 2

13.00 Journal.
13.20 Météo.
13.30 et 16.00 Dimanche Martin.
15.10 Le Client.
16.55 Naturellement.
17.55 Stade 2.
18.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.55 Drucker'n Co.
19.30 Stars'n Co.
20.00 Journal.
20.35 A cheval, Météo.
20.50 Le Grand Batre. [3/9] Les Grandes Saintes.
22.40 Lignes de vie. [2/4] Les raisins de la colère.
23.35 Journal, Météo.
23.50 Musiques au cœur. *Symphonie n° 2 en ut mineur*, de Mahler.
1.05 L'Ecrivain public
1.50 Les Gens d'en face.

FRANCE 3

13.00 Les Zinzins de l'espace.
13.15 Keno.
13.20 Sports dimanche.
13.25 Cyclisme. Tour d'Espagne.
14.45 Tiercé à Vincennes.
15.00 Un cas pour deux.
16.00 Cyclisme. Open des nations.
17.15 Corky, un adolescent pas comme les autres.
18.15 Va savoir.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.10 Mister Bean.
20.35 Tout le sport.
20.50 Derrick. Un appel de Vienne.
21.55 Un cas pour deux. Construit sur du sable.
22.55 Dimanche soir. Daniel Vaillant.
23.40 Lignes de mire. Daniel Pennac.
0.25 Météo, Soir 3.
0.40 ▶ Rebecca ■ ■ ■ Film d'Alfred Hitchcock (v.o.).

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.00
13.35 La Semaine des Guignols.
14.00 Dimanche en famille.
14.05 Aventurier malgré lui. Téléfilm de Marc Rivière.
15.50 Blake et Mortimer.
16.35 Les Singes de Zanzibar
17.00 Golf. 3e journée de la Ryder Cup.
18.30 La Petite Star. Film de James L. Brooks.
20.20 et 22.20 Flash infos.
20.30 Le Facteur ■ Film de Michael Radford.
22.25 L'Equipe du dimanche.
1.00 A part ça... Elton John.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.20 Les Yeux de la découverte.
14.00 Victoire !
15.00 Mémoires d'Orénoque
16.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
16.25 Le Sens de l'Histoire. Charansky : du goulag au gouvernement.
17.55 Le Journal du temps.
18.00 La Poupée sanglante. Feuilleton de Marcel Cravenne [3/6].
19.00 Cartoon Factory.
19.30 Maestro. Dezsö Ránki joue Mozart.
20.25 Documenta.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. Boire, la volupté, la chute.
20.45 Barfly ■ ■ Film de Barbet Schroeder.
22.20 Soif.
23.30 Enfants d'alcooliques.
0.00 L'Avenir aujourd'hui.
0.40 Métropolis.
1.40 KYTV. [5/18].

M 6

13.10 Confiance aveugle. Téléfilm de Paul Wendkos [1 et 2/2].
16.40 Plus vite que la musique.
17.10 Dans la gueule du loup. Téléfilm de Jim Goddard.
18.55 Demain à la une.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 E = M 6.
20.35 Sport 6.
20.45 Capital. Premier job : comment le décrocher ?
22.50 Culture pub. La genèse des marques.
23.20 Secret charnel. Téléfilm ☐ de Cédric Sundstrom.
1.00 Sport 6.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Libre examen. La réforme du code civil.
19.15 For intérieur. Jean-Claude Pirotte.
20.05 Laissez-passer. Les musiciens du Nil.
20.35 Le Temps de la danse. Anjelin Prejlocaj.
21.00 Atelier de création radiophonique. *L'Inspir du rivage, topographie sonore d'un isolement*, par Eric La Casa.
22.25 Poésie sur parole. Edmond Jabès.
22.35 Le Concert. La Roque d'Anthéron. Œuvres d'Alkan, Franck, Liszt.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

19.37 L'Atelier du musicien. *Symphonie fantastique*, de Berlioz.
20.30 Concert international. Festival de musique ancienne. Œuvres de Boccherini, Haydn.
22.00 Voix souvenirs. *Fragonard*, de Pierné, enregistré en février 1957.
23.07 Transversale.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Soirée lyrique. *La Fille du Far West*, opéra de Puccini, par le Chœur et l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. Lorin Maazel.
22.20 Les Grandes Heures du Metropolitan Opera.

Le Monde

DIMANCHE 28 - LUNDI 29 SEPTEMBRE 1997

Aux fers ! *par Pierre Georges*

NOUS VOICI RASSURÉS. Bernard Tapie n'a pas perdu son temps en prison. Il y a écrit un livre, une somme de 1 300 pages, dont il fait savoir qu'*« il y en aura pour tout le monde ! »*. Ce dont personne ne doute. Il peaufine maintenant un rap, ainsi que cela est raconté joliment en page 25.

Doc Gyneco and Mister Nanard ! Le projet est alléchant. Le rap va décoiffer. Mais si l'on y revient ici, c'est simplement en raison du portrait de son compagnon de malheur et de géhenne que fait Doc Gynéco. Le rappeur n'y va pas avec le dos du compliment : *« On est des maudits. Tapie maintenant, c'est un peu un négro, un martyr. Il faut qu'on enlève nos fers ! »* Compliment pour compliment, Bernard Tapie n'est pas ingrat : *« Il a un charme fou, ce mec, il n'est pas destroy, mais positif. »*

Donc les Maudits de Courbevoie, Onc'Négro et Pas destroy, vont briser les fers. Quel grand malheur en effet fut le leur, l'un jeté à fond de cale du *Phocéa*, l'autre propulsé au sommet du hit-parade. Et nous voilà partis pour le rap du bagne, comme il y eut un rock du pénitencier. Chaud devant !

Les temps sont bien cruels. Et les sociétés bien féroces avec le pauvre monde. Traversons la Manche, maintenant, et voguons vers la rubrique Tony Blair. Car cet homme, à lui seul, est une actualité permanente. Pas une semaine que, d'une manière ou d'une autre, le Robin de Downing Street ne se signale à l'attention des médias. Au point qu'on en arrive à se demander si, dans chaque quotidien bien né, il n'y aurait pas nécessité de créer d'urgence un service Tony Blair avec chef de rubrique, dictionnaire des synonymes pour dire l'admiration et budget illimité. Qu'a fait Tony Blair ? Qu'aurait fait Tony Blair ? Telle est la question. Cette semaine donc, le premier britannique n'a pas sauvé la couronne d'Angleterre. C'est fait. Pas renoncé à son augmentation de salaire. C'est acquis. Pas dit, tout compte fait, son affection pour l'euro. C'est admis. Cette semaine, le beau, le grand, l'unique Tony s'est occupé de pédagogie active pour remettre un peu d'ordre dans les familles.

Avec l'aide de son ministre de l'intérieur, Jack Straw, le premier ministre vient de concocter un plan rigoureux de lutte contre la délinquance juvénile. La trique n'étant pas un outil pédagogique dévolu par définition à la seule droite politique, le patron des travaillistes a décidé d'employer la trique.

Donc, c'est décidé. Ou cela va l'être. Couvre-feu à partir de 9 heures du soir pour les mineurs dans certains quartiers ou cités, quand les autorités le jugeront nécessaire. Responsabilité pénale des parents engagée pour les enfants en état de vagabondage. Obligation pour eux de vérifier chaque jour que leur progéniture se rend bien à l'école. Peines d'amende pour tous ceux, adultes, qui laisseront leurs enfants par trop manifestement *« out of control »*. Enfin, concernant les jeunes récidivistes, le projet comporte, un peu comme au football, tout un système de cartons. Carton jaune d'avertissement par la police. Puis carton rouge, autrement dit les fers chers à Doc Gyneco, décerné par le tribunal.

Le projet ne suscite pas en Grande-Bretagne les grandes fureurs et indignations qui accueillirent en France les velléités répressives de quelques édiles. Que voulez-vous ! C'est cela le blairisme. Et cela l'Angleterre. Inexportables !

M. Séguin exclut de « se dresser contre le président de la République »

La rénovation du mouvement néogaulliste est à l'ordre du jour

DEUX MOIS ET DEMI après avoir accédé à la présidence du RPR, Philippe Séguin est prêt à donner toutes les assurances nécessaires. Même si, contre toute attente, il a pu récupérer, le 6 juillet, lors des dernières assises extraordinaires du mouvement néogaulliste, le fruit de la dissolution manquée de l'Assemblée nationale, il ne sera pas dit qu'il est prêt à trahir celui, Jacques Chirac, à qui il avait prêté le concours de son verbe et d'une partie de ses analyses, lors de la campagne présidentielle de 1995.

Tout au contraire, devant le conseil national du RPR, réuni pour la première fois sous son autorité, samedi 27 septembre à Paris, M. Séguin a apporté, à destination de tous ceux qui avaient cru devoir l'inscrire dans le camp du « post-chiraquisme », cette importante précision : *« Le président du RPR n'a aucune vocation à occuper ni à briguer quelque poste que ce soit. Il ne peut le faire, parce que ce sera à Jacques Chirac, et à lui seul, de décider ce qu'il aura à faire au terme de son septennat. Et, par définition, le Mouvement* [le RPR] *étant ce qu'il est, le Mouvement ayant été créé par qui l'on sait, on imagine mal son président se dresser ou,* a fortiori, *se présenter contre le président de la République sortant. »*

Il rejoint d'ailleurs, sur ce point, l'analyse faite par Charles Pasqua dans un entretien au *Figaro* (daté 27-28 septembre). Le sénateur RPR des Hauts-de-Seine assure, en effet, que *« toute tentative (...) de séparer Jacques Chirac du RPR ou de dresser les militants contre lui est vouée à l'échec »*. Non seulement parce que le RPR *« est resté profondément attaché au président de la République »*, mais aussi parce que *« c'est inscrit dans les astres de la V[e] République : les cartes reviendront vers Jacques Chirac »*.

Espérant clouer le bec à tous ceux, commentateurs sceptiques ou « compagnons » acides, qui le soupçonnent d'organiser à son profit une future *« écurie présidentielle »*, Philippe Séguin a encore assuré que s'il y a une *« échéance majeure »* à préparer, c'est bien celle des prochaines élections législatives, normalement prévues en 2002. Il compte ainsi, du même coup, se donner le temps nécessaire, pour revoir, autant qu'il le pourra l'organisation interne, le mode de fonctionnement et le projet politique du RPR.

« NI TENDANCE NI ALLIANCE »

M. Séguin sait que ce pari n'est pas mince, mais il estime que, pour assurer sa survie, le mouvement néogaulliste doit changer de culture militante, tirer toutes les leçons de l'accession de son président-fondateur, M. Chirac, au sommet de l'Etat et, surtout, apprendre à débattre, afin d'assurer, en son propre sein, la synthèse des aspirations, parfois contradictoires, des Français. *« Vous avez donné votre chef à la France. Pour continuer à l'accompagner, vous aurez un patron. Au fur et à mesure que vous compléterez ma feuille de route, croyez-moi, vous vous en rendrez compte ! »*, a-t-il lancé aux cadres du RPR.

C'est ainsi qu'au titre de la *« réconciliation »* interne du mouvement, le maire d'Epinal s'est félicité de l'élection, le 16 septembre, de Jean-Louis Debré à la présidence du groupe RPR de l'Assemblée nationale, qui n'était pourtant pas souhaitée par ses nouveaux alliés balladuriens. *« Notre Rassemblement n'est aux mains ni d'une tendance ni d'une alliance »*, a-t-il dit. Enfin, jugeant que lui-même avait déjà tout dit, le 6 juillet, sur les rapports avec le Front national – *« ni alliance ni diabolisation »* –, le « patron » a voulu confirmer, par son silence sur cette question, qu'il ne transigerait pas avec les éventuels fautifs : les prochaines élections régionales étant éminemment politiques, le RPR ne saurait laisser brouiller son *« message »* par l'annonce de tel ou tel accord utilitaire avec des représentants de l'extrême droite.

Jean-Louis Saux

Un tremblement de terre provoque onze morts en Italie

ROME
correspondance

L'Italie a revécu le 26 septembre les moments terribles des séismes meurtriers de ces dernières années – 1968 en Sicile, 1976 au Frioul, 1980 dans la région de Naples. Cette fois, les Italiens ont vécu à la maison, pratiquement en direct, à travers les images enregistrées par une télévision locale, le moment le plus dramatique de la journée : l'effondrement d'une partie de la voûte de la basilique Saint-François Assise, faisant quatre victimes, et la destruction d'inestimables fresques de Cimabue. Les derniers bilans font état de onze morts dans l'ensemble des provinces touchées.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, une première secousse, d'une magnitude de 5,5 sur l'échelle de Richter, détruit des villages entiers des Apennins, entre l'Ombrie et les Marches où se situe l'épicentre. En fin de matinée, vendredi 26 septembre, alors que tout danger semblait être écarté, la terre s'est remise à trembler de Trente à Rome.

DÉSASTRE ARTISTIQUE À ASSISE

A Assise, c'est le drame. La machine des secours se met en place. Le gouvernement proclame l'état d'urgence et débloque 50 milliards de lires pour les premières interventions. A 11 h 42, les experts de la direction des Beaux-Arts sont dans la basilique Saint-François d'Assise, pour évaluer les dégâts provoqués par la secousse de la nuit. Des frères franciscains les accompagnent. Soudain une seconde secousse, bien plus terrible que la première, frappe de plein fouet ce joyau du patrimoine artistique mondial. Une équipe de télévision locale est présente et enregistre le moment de l'effondrement de deux parties de la voûte. Les décombres ensevelissent les deux techniciens et les deux religieux. Les images, retransmises dans la soirée par Canale 5, l'une des chaînes berlusconiennes, constituent un document exceptionnel.

Le séisme s'est abattu sur l'une des régions d'Italie les plus riches en œuvres d'art, églises, palais, campaniles... En ce qui concerne la basilique supérieure d'Assise, les premiers rapports de la direction des Beaux-Arts de l'Ombrie parlent clair : c'est un *« désastre d'énormes proportions »*, d'une gravité *« inimaginable »*. Il s'agit en particulier des fresques de Cimabue, de la fin du XIII[e] siècle, représentant les Evangélistes et celles des docteurs de l'Eglise. Quatre des vingt-huit fresques attribuées à Giotto représentant la vie de saint François, et qui ornent les parois de la nef, ont été aussi abîmées.

C'est la richesse de ces fresques qui rend unique au monde cette basilique dédiée au « poverello » d'Assise, construite au cours de la première moitié du XIII[e] siècle, après la mort de saint François en 1226. Le monument avait résisté jusqu'ici à vingt-deux tremblements de terre, de 1349 à 1984. L'historien de l'art Federico Zeri dénonce les travaux effectués au cours des années 50 et 60 : *« Ils ont remplacé les poutres en bois par des poutres en ciment, ce qui a rendu le tout plus lourd et moins élastique. »* *« De la folie »* pour ce professeur qui invite maintenant à éviter de marcher sur les décombres afin qu'on puisse tenter de recomposer les fresques, comme cela fut possible à Rome, dans l'église San Giorgio al Velabro, endommagée par une bombe en 1993.

Salvatore Aloise

MIR et Atlantis se rencontrent en orbite

ATLANTIS devait s'amarrer, dans la nuit de samedi 27 au dimanche 28 septembre, à la station spatiale russe Mir. Il s'agit de la septième rencontre orbitale entre Mir et une navette américaine. Cette mission doit principalement permettre de relever l'Américain Michael Foale, remplacé par son collègue David Wolf, qui séjournera environ quatre mois à bord de la station. Atlantis doit livrer un ordinateur destiné à remplacer le cerveau défaillant de Mir, ainsi que 3,4 tonnes de matériel et de vivres. L'équipage d'Atlantis, qui comprend le Français Jean-Loup Chrétien et le Russe Vladimir Titov, doit mener un programme de 35 expériences scientifiques et effectuer une sortie de cinq heures dans l'espace au cours des six jours prévus de vol en commun avec Mir.

DÉPÊCHE

■ OURS : deux des trois ours slovènes introduits expérimentalement dans les Pyrénées centrales devraient être recapturés avant l'hiver, afin de recevoir de nouveaux émetteurs, car ils ont réussi à se débarrasser des colliers qui portaient les premiers. Ils seront ensuite relâchés. – *(Corresp.)*

Tirage du *Monde* daté samedi 27 septembre : 499 342exemplaires 3

Lionel Jospin lance un appel au « rassemblement » des socialistes

AU TERME de son conseil national, samedi 27 septembre, à Paris, trois motions d'orientation devaient être soumises au vote des militants socialistes, lors du congrès du Parti socialiste, du 21 au 23 novembre, à Brest. Dans la soirée du vendredi 26 septembre, François Hollande, premier secrétaire délégué, a réuni les signataires des huit contributions générales – celles du secrétariat national, de Daniel Vaillant, de Laurent Fabius, d'Henri Emmanuelli, de Louis Mermaz, de Jean-Marie Bockel et Edith Cresson, des amis de Jean Poperen et de la Gauche socialiste – pour élaborer une motion de synthèse qui sera celle de la majorité du parti.

La Gauche socialiste a quitté très vite cette réunion, après avoir confirmé le dépôt d'une motion *« pour une autre cohérence »* et souhaité que *« le débat interne se passe bien »*. MM. Hollande, Fabius, Vaillant, Mermaz, Emmanuelli, M[me] Cresson et M. Bockel se sont mis d'accord sur une motion de synthèse à laquelle les poperenistes, représentés par Michel Debout et Philippe Bassinet, ont adhéré. Ce texte de quinze pages, *Réussir ensemble*, s'inspire de la contribution de M. Hollande et du secrétariat national autour de *« la rénovation du socialisme français »* et de l'affirmation d'*« une cohérence politique »*.

La motion de synthèse, qui devait encore être amendée au conseil national, emprunte des thèmes aux sept contributions réunies : la réforme fiscale à M. Emmanuelli, la politique industrielle à M[me] Cresson et M. Bockel, le rôle du parti à M. Mermaz et M. Vaillant, le *« contrat social européen »* aux poperenistes. Le texte de M. Fabius est repris sur l'emploi, l'éducation et la semaine de quatre jours présentée comme *« une perspective centrale »*. La motion revendique aussi les 35 heures, en y parvenant *« progressivement »* et *« sans diminution de salaire »*, par une articulation entre les négociations et la loi-cadre.

« REDÉFINIR L'ÉTAT ACTIONNAIRE »

Sur l'avenir du service public et les privatisations, la motion s'attache, à partir de la problématique de M. Hollande, au rôle de *« l'Etat acteur »* dans la politique industrielle. Rédigé par Jean Glavany, ce chapitre intitulé « l'Etat et l'entreprise » évoque la défense et l'adaptation du service public et invite à *« redéfinir l'Etat actionnaire »*.

Si la quasi-totalité des poperenistes, y compris Alain Vidalies, se rallient à la motion de synthèse, Marie-Thérèse Mutin, appuyée par les jeunes de Combat socialiste, devait se résoudre à déposer sa propre motion. Affectée par le *« déchirement »* du courant poperéniste, M[me] Mutin se rebelle contre *« une motion fourre-tout »* et des *« jeux tactiques »* qui se substituent au débat. *« Il faut donner la possibilité aux militants de s'exprimer sur une orientation, non pas pour ou contre le gouvernement, mais sur le parti »*, explique-t-elle.

Premier secrétaire en titre, M. Jospin devait, samedi matin, défendre la politique du gouvernement, *« répondre en creux »* aux critiques de la Gauche socialiste et, surtout, réaffirmer son soutien à M. Hollande en appelant au *« rassemblement »* des socialistes. Le premier ministre devrait être un des premiers signataires de la motion de synthèse.

Michel Noblecourt

